

Bilan d'activité par programme

2020

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Introduction : Une activité marquée par la crise sanitaire

Le Bilan d'activité présente les actions menées par le Département de la Seine-Saint-Denis durant l'année 2020. Cette présentation se fait selon la déclinaison en missions, programmes et actions qui traduit les axes d'intervention de la collectivité.

L'année 2020 a été marquée par un contexte particulier qui a conduit à une mobilisation inédite de l'administration départementale. Plusieurs actions transversales, qui apparaissent de façon diffuse dans le bilan d'activité, ont été menées pendant et après la crise sanitaire.

Une volonté d'être au plus près des besoins de la population

Ainsi, dès le début de la crise sanitaire, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est mobilisé pour **soutenir la population**, l'une des plus fortement touchées par la crise à l'échelle nationale. De nombreuses dépenses nouvelles ont été réalisées, à la fois en fonctionnement et en investissement :

- L'adaptation du fonctionnement de l'administration départementale pour s'adapter à la crise sanitaire et protéger ses agents, avec **l'achat de masques** pour les agents, la population et les collégiens, **l'entretien et la désinfection des collèges**, l'achat de produits d'entretien supplémentaires, l'aménagement des locaux départementaux comme le marquage au sol pour faciliter la circulation des agents ou encore **l'équipement en matériel informatique** ;
- La mise en place d'une **aide exceptionnelle aux familles modestes**, notamment pour compenser les dépenses alimentaires supplémentaires du fait de la fermeture des cantines scolaires,
- **L'ouverture d'une cuisine centrale d'un collège** à Clichy-sous-Bois pour la production de près de 120 000 repas livrés à une cinquantaine d'associations et de CCAS, à destination des familles les plus précaires ;
- **Les primes et autres aides dans le cadre des frais de séjour et d'hébergement**, qu'il s'agisse de primes pour les résidences (politique d'autonomie des personnalités âgées), les services d'aide à domicile, l'aide sociale à l'enfance ou encore le soutien à l'aide sociale (paiement des dépenses d'hôtel, couches, lait, colis alimentaire, ...) ;
- En avril 2020, parallèlement aux canaux de réponse téléphonique existants, une **plateforme d'appels solidaires** a été mise en place à destination des usagers en possible situation de vulnérabilité. Cette plate-forme a permis de passer plus de 55 000 appels et 26 000 conversations grâce à 300 agents volontaires. Des campagnes d'appels solidaires ont vu le jour à compter de septembre en s'appuyant sur cet outil. Depuis le 1^{er} septembre 2020, quatre campagnes ont été menées.

Une forte mobilisation pour soutenir les acteurs et partenaires de Seine-Saint-Denis

Par ailleurs, le Département a également soutenu les acteurs et partenaires du territoire à travers son **Plan de rebond écologique et solidaire pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis**, adopté par l'assemblée départementale en juillet 2020.

Ce plan comprenait un **fonds d'aide d'urgence à destination directe** des ménages, les effets sociaux et économiques de la crise (aide exceptionnelle des ménages, abondement exceptionnel des différentes aides individuelles versées par le Département, etc.).

En outre, un **fonds d'urgence à destination des acteurs du territoire** a été créé, ouvert à toutes les structures associatives et de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le champ social, culturel, sportif, de la transition écologique ou encore de l'engagement citoyen.

Enfin, le Département a également créé le **fonds d'investissement pour l'adaptation et la transformation solidaire en Seine-Saint-Denis**, destiné à accompagner les structures du territoire pendant la période dans la mise en œuvre de leurs projets ou la réinvention de leur mode de fonctionnement.

Le souhait de maintenir des événements de solidarité

Enfin, à la suite du premier confinement, qui s'est avéré difficile pour de nombreux Séquanodionysiens, le Département a organisé un événement estival : le **bel été solidaire**. Plus de 2 millions d'euros ont été consacrés aux activités pour une programmation estivale ambitieuse, enrichie et variée.

Pour enrichir sa programmation estivale, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est appuyé sur les ambassadeurs du In Seine-Saint-Denis en les encourageant à proposer des activités originales et suffisamment agiles pour s'adapter aux évolutions des protocoles sanitaires. Une attention particulière a été portée aux projets accessibles à tous (collégiens, lycéens, enfants, personnes âgées, personnes handicapées...) notamment aux personnes en difficulté et, pour les projets visant les plus jeunes, à ceux mêlant ludisme et dynamiques d'apprentissage pour lutter contre le décrochage scolaire. La dynamique JOP 2024 a été également relancée avec l'organisation d'activités nouvelles actuellement en cours entre le Département de la Seine-Saint-Denis et Paris 2024 comme des démonstrations des nouveaux sports prévus en 2024.

Un certain nombre de ces actions ont été prolongées et amplifiées en 2021. Elles ont été précisées dans les rapports budgétaires et les rapports *ad hoc* présentées aux instances du Département. Il en sera rendu compte dans le Bilan d'activité 2021.

Sommaire

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOX

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Budget et ressources humaines du Département

Programmes du Département		15
Enfance et famille		17
Accueil du jeune enfant		19
Aide sociale à l'enfance		25
Protection maternelle et infantile, planification familiale		33
Action sociale, logement, prévention		39
Accompagnement social		41
Droit au logement		47
Prévention et promotion de la santé		55
Lutte contre les violences faites aux femmes		63
Prévention des conduites à risques		67
Autonomie		71
Personnes âgées		73
Personnes handicapées		79
Emploi, insertion et attractivité territoriale		87
Insertion par l'emploi		89
Accès au RSA, orientation et accompagnement		93
Economies nouvelles, sociales et solidaires		99
Education et jeunesse		103
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative		105
Projet éducatif départemental		115
Restauration scolaire		123
Culture, patrimoine, archives		127
Culture		129
Patrimoine culturel		135
Archives		139
Citoyenneté active et sports		143
Sport et loisirs		145
Promotion de la vie associative et démocratie participative		151
Europe et international		153
Coopérations européennes et internationales et animation territoriale		155
Gestion de projets européens		161
Réseau routier et mobilité durable		165
Maintenance et modernisation du réseau routier		167
Infrastructures de transports en commun		169
Partage et qualité de l'espace public		173
Développement urbain		177
Aménagement et coopération territoriale		179
Mobilités métropolitaines		183
Ecologie urbaine		187
Biodiversité et nature en ville		189
Assainissement		195
Qualité de l'environnement urbain		201
Supports internes		203
Bâtiments départementaux		205
Logistique		209
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique		217
Secrétariat général		221
Systèmes d'information et transformation numérique		225
Transformations numériques		227
Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur-s		231
Ressources humaines		237
Politique salariale et gestion des carrières		239
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		243
Qualité de vie au travail		247
Egalité et diversité		255
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes		257
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations		261
Modernisation de l'administration		265
Gestion des connaissances		267
Transformation de l'administration		271
Innovation territoriale		275
Conduite de l'action départementale		279
Stratégie budgétaire et financière		281
Contrôle de gestion et expertise financière		287
Qualité comptable		293
Commande et achats publics		297
Information et communication		301
Inspection générale		305
Marketing territorial et mécénat		309
Mission Jeux olympiques et paralympiques		313
Transition écologique		317
Orientation des politiques départementales		321
Assemblée départementale		323
Moyens des groupes politiques		325

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Budget et ressources humaines

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Budget global du Département

Le volume des dépenses réalisées en 2020, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors résultats reportés), s'est élevé à **2 557,3 millions d'euros** dont 2 412,9 millions d'euros en dépenses réelles, se décomposant comme suit :

- 364,7 millions d'euros de dépenses d'investissement (+0,2 % par rapport à 2019) et,
- 2 048,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (+2,0 % par rapport à 2019).

Malgré la crise sanitaire qui a fortement touché la Seine-Saint-Denis et l'absence d'aide financière de l'Etat sur l'exercice 2020, le Département est parvenu à contenir la diminution de son autofinancement grâce, d'une part, à des efforts pour contenir la croissance de ses dépenses de fonctionnement et grâce, d'autre part, à la progression de ses recettes de fonctionnement. L'emprunt souscrit en 2020 a été moins élevé que prévu au budget primitif en raison de l'autofinancement dégagé ainsi que des recettes perçues via le Fonds de Solidarité d'Investissement Interdépartemental (FS2I). Le Département a ainsi pu réduire de 7 millions d'euros son stock de dette.

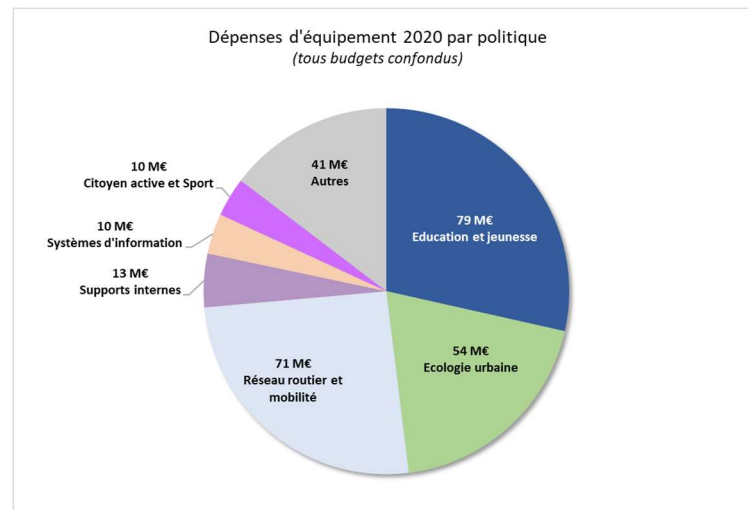
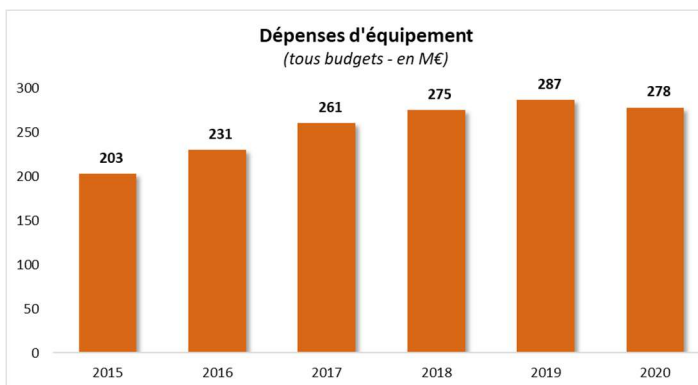
Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors AIS) et un niveau de recettes générales qui ne s'est pas effondré, ont permis à notre collectivité de conserver, malgré le contexte, un niveau de dépenses d'équipement comparable à celui des années précédentes.

Toutefois, le poids des AIS ne cesse de progresser, et ce d'autant plus sous l'effet de la crise sanitaire.

La perspective d'une poursuite, voire d'une amplification de la montée en charge du RSA, rend indispensable l'aboutissement des discussions en faveur de la renationalisation de cette allocation.

Les dépenses d'investissement

En 2020, les dépenses d'équipement brut du budget principal atteignent un montant de 231 millions d'euros, en baisse par rapport à 2019 (237 millions d'euros, ce qui représentait le niveau le plus élevé depuis 2015). En intégrant le budget annexe, les dépenses d'équipement brut du Département, atteignent un niveau de 278,3 millions d'euros, contre 286,9 millions d'euros en 2019. Ainsi, après 2019, l'année 2020 présente le plus haut niveau de dépenses d'équipement depuis 2015.



Les dépenses de fonctionnement

Le budget du Département étant contraint par de nombreuses dépenses sur lesquels il ne dispose pas de marges de manœuvre, ce dernier s'efforce chaque année de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles il peut agir.

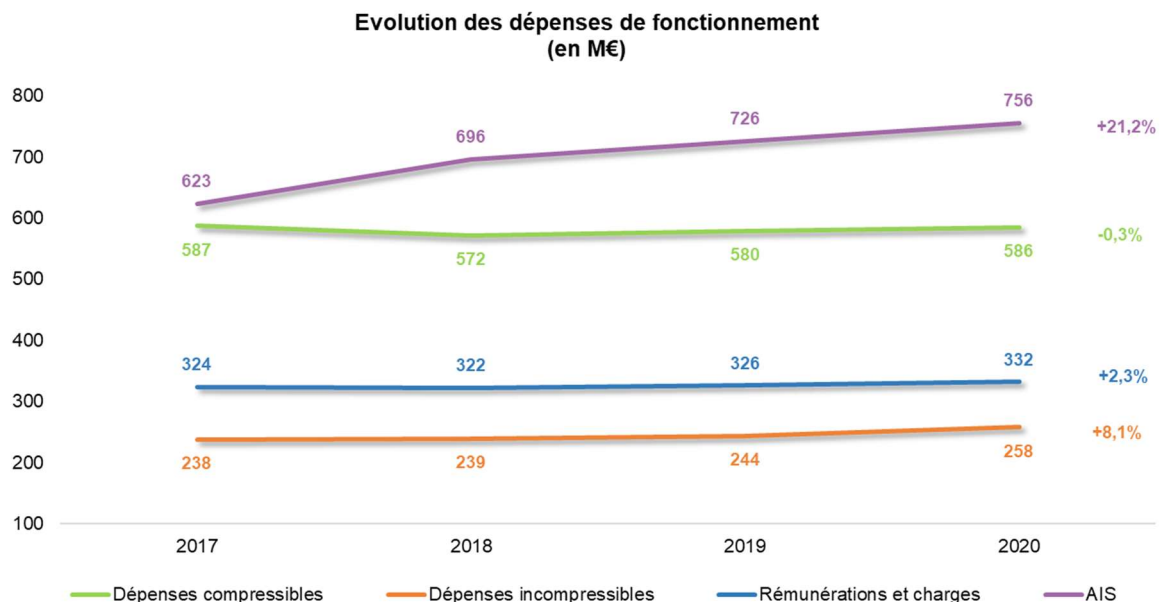
Les dépenses de fonctionnement dites sectorielles sont classées en quatre catégories :

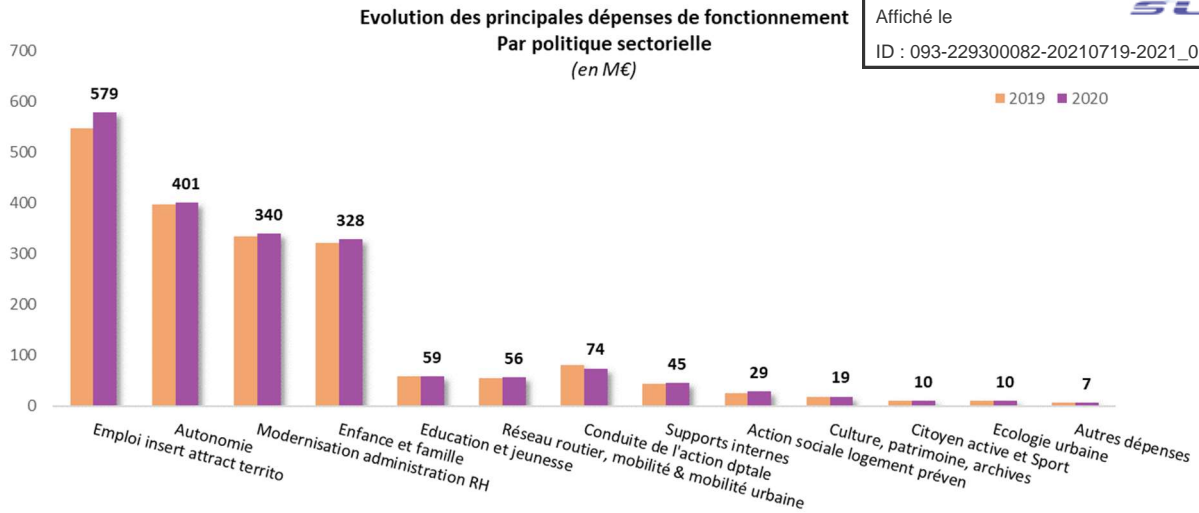
- **Les dépenses d'AIS** : elles représentent 755,6 millions d'euros en 2020, soit 37,4 % des dépenses réelles de fonctionnement et 39% des dépenses sectorielles, se répartissant de la manière suivante : RSA pour 551 millions d'euros, APA pour 138,4 millions d'euros et PCH pour 66,2 millions d'euros,
- **Les dépenses incompressibles** : elles comprennent les dépenses d'aide sociale à l'hébergement PA et PH (149,4 millions d'euros), la participation à Île-de-France Mobilités (49,8 millions d'euros), à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (39,3 millions d'euros), aux frais des Services communs de la préfecture de police de Paris (3 millions d'euros), etc, et représentent 13 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- **Les rémunérations et charges de personnel hors assistants familiaux de l'ASE** : elles représentent 17 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 331,8 millions d'euros en 2020,
- **Les dépenses compressibles** : elles s'élèvent à 585,5 millions d'euros et représentent 30 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Sont comprises dans ces dépenses, l'ensemble des dépenses liées à l'aide sociale à l'enfance, et notamment les mineurs non accompagnés, forte charge au sein d'un Département tel que celui de la Seine-Saint-Denis.

On constate que seules les dépenses compressibles présentent une tendance à la baisse, avec une diminution de 0,3 % entre 2017 et 2020. Au contraire, les dépenses d'AIS ont augmenté de plus de 20 % sur la période, tandis que la croissance des dépenses incompressibles dépasse les 8 %. Les rémunérations et charges de personnel, bien que maîtrisée, présentent une légère tendance à la hausse, notamment du fait du Glissement Vieillesse Technicité ou encore de la mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

La diminution des dépenses compressibles sur les quatre dernières années est le résultat d'un effort de gestion du Département. Cet effort a été réalisé sans remise en cause de la qualité du service offert à sa population. Toutefois, cette maîtrise sur une part de dépenses de 30 % n'est pas suffisante pour faire face à la hausse des autres charges, et en particulier des AIS.

Les autres dépenses de fonctionnement du Département sont constituées des frais financiers (41 millions d'euros), la participation aux fonds de péréquation, notamment des DMTO (19,9 millions d'euros) et les provisions constituées au cours de l'exercice (31 millions d'euros).



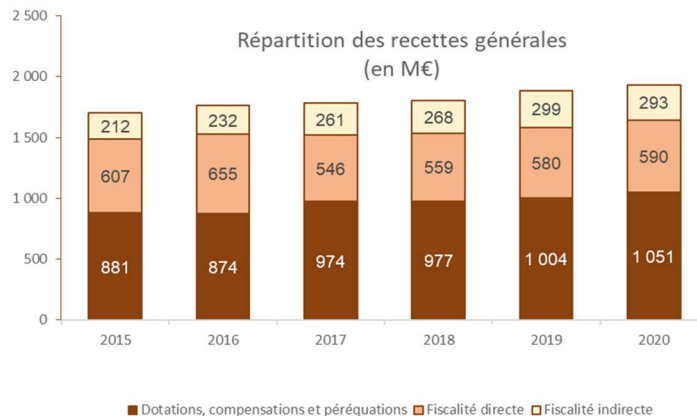


Les recettes générales

Constituées de la fiscalité et des dotations, les recettes générales (1 934,2 millions d'euros) progressent de 2,7 % en 2020 par rapport à 2019 (1 884,1 millions d'euros), soit une augmentation de 50,1 millions d'euros.

Ainsi, les baisses constatées sur les recettes fiscales que sont les DMTO (-1,5%, soit 4 millions d'euros), la CVAE (- 3,3%, soit 4 millions d'euros) ou encore la taxe d'aménagement (-8,3%, soit 1,8 millions d'euros), ainsi que la baisse des autres recettes (-5,5%, soit 7,7 millions d'euros), ont été compensées par l'augmentation du produit de la TFPB (+2%, soit 8,6 millions d'euros), des dotations de péréquation (+23,4%, soit 48,2 millions d'euros) et des dispositifs de compensation (+0,7%, soit 5,4 millions d'euros).

Il est à noter que si les recettes issues des DMTO, de la CVAE ou de la taxe d'aménagement ne se sont pas effondrées comme le contexte économique aurait pu le laisser penser, le Département n'a pas non plus bénéficié de l'augmentation qu'elles auraient pu connaître, hors contexte de crise.



En 2020, le Département a perçu 842,6 millions d'euros de recettes fiscales (soit 44 % des recettes générales), ce qui représente une diminution de 0,4 % par rapport à 2010 (- 3,5 millions d'euros).

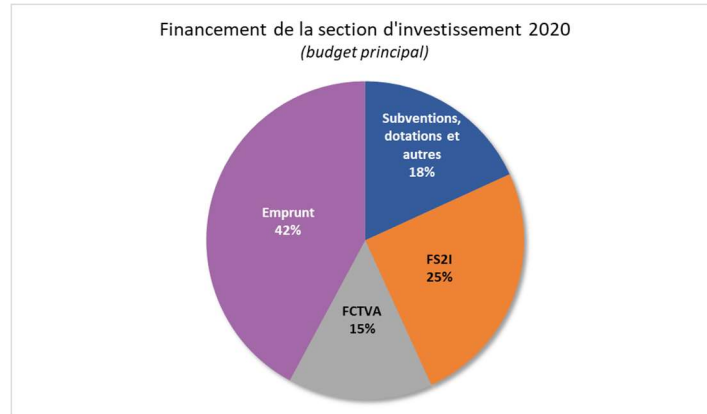
Bien que les recettes fiscales se sont maintenues dans le contexte de la crise économique débutée en 2020, le Département a été privé de leur évolution mécanique. Cette perte doit être ainsi regardée en comparaison de l'augmentation des charges des AIS. Elle illustre la fragilité du modèle de financement des Départements, éminemment pro-cyclique.

- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** s'élèvent à 259,6 millions d'euros, en diminution d'1,5 % par rapport à 2020 (263,6 millions d'euros).
- **La taxe sur le foncier bâti** est la principale recette fiscale du Département. Le produit de cette taxe s'élève à 430,7 millions d'euros en 2020, en progression de 2 % par rapport à 2019 (+ 8,7 millions d'euros). En 2020, la revalorisation forfaitaire s'est élevée à 0,9% pour les résidences principales et 1,2 % pour les autres locaux. Pour la dernière année de perception de la taxe sur le foncier bâti, le taux a été maintenu à 16,29%, soit un taux légèrement inférieur au taux moyen de l'ensemble des Départements (16,30%).
- **La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** : le Département de la Seine-Saint-Denis a perdu une grande part du dynamisme de cette taxe depuis le transfert de 25 points de CVAE départementale

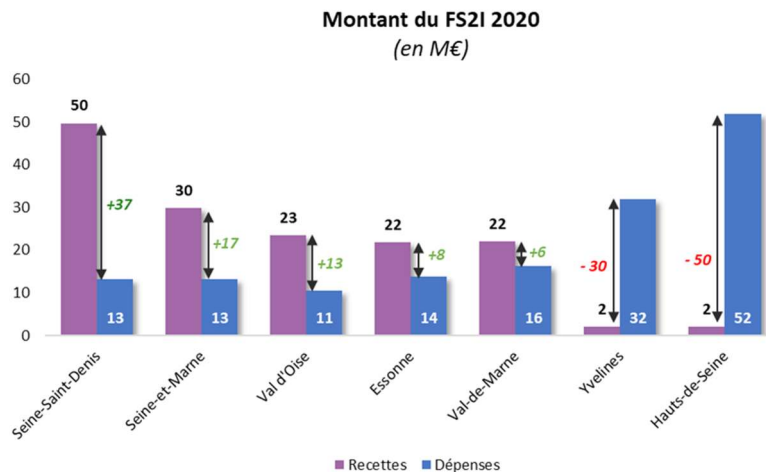
(sur 48,5 %) à la Région le 1er janvier 2017, soit une recette de 115,7 millions d'euros figée dans le SLOW
 En 2020 le produit de la CVAE s'est élevé à 117 millions d'euros, soit une diminution de 3,3%.

Le financement des dépenses d'investissement

La réalisation des plans d'investissement est dépendante, d'une part, de l'autofinancement que le Département parvient à dégager et, d'autre part, des recettes d'investissement qu'il perçoit. Les principales recettes d'investissement sont les subventions et dotations, le FCTVA, le FS2I, fonds de péréquation francilien mis en place en 2019, et l'emprunt, selon la répartition suivante.



Le FS2I représente un quart des recettes d'investissement du Département et permet ainsi de financer une grande partie des dépenses d'équipement. Il est à noter qu'ici, le montant du FS2I n'est pas le montant net, mais seulement la participation reçue, soit 49,7 millions d'euros. En parallèle, le Département participe à hauteur de 13,1 millions d'euros à ce fonds, soit une recette nette de 36,6 millions d'euros, ce qui reste une part conséquente, sur des recettes réelles d'investissement de 262,7 millions d'euros.

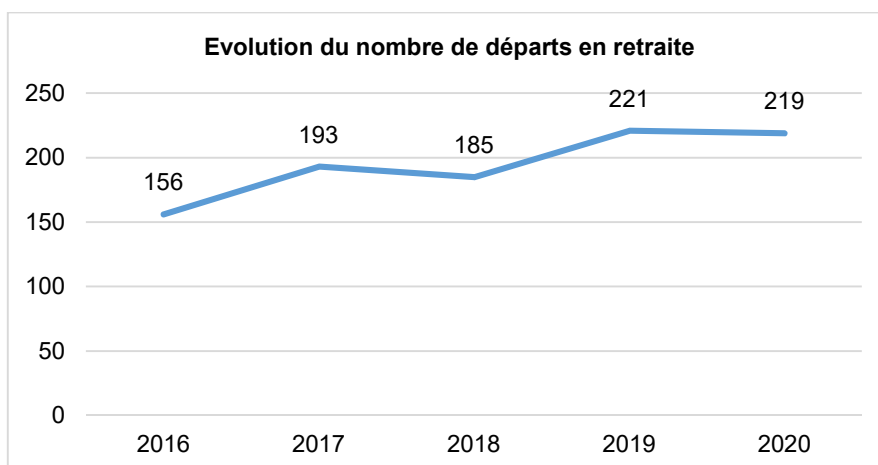
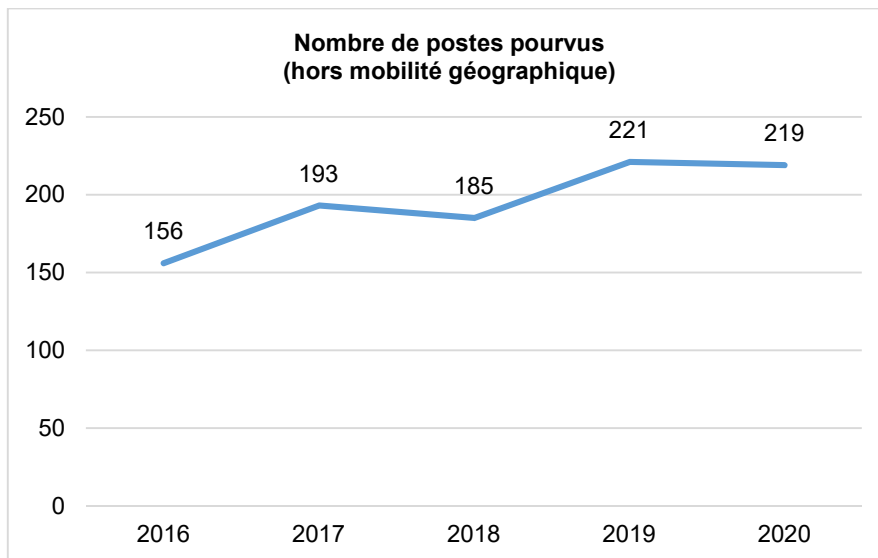
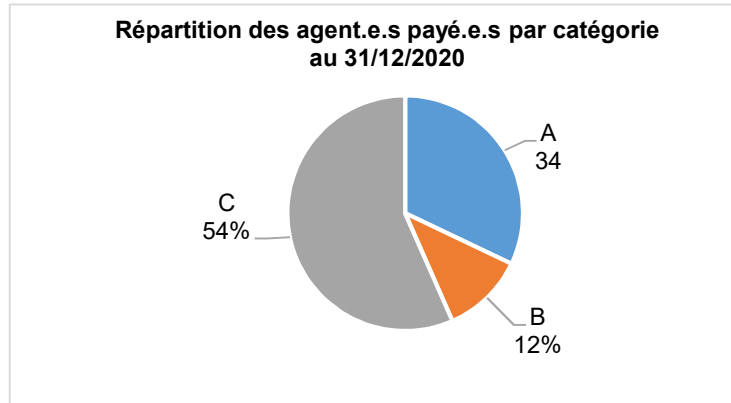


Le Département de la Seine-Saint-Denis est le premier bénéficiaire de ce fonds volontariste parmi les Départements franciliens. Il contribue ainsi à permettre à la Seine-Saint-Denis de maintenir un haut niveau d'investissement, faisant de notre collectivité le 6ème département investisseur, en volume, à l'échelle nationale.

Ressources humaines du Département

Le nombre d'agents payés au 31 décembre 2020 était de 7 917 contre 7 945 en 2019 (tous statuts confondus).

Le Département comptait aussi 523 assistant·e·s familiaux·ales



Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Programmes du département

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Enfance et famille

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Accueil du jeune enfant

*Ce programme relève de la Mission
Enfance et famille*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

Le département de la Seine-Saint-Denis compte près de 30 000 naissances par an, soit un nombre d'enfants de moins de 3 ans approchant les 100 000.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis oscille depuis plusieurs années autour de 30 000 places d'accueil. Il rassemblait au 31 décembre 2020 plus de 29 000 places d'accueil théoriques au total :

- 15 415 places dans 408 crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, associatives, privées), chiffre en augmentation par rapport à 2019 (+ 67 places) ;
- 13 672 places théoriques en accueil individuel auprès des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, chiffre en diminution par rapport à 2019 (- 578 places).

Au niveau national, suite à l'article 50 de la loi du 10 août 2018 « pour un Etat au service d'une société de confiance », qui avait habilité le gouvernement à prendre par ordonnance des dispositions visant à « faciliter l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance », la concertation autour de la réforme des modes d'accueil de la petite enfance s'est poursuivie en 2020 et devrait aboutir en 2021.

Les orientations départementales en matière d'accueil du jeune enfant s'inscrivent dans celles de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) 2018-2022 et de sa déclinaison départementale, la Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion (CPOG) de la CAF. La convention-cadre entre le Département et la CAF a été renouvelée en 2020 pour couvrir la période 2020-2024.

L'année 2020 marque la fin du plan Petite enfance et parentalité (PPEP) 2015-2020 sur l'investissement dans les structures d'accueil du jeune enfant et le début de la déclinaison du Schéma départemental petite enfance et parentalité (SDPEP) 2020-2024.

La crise sanitaire de la Covid 19 a eu des conséquences sur l'accueil des jeunes enfants, en particulier lors du premier confinement au printemps 2020 au cours duquel les crèches et autres structures d'accueil collectif ainsi que la majorité des MAM étaient fermées administrativement. Quatre crèches départementales ont alors participé au dispositif d'accueil des enfants de professionnels prioritaires.

Objectifs stratégiques du programme

Dans un contexte toujours marqué par une demande supérieure à l'offre, le département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans un programme volontariste de développement des modes d'accueil collectifs et individuels, pour permettre aux parents de mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, pour faciliter l'accès à l'emploi des parents en insertion professionnelle et pour soutenir la parentalité.

Le Département a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- Au titre de l'accueil en crèche, compétence non obligatoire, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places ;
- Au titre des missions légales de protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- Il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à

toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel enfance et parentalité.

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le  avec le Pôle innovateur

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Outre les actions récurrentes, plusieurs objectifs transversaux ont été poursuivis en 2020:

- Poursuivre le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil du jeune enfant avec le début de la mise en œuvre du nouveau Schéma petite enfance et parentalité (cf. *infra*) ;
- Poursuivre pour la dernière année le Plan petite enfance et parentalité (PPEP) avec ses investissements dans les équipements départementaux, les EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) et les MAM (Maisons d'assistants maternels) ;
- Mettre en œuvre les nouveaux objectifs contractualisés avec la CAF dans le cadre de la convention cadre sur le financement des crèches départementales : optimisation progressive de l'occupation des places, diversification de l'offre pour les familles, révision du règlement de fonctionnement dans une logique de service aux usagers, déclinaison des objectifs de la convention d'objectifs et de gestion (COG) par public (enfants en situation de handicap, familles disposant de faibles ressources...).

Indicateurs de résultat

Objectif		Créer 400 nouvelles places par an en accueil collectif pendant la durée de mise en œuvre du PPEP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de places créées en accueil collectif	Cible	400	400	400	400
	Réalisé	409	386	439	
<p><u>Commentaire :</u> En 2020, 439 places ont été créées pour un objectif de 400 places en accueil collectif. Cependant, des places ont été perdues à cause de diminutions de capacité (120 places) et de fermetures définitives (110 places) ou provisoires (110 places) d'Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Le solde net est donc de 99 places supplémentaires par rapport à 2019.</p>					

Objectif		Créer 200 nouvelles places par an en accueil individuel pendant la durée de mise en œuvre du PPEP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de places créées en accueil individuel	Cible	200	200	200	200
	Réalisé	470	358	194	
<p><u>Commentaire :</u> En 2020, 97 assistantes maternelles ont été agréées pour un total de 194 places d'accueil (valeur estimative, chiffres non consolidés). Malgré une baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées et le contexte sanitaire peu favorable, le nombre de nouvelles places créées en accueil individuel se rapproche de la cible.</p>					

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'admission			
		2018	2019	2020	2021
Taux d'admission (hors juillet - août)	Cible	108 %	110 %	115 %	115 %
	Réalisé	101,1 %	101,0 %	104,2 %	
<p><u>Commentaire :</u> Le taux d'admission est le rapport entre le nombre total d'enfants admis et le nombre de places ouvertes.</p> <p>Après 2 années de stagnation (101%) nous constatons une amélioration de ce taux entre 2019 et 2020 (+3,2 points) et ce malgré la crise sanitaire qui a impacté l'activité des crèches.</p> <p>Ce taux de 104,2 % est compté réellement sur 7 mois, hors des périodes de Covid (avril, mai et juin) et estivale (juillet et août) car d'une part, la majorité de places de crèches ont été fermées au printemps et en été, et d'autre part, il a été observé en juin un effet de rattrapage des admissions après le premier confinement faussant les calculs (taux d'admission de 425 % en juin).</p> <p>Si les mesures prises en 2019 sont prolongées en 2020 favorisant l'extension de l'offre d'accueil (développement de l'accueil hors contrat, de l'accueil d'urgence des familles en reprise d'emploi ou en insertion professionnelle, de l'offre d'accueil mixte accueil collectif - accueil individuel), l'amélioration du taux d'admission repose sur la mise en place d'outils et processus de suivi et de pilotage de l'activité des crèches par le site central (cartographies ou revues d'activités mensuelles, suivi des rythmes d'admissions) et sur les objectifs donnés de planifier les admissions au plus tard au 31 octobre et d'ajuster le nombre d'admissions sur le taux d'occupation des places.</p>					

Les perturbations des calendriers des commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA) des établissements à densifier leur niveau d'admission à la rentrée 2020.

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'occupation			
		2018	2019	2020	2021
Taux d'occupation théorique (calcul CAF) (hors juillet - août)	Cible	70 %	70 %	70 %	70 %
	Réalisé	60,2 %	55,3 %	42,1 %	
Taux d'occupation corrigé (hors juillet - août)	Cible	78 %	80 %	80 %	80 %
	Réalisé	72,5 %	71,7 %	66,6 %	

Commentaire :
Le taux d'occupation est calculé en rapportant les heures de présence effective des enfants à la capacité installée d'accueil de l'établissement (nombre de places ouvertes x nombre de jours d'ouverture).

La CAF calcule le taux d'occupation sur la base du nombre de places théoriques de sorte que les baisses temporaires de capacités, liées par exemple aux travaux ou à des problèmes de personnel, ne sont pas prises en compte. Les crèches d'Anatole France à Bagnolet, Blanqui et Lucie Aubrac à Bondy, Convention à La Courneuve sont restées fermées plusieurs mois pour travaux et la crèche Bauer à Saint Ouen a fermé en novembre 2020.

De plus, le calcul de la CAF prend en compte l'amplitude horaire d'ouverture de 11h45 alors que le Département propose des contrats journaliers de 5 ou 10 heures. Au total, la capacité d'accueil calculée par la CAF est supérieure à la capacité d'accueil réelle ce qui entraîne des taux d'occupation CAF inférieurs aux taux calculés sur la base de la situation réelle des crèches.

C'est pour ces raisons que l'on calcule un taux d'occupation corrigé, qui tient compte des capacités réelles d'accueil, en tenant compte des fermetures de sections ou crèches pour des problématiques de travaux ou de personnel. Ce taux est en baisse par rapport à 2019, avec une perte de 5,1 points. Cela est dû au premier confinement d'avril-mai qui fait chuter le taux d'occupation. Par ailleurs, il est de 71,5 % si le taux d'occupation corrigé est rapporté aux 7 mois (janvier, février, mars, septembre, octobre, novembre et décembre). La prise en compte du taux d'occupation pour ajuster les admissions à la rentrée a permis de compenser le bas niveau d'occupation des places du premier semestre

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux de facturation			
		2018	2019	2020	2021
Taux de facturation (hors juillet - août)	Cible	108 %	108,5 %	107 %	106 %
	Réalisé	110 %	110,4 %	107,2 %	

Commentaire :
Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées aux familles et les jours de présence effective des enfants. Cet indicateur fait l'objet d'une vigilance particulière du service car il détermine le montant de la Prestation de Service Unique (PSU) versé par la CAF. En effet, selon un système de tranches, plus le taux de facturation est élevé moins le taux de PSU appliqué par la CAF est favorable :

- si le taux de facturation est inférieur à 107%, le taux de PSU est en 2020 de 5,66 € par heure facturée ;
- si le taux de facturation est compris entre 107% et 117%, le taux de PSU est en 2020 de 5,24 € par heure facturée ;
- si le taux de facturation est supérieur à 117%, le taux de PSU est en 2020 de 4,85 € par heure facturée ;

Par exemple, si le taux de facturation est de 117 %, cela signifie que pour 100 heures d'accueil, les familles en payent 117.

L'amélioration du taux de facturation nécessite de rapprocher le niveau de présence des enfants à ce qui est facturé aux familles. Le taux de facturation a baissé de 3,2 % entre 2019 et 2020 et s'approche de 107 %. Le nouveau règlement de fonctionnement introduisant la gratuité des absences prévues du fait des familles a favorisé cette amélioration. Du fait de la Covid 19, le délai de prévenance a été exceptionnellement réduit, augmentant la prise en compte de la gratuité des absences. L'adaptation des contrats d'accueil pratiquée avec plus de fluidité par les responsables de crèche permet également de limiter les absences facturées. Ces dispositions améliorant le taux de facturation devront s'accompagner de stratégies de compensation des absences afin de maintenir le niveau de recettes.

Objectif		Optimiser l'accueil de nouveaux enfants durant l'année 2020			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de nouveaux enfants entrants en crèche du 17/08/2020 au 31/10/2020	Cible				
	Réalisé	280	544	827	
Nombre de nouveaux enfants entrants en crèche du 01/11/2020 au 31/12/2020	Cible				
	Réalisé	102	158	239	
<p>Commentaire : Il s'agit du nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une ouverture de dossier au sein d'une crèche, sur une période donnée, en 2020. Il peut donc s'agir d'enfants intégrant les sections des plus petits (entre 3 et 12 mois), mais aussi des enfants les plus grands (jusqu'à 3 ans). La première période d'admissions regroupe les enfants nés avant juin 2020. La majorité des admissions est faite sur cette première phase avec une représentation des 3 classes d'âge. La seconde période montre encore un nombre important d'admissions. L'ouverture de places concomitante au recrutement de personnel et le retard des programmations de CAMA du fait de la Covid peuvent l'expliquer. 158 enfants nés en 2018 et 2019 sont ainsi entrés en fin d'année 2020, ayant pu bénéficier de places devenues vacantes d'autant que la crise sanitaire a conduit certaines familles à demander la réduction de leurs temps d'accueil. Il sera important de suivre l'évolution de ces tendances avec la mise en œuvre de la démarche de la PSU horaire.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Le programme Accueil du jeune enfant comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches et structures d'accueil non gérées par le Département) et l'accueil individuel auprès des assistant(e)s maternel(le)s.

Action Crèches départementales

Le Département gère en régie interne 55 crèches.

Concernant cette action, les principales réalisations de l'année 2020 ont été les suivantes :

- L'adoption de la convention cadre 2020-2024 avec la CAF introduisant la stratégie de mise en œuvre de la facturation en prestation de service unique horaire (PSUH) ;
- L'optimisation de l'activité des crèches via le taux d'occupation en fonction des ressources humaines disponibles, soutenue par la création d'outils de suivi des présences des enfants, de suivi du taux d'encadrement quotidien par crèche et l'accompagnement aux pratiques de saisies des données par les directrices de crèches ;
- Dans le cadre de la mise en place de la prestation de service unique horaire (PSUH), l'équipement des crèches en tablettes pour l'enregistrement de l'activité à partir de septembre 2021 et le passage en version web du logiciel de gestion. En 2020, ont eu lieu des concertations entre les différentes parties prenantes du projet (DEF, DINSI, CAF et le prestataire SI), sur les modalités de facturation des heures de présences des enfants. La dématérialisation des préinscriptions en crèche via le portail famille a été mise en place ;
- L'expérimentation de la facturation horaire selon les modalités PSUH de la CAF sur 10 crèches test, accompagnée par la formation des responsables et éducatrices des crèches par l'association Pikler Locsy et des formations sur l'usage d'Axel Web, qui seront prolongées en 2021 en raison des retards dus à la crise sanitaire actuelle. Des groupes de travail ont été créés avec plusieurs crèches de façon mensuelle pour aborder concrètement les leviers d'optimisation de l'occupation des places ouvertes. Ces séances de travail sont aussi prolongées en 2021 ;
- Le report du nouveau règlement de fonctionnement, comprenant la nouvelle tarification à l'heure des familles du département. Un règlement de fonctionnement intermédiaire a été mis en place pour correspondre aux besoins conjoncturels des familles, incluant une gratuité des absences prévues. Le règlement de fonctionnement final devrait entrer en vigueur en septembre 2021 pour toutes les familles.

Action Accueil collectif de la petite enfance

Cette action vise, outre les compétences de droit commun (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental), à augmenter le nombre de structures et de places offertes et à mettre en œuvre le PPEP (aide à l'investissement en ciblant les territoires les moins pourvus). Le Département participe au financement des dépenses de fonctionnement des EAJE associatifs et/ou relevant de l'économie sociale et solidaire (subvention de fonctionnement trimestrielle sur la base du nombre d'enfant accueillis).

Plusieurs évolutions ont eu lieu au cours de l'année 2020 :

- Le Schéma Départemental Petite Enfance et Parentalité (SDPEP) 2020-2024 a été finalisé et signé :
 - Le pôle Innovation Petite Enfance et Parentalité a organisé un séminaire réunissant 80 participants qui a permis une restitution collective et des ateliers opérationnels suivant le plan d'action du Schéma ;
 - Le Schéma a été adopté par la commission permanente le 18 juin 2020 et signé en Conférence départementale le 21 septembre 2020 (40 personnes en présentiel et 500 personnes à distance) ;
- Du fait de la crise sanitaire, l'activité de commissions des porteurs de projet d'EAJE accompagné par la PMI et la CAF s'est poursuivie sur des médias différents (visio-conférence et présentiel) ;
- Les questionnaires d'EAJE ont été accompagnés sur les questions et règles liées à la Covid 19 par le bureau des modes d'accueil et le médecin cheffe du bureau de protection infantile ;
- L'ajustement du niveau d'aide en fonctionnement des EAJE associatifs et issus de l'économie sociale et solidaire décidé en 2019 s'est poursuivi.

Action Accueil individuel de la petite enfance

L'action Accueil individuel de la petite enfance concerne plusieurs domaines d'activité :

- L'agrément, la formation et le suivi des assistant(e)s maternel(le)s ;
- L'agrément des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (compétences légales de la PMI) ;
- L'amélioration de la qualité de l'accueil individuel des enfants, via notamment l'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile ;
- Le développement quantitatif de l'accueil individuel, via la valorisation des professions ;
- Le soutien à la création et l'animation du réseau des Maisons assistant(e)s maternel(le)s (MAM) ;
- L'accompagnement des projets innovants d'accueil individuel ;
- Le soutien au retour à l'emploi des assistant(e)s maternel(le)s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre du partenariat avec Pôle Emploi ;
- Le versement de l'Aide départementale à l'accueil du jeune enfant (ADAJE), avant l'extinction du dispositif pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2019.

Au niveau organisationnel, pour toutes les actions innovantes en matière d'accueil individuel (développement des MAM, accompagnements des projets innovants, retour à l'emploi des assistantes en inactivité, valorisation de la profession...) le Département s'appuie sur le Pôle petite enfance et parentalité (ex-ADDAI – Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel), organisation transverse de service public avec la double tutelle Département-CAF, également chargé de piloter le Schéma petite enfance.

En 2020, 97 nouveaux agréments ont été délivrés à des assistant.e.s maternel.le.s, créant environ 194 places en accueil à domicile. En revanche, 312 assistantes maternelles sont en cessation d'activité. La tendance à la baisse se poursuit avec un solde négatif. Le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s est en constante diminution depuis 2013 passant de 7 245 en 2013 à 4 829 en 2020.

3 Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM) ont été créées, concernant 7 assistantes maternelles, pour une ouverture de 25 places, dont 5 nouvelles places créées dans l'année (correspondant aux nouveaux agréments ou extension d'agréments). Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, aucune structure n'est en cessation d'activités et 7 projets sont classés en prévision d'ouverture. Fin 2020, 27 MAM sont donc actives.

Outre les actions réglementaires d'agrément et de formation des assistantes maternelles, l'année 2020 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- L'accompagnement des assistant.e.s maternel.le.s par les professionnels de PMI, via des protocoles co-construits sur l'accueil progressif et la déclaration de situations Covid 19. Une enquête électronique sur la situation des assistant.e.s maternel.le.s pendant le confinement a été lancée à la fin avril et restituée en préparation du déconfinement (1760 réponses) ;
- L'adaptation des interventions de l'Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel (ADDAI) : concernant le protocole expérimental MAM, les sollicitations des porteurs de projets de MAM ont diminué en 2020 du fait de la crise sanitaire, mais certains ont poursuivi leurs travaux de mise en conformité. Par ailleurs, l'ADDAI s'est repositionnée autour d'une fonction de veille réglementaire liée au Covid19, de communication et de soutien à distance des professionnels des MAM et des RAM, mettant en place des listes électroniques de diffusion d'informations ;
- La poursuite de la révision des modalités de soutien à l'accueil individuel (ADAJE) décidée en 2019 ;
- La poursuite du dispositif expérimental d'accueil collectif et individuel « Fais-moi une place » (FMUP) : dédié aux enfants de 0-3 ans des publics en insertion résidant l'EPT Plaine Commune, ce dispositif porté par l'association SFMAD s'est poursuivi sans rupture pour les familles dont les enfants étaient en accueil individuel ;
- L'élaboration d'un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : un dossier de demande de financement portant sur un programme de quatre formations a été validé par l'Etat pour un montant de 69 100 euros.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	2,638	2,106	1,285
Accueil individuel de la petite enfance	Dépense	5,889	5,498	3,746
Crèches départementales	Dépense	1,672	1,671	1,184
	Recette	23,685	25,346	23,665
Total	Dépense	10,199	9,275	6,215
	Recette	23,685	25,346	23,665
	Charge nette	13,487	16,071	17,450

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	1,058	1,289	1,733
Crèches départementales	Dépense	0,277	0,299	0,202
Total	Dépense	1,335	1,588	1,935
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	1,335	1,588	1,935

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission **Enfance et famille***

Ce programme comporte six actions :

- Prévention spécialisée,
- Evaluer pour protéger,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Accueil en structures collectives,
- Accueil familial,
- Adoption.

Contexte

Les actions du programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) s'inscrivent dans le cadre des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance.

Le Schéma de prévention et de protection de l'enfance du Département voté en avril 2019 est la feuille de route du programme « Aide sociale à l'enfance ».

En 2020, le contexte de mise en œuvre de cette politique publique par le Département a été caractérisé par :

- La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui porte sur plusieurs actions : la réponse aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes au sein des familles en très grande pauvreté, la prévention des sorties sèches de l'ASE, la consolidation des parcours d'autonomie des jeunes confiés à l'ASE et le développement de nouvelles interventions en prévention spécialisée ;
- La crise sanitaire de la Covid-19, qui a eu un impact fort sur l'activité des services : aggravation des difficultés rencontrées par certaines familles, nécessité d'adapter les modalités d'accompagnement, report de certains projets.

Objectifs stratégiques du programme

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour objectif d'assurer la prévention et la protection de l'enfance. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois orientations majeures :

- La prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ;
- L'accompagnement des familles ;
- La prise en charge physique des enfants en établissement ou famille d'accueil, lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger. Le programme ASE est caractérisé par la prédominance de cette activité de prise en charge des enfants placés, confiés au Département sur décision judiciaire (plus de 80 % des cas) ou administrative. En décembre 2020, on comptabilisait 9 318 mesures d'aide sociale à l'enfance, dont 3 341 mesures éducatives à domicile et 5 977 enfants accueillis à l'ASE (dont plus de 5 400 enfants confiés à l'ASE par placement judiciaire). Le suivi de la mise en œuvre de ces mesures est assuré par 9 groupements, 22 circonscriptions et la CAMNA (Cellule d'accompagnement des mineurs non accompagnés).

Les objectifs du programme sont définis par le Schéma de prévention et de protection de l'enfance, voté en avril 2019, et construit autour de six axes stratégiques :

- Renforcer la politique de prévention globale en direction des enfants et des familles ;
- Mieux repérer et préparer l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance ;
- Garantir la qualité et la continuité du parcours et de l'accueil ;
- Mieux accompagner les publics vers l'autonomie ;
- Mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance ;
- Renforcer la place des usagers et mieux les associer aux interventions.

En outre, l'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre d'actions transversales, qui s'inscrivent dans une approche de pilotage par parcours de l'enfant et du jeune :

- La poursuite du travail sur l'accompagnement et les orientations des jeunes majeurs, avec une approche visant à faciliter l'accès au droit commun, en articulation avec les services départementaux en charge de l'insertion (DPAS et DEIAT) ;
- La signature, avec le tribunal judiciaire de Bobigny, l'Amicale du Nid 93 et plusieurs acteurs du territoire, d'un protocole expérimental visant à renforcer et à mieux coordonner les actions à destination des mineur.e.s en situation de prostitution ;
- La poursuite de l'adaptation des réponses pour les publics MNA (Mineurs non accompagnés), avec l'ouverture de places dédiées supplémentaires ;
- L'engagement d'une réflexion sur les besoins du service et des attentes à l'égard des partenaires sollicités dans le cadre des visites en présence d'un tiers ;
- La mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la Pauvreté contractualisée avec l'Etat.

Indicateurs de résultat

Objectif		Proposer aux MNA (mineurs non accompagnés) un accueil et un accompagnement adapté		
		2019	2020	2021
Nombre de MNA (mineurs) pris en charge par l'appel à projet spécifique / nombre total de MNA pris en charge par l'ASE	Cible	550/1200 soit 46 %	580/1200 soit 48 %	580/1100 soit 53 %
	Réalisé	230/1220 soit 19 %	408/958 soit 43 %	
Commentaire : L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté (appel à projet spécifique), alors qu'ils étaient jusqu'en 2018 presque exclusivement accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE. L'appel à projet MNA permet l'ouverture de 580 places dédiées aux MNA mineurs (« phase 1 »). L'ouverture de ces places s'est faite à un rythme moins soutenu qu'initialement prévu et doit s'achever début 2021. Le nombre de MNA mineurs a largement baissé au cours de l'année 2020, beaucoup de MNA étant devenus majeurs.				

Objectif		Orienter les jeunes majeurs vers des structures adaptées		
		2019	2020	2021
Nombre de jeunes majeurs pris en charge dans les SAA, FJT et appel à projet MNA / total de jeunes majeurs pris en charge (ex-MNA compris)	Cible	600/1000 soit 60 %	810/1120 soit 72 %	1040/1200 soit 87%
	Réalisé	410/1020 soit 40 %	716/1411 soit 51 %	
Commentaire : L'objectif est d'augmenter la part des jeunes majeurs accueillis dans des structures favorisant leur autonomie (Services d'accompagnement à l'autonomie - SAA, Foyers jeunes travailleurs - FJT, et établissements de l'appel à projet pour les MNA devenus majeurs « phase 2 »), en diminuant en parallèle la proportion de jeunes pris en charge dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). L'appel à projet MNA permet l'ouverture de 334 places dédiées aux MNA devenus majeurs (« phase 2 »). L'ouverture de ces places doit s'achever début 2021. En 2020, le nombre de jeunes majeurs ex-MNA a beaucoup augmenté, plus vite que le nombre de jeunes majeurs accueillis en structures adaptées.				

Objectif		Augmenter le nombre d'assistantes familiales en activité		
		2019	2020	2021
Nombre d'assistantes familiales employées par le Département et en activité	cible	497	494	534
	réalisé	474	470	
Commentaire : Les assistantes familiales comptabilisées accueillent un ou plusieurs enfant(s) au 31 décembre, en placement continu ou en placement intermittent. L'objectif est de relancer ce mode d'accueil en suscitant des candidatures puis des recrutements, notamment grâce au bus itinérant sillonnant le département pour présenter les métiers de l'enfance (cf. <i>infra</i> , action « Accueil familial »).				

Action Prévention spécialisée

L'action Prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

La prévention spécialisée s'est développée cette année, avec l'implantation d'une nouvelle équipe sur le quartier Youri Gagarine de Romainville, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle est donc intervenue en 2020 dans 26 villes et 58 quartiers. L'équipe dédiée aux maraudes de l'association Rues et Cités peut intervenir sur l'ensemble du territoire départemental mais son action se concentre actuellement sur le territoire d'Est Ensemble. En 2020, l'effectif total autorisé sur les 8 services habilités s'élevait à 271,4 postes en équivalent temps plein (ETP), dont 206 ETP éducatifs.

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont eu un impact important sur la population des quartiers où interviennent les associations de prévention spécialisée : décès de parents, tensions intrafamiliales, détresse psychologique, précarité alimentaire, fracture numérique et enjeux relatifs à la continuité pédagogique. Durant le confinement, le travail de rue et les actions collectives habituelles ont dû être suspendus, à l'exception de situations d'urgence et d'actions spécifiques. Malgré ses limites, le télétravail a permis le maintien du lien avec les jeunes et les familles, à travers des contacts téléphoniques ou via les réseaux sociaux (en individuel ou en groupe), et les échanges avec les partenaires (Education Nationale, associations, villes, Département). Quelques actions solidaires auxquelles ont participé des jeunes ont pu être menées et ont représenté un outil éducatif porteur sur le thème de la citoyenneté.

A la mi-mai 2020, les associations ont progressivement repris le travail de rue et les accompagnements individuels. Une attention particulière a été portée à l'organisation de l'été et au soutien scolaire. Les associations ont ainsi pu mener 97 séjours éducatifs, 118 chantiers et 125 actions de quartier et se sont mobilisées, pour certaines, dans l'orientation des jeunes vers le dispositif des « colos apprenantes ».

Malgré la crise sanitaire, le travail entrepris avec les villes et les associations visant un renforcement de la coopération au travers de conventions tripartites s'est poursuivi, permettant l'aboutissement d'un document socle concerté avec les associations, et proposé aux communes en fin d'année 2020. Ces dernières ont été invitées à contribuer à hauteur de 10 % au financement de cette politique publique.

Ainsi, l'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre effective de ces conventions tripartites Département/ville/associations sur chaque territoire, avec une déclinaison opérationnelle au travers d'un projet d'intervention pluriannuel concerté. Les rencontres avec les villes se verront par conséquent renforcées. En fonction de l'adhésion au projet des différentes communes, des redéploiements de moyens pourront être actés.

Action Evaluer pour protéger

Conformément à la loi, l'action Evaluer pour protéger a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

Pour l'année 2020, le Département a réceptionné au total 3 513 rapports initiaux, dont 3 224 qui ont été qualifiés en informations préoccupantes. L'activité est légèrement en baisse par rapport à 2019 (3 561 IP). L'Education nationale reste, comme les années précédentes, la première source d'IP (32 %), avec un nombre d'IP stable en 2020. On constate par ailleurs cette année une diminution significative des IP venant des équipes du Département (de 598 en 2019 à 246 en 2020), à mettre en lien avec l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services, et à l'inverse une augmentation des IP venant des hôpitaux (de 375 en 2019 à 516 en 2020).

Le respect des délais d'évaluation reste insuffisant, ce qui justifie la mise en œuvre en 2021 d'une réforme du traitement des informations préoccupantes et des évaluations partagées. Il s'agit d'un chantier important révisant toutes les étapes de traitement des informations préoccupantes, afin de renforcer la fluidité et l'efficacité du processus et d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Enfin, la signature en 2020 du protocole expérimental visant à renforcer et à mieux coordonner les actions à destination des mineurs en situation de prostitution a notamment permis la mise en place d'évaluations conjointes avec l'Amicale du Nid 93, permettant un meilleur accompagnement de ces situations.

Action Accompagnement et soutien à la parentalité

L'action Accompagnement et soutien à la parentalité vise à prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les parents et les jeunes peuvent être confrontés, grâce à la prévention et aux interventions administratives à domicile faites avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Cela passe par le déclouonnement des réponses entre prévention et protection et les réponses de proximité par la mise en réseau des acteurs. Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs administratifs ou judiciaires d'intervention à domicile, ainsi que le soutien à des projets associatifs concourant à la prévention et au soutien à la parentalité :

- Les mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et AEMO intensives (AEMOi) ;
- Les aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et aides financières ;
- Les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur) ;
- Les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans ;
- Les structures d'accueil sans hébergement à visée préventive : Services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental ;
- Les interventions et dispositifs à visée préventive : interventions éducatives de proximité (IEP) et dispositif Etap'Ados ;
- Les lieux d'accompagnement des jeunes cofinancés par le Département aux côtés d'autres acteurs (PAEJ – Points d'accueil écoute jeunes, Maisons des ados) ;
- Les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

En 2020, cette action a connu plusieurs évolutions importantes.

Les SAJ (Services d'accueil de jour) OASIS à Sevran et T'SAJ à Villetaneuse, ouverts respectivement en 2018 et 2019, sont venus renforcer le dispositif départemental existant (SAJ Du Breuil à Bondy et l'Envol à la Courneuve). Ces quatre structures ont accompagné cette année 142 familles et 260 enfants. Les SAJ poursuivent le développement de leur réseau partenarial et de l'activité qui devrait encore évoluer avec un projet, pour 2021, d'élargissement de la tranche d'âge des enfants accueillis. Les équipes éducatives ont fait preuve d'adaptation à la crise sanitaire en variant leurs modalités d'intervention et ont pu apporter, pour certaines, un soutien en présentiel durant le confinement, auprès de familles particulièrement vulnérables et fragilisées par la situation. Durant l'été, les SAJ se sont saisi des dispositifs proposés dans le cadre du « Bel été solidaire » organisé par le Département, permettant ainsi à des familles d'en bénéficier.

Le Relais parental, géré par la Croix Rouge française, est une structure d'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 17 ans révolus, avec l'accord du parent, qui vise à éviter toute mesure de placement en proposant un hébergement d'enfants en relais et un soutien aux parents en difficulté. Ce service a accompagné 134 enfants issus de 82 familles différentes en 2020. Après deux années de montée en charge liée à l'ouverture récente de la structure, le relais parental est désormais bien identifié et son activité est conforme aux attentes du Département. La continuité de service a pu être assurée durant le confinement et cette structure constitue un dispositif relais important. Dans le cadre du Bel Été solidaire notamment, 6 séjours ont pu être organisés en 2020.

Les TISF (Techniciennes d'intervention sociale et familiale) ont accompagné 378 familles et 1 000 enfants dont 159 enfants porteurs de handicap, en augmentation de 59 % par rapport à 2019 soit 15,9 % des enfants suivis en 2020. Le confinement a nécessité une adaptabilité et un apprentissage du travail d'accompagnement à distance pour les professionnels du domicile. Dans ce contexte, les TISF sont restées en lien étroit avec les familles, en organisant des appels téléphoniques réguliers, en proposant des activités aux enfants et un soutien adapté à chaque foyer. Dès le mois de mai, les interventions à domicile ont repris, sans interruption depuis. En lien avec le réseau de partenaires, l'accompagnement aux gestes barrière, à la santé, la reprise d'un rythme adapté aux besoins de l'enfant, la continuité pédagogique et la sortie de l'isolement font partie des thématiques spécifiques travaillées cette année. Les équipes ont aussi porté une attention particulière à la précarisation des situations sociales et alimentaires des familles.

Le REAAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents) vise à soutenir les parents dans leur fonction éducative, par la mise en réseau et le financement d'actions municipales ou associatives, à l'échelle locale et départementale. En 2020, le Département a soutenu 30 actions locales (9 municipales, 18 associatives, et 3 actions départementales dans le domaine de l'adoption). La répartition géographique et l'équité territoriale des projets soutenus ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Département et de la CAF, afin de favoriser une réponse adaptée aux besoins identifiés.

Par ailleurs, un contrat de réciprocité entre la Mission innovation territoriale et le Pôle petite enfance et parentalité est en cours de signature pour un déploiement en 2021 et a pour objet de réaliser un diagnostic sur le champ de la parentalité. Cette coopération devrait contribuer à identifier une politique transversale de soutien à la parentalité

au sein du Département et renforcer la lisibilité des dispositifs en faveur des familles et des professionnels structures.

Malgré la crise sanitaire, **le service d'accueil et d'écoute pour adolescents en difficultés Etap'Ado** a pu maintenir une activité proche de celle de l'année précédente, soit l'accompagnement de 264 jeunes. Durant le confinement, l'équipe s'est adaptée et réinventée en proposant par exemple la création d'un numéro vert d'écoute, d'accompagnement et d'orientation ou en participant, avec des jeunes, à des actions solidaires. Le service a par ailleurs accueilli ponctuellement des jeunes accompagnés en AEMO, qui faisaient face à des situations de crise familiale. L'association s'est engagée en fin d'année 2020 dans une phase de restructuration nécessaire au regard des attentes du service, qui vise à renforcer la communication sur ses modalités de travail en direction des partenaires et des jeunes et ainsi développer son activité, en accentuant « l'aller-vers » et les actions collectives, notamment au sein de collèges et la création d'un espace parent.

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes, le territoire est doté de **trois Maisons des Adolescents** situées à Clichy-sous-Bois, Bobigny et Saint-Denis et le Département les soutient en subventionnant un poste d'éducateur par Maison des Adolescents. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le nombre de jeunes accueillis dans les MDA a chuté à 1 192 jeunes (soit une baisse de 16 % par rapport à 2019). La rentrée de septembre a été caractérisée par une recrudescence des prises en charge dans les MDA.

Concernant **les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)**, suite à la fermeture de celui de Saint-Denis en décembre 2019, le Département a poursuivi son soutien aux 5 autres PAEJ habituellement financés, en complément du financement de la DDCS, compétente en la matière. En 2020, 527 jeunes ont fait l'objet d'un suivi individuel et 360 ont bénéficié d'une action collective, données significativement en baisse, en lien avec la crise sanitaire.

Les centres mères-enfants permettent l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des mères majeures avec enfant(s) de moins de 3 ans. Cette année la commission mère-enfant mise en place en 2019 a été consolidée et une réflexion a été engagée sur le suivi de l'accompagnement des mères, notamment en vue de leur orientation vers des dispositifs de droit commun à la suite de leur sortie de prise en charge.

Hormis ces évolutions, les activités permanentes d'accompagnement des familles et des jeunes dans le cadre des **mesures éducatives à domicile** ou de placement ont été poursuivies. Durant le premier confinement, les équipes ont été réorganisées afin d'assurer la continuité du service : 2 pôles de circonscriptions ont été constitués et des permanences sur site ont été organisées par roulement pour les groupements. Aussi, le suivi des mesures et des urgences, la transmission aux magistrats et la poursuite des mesures administratives ont pu être maintenus, ainsi qu'une réception des publics en cas d'urgence.

La CAMNA (Cellule d'accueil des mineurs non accompagnés) a également assuré la continuité de son activité durant le premier confinement, avec un maintien de la réception du public et du lien avec les jeunes hébergés à l'hôtel, à travers des rencontres et appels téléphoniques. La mise à l'abri des jeunes en demande ou en cours d'évaluation de leur minorité a également été poursuivie. A partir de l'été 2020, les animations collectives proposées aux jeunes de la CAMNA ont repris, avec des ateliers organisés par le personnel (présentation de l'accompagnement aux primo-arrivants, présentation du contrat jeune majeur, accompagnement à la gestion de l'allocation d'entretien, accompagnement vers la lecture « Le salon du livre à la CAMNA ») ou par des partenaires extérieurs avec la collaboration de la DCPSL (animation « Les enfants du jeu » et ateliers écriture, lecture, numérique, etc. dans la salle d'attente, ateliers « la photo transformée »).

Action Accueil en structures collectives

L'action Accueil en structures collectives consiste à héberger et prendre en charge physiquement les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer les visites en présence de tiers. Cette action vise plusieurs objectifs :

- Garantir la sécurité des enfants confiés à l'ASE et la qualité de leur accueil en établissement ;
- Répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant dans sa singularité, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles au service du parcours de l'enfant et de l'inclusion des familles ;
- Développer des réponses alternatives à l'accueil classique en établissement ;
- Diminuer les accueils en urgence ;
- Augmenter les contrats jeunes majeurs en semi-autonomie ou en autonomie ;
- Piloter de manière dynamique le parcours des enfants et jeunes confiés à l'ASE, en adaptant le placement et sa nécessité aux besoins de l'enfant ;
- Infléchir la répartition entre accueil en établissement et accueil familial en faveur de l'accueil familial.

L'accueil en structures collectives s'inscrit dans un contexte de stabilisation du nombre d'enfants confiés à l'ASE. Au 31 décembre 2020, plus de 5 400 enfants étaient confiés à l'ASE ou placés directement par un juge (- 4 % par rapport au 31 décembre 2019). Cette stabilité s'explique par un moindre flux d'entrées et de sorties lié au confinement (baisse du nombre des admissions de MNA et reports de fins de prise en charge notamment).

Parmi les jeunes confiés à l'ASE, 3 705 étaient placés en établissements (+18 % en 2020). Cette hausse s'explique par des sorties d'hôtels de MNA orientés vers l'accueil de ces publics et une meilleure orientation vers les foyers de jeunes travailleurs. 2 618 jeunes étaient accueillis en établissements en Seine-Saint-Denis (+35 % par rapport à 2019) et 1 087 hors Seine-Saint-Denis (-11 % par rapport à 2019). Cette tendance correspond à un objectif du Département de favoriser le placement en Seine-Saint-Denis.

L'année 2020 a été largement consacrée à l'accompagnement des établissements dans la gestion de la crise sanitaire par les services du Département. Dans ce contexte particulier, le lien avec les établissements a été renforcé. Des contacts quotidiens ont été mis en place au début du premier confinement pour obtenir des remontées d'information (notamment sur les cas de Covid-19), puis ont progressivement évolué vers un échange hebdomadaire avec un reporting formalisé (tableau de suivi). Ces échanges ont permis aux équipes du Département de mieux connaître les établissements et leurs attentes en termes d'accompagnement. Aussi, il est envisagé d'instaurer des temps d'échanges plus réguliers avec les établissements.

En lien avec les circonscriptions ASE et avec l'ARS, le Département a également mis en place début avril 2020 un **internat** permettant d'accueillir les jeunes placés en établissement ou chez un.e assistant.e familial.e malades ou exposés à la Covid-19 mais ne nécessitant pas d'hospitalisation. Une quinzaine d'éducateurs volontaires, cinq infirmières-puéricultrices, des cadres de l'ASE et des agents du collège en charge de la restauration ont été mobilisés pour accueillir les jeunes, avec un suivi régulier par des médecins et psychologues.

Cette actualité n'a pas obéré la conduite de chantiers structurants pour l'accueil en structures collectives. Ainsi, en 2020 :

- Un nouveau protocole départemental d'accueil d'urgence a été négocié avec l'ensemble des partenaires concernés ;
- Un plan d'inspections et de contrôles au sein des établissements a été structuré pour garantir la qualité de l'accueil en lien avec l'Inspection générale ;
- Un circuit de remontée des événements indésirables en établissements a été formalisé et est désormais opérationnel ;
- Un travail conjoint ASE / ARS a abouti fin 2020 au conventionnement d'une association chargée de prendre en charge les situations les plus complexes confiées à l'ASE.

Action Accueil familial

L'accueil familial, hébergement et prise en charge physique des enfants et jeunes au sein de familles d'accueil, est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). Il s'appuie sur un service central assurant la gestion des assistants familiaux employés par le Département (rémunération, remboursement de frais, suivi de carrière, accompagnement professionnel...), le financement des placements familiaux spécialisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- D'augmenter le nombre de familles d'accueil ;
- De doter le département d'un dispositif d'accueil familial de qualité (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

Le nombre d'enfants confiés à des assistants familiaux employés par le Département a stagné en 2020 (1 161 enfants au 31/12/2020 contre 1 163 enfants en 2019, mais 1 236 en 2018). Ainsi l'accueil familial concerne 20,6 % des enfants confiés, contre 19 % un an plus tôt.

Le bureau de l'accueil familial a reçu 316 demandes à traiter, soit autant que l'année précédente. Parmi ces demandes, 176 ont pu être satisfaites. A cela s'ajoutent 292 demandes urgentes devant être satisfaites dans les 7 jours, dont 217 ont pu être satisfaites. Ainsi 72 % des demandes ont pu être satisfaites (contre 61% l'année précédente). Il reste toujours difficile de trouver une famille d'accueil acceptant de prendre en charge les enfants de moins de 4 ans ou de plus de 13 ans, même si les moins de 4 ans représentent tout de même 21 % des enfants en accueil familial en 2020.

Cette difficulté depuis de nombreuses années à développer l'accueil familial est liée à un âge moyen élevé des personnes accueillant les enfants (56 ans), avec de nombreux départs à la retraite. Le nombre de familles d'accueil continue à diminuer (36 cessations d'activité en 2020 pour 23 recrutements). Le Département n'a reçu que 38 candidatures en 2020. La campagne de recrutement qui s'est déroulée d'octobre à novembre 2020, avec notamment le bus itinérant sillonnant le département pour présenter les métiers de l'enfance, a attiré plus de 600 personnes. Cela devrait permettre une relance des agréments puis des recrutements, avec l'objectif pour 2021 de réaliser 80 recrutements.

Action Adoption

L'action Adoption vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été pris en charge par l'ASE. Cette action est prise en charge au sein de l'ASE par la Maison départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité (MDAAOP) et par les groupements et la CAMNA pour le volet parrainage.

L'adoption concerne plusieurs publics :

- L'adoption internationale classique : le nombre d'enfants présentés à l'adoption internationale poursuit sa baisse structurelle en proposant en majorité (65 %) des enfants à besoins spécifiques, grands, en fratrie ou à particularités médicales, ce qui est en décalage avec les attentes des candidats à l'adoption qui souhaitent en majorité adopter un enfant jeune (moins de 6 ans) et en bonne santé ;
- L'adoption internationale par kafala (adoption selon le droit coranique) ;
- L'adoption en France des pupilles de la Nation, qui dépasse désormais en France largement l'adoption internationale ;
- Les enfants placés en vue d'adoption suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental.

En 2020, 12 placements en vue d'adoption ont été réalisés (5 pupilles et 7 adoptions internationales dont 4 kafalas), contre 37 placements en 2019. La baisse du nombre de départ de pupilles à l'adoption est la résultante de plusieurs facteurs : la crise sanitaire ne permettant pas la réunion des instances dans les délais, la baisse du nombre de bébés confiés à la naissance, les situations complexes des enfants pupilles âgés nécessitant un accompagnement plus long, tant de l'enfant que de la famille d'accueil. La baisse des enfants arrivés de l'étranger s'explique elle par la suspension des vols internationaux. Le nombre de placements réalisés pour les pupilles est loin de couvrir la totalité du besoin (5 pupilles placées en vue d'adoption en 2020 sur 90 présentes). Le constat est que les projets des candidats agréés par la Seine-Saint-Denis concernent les enfants en bas âge sans problème de santé grave. Aussi, la recherche de parents pour les enfants à particularités s'effectue souvent auprès des autres départements.

Une attention particulière a été portée en 2020 aux projets de vie de ces enfants à particularités, y compris pour des bébés, mobilisant tous les professionnels de la MDAAOP, en charge de l'accompagnement des enfants, des familles et des associations de soutien à la parentalité.

Le Département a par ailleurs poursuivi ses actions d'accompagnement des femmes confiant leur enfant en vue de l'adoption, d'accompagnement des bébés confiés à la naissance et d'organisation de leur placement, de suivi des enfants adoptés ou placés en vue d'adoption et d'aide à l'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été prises en charge par l'ASE.

Enfin, les actions de soutien à la parentalité et au parrainage de proximité ont évolué tant dans leur volume que dans leur périmètre pour s'adresser aujourd'hui à un public diversifié, y compris les jeunes majeurs et mineurs non accompagnés. Trois associations intervenant dans le champ de l'adoption ou de la parentalité sont soutenues par le Département (Enfance et Familles d'Adoption, Ligare-Arbre vert et Ecole des Parents et des Educateurs), ainsi que quatre associations de parrainage de proximité (France Parrainage - CFPE, Parrains par'mille, Un enfant une famille et Proximité). Ce volet a été renforcé dans le cadre du Plan parrainage porté par le Département, avec un objectif de 1 000 enfants ou jeunes parrainés d'ici 2022. On constate ainsi dès 2020 une nette augmentation du nombre de parrainages, passé de 125 en 2019 à 353 en 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	47,111	54,189	47,346
	Recette	2,680	3,486	4,452
Accueil en structures collectives	Dépense	160,582	159,983	173,159
	Recette	3,478	0,882	4,709
Accueil familial	Dépense	65,925	68,526	70,751
	Recette	0,075	0,029	0,034
Adoption	Dépense	0,015	0,035	0,017
Evaluer pour protéger	Dépense	0,050	0,045	0,069
Prévention spécialisée	Dépense	13,320	13,308	13,143
Total	Dépense	287,004	296,088	304,486
	Recette	6,234	4,397	9,196
	Charge nette	280,770	291,691	295,291

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	0,021	0,021	0,010
Accueil en structures collectives	Dépense	-	0,800	-
Total	Dépense	0,021	0,821	0,010
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,021	0,821	0,010

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile

*Ce programme relève de la Mission
Enfance et famille*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile (PMI),
- Planification familiale (PF).

Contexte

Le contexte d'intervention de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale (PMI-PF) en Seine-Saint-Denis est marqué par :

- Une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans, de femmes de 15 à 49 ans et un nombre de naissances en augmentation régulière ;
- Une sur-représentation des familles monoparentales par rapport à la moyenne régionale ;
- Des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles non affiliées à la Sécurité sociale et un taux de mortalité infantile supérieur à la moyenne française ;
- Une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins de PMI et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les dix prochaines années ;
- Une augmentation des pathologies dans le champ de la santé mentale, ce qui alourdit les prises en charge médicales des femmes enceintes et des familles.

Le projet de santé publique du service 2019-2021 constitue l'une des feuilles de route de la PMI. Dans ce projet, ont été définies 14 priorités de santé (santé environnementale, maladies infectieuses à prévention vaccinale, handicap de l'enfant et troubles sévères du développement, prématurité/hypotrophie/mortalité périnatale et infantile, IVG, violences faites aux femmes, troubles du langage, troubles sensoriels, difficultés de la relation parents/enfants, diabète gestationnel, contraception et problématiques de santé sexuelle, parents atteints d'une pathologie chronique ou d'un handicap, maladies chroniques et accidents domestiques). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du projet régional de santé 2018-2022.

Le projet de santé publique est entré en 2020 dans sa seconde année de mise en œuvre mais la crise sanitaire a très largement impacté la réalisation de ses objectifs. En effet, le premier confinement a nécessité de limiter le nombre de centres de PMI ouverts ainsi que les activités assurées, en ciblant des activités dites essentielles, en réduisant le nombre de consultations et en déployant certaines activités selon de nouvelles modalités de mise en œuvre (organisation de consultations médicales en téléconsultation, entretiens avec les psychologues ou les conseillères conjugales par téléphone...). Certains centres ont été fermés, d'autres regroupés.

Par conséquent, les modalités de recueil d'informations sur les activités ont été bouleversées par la période et la récolte des données a été très difficile. Les données présentées ici ne sont donc pas exhaustives, relèvent pour certaines de consolidations hybrides ou ne sont pas dans la continuité de données fournies les années précédentes.

Objectifs stratégiques du programme

Le service de Protection maternelle et infantile et de Planification familiale (PMI-PF) s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion globale de la santé et offre une vaste gamme de services dans le but de maintenir et d'améliorer la santé de ses usagers, de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Les objectifs stratégiques poursuivis en 2020 par le service de PMI étaient les suivants :

- Contribuer à la réduction du renoncement aux soins des femmes enceintes,
- Informer les femmes enceintes sur la nutrition,
- Contribuer à l'amélioration du suivi des femmes enceintes,
- Dépister massivement les troubles du langage et les troubles sensoriels chez le jeune enfant lors des Bilans de Santé en Ecole Maternelle (BSEM) et des consultations de puéricultrice,
- Renforcer les compétences parentales en contribuant à l'amélioration de la qualité des relations parents-enfants,
- Mettre en place une offre de santé sexuelle structurée et harmonisée,

- Repérer et orienter les femmes et les enfants victimes de violence,
- Soutenir la mise en place de programmes en santé sexuelle dans la durée, auprès des jeunes, en milieu scolaire et hors milieu scolaire,
- Sensibiliser les collégiens et les lycéens aux questions des violences faites aux femmes.

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer les consultations de puéricultrices			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de consultations de puéricultrices mises en place sur le territoire	Cible			Mise en place dans 1/3 des centres des PMI (~35 centres)	70 centres
	Réalisé			57 centres	
Nombre d'enfants vus en consultation de puéricultrice	Cible			8 800 enfants vus au moins une fois	8 800 enfants de moins d'un an Et 450 enfants âgés de 1 à 3 ans
	Réalisé			11 601	

Commentaire :
Malgré la crise sanitaire, le développement des consultations de puéricultrices a été plus rapide qu'espéré.

Objectif		Augmenter le taux de couverture des bilans de santé en école maternelle (BSEM)			
		2018	2019	2020	2021
Part de la classe d'âge vu en BSEM	Cible			40 villes et 50% d'enfants de la classe d'âge	Maintien de l'objectif suite à la fermeture des écoles en 2020
	Réalisé	25 %	31 %	21 villes 15,8% des enfants	

Commentaire :
Sur près de 25 000 enfants à voir en BSEM, près de 4 000 d'entre eux (3 957) ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle soit 15,8 % des enfants scolarisés en moyenne section (contre 31 % en 2018/2019), taux en chute sensible cette année à cause des mesures de fermetures d'écoles.

Objectif		Améliorer le taux de couverture des visites à domicile pour les enfants de moins de 1 an suivi en PMI			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants de moins d'un an vu au moins une fois en VAD de prévention	Cible			12 % des naissances soit 3500 enfants	4 000 enfants
	Réalisé			976 enfants, soit environ 3,4% des naissances	

Commentaire :
Durant la période de confinement (de mars à septembre 2020), les VAD ont été arrêtées. A ce titre, seuls 976 enfants ont pu bénéficier d'une VAD de prévention, contre 2 720 enfants en 2019.

Action Protection maternelle et infantile

L'action Protection maternelle et infantile vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Le Département finançait depuis de nombreuses années une activité de **protection maternelle (PM)** au sein des 5 maternités publiques du département dans le cadre d'une convention de délégation de gestion. En parallèle, des études récentes ont montré que la problématique de la mortalité périnatale reste entière en Seine-Saint-Denis et que l'une des réponses serait que le Département recentre son action sur les **parcours des femmes enceintes** et les **problématiques d'accès aux droits**, tout en maintenant un lien de complémentarité avec l'hôpital. Par conséquent, une révision des conventions avec les hôpitaux a été lancée en 2020 afin de mettre en place un dispositif expérimental poursuivant deux objectifs :

- Garantir l'accès rapide à une couverture sociale des femmes qui initient un suivi de grossesse en Seine-Saint-Denis, quelle que soit leur porte d'entrée dans le système de soins ;
- Améliorer l'orientation des femmes et plus particulièrement le lien entre la ville (centres de PMI) et l'hôpital.

Le dispositif s'articule autour de deux activités : l'intervention à l'hôpital d'une sage-femme départementale ainsi que la mobilisation d'une équipe d'agents administratifs en charge de la constitution des dossiers d'ouverture des droits en santé des femmes enceintes en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. En 2020, plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les 5 maternités pour organiser la mise en œuvre du dispositif. L'équipe d'agents administratifs a été recrutée à raison d'un binôme par EPT. Leur rôle consiste à :

- Accompagner les femmes enceintes dans la constitution des demandes d'ouverture de droits en santé : Protection Universelle Maladie (PUMA), Complémentaire santé solidaire (CSS), Aide Médicale de l'Etat (AME) ;
- S'assurer de la complétude des demandes constituées ;
- Transmettre les demandes à la CPAM.

Afin de contribuer à la réduction du renoncement aux soins, en 2020, le Département a mis en place une **équipe mobile de PMI** afin d'aller vers les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans en situation de grande précarité. Cette équipe a pour objectif de permettre à la population concernée d'accéder à un parcours de soin de droit commun en s'appuyant sur l'offre de la PMI de secteur. Dans un premier temps l'équipe mobile a ciblé les habitants des bidonvilles. L'équipe est constituée d'une puéricultrice, d'une sage-femme, d'une assistante sociale et d'une médiatrice en santé. Ses interventions ont débuté en octobre 2020 sur 6 bidonvilles différents. En 3 mois d'existence, la sage-femme a pris en charge 31 femmes différentes pour des suivis gynécologiques, 14 femmes enceintes dont 5 mineures et a réalisé 116 visites à domicile (VAD) ; la puéricultrice est intervenue auprès de 56 familles différentes au cours de 17 VAD et l'assistante sociale a réalisé 41 VAD.

Dans l'objectif d'améliorer la prévention du diabète gestationnel, des **ateliers sur la nutrition à destination de femmes enceintes** ont été organisés. La forte diversité de cultures rencontrées en consultation et des habitudes alimentaires associées est prise en compte pour favoriser l'appropriation des conseils par les participantes. En 2020, un groupe de travail composé de sages-femmes départementales a été mis en place afin d'élaborer des outils visant à aider les professionnels dans cette activité. Deux outils ont été collectés et adaptés pour animer les échanges sur l'alimentation : un guide *Découvrir le monde et ses saveurs*, édité par la direction de la santé publique du Québec et un outil visuel, « MIAM, mon imagier alimentaire multiculturel », réalisé par un groupe de diététiciennes municipales de Seine-Saint-Denis. Ces outils constitueront un kit de prévention diffusés pendant l'année 2021 à toutes les sages-femmes de PMI, en première ligne pour mener des actions de prévention au sujet de la nutrition auprès des femmes enceintes. L'outil sera aussi présenté et mis à disposition de tout professionnel de PMI souhaitant faire de la sensibilisation sur ce sujet.

En matière de **protection infantile (PI)**, l'année 2020 a donné lieu aux résultats suivants :

Les **bilans de santé en école maternelle (BSEM)** ont été interrompus du 15 mars au 30 juin 2020 (fermeture des écoles) et ont repris de manière très progressive vers octobre. Cette activité n'a donc pas eu lieu durant un bon tiers de l'année, ce qui explique que moins de 4 000 enfants ont bénéficié d'un bilan, soit environ moitié moins que les années précédentes. 6,3 % des enfants testés présentaient une anomalie auditive, 29% une anomalie de l'acuité visuelle et 5,9% des troubles du langage (défaut d'articulation ou retard de langage), qui ont été orientés vers un orthophoniste.

La **consultation de puéricultrice** est un dispositif de prévention globale qui aborde tous les aspects de la santé : physique, éducatif, psychique, culturel et social. Il s'agit d'un temps de repérage permettant une prise en charge précoce des situations. En 2020, 57 centres proposaient des consultations de puéricultrice et malgré la crise sanitaire, 14 677 enfants en ont bénéficié (parfois en distanciel), dont 6 242 enfants de moins de 1 mois. Les partenariats se sont particulièrement développés pendant cette période, pendant laquelle des médecins

libéraux ou des centres de santé ont sollicité les puéricultrices pour accompagner certaines familles qui pouvaient pas prendre en charge.

En 2020, il était prévu de conforter/déployer deux outils majeurs de prévention pour contribuer au renforcement des compétences parentales :

- Les **Visites à domicile (VAD)** : outil de prévention basé sur l'approche du « aller vers », la VAD a pour objectif d'apporter un soutien adapté, personnalisé de manière individuelle aux familles et notamment de travailler de manière spécifique sur le lien d'attachement parent-enfant. Dans le contexte de crise sanitaire, les VAD n'ont pas pu être maintenues, et sont restées exceptionnelles, notamment en lien avec les situations transmises par les maternités ou la néonatalogie. Seuls 976 enfants ont pu bénéficier d'une VAD de prévention, contre 2 720 enfants en 2019.
- L'extension des **Accueil-Parents-Enfants (APE)** et l'actualisation et la diffusion du référentiel APE : Le développement d'APE supplémentaires n'a pas été possible en 2020 ; le service compte actuellement 32 APE. Cette activité a d'ailleurs été arrêtée de mars à septembre pour respecter les mesures sanitaires. Pour autant, le groupe-ressources APE s'est réuni et a débuté des travaux de réécriture du dossier technique. Cet outil de réflexion et d'appui à la mise en œuvre de cette activité dans les centres de PMI précise la définition d'un APE, les préalables et les règles de l'accueil, les modalités de mises en œuvre, la posture des accueillants et fournit quelques éléments bibliographiques. Il sera diffusé en 2021.

Une session de **sensibilisation des professionnels de PMI aux enjeux émergents de la santé environnementale**, en particulier sur les perturbateurs endocriniens, s'est déroulée en septembre 2020, animée par le Réseau Environnement Santé. Elle a réuni 133 professionnels (médecins, puéricultrices, sages-femmes, auxiliaires...).

Les travaux de mise en œuvre du **logiciel NOVA** se sont poursuivis au 3^{ème} trimestre 2020. Le système d'information a été déployé sur 20 nouveaux sites de PMI.

Action Planification familiale

L'action Planification familiale vise à favoriser la maîtrise de la fécondité et l'accès à l'IVG, prévenir les infections sexuellement transmissibles, participer au dépistage des cancers du sein et de l'utérus, et lutter contre les violences et difficultés au sein du couple ou de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Les professionnels de planification familiale réalisent habituellement des **interventions en milieu scolaire** pour sensibiliser les élèves sur les questions d'égalité femmes/hommes, déconstruire les comportements sexistes et rappeler la loi. Du fait de la crise sanitaire, ces actions généralement réalisées en collectif se sont plutôt déroulées individuellement en 2020 ou parfois en petits groupes accueillis dans les centres de PMI. Au total, ce sont 49 activités collectives qui ont été mises en œuvre et ont permis la sensibilisation de 968 élèves. A noter que les collèges ont été fermés de mars à septembre ; ces chiffres correspondent donc à environ 5 mois d'activité.

Concernant le **repérage et l'orientation des femmes et des enfants victimes de violence**, la formation des professionnels de PMI qui avait débuté en octobre 2019 a été interrompue au début de la crise sanitaire. Seules les sessions d'octobre 2020 à décembre 2020 ont eu lieu. 150 professionnels ont été formés. Les sessions de 2020 qui ont été annulées seront reportées en 2021. Plus généralement, le repérage et l'orientation des femmes et des enfants victimes de violence a été rendu difficile du fait du contexte, mais il a été possible d'établir et de garder le lien par téléphone avec des femmes subissant des violences conjugales. Des orientations et certificats ont pu être adressés à ces femmes en cas de besoin. L'accompagnement a surtout été réalisé par les **conseillères conjugales et familiales (CCF)** qui ont réalisé 345 entretiens pour violences conjugales en 2020 (contre 707 en 2019). Il est à noter que les données n'ont pas été collectées de mars à juin 2020.

Afin de soutenir les professionnels lors de la mise en place de **programmes en santé sexuelle destinés aux jeunes**, un guide-ressources (« Guide-ressource sur les interventions en milieu scolaire sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle à destination des professionnels des CPEF de Seine Saint Denis ») a été élaboré en 2020 par un groupe de travail composé de médecins PM/PF et de CCF. Il comprend des éléments de définition, des fondements théoriques, les critères d'efficacité pour ce type d'intervention et des éléments de méthode. Actuellement transmis à un groupe de relecteurs, il sera par la suite maqueté et mis à disposition des professionnels en 2021. Parallèlement, une pédagogie a été développée. Elle regroupe des outils d'interventions, des rapports, des articles dans le champ de la santé sexuelle. Tout professionnel de PMI peut y accéder via la gestion électronique de documents (Alfresco).

Le service s'est engagé dans une démarche de **restructuration de l'offre en santé sexuelle**. En 2020, le repérage géographique des potentiels centres ressources en santé sexuelle et de leurs annexes par circonscription a été finalisé. La projection de la cartographie a été stabilisée. Le projet a été validé, avec une offre d'accueil 5 jours sur 7, et l'ensemble des prestations des CCF et des médecins ont été précisées. Il a été

présenté dans ses grandes lignes à quelques villes-partenaires. L'étape de conception de la circumscription de chaque EPT a été initiée.

En complément, afin d'accompagner la pratique des professionnels, des outils ont été mis en place : le guide des ressources des interventions en milieu scolaire (*cf supra*), le protocole sur la pratique de l'IVG médicamenteuse en centres de planification familiale et le référentiel sur les missions des CCF. Ils seront diffusés en 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Planification familiale	Dépense	4,913	4,881	4,736
	Recette	0,697	0,210	0,538
Protection maternelle et infantile	Dépense	12,054	11,680	12,782
	Recette	5,321	4,779	4,851
Total	Dépense	16,967	16,561	17,519
	Recette	6,018	4,990	5,389
	Charge nette	10,948	11,571	12,130

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Protection maternelle et infantile	Dépense	0,132	0,159	0,159
Total	Dépense	0,132	0,159	0,159
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	0,132	0,159	0,159

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Action sociale, logement, prévention

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Accompagnement social

*Ce programme relève
de la Mission **Action sociale, logement,
prévention***

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aides financières aux personnes

Contexte

La pandémie COVID-19 et la crise sanitaire ont mis en exergue et renforcé les inégalités sociales et territoriales en Seine Saint Denis, et ont marqué significativement l'action du service social tout au long de l'année 2020.

Les actions du programme « Accompagnement social » ont porté essentiellement, en période de confinement, sur la réponse à l'urgence alimentaire et l'urgence sociale (mises à l'abri, violences intrafamiliales ; protection de l'enfance ; signalements sociaux notamment).

Le programme a accompagné et porté les actions développées au titre d'un plan de rebond adopté par le Conseil départemental en 2020 : soutien aux associations, renforcement des aides d'urgences dont les aides financières (à noter l'augmentation importante du nombre d'aides délivrées sur site, pour une part importante par la Régie du Pôle Solidarité portée par la DPAS).

Les circonscriptions de service social ont maintenu l'accueil des publics et ont su innover dans le contact avec les usagers notamment par des entretiens sociaux téléphoniques, ou par les actions relevant du plan de rebond. Par son engagement dans le maintien du service public, le service social a confirmé son engagement dans la démarche usagers ; action qui sera poursuivie en 2021.

D'ores et déjà, le début de l'année 2021 confirme de manière plus conséquente les effets de la crise sanitaire et annonce une crise sociale d'ampleur. Plus largement, la territorialisation des actions du Pôle Solidarité a pris tout son sens avec l'arrivée de 3 animatrices sociales de territoire, le développement d'actions spécifiques sur le territoire en matière d'autonomie et d'insertion notamment. Ces approches transversales et coordonnées sont et seront essentielles pour accompagner les effets de la crise, et croisent les actions nouvelles développées au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les objectifs stratégiques du programme

Accueil, prévention et accompagnement social

- Favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale,
- Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- Encourager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local,
- Se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs.

Coordination de l'Action sociale

- Analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire,
- Porter un pilotage renforcé des associations subventionnées par le service social départemental (SSD),
- Contribuer au maillage du territoire en instances partenariales institutionnalisées ou volontaires.

Aide financière aux personnes

- Assurer la fluidité, la sécurité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne,
- Simplifier les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information,
- Garantir la qualité de la réponse, par l'harmonisation des pratiques et le pilotage territorialisé des enveloppes,
- Adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquano-dionysiens.

Indicateurs de résultat

Objectif		Favoriser l'accès aux droits des personnes en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers transmis à la CPAM dans le cadre du circuit d'urgence et PFIDASS (depuis 2019)	Cible				
	Réalisé	/	200	190	
SDAASP : nombre annuel de forums inter institutionnels d'accès aux droits	Cible	2 par an	2 par an	2 par an	
	Réalisé		1	1	
<p><u>Commentaire :</u> La crise sanitaire du 1er semestre 2020 a accéléré la mise en place de circuits d'urgence pour les situations individuelles les plus critiques avec nos partenaires (CAF, CPAM, CNAV), qu'il s'agit désormais de pérenniser. Mais elle a stoppé toutes les initiatives conjointes d'actions collectives à destination des usagers ou des professionnels (feuille de route CAF/ SSD, actions SSD/ CNAV etc.).</p> <p>D'autres partenariats sont à valoriser : protocole SSD/ Interlogement 93, protocole DIMINE (droit des étrangers).</p>					

Objectif		Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales			
		2018	2019	2020	2021
Accompagnement global : nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille au 31/12 en pourcentage de la cible	Cible	100%	100%	100%	100%
	Réalisé	96%	89%	69,9 % d'atteinte de la cible pour les portefeuilles dédiés et 45 % d'atteinte de la cible pour les portefeuilles référents service social	
Accompagnement global : nombre de conseillers dédiés au sein des équipes de Pôle Emploi (fonction de la taille des portefeuilles)	Cible	22	22	22	
	Réalisé	10	11	15	
Evaluations d'IP impliquant les CSS : nombre et pourcentage du total	Cible	861 (59% du total d'IP)	861 (59% du total d'IP)	861 (59% du total d'IP)	861 (59% du total d'IP)
	Réalisé	1194 (63% du total)	1199 (63% du total)	1194 (63% du total)	1194 (63% du total)
Prévention de la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap – nombre de sites formés par an	Réalisé		4	2	
Nombre de sites expérimentaux – Coordination gérontologique	Réalisé		1	3	
Lutte contre la prostitution – nombre de sites formés par an	Réalisé		2	2	
<p><u>Commentaire :</u> Dans le champ de l'autonomie, projet de mise en place du réseau « vulnérabilité et parcours de vie » sur le périmètre d'intervention du tribunal d'instance du Raincy.</p>					

Objectif		Engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions collectives, partenariales et de prévention	Réalisé	80	102	29	

¹ Diminution en 2020 qui pourrait s'expliquer pour partie par la fermeture des écoles durant le premier confinement, qui sont les principales prescriptrices d'IP habituellement.

Accès aux vacances solidaires : nombre de personnes touchées	Réalisé	/	164
--	---------	---	-----

Commentaire : Si la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser l'objectif en terme de développement social local, le projet de Bel ète solidaire a permis d'élargir significativement le nombre de personnes touchées au titre des vacances solidaires.

Objectif		Porter un pilotage renforcé des associations subventionnées par le service social départemental (SSD)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'associations subventionnées dans le cadre des AAP « accompagnement social » et « Promotion des droits des femmes »	Réalisé	/	28	33	
Nombre d'associations subventionnées dans le cadre du Fonds de Rebond dont l'activité porte sur l'accompagnement social	Réalisé	/	/	45	
Nombre d'associations financées dans le cadre de l'AAP ASL	Réalisé	/	/	19	

Commentaire : L'AAP ASL (accompagnement sociolinguistique) a été lancé pour la première fois en 2020.

Objectif		Analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de protocoles CSS/ CCAS aboutis	Réalisé	1	3 en cours	2 signés, 4 en cours	

Commentaire : Le travail à engager avec les CCAS sur les ABS 2ème génération et les feuilles de route transversales au Pôle Solidarité devraient permettre d'accélérer la dynamique. Il existe par ailleurs un enjeu fort de déclinaison territoriale et d'appropriation des productions de l'ODDS (cf. proposition Projet de service – SSD).

Objectif		Contribuer au maillage du territoire en instances partenariales autour des situations complexes			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de RESAD RESPAD	Cible				
	Réalisé	24	25	25	
Nombre de territoires couverts par une CLIL (prévention des expulsions)	Réalisé	19	21	24	

Commentaire : A noter, l'enjeu d'évolution des RESAD – RESPAD dans le cadre de l'internalisation de la coordination gérontologique. Expérimentation dans 3 CSS dont 2 dotés d'instances en 2020 (DLB, NLG, Drancy).
Autres instances : en matière d'insertion (ICAG, ICL), de protection de l'enfance (RPP) etc.

Objectif		Assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne			
		2018	2019	2020	2021
FAG : Nombre d'accords par an	Réalisé	13 445	11 280	15 842	
FAG : Délai moyen de traitement de l'aide (de la transmission à la notification)	Réalisé		33 jours	9 jours	
FAG : Taux de refus	Réalisé	29%	28%	14,5%	

FAG : Taux de virements	Réalisé	54%	51%		
FAJ : Nombre d'accords par an	Réalisé	1486	1550	1823	
Commentaire : La démarche a été totalement dématérialisée à la faveur de la crise sanitaire. Le nombre d'outils utilisés reste cependant pléthorique (Alfresco, Nova, OLAF, Iodas, WebRSA). La prochaine étape vise à réduire drastiquement le nombre d'outils et à les urbaniser.					

Les principales réalisations et principaux résultats de 2020

Une année percutée par la crise sanitaire et sociale liée au Covid 19

La gestion de la période de confinement (16 mars au 11 mai 2020) : le maintien d'une activité dans la totalité des circonscriptions de service social :

- 4 sites sur les 27 circonscriptions départementales ont été fermés au public et regroupés avec la circonscription mère (ISD, Romainville, Rosny, Villepinte) ;
- L'activité a été maintenue en permanence, sur site (avec au plus 5 agents présents en simultané pour les urgences) et en télétravail ;
- Des visites à domicile ont été réalisées en cas de grande nécessité, et l'évaluation des informations préoccupantes les plus urgentes a été maintenue pendant la crise ;
- Une activité maintenue malgré un taux « d'absentéisme » de 38,4% (arrêt maladie + ASA garde d'enfants + congés) entre le 16 mars et le 28 juin ;
- 1 017 signalement issus de la Plateforme d'appels du Département ont été traités par le service social. Cela constitue 34% des signalements du Département.

Hors confinement, un fonctionnement « normal » des CSS et le maintien partout de l'accueil inconditionnel : malgré des taux d'absentéisme plus élevés du fait d'évictions, de maladie, ou de la fragilité de certains agents.

Au vu des conditions sanitaires, l'interruption complète des actions et informations collectives : une centaine se tiennent habituellement chaque année pour environ 6000 personnes touchées, qui sont des occasions d'aller vers les publics éloignés incontournables.

Faire face à la crise par la forte mobilisation de tous et une agilité propice à des réponses innovantes

Une mobilisation exceptionnelle des équipes pour, au-delà de la gestion des urgences notamment alimentaires, maintenir le lien avec les personnes accompagnées :

- Des appels réguliers aux personnes de plus de 70 ans (près de 4 900 identifiés dans Nova) et femmes victimes de violence par leur travailleur social. Le traitement de 34% des fiches issues de la plateforme d'appel pour la prise en charge effective des situations : problématiques d'isolement, interruption de soins ou soutien à domicile, portage de repas, ruptures alimentaires et ruptures de droits, violences intra familiales, souffrance psychique, soutien à la parentalité notamment pour les parents d'enfants porteurs de handicap et déscolarisés etc. ;
- Un engagement de certains agents du SSD dans la mise en place des cellules d'isolement et en volontariat dans des actions ponctuelles de solidarité portées par la collectivité et auprès d'associations caritatives (opération agents solidaires) ;
- Un service central en appui renforcé des équipes :
 - Guide aux professionnels du SSD actualisé toutes les semaines,
 - Circuits d'orientation d'urgence vers des associations d'aide alimentaire et circuits de signalement au 115 pour des situations de ménages très vulnérables,
 - Développement de circuits d'urgence avec les organismes de Sécurité sociale (CAF, CPAM, CNAV)

Projets innovants, agilité et simplification accélérée des procédures : la crise comme opportunité pour transformer l'action

- Portage hebdomadaire de colis secs aux personnes en prise en charge hôtelière départementale (72 ménages livrés durant 8 semaines soit 8 214 repas) avec mobilisation de collègues de la DEJ, de la DBL, du SAG DPAS etc. ;
- Distribution de cartes SIM et ordinateurs en soutien à des familles avec enfants scolarisés en partenariat avec Emmaüs Connect et en articulation avec la DEJ ;
- Mise à disposition de couches et petits pots dans les circonscriptions de service social ;

- Engagement de toutes les équipes dans le projet « Eté en Seine-Saint-Denis » : 700 enfants ont pu bénéficier des colos apprenantes sur orientation de la CSS en 2020

Et contribution aux autres projets : mise en œuvre du fonds d'aide exceptionnelle au paiement des loyers, lien avec les associations d'aide alimentaire mobilisant les 3000 repas distribués chaque jour par la cuisine centrale en activité etc. :

- Une dématérialisation complète et en quelques semaines du traitement des aides financières qui permet en 2020 d'aider 12 446 familles au total (contre 9 335 familles en 2019, soit une hausse de 25%), pour un délai de traitement ramené à 9 jours (contre 33 jours en moyenne en 2019) ;
- Le financement de deux camions frigorifiques à Alteralia et le Secours populaire destinés à un usage mutualisé entre 10 associations du territoire, selon une gouvernance annuelle ;
- La lancement d'un nouvel Appel à projets dédié aux Ateliers socio linguistiques, l'acquisition de la langue étant une étape incontournable dans la lutte contre la pauvreté en Seine-Saint-Denis. 19 associations ont été financées pour un montant total de 80 000€.

Il faut également noter le **soutien renouvelé aux associations partenaires du Service social** via l'appel à projets « Accompagnement social » (32 associations financées pour un montant total de 404 200 €), l'appel à projets « Promotion des droits des femmes » (8 associations financées pour un montant total de 109 245€), et le Plan de rebond écologique et solidaire adopté par le Conseil départemental en juillet 2020 (45 associations ont été financées pour un montant total de 796 798€).

Une feuille de route 2020 bien engagée malgré les retards pris

La démarche de projet de service :

- La journée professionnelle ouverte aux associations et collectivités qui avaient accueilli les délégations extérieures a été annulée ;
- La publication des travaux a été repoussée.

Pour autant, les diverses propositions ont commencé dès le dernier trimestre 2020 à être mises en œuvre partout sur le territoire départemental : mise en œuvre de la référence de parcours, questionnement systématique en matière de violences faites aux femmes, comités usagers, coffre-fort numérique.

La poursuite de l'informatisation du Service : le logiciel Nova

- Poursuite des formations : 90 agents formés en interne avec le soutien du SAG ;
- Poursuivre des montées de version : janvier (renforcement du cloisonnement par service), août (correctifs techniques), septembre (amélioration de fonctionnalités liées à l'agenda, à la recherche de dossiers, à l'ajout de documents ; mise à disposition de modèles de courrier...) ;
- Exploitation de l'infocentre et mise à disposition de données de pilotage aux cadres de terrain, service central et direction générale.

La territorialisation des actions du Pôle Solidarité :

- Démarrage des permanences MDPH/SPH dans les CSS de Sevrans et Montreuil (octobre 2020), malgré les contraintes sanitaires et leur impact sur les modalités d'accueil du public ;
- Utilisation de l'accompagnement des CSS à la référence de parcours comme levier pour accompagner l'évolution :
 - du schéma de coordination gérontologique travaillé avec la DPAPH
 - de l'offre d'insertion des bénéficiaires du RSA travaillée avec la DEIAT et le Pôle Emploi
- L'aboutissement du travail sur l'évaluation des informations préoccupantes engagé dans les suites du Schéma de protection de l'enfance fin 2019.

L'engagement du Service social départemental en faveur de l'insertion des personnes a été total, malgré la crise et son lot d'urgences sociales :

- Progression de 50% du nombre de personnes en Accompagnement global entre décembre 2019 et décembre 2020 (à noter une diminution pour la très grande majorité des départements franciliens), pour atteindre 950 demandeurs d'emploi en portefeuille. 4 postes de référents ont été convertis en conseillers dédiés à Saint-Denis, Pantin, Noisy-le-Grand et sur un objectif initial de 10 postes convertis ;
- Recrutement de 12 CISP affectés dans les CSS et référents pour les nouveaux bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi orientés vers l'Accompagnement global assoit la pluridisciplinarité des équipes ;
- Reprise d'activité du PIE de Gagny par le recrutement de 2 CISP rattachés à la CSS de Neuilly-sur-Marne Gagny confirme l'engagement du Service social pour l'accompagnement de tous les bénéficiaires du RSA et permet d'expérimenter de nouvelles articulations au sein d'une équipe unifiée ;
- Grâce aux crédits du Plan pauvreté contractualisés avec l'Etat :

- Lancement d'une offre insertion santé adaptée pour accéder à l'emploi ;
- Poursuite du partenariat avec SFMAD (remobilisation des bénéficiaires du RSA sans référence à besoins spécifiques (dont les publics en errance ou domiciliés et gens du voyage) ;
- Lancement d'une expérimentation d'accompagnement « insertion socio professionnelle » de jeunes mères isolées bénéficiaires du RSA (Sevrans et Aulnay-sous-Bois) et de jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans en lien avec 4 missions locales (1 par EPT) ;
- Participation du service à la mise en œuvre du SPI via ses référents sur les 22 territoires.

Données d'activité 2020

En l'absence de données municipales dans les temps, le nombre de ménages accompagnés n'est pas consolidé à ce stade de l'année, mais compte tenu des résultats pour les CSS départementales et Saint-Denis, il est probable que le nombre de ménages accompagnés soit proche des données de 2019 : soit **52 000 ménages**.

Les données disponibles (27 CSS départementales + CSS Saint-Denis) rendent compte d'une activité soutenue malgré le contexte :

- Une baisse des passages à l'accueil sans RDV (-41%) s'expliquant par la fermeture des CSS pendant le premier confinement, qui est compensée par les **sollicitations téléphoniques : 233 259 appels** décrochés en 2020, contre 184 259 en 2019, soit une augmentation de **26,6%** ;
- **106 755 entretiens « physiques » réalisés**, contre 100 957 en 2019. Cette **hausse de 6%** - qui peut sembler peu importante compte-tenu du contexte social - s'explique par le développement soutenu des entretiens téléphoniques (quasiment 40% des entretiens se sont réalisés par téléphone) ;
- **40 386 personnes ont eu au moins un entretien** dans l'année, et à ce jour, on compte 37 843 dossiers sociaux ouverts en 2020. A titre de comparaison, pour les mêmes CSS, le recueil 2019 donnait 40 712 ménages.
- Parmi ces entretiens, **8,7% correspondent à des urgences**, soit un niveau équivalent à celui de 2019 (8,4%).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	6,095	6,109	6,352
	Recette	0,001	0,000	0,367
Aide financière aux personnes	Dépense	1,341	1,648	4,828
	Recette	0,018	0,002	0,034
Coordination de l'action sociale	Dépense	0,023	0,004	0,021
Total programme Accompagnement social	Dépense	7,459	7,761	11,201
	Recette	0,019	0,002	0,401
	Charge nette	7,440	7,758	10,800

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	0,006	0,000	0,627
	Recette			0,300
Total programme Accompagnement social	Dépense	0,006	0,000	0,627
	Recette			0,300
	Charge nette	0,006	0,000	0,327

PROGRAMME

Droit au logement

Ce programme relève

de la Mission Action sociale, logement, prévention

Ce programme comporte 6 actions :

- Mise à l'abri par l'hébergement
- Insertion par le logement
- Maintien et accès dans le logement
- Lutte contre la précarité énergétique
- Partenariats avec les acteurs du logement
- Observation et études

Contexte

Les actions développées dans ce programme s'inscrivent dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'habitat des personnes défavorisées (PDALHPD). Ce plan piloté par l'Etat et le Conseil départemental définit, pour 2019-2025 la politique territoriale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné en faveur des personnes sans abri, mal logées ou inaptes à occuper un logement autonome.

La crise sanitaire a eu de fortes répercussions sur les actions menées dans le cadre de ce programme, avec d'une part une augmentation importante des demandes de mise à l'abri alors même que la trêve hivernale s'est vue prolongée jusqu'au mois de juillet, et d'autre part une injonction au développement d'une réponse immédiate et circonstanciée aux problématiques exacerbées de logement des ménages les plus vulnérables.

Le service s'est employé à maintenir la majorité des dispositifs en adaptant les modalités d'intervention soit avec les partenaires et les villes ; et bien sûr en adaptant le fonctionnement de l'activité en tenant de la mise en place du télétravail et des outils disponibles.

La sortie du premier confinement s'est traduite par un engagement significatif du département au travers du plan de rebond pour accompagner les publics frappés par la crise et notamment sur leur capacité à faire face au paiement du loyer, donc par l'adoption d'un fonds d'aide exceptionnelle au paiement.

Ce fonds, aujourd'hui prolongé jusqu'à fin 2021, avait et a pour but de donner un coup de pouce à des ménages dont le niveau de ressources impacté par la crise sanitaire, ne leur permettait plus de faire face à des dépenses incompressibles et plus particulièrement le paiement du loyer.

Les objectifs stratégiques du programme

- Améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours résidentiels répondant aux besoins des personnes,
- Assurer le bon fonctionnement des dispositifs curatifs en matière de lutte contre l'expulsion locative ou la précarité énergétique et sociale,
- Agir pour la réduction des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis,
- S'inscrire dans une démarche résolument préventive en développant des actions de sensibilisation en lien avec le service social,
- Dans un contexte de saturation du droit commun existant en matière d'hébergement et de logement, développer des solutions d'aval,
- Faire valoir les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement
- Contribuer à la politique départementale en anticipant le vieillissement de la population par le développement de l'habitat inclusif, en favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées et handicapées.

Indicateurs de résultat

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel en mesurant la durée de prise en charge des ménages hébergés			
		2018	2019	2020	2021
Part des ménages sortis de l'hôtel dans l'année et qui y sont restés moins de 3 mois	Cible	50%	50%	100%	100%
	Réalisé	61%	46%	53%	X

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel en mesurant l'ancienneté des ménages hébergés			
		2018	2019	2020	2021
Part des ménages sortis de l'hôtel dans l'année et qui y sont restés au moins 1 an	Cible	10%	10%	0%	0%
	Réalisé	16%	16%	19%	X

Objectif		Captation de logements dans le cadre des hébergements alternatifs à l'hôtel			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de logements captés dans le cadre de conventions avec les bailleurs et de l'appel à projets existant d'accompagnement vers le logement	Cible	47	78	92	92+15
	Réalisé	30	63	88	X
<p><u>Commentaire</u> : L'objectif de captation est porté par le CD, via une mobilisation du contingent des bailleurs, et les associations, qui s'engagent sur un nombre de logements à capter. Révision à la baisse des objectifs 2019 et 2020 compte tenu des réajustements relatifs à l'objectif de captation en propre par les associations. Le dispositif parvient en 2021 à son rythme de croisière, nonobstant les 15 logements à conventionner avec Seine-Saint-Denis Habitat pour la mobilisation de son domaine intercalaire.</p>					

Objectif		Développement du projet Logement d'Abord (LDA)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages bénéficiaires relogés	Cible cumulée	150	200	300	300
	Réalisé cumulé	0	62	144	X
<p><u>Commentaire</u> : Difficulté de captation de logements et donc écart important entre objectif initial et réalisation effective sur le nombre de ménages accompagnés. La crise sanitaire a freiné l'entrée dans le logement (arrêt des CAL, arrêt des visites).</p>					

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de DSF (diagnostics sociaux et financiers) réalisés	Cible	2000	2000	2000	2000
	Réalisé	1207	Donnée non disponible	660	X
<p><u>Commentaire</u> : L'obsolescence de l'outil de suivi rend difficile depuis deux ans le recensement de l'ensemble des diagnostics réalisés par le service social, en plus du marché passé avec l'UDAF. On compte en moyenne 6 000 assignations par an en Seine-Saint-Denis.</p>					

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages ayant bénéficié du rétablissement de leurs aides au logement dans le cadre du protocole CD/CA/DRIHL sur le repérage précoce et l'accompagnement des ménages dont l'aide au logement a été suspendue	Cible	50%	50%	50%	50%
	Réalisé		50 %	68%	X
<p><u>Commentaire</u> : Selon la CAF, il apparaît que 50% des ménages accompagnés dans le cadre de ce protocole tripartite, que ce soit par les services de la CAF, par les travailleurs sociaux des circonscriptions de service social, ou par les opérateurs subventionnés par le conseil départemental voient leur droit au logement rétabli. <i>L'indicateur renseigné par le service solidarité logement ne concerne que les ménages faisant l'objet d'un accompagnement spécifique délégué à un opérateur.</i></p>					

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSL maintien	Demandes	955	1063	980	X
	Accords	648	731	662	X
Nombre de dossiers FSL Accès	Demandes	2433	2574	2253	X
	Accords	1922	1999	1820	X
<p><u>Commentaire</u> : La crise sanitaire due au Covid 19 a induit une diminution du nombre de dossiers reçus. La consommation des enveloppes est donc faible : 88% en subvention et 46% en prêt.</p>					

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Mesure du délai d'instruction entre la réception du dossier complet et la saisie des conclusions de la commission	Cible	1 mois	1 mois	1 mois	X
	Réalisé toutes commissions	36 jours	36 jours	41 jours	X
	Réalisé commission départementale	3 mois 1/2	2 mois 1/2	2 mois	
<p><u>Commentaire</u> : Indicateur déterminant pour apprécier l'efficacité d'une mesure FSL. Plus l'intervention est tardive (accès, maintien, ASLL notamment), plus les risques de rupture pour le ménage sont accrus et le dispositif rendu inefficace. Indicateur à parfaire pour prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement, incluant les délais de versement d'une aide financière par les services de la CAF.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Mise à l'abri par l'hébergement

Prise en charge hôtelière

La crise sanitaire liée au COVID 19 s'est traduite par une forte augmentation des prises en charge en mars et avril et des admissions sur un rythme soutenu sur le reste de l'année, pour atteindre fin 2020 une consommation annuelle de près de 150 % par rapport aux années 2019 et 2018.

	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020
Nombre de ménages	142	165	190
Nombre de nuitées	436	499	597

Ces entrées ont également un impact sur la consommation 2021, puisque les durées moyennes d'hébergement étaient de 18 mois avant confinement. En regard, les services de l'Etat ont considérablement augmenté le nombre de nuitées hôtelières sur le territoire, passant de 9 000 en 2018 en moyenne à 12 500 à l'issue de la trêve hivernale, début 2021, dénotant un effort important pour l'hébergement des plus précaires.

Lors du premier confinement, un dispositif d'éloignement des conjoints violents du domicile a été mis en place sur les mois de mars et avril 2020, pour une capacité de 10 places d'hébergement à l'hôtel pour les conjoints violents sur orientation de la magistrature. A l'issue du confinement, le dispositif a été pérennisé par les services de l'Etat.

Le pilotage du marché hôtelier s'est également renforcé, avec la mise en place de groupes de travail copilotés avec la direction de l'Enfance et de la famille, et concernant : la facturation, la démarche Qualité, la mise en place d'une plateforme de réservation aux mains des circonscriptions de service social pour davantage de fluidité, l'alimentation des ménages hébergés.

Enfin, le travail *d'approfondissement de la connaissance des ménages hébergés* s'est poursuivi, avec la reprise par le service Solidarité Logement du suivi opérationnel des familles prises en charge par l'ASE – pour une effectivité au 1^{er} janvier 2021.

Alternative à la prise en charge hôtelière – HAPECH

La stratégie d'alternative à la prise en charge hôtelière permettant de construire un parcours plus qualitatif des ménages en rupture de logement s'est poursuivie pour atteindre en 2020 son rythme de croisière, soit 92 logements – seule une association sur trois doit encore monter en charge. Avec la rotation des ménages, le dispositif a permis d'orienter sur ce dispositif de logement temporaire 116 ménages. L'enjeu sur ce dispositif n'est désormais plus la captation de logements, mais la rotation des ménages pris en charge et la sortie de ces derniers dans un logement pérenne.

Des places en *hébergement alternatif ont également été dégagées au bénéfice des jeunes de l'ASE*, via le renforcement du partenariat avec l'Association pour le Logement des Jeunes. On compte en 2020 13 orientations et 9 admissions (contre 11 orientations en 2019 et 6 admissions en 2019) – pour 36 places réservées en 2020. En 2021 il s'agira de poursuivre l'œuvre d'appropriation du dispositif par les professionnels de l'ASE, pour garantir l'orientation et la maximisation des 36 places conventionnées avec l'association.

Partenariat Mère-enfant

En 2020, le service solidarité logement a repris le pilotage du conventionnement du conseil départemental, jusqu'alors piloté par l'ASE, avec deux centres d'hébergement d'urgence et deux accueils de jour, moyennant la possibilité d'orienter 22 personnes sur ces dispositifs. L'année a été consacrée à la tenue des négociations et à la mise en place du circuit d'orientation.

Action 2 : Insertion par le logement pérenne

Les conséquences de la crise sanitaire sur la mise à disposition de logements par les bailleurs, et donc sur la montée en charge du Logement d'Abord, ont été majeures. Le début d'année a été tout particulièrement difficile avec l'absence de tenue de Commission d'attribution du logement chez les bailleurs sociaux. 144 logements sociaux sont occupés à la fin 2020, dont 82 ont effectivement été mis à disposition en 2020.

Le fonds de garantie et de solvabilisation pour les risques de dégradations a bénéficié à 4 ménages « Logement d'abord » sur l'exercice.

L'accès au logement pérenne est également ouvert à des jeunes sortis d'ASE, afin, via cette disposition expérimentale dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord en Seine-Saint-Denis, de prévenir les ruptures de parcours. Pendant une année, via la mobilisation du fonds de garantie et de solvabilisation, le jeune majeur se voit verser une allocation et se voit prendre en charge le paiement de son loyer résiduel. Ce dispositif a bénéficié en 2020 à 5 jeunes – avec un objectif de 15 jeunes au total.

Enfin, depuis 2019, le service solidarité logement, en lien avec l'ASE et le service de l'acculturation aux dispositifs de droit commun auprès des éducateurs et des travailleurs sociaux, a favorisé la diffusion systématique de ces circuits d'orientation vers le logement, notamment dans le cas d'accompagnement de jeunes majeurs. Les remontées du SIAO démontrent que désormais, le signalement des jeunes sortis d'ASE au Service intégré d'accueil et d'orientation se fait de façon plus systématique, permettant de consolider le parcours logement de ce public départemental.

Action 3 : Maintien et accès dans le logement

Fonds de Solidarité Logement – FSL

La crise sanitaire a nécessité la mise en place de nouvelles normes d'organisation de commissions locales. Pour le reste de l'année, on note un niveau de sollicitation faible par rapport aux autres années (88% de consommation des enveloppes de subvention contre 104% en 2019 et 93% en 2018). Cette baisse est plus significative sur les enveloppes de prêts. Cette situation s'explique certainement en partie par la prorogation de la trêve hivernale à fin juillet. On constate que les demandes se multiplient à compter de fin décembre et sur le premier trimestre 2021 en réponse à la précarisation des ménages pendant la crise sanitaire et sociale.

L'année 2020 a été en outre celle d'un important développement de la dématérialisation des dossiers FSL et des commissions locales.

On note également le renouvellement de la convention de gestion avec la CAF notamment marquée par la reprise de l'édition des contrats de prêt par le Conseil Départemental dans un objectif d'optimisation du processus et des délais de traitement. Ceux-ci baissent encore légèrement en 2020.

La contribution financière des bailleurs au fonds de solidarité logement a été négociée à la hausse et le montant par nombre de logement a augmenté, représentant une augmentation de recettes à hauteur de 31 605 €.

Dispositif d'Aide Exceptionnelle au Paiement des Loyers – AEPL

En réponse à la crise sanitaire et sociale, un fonds temporaire d'aides exceptionnelles au paiement des loyers a été créé dans le cadre du plan de rebonds. Le fonds a été plus fortement sollicité à partir du 4^{ème} trimestre 2020. A la clôture budgétaire, on constate la consommation de 200 000 euros qui correspond à 450 aides accordées. Il vise une réponse rapide à des situations d'endettement précoce et non stabilisé, pour des ménages connaissant une brutale perte de ressources. Il s'inscrit ainsi en subsidiarité du droit commun.

Accompagnement social lié au logement

Les travailleurs sociaux des opérateurs ASLL ont participé à l'accompagnement des ménages fragilisés par la crise sanitaire induisant une consommation budgétaire soutenue du dispositif. Ces derniers se sont largement mobilisés dans le cadre des colo-apprenantes.

L'axe relatif à l'insertion sociale des ménages dans le cadre de l'accompagnement prodigué a été renforcé, notamment dans les exigences du conseil départemental et dans les conventions qui lient ce dernier aux opérateurs. Cet axe sera largement poursuivi en 2021, avec l'association des opérateurs d'accompagnement social au dispositif de l'insertion déployé par la DEIAT et le service social pour les bénéficiaires du RSA.

L'étude relative aux résidences sociales a été finalisée – pointant largement la nécessité d'approfondir ce même axe (via la question du mode de garde des publics en insertion, et l'acculturation des professionnels de l'accompagnement au service public de l'insertion déployé par le conseil départemental).

Sur le plan budgétaire et financier, le mois mesure est passé de 300 € à 272 € sur la période, effet induit de la baisse de financement du coût de l'EPT de 66 000 à 60 000 €. En 2021, il s'agira pour les opérateurs d'augmenter le nombre de suivis par travailleur social (passage de la file active de 22 à 25), ce qui se traduira par un financement de 240 € au mois-mesure.

Prévention des expulsions

L'année 2020 s'est révélée particulièrement atypique puisqu'on note d'une part les effets d'une crise sociale particulièrement brutale sur le territoire séquanodionysien, et d'autre part un arsenal déployé par l'Etat en réponse à cette crise plutôt favorable aux ménages menacés : avec la prorogation de la trêve hivernale à deux reprises et jusqu'en juillet 2020, et l'engagement des services de l'Etat via instruction ministérielle d'assortir tout concours de la force publique à une proposition de relogement effective et adaptée, ou tout au moins une

solution d'hébergement. Les données relatives à l'expulsion locative en 2020 encore publiées à ce jour.

Dans ce contexte, le conseil départemental a souhaité rendre plus efficaces les dispositifs de prévention qu'il pilote. Ainsi les diagnostics sociaux et financiers ont fait l'objet d'une réflexion pour la menée d'une expérimentation en direction du parc privé, via la constitution par la DRIHL, en réponse à un AMI, d'une équipe mobile tournée vers le parc privé pour la réalisation de DSF.

De manière plus générale, la réalisation de ces derniers pour les ménages non connus du Service Social Départemental est confiée à l'UDAF depuis septembre 2018. On note un ralentissement important de cette activité en 2020, avec 409 ménages seulement rencontrés. Ceci s'explique notamment par un ralentissement du nombre de personnes assignées, de la prolongation de la trêve hivernale et de la difficulté de contact des ménages pendant la crise sanitaire.

Les mesures d'accompagnement social personnalisé, confiées à deux associations sur le département, ont connu une activité à 100% sur 2020 avec 100 ménages accompagnés.

D'autres instances impliquant des rencontres physiques ont été suspendues en raison du contexte sanitaire :

- Les Cafés de la prev-ex, instance qui prévoit la montée en compétence d'un groupe d'acteurs élargi des métiers du social sur les thématiques relatives à la prev-ex ;
- Les permanences sociojuridiques en partenariat avec l'ADIL.

Action 4 : Lutte contre la précarité énergétique

Fonds de Solidarité Energie (FSE)

Aides rapidement mobilisables et prescrites en CCAS, les aides accordées dans le cadre du FSE ont augmenté en 2020 de 12%.

Dispositif EcEAUnome

La crise sanitaire a fortement ralenti la distribution des kits hydro économes. La mobilisation des EPT a toutefois permis de proposer aux opérateurs des copropriétés sur lesquelles intervenir, et permettant le maintien d'une activité de distribution. D'autres opérateurs ont entrepris de mener des actions collectives au 3^{ème} trimestre, pour atteindre un taux de réalisation de 30% des objectifs 2019-2020.

Action 5 : Partenariats avec les acteurs du logement

Dans le cadre de nos partenariats avec les bailleurs, le flux de mise à disposition de logements a connu une baisse pendant le premier semestre 2020, puis a connu une forte accélération fin 2020 (106 logements mis à disposition en 2020). Deux nouveaux bailleurs ont ratifié un partenariat avec le département, Immobilière 3F et ICF Habitat la Sablière.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Insertion par le logement	Dépense			0,334
	Recette			0,139
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	0,561	1,377	1,590
	Recette			1,785
Maintien et accès dans le logement	Dépense	8,650	8,452	8,925
	Recette	2,685	2,545	0,812
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépense	1,014	2,867	4,083
Observation et études	Dépense	0,004	0,000	
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,051	0,133	0,134
Total programme Droit au logement	Dépense	10,280	12,829	15,066
	Recette	2,685	2,545	2,736
	Charge nette	7,595	10,284	12,330

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Investissement (en M€)	Nature	201		
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	0,634	1,062	0,403
Maintien et accès dans le logement	Dépense	2,322	1,049	2,000
	Recette	0,036	0,226	
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,389	0,345	0,337
Total programme Droit au logement	Dépense	3,345	2,456	2,739
	Recette	0,036	0,226	
	Charge nette	3,309	2,230	2,739

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

Ce programme relève
de la Mission **Action sociale, logement,
prévention**

Ce programme comporte 3 actions :

- Actions de santé publique transversales
- Lutte contre les maladies infectieuses
- Santé bucco-dentaire

Contexte

Le programme prévention et promotion de la santé vise à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, ceci sur le périmètre des programmes de santé publique relevant des Actions de Santé Recentralisées (ASR correspondant à la lutte contre la tuberculose, la vaccination et le cancer), des activités habilitées par l'Agence Régionale de Santé (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH ou des IST – CeGIDD) ou de l'action volontaire du Département au titre de la prévention bucco-dentaire. Plus largement, le Département contribue à la mobilisation et au soutien des différents acteurs du territoire afin de promouvoir la santé sur le territoire en privilégiant une approche globale et polyvalente de la santé et le « aller-vers » les populations les plus vulnérables ou éloignées du système de santé.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire suscitée par la Covid-19 qui a rappelé avec une intense sévérité l'ampleur des inégalités sociales et territoriales de santé en Seine-Saint-Denis et à l'échelle de la métropole. Si la question de l'importance de la prévention santé en Seine-Saint-Denis avait déjà été soulignée dans différents programmes ou plans (PRS 2018-2022, Stratégie nationale et territoriale de prévention et de lutte contre la pauvreté de septembre 2018, plan « Un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis »), la crise que nous traversons a amené les pouvoirs publics au niveau national (Ségur de la santé), comme local (ARS Ile-de-France notamment), à se positionner à plusieurs reprises en faveur de la prévention-santé et de l'« aller-vers », au cœur de l'activité du service de la prévention et des actions sanitaires. Le contexte réglementaire est quant à lui resté en grande partie inchangé à l'exception du passage en habilitation de l'activité de lutte contre la tuberculose programmé pour 2021.

De manière générale, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité notamment lors de l'épisode du premier confinement (de la mi-mars à juin). Elle a également transformé profondément l'activité avec le développement du distanciel et suscité de nouveaux projets et champs d'intervention pour le programme. Nombre de professionnels, forts de leur expérience dans la lutte contre les maladies infectieuses se sont engagés hors des compétences du service dans les multiples actions engagées pour la lutte contre la Covid (engagement au titre de la réserve sanitaire, dispositif « contact covid » visant à tester, tracer et isoler la maladie, participation à la plateforme d'appels téléphoniques dans le cadre des appels solidaires de mi-avril à la mi-juin).

Objectifs stratégiques du programme

- Conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département
- Diminuer la transmission de maladies infectieuses en intégrant, sur le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA »
- Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs.

Indicateurs de résultat

Objectif		Proposer une offre de qualité aux usagers des CDPS			
		2018	2019	2020	2021
Taux de satisfaction globale des usagers	Cible	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
Taux de satisfaction sur les délais de rendez-vous (satisfaits et très satisfaits)	réalisé			92% (4,6/5)	
Taux de satisfaction sur les temps d'attente (satisfaits et très satisfaits)				94%	85%
<p>Commentaire : Depuis fin 2019, la démarche qualité a été engagée à travers la promotion des 12 engagements portés par la collectivité. En accompagnement de cette démarche, un dispositif d'évaluation de la satisfaction des usagers a été déployé à compter de janvier 2020 ; les premiers résultats indiquent un niveau élevé de satisfaction sur les différents items proposés (qualité des soins, réponses aux questions, accessibilité, confidentialité, accueil dans le centre, locaux, temps d'attente, horaires proposés, délais de rendez-vous) avec des attentes cependant sur les temps d'attente, les horaires proposés et les délais de rendez-vous. Le dispositif de mesure a été en grande partie interrompu du fait de la Covid-19 en mars 2020 afin de limiter les contacts entre les usagers et les équipes. Celui-ci devrait reprendre dès que les conditions sanitaires le permettront.</p>					

Objectif		Atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD			
		2018	2019	2020	2021
Atteinte des objectifs de consultation	Cible	100% (base de 11 568 consultations)	100% (base de 10 944 consultations)	Idem	Idem
Atteinte des actions hors les murs		100% (base de 18 actions hors les murs)	100% (base de 31 actions hors les murs)		
Taux de réalisation budgétaire	réalisé	100%	100%	63%	
		83%	99%	26%	
		133%	119%	nc	
		98%	128%		
<p>Commentaire : Le CeGIDD, constitué d'un site principal et de quatre antennes (Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Pleyel et Montfermeil), a été à nouveau habilité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour 5 ans (2019-2023), avec de nouvelles orientations (PREP, planification familiale, traitement post-exposition, développement des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TRODs) et des autotests). Les financements notifiés fin 2020, bien qu'en forte progression, laisse un reste à charge important au Département. Les consultations pour traitement post-exposition doivent se mettre en place au premier semestre 2021 ce qui permettra de garantir dans le dispositif CeGIDD une offre de prévention diversifiée. Le dépistage des infections HPV pourrait être également proposé (sous réserve de la mise en place d'un circuit de remboursement avec la CPAM). En termes plus quantitatifs, l'épidémie de Covid, particulièrement durant le premier confinement (17 mars au 15 juin) a eu un impact important sur l'activité et a compromis l'atteinte des objectifs fixés pour 2020 (-39% de consultations sur le premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019). Un retour à l'activité constatée en 2019 est espéré pour 2021.</p>					

Objectif		Développer les actions hors les murs afin d'aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions hors les murs (total)	Cible	18	40	Idem	Idem
Nombre d'actions hors les murs (CeGIDD)		31 (horizon 2023)	50%		
Part d'actions hors les murs de dépistage de la tuberculose polyvalentes	réalisé	NC	44	17	
		24	37	8 (hors Caso)	
		NC	76%	43%	
<p>Commentaire : Comme pour le CeGIDD, l'épidémie de Covid-19 a conduit à annuler un grand nombre d'interventions d'actions hors les murs sur l'année sur les activités habituelles du service (tuberculose, CeGIDD et vaccination). La polyvalence des actions de dépistage de la tuberculose a également reculé du fait des contraintes sanitaires. Aux actions hors les murs stricto sensu, s'ajoute des consultations médicales au CASO (Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation) de Médecins du Monde au titre de la tuberculose et du CeGIDD qui ont repris en octobre. Depuis novembre, ces consultations à raison de deux consultations par semaine, sont désormais polyvalentes. De nouveaux formats d'intervention ont pu être cependant proposés durant tout l'été dans le cadre du bel été solidaire où les équipes du Département en partenariat avec plusieurs associations (Banlieues Santé, Voisins Malins, Vers Paris Sans Sida) sont partis à la rencontre des habitants pour parler santé pour diffuser des messages de prévention dans un contexte où beaucoup de personnes</p>					

avaient renoncé à des soins.

En 2021, outre la reprise des actions hors les murs, il est prévu que des « rendez-vous santé » soient mis en place dans les centres permettant de rendre plus lisible l'offre de dépistage et de prévention des CDPS ou en lien avec le bus migrants d'Avicenne. De nouveaux publics seront également approchés dans le cadre de l'habilitation CLAT : jeunes scolarisés ou en apprentissage, personnes fréquentant les Pass de ville.

Dans le cadre de l'action du Département contre la Covid-19, une cinquantaine d'habitants volontaires formés par le Département sont également mobilisés comme ambassadeurs vaccination depuis fin février pour relayer les campagnes de vaccination contre la Covid et faciliter l'accès aux dispositifs notamment des personnes âgées qui rencontreraient des difficultés à accéder aux dispositifs publics.

A noter également que grâce à des financements de la fondation BNP Paribas obtenus en 2020 (DM), une plateforme de médiation santé sera déployée à compter du début de l'année 2021, permettant aux professionnels de santé du territoire d'avoir recours à des médiateurs santé du département ou des associations partenaires quand ils rencontrent un besoin d'accompagnement spécifique.

Objectif		Améliorer le pilotage du réseau des séances publiques de vaccination en Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes rencontrées dans le cadre du dialogue de gestion Nombre de vaccins réalisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	10 Pas de cible formalisée	10 Pas de cible formalisée
	réalisé			4 17 588	
<p><u>Commentaire</u> : 2020 est la première année de recentrage du programme vaccination sur le réseau constitué des séances publiques de vaccination des villes, des CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires (Université, maison d'arrêt de Villepinte, centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie, associations partenaires). Les séances publiques des villes ont réalisé 16 349 vaccins sur 28 villes du Département.</p> <p>Outre l'amélioration du pilotage déjà engagé en 2019, une nouvelle convention vaccination a été élaborée et validée en commission permanente en fin d'année qui a notamment pour objectif de repreciser les règles de mise à disposition des vaccins et d'organiser des séances dédiées pour certains vaccins afin d'en optimiser la consommation. Trois villes ont déjà signé cette nouvelle convention.</p> <p>A noter que le service a également, dans le cadre de la campagne de vaccination nationale contre la grippe et de l'épidémie de Covid et en partenariat avec l'Assurance Maladie et l'ARS, affrété au mois de décembre 2020 un bus assurant la vaccination contre la grippe des personnes âgées de plus de 65 ans. Ce dispositif mobile qui est intervenu sur cinq villes du Département (La Courneuve, Sevran, Bobigny, Clichy-sous-Bois et Saint-Ouen) a préfiguré le bus assurant la vaccination Covid qui a été lancé en mars 2021.</p>					

Objectif		Redynamiser le programme départemental bucco-dentaire			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes participant au programme bucco-dentaire Taux de villes participantes bénéficiant du passage du bus dentaire Nombre de personnes dépistées (bus et unités) Nombre de personnes soignées (bus et unités)	Cible	32 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020	32 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020 Nouvel objectif 2020	31 75% (23) 3 497 711	Idem Les objectifs 3 et 4 seront revus pour 2021
	réalisé		27	26 54% (14) 438 342	
<p><u>Commentaire</u> : L'année 2020 est la première année d'un programme bucco-dentaire reconfiguré avec un renforcement des actions propres départementales. En appui du programme historique de soutien aux villes, est entré en service en mars 2020 un centre de santé dentaire départemental qui, accueilli dans un bus, est itinérant et peut pleinement aller vers les publics les plus éloignés de l'offre de prévention et de soins. Son action complète les actions d'animation et d'intervention en éducation pour la santé bucco-dentaire portées par les équipes techniques locales des villes auprès des enfants, personnes handicapées et personnes âgées.</p> <p>Avec un lancement en mars 2020, les interventions du bus dentaire ont été toutefois stoppées net à la mi-mars du fait de la Covid. Si le bus n'a pu reprendre ses activités avec un protocole d'intervention sanitaire adapté à la nouvelle situation épidémique qu'en octobre 2020, de nombreuses interventions de dépistage et de soins ont pu être réalisées dès juin grâce aux deux unités mobiles auprès du public en situation de précarité, handicapé ou âgé dans des associations, foyers ou lieux de vie sur l'ensemble du territoire départemental.</p>					

Objectif		Déployer le plan d'action « Seine-Saint-Denis sans sida »			
		2018	2019	2020	2021
Nouvel indicateur Nombre de personnes accompagnées par un médiateur (projet de plateforme) Nombre de professionnels de santé sensibilisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	réalisé				
<p>Commentaire : Depuis 2019, le Département s'est rapproché de l'association Vers Paris sans sida afin de mobiliser plus largement les différents acteurs départementaux dans l'objectif d'une Seine-Saint-Denis sans sida et élaborer un programme commun reposant sur des innovations en santé (au labo sans ordo, TROD en pharmacie), une communication plus audacieuse, la mobilisation des professionnels de santé de ville autour de la prévention, le développement de la médiation en santé, l'engagement au titre des « Fast Track Cities » (villes sans sida)...</p> <p>Un comité stratégique Pour une Seine-Saint-Denis sans sida s'est tenu en novembre 2020 avec l'ensemble des acteurs institutionnels comme associatifs où le Département a adopté la charte des « Fast Track Cities » et réaffirmé la stratégie dite 90/90/90 (90% des personnes vivant avec le VIH connaissant leur séropositivité, 90% des personnes séropositives recevant un traitement, 90% des personnes recevant un traitement avec une charge virale durablement supprimée). A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, 400 kits de santé sexuelle ont été distribués à des professionnels de santé exerçant en CMS et MSP afin de mieux aborder la santé sexuelle et mieux faire connaître la PREP ; une campagne d'affichage pour lutter contre la sérophobie a également été organisée.</p> <p>En 2021, Vers Paris sans sida renforcera la promotion de la PREP avec une campagne de promotion dans l'espace public et les réseaux sociaux ainsi qu'avec l'ouverture d'une consultation PREP du Checkpoint dans un CMS de Seine-Saint-Denis</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Actions de santé publique transversales

Au titre de conventions triennales conclues en 2019, 31 associations ont pu être soutenues en partenariat avec la Mission Métropolitaine des Conduites à Risque dans le cadre de **l'appel à projet santé** visant à soutenir les associations dans le champ de la santé à hauteur de 724 925€ (28 associations et 610 691€ pour le SPAS). Les associations soutenues constituent des partenaires réguliers notamment dans la mise en œuvre des actions hors les murs et se mobilisent fortement dans le cadre des réflexions et actions initiées par le service (comité stratégique Seine-Saint-Denis sans sida, Bel été solidaire). Celles-ci ont également été sollicitées dans le cadre du **plan de rebond solidaire et écologique** en septembre afin de venir en aide aux structures qui auraient été fragilisées par la crise sanitaire et sociale.

Dans un contexte financier toujours contraint, le Département a renouvelé son aide au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP 93) qui a notamment relancé cette année son enquête permanente sur les cancers professionnels et à l'APES, année préparatoire à la première année commune aux études de santé organisée par l'Université Paris XIII.

Deux projets de **maisons de santé pluridisciplinaires** à Pantin et au Pré-Saint-Gervais ont également été soutenus en investissement cette année.

S'agissant des **contrats locaux de santé**, 20 villes ont adopté, majoritairement durant le premier trimestre 2020, un contrat local de santé de troisième génération auquel les services du Département ont été associés ce qui a permis d'améliorer la visibilité des actions départementales portées par les différentes directions et la prise en compte des objectifs des ASR et des nouvelles mesures du programme départemental bucco-dentaire. Les échanges institutionnels prévus dans le cadre des comités de pilotage et de suivi ont été fortement réduits sur l'année du fait de la crise sanitaire sans que cela n'affecte les actions conduites en partenariat sur le terrain.

Par ailleurs, en fin d'année, a été initié le projet participatif et innovant **d'Académie Populaire de la Santé** en partenariat avec la Fondation BNP Paribas qui a pour objectif à travers la formation d'habitants de Seine-Saint-Denis de lutter contre les inégalités d'accès à l'information en matière de santé et de renforcer les actions de prévention sur le territoire. Trente ambassadeurs et ambassadrices de la santé ont été retenus pour un projet dont la première journée s'est tenue le 22 janvier 2021. S'inscrit également dans le cadre du partenariat avec BNP Paribas le **projet de plateforme de médiation santé** permettant aux professionnels de santé du territoire d'avoir recours à des médiateurs santé du département ou des associations partenaires quand ils rencontrent un besoin d'accompagnement spécifique.

Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

- **Proposer une offre de prévention, de dépistage et de prise en charge dans les centres départementaux de prévention santé (CDPS) et du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)**

Depuis avril 2019, la lutte contre les maladies infectieuses repose sur **deux CDPS situés à Montreuil et Saint-Denis** (avec des antennes et consultations extérieures respectivement à Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et au CASO de Médecins du Monde à Saint-Denis) qui sont également antennes CeGIDD et **le CeGIDD départemental** à Bobigny.

L'activité reste régie par la convention cadre 2019-2021 sur les **ASR** et la convention 2019-2023 habilitant l'activité CeGIDD du Département. Ces conventions permettent de maintenir globalement un haut niveau de financement pour l'activité tuberculose (avec en plus de la perception de la DGD, un soutien complémentaire de 600 000€ pour le dépistage ciblé de la tuberculose et la situation épidémique particulière de la Seine-Saint-Denis) et la vaccination ; en revanche, les financements notifiés pour le CeGIDD bien qu'en progression par rapport à 2019 (1 532 871€ soit + 12%) restent durablement éloignés du coût complet pour cette activité. Le décret et l'instruction DGS parus en fin d'année sur l'habilitation de l'activité tuberculose entraîne sur le modèle du CeGIDD **l'habilitation de la lutte contre la tuberculose** qui sera donc à compter au plus tard de septembre 2021 non plus financée dans le cadre de la DGD mais du Fonds d'Investissement Régional directement par l'Agence Régionale de Santé. Afin de continuer à assurer la lutte contre la tuberculose, ont débuté les travaux préparatoires à la construction du projet départemental pour réduire durablement l'incidence de la maladie qui reste très au-dessus de la moyenne régionale et nationale.

Après une phase de montée en charge régulière du dispositif **CeGIDD** depuis 2016, l'activité a pâti de la crise sanitaire avec une baisse globale de 36% (cf. Objectif atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD). Si les taux de positivité globalement s'inscrivent en baisse pour l'ensemble des IST (sauf pour les chlamydiae et les gonocoques), ceux-ci restent supérieurs au niveau national et franciliens (sauf pour la syphilis et le VIH).

Le **déploiement des nouveaux outils de lutte contre les maladies infectieuses**, appelée également prévention diversifiée, s'est poursuivi : aux consultations Prep déjà en place et à la réalisation de TROD au CASO ou à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, un travail autour de la mise en place du traitement post-exposition (TPE) dans les consultations CeGIDD du Département a été engagé. Le TPE est un traitement qui pris dans les heures suivant une prise de risque permet de réduire de façon importante le risque de contamination par le VIH. L'agrément pour la mise en place d'une consultation de planification et d'éducation familiale (CPEF) au CeGIDD de Bobigny a également été obtenu pour une mise en place en 2021. Enfin, a été initié avec l'Observatoire des Violences et l'Aide Sociale à l'enfance, un projet autour de la promotion de la santé sexuelle auprès des jeunes pris en charge par l'ASE.

Spécificité du CeGIDD départemental et des CDPS, les analyses liées aux dépistages du VIH, des hépatites et IST prescrits dans les structures départementales (CeGIDD mais aussi en centres de PMI-PF) ainsi que la recherche d'infections tuberculeuses latentes sont réalisées par le laboratoire départemental. Celui-ci a continué sa démarche d'accréditation avec une nouvelle phase d'accréditation par l'organisme certificateur, le COFRAC, dont l'issue a été positive avec désormais près de 100% de l'activité accréditée (99,63%). L'activité du laboratoire a diminué du fait de la crise sanitaire avec près de 43 000 examens (- 23%).

La prise en compte de la vulnérabilité sociale des usagers reçus dans les centres jusqu'alors principalement assurée par les assistantes sociales des centres et par la psychologue du CeGIDD a été renforcée par le recrutement de deux médiateurs qui ont été mobilisés auprès des CDPS.

- **Aller à la rencontre des populations les plus éloignées de la prévention et du soin, grâce à des interventions hors les murs dans les champs de la tuberculose, du VIH et de la vaccination**

La dynamique des actions hors les murs a été contrariée par la crise sanitaire (cf. Objectif développer les actions hors les murs). Le dépistage ciblé de la tuberculose l'a été également avec environ 1 000 personnes dépistées contre 3 000 personnes en année normale ce qui s'explique notamment par l'arrêt des consultations au CASO de Médecins du Monde pendant 6 mois. Le travail de préparation de l'habilitation CLAT, qui intègre le dépistage ciblé à l'activité globale de lutte contre la tuberculose, a permis d'engager une réflexion sur la mise en place de nouveaux axes pour le dépistage des populations les plus vulnérables à la tuberculose (public primo-arrivant, jeunes scolarisés ou en apprentissage, personnes fréquentant les Pass de ville).

En réponse au nouveau contexte posé par la crise sanitaire, de nouvelles actions ont pu être proposées comme la campagne d'information multilingue et inclusive concernant la Covid à destination des personnes les plus précaires et aux publics non francophones en partenariat avec la Ville de Paris, Vers Paris Sans

Sida et des associations, les 10 rencontres organisées sur le terrain dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe à l'aide d'un bus vaccination qui a servi de prototype au bus vaccination contre la Covid-19 en mars 2021.

- **Poursuivre le déploiement du plan d'action « Pour une Seine-Saint-Denis sans sida »**

Un deuxième comité stratégique « **Pour une Seine-Saint-Denis sans sida** » s'est tenu en novembre 2020 réunissant l'ensemble des acteurs de lutte contre le sida où une série d'initiatives a été annoncée (cf. Objectif déployer le plan d'action « Seine-Saint-Denis sans sida »). Un des enjeux est de généraliser le dépistage et le recours à la PREP tout en luttant contre la sérophobie à l'échelle du Département qui reste le deuxième département de France métropolitaine touché par l'épidémie de VIH après Paris.

- **Redynamiser et renforcer le pilotage du programme de vaccination**

2020 est la **première année de recentrage du programme vaccination** sur le réseau constitué des séances publiques de vaccination des villes, des CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires. La mission de gestion des achats et des recettes relatives aux vaccins de la PMI a en effet été transférée à la DEF. Cela a permis de renforcer le pilotage et d'initier un dialogue de gestion avec les villes partenaires avec l'adoption d'un nouveau cadre contractuel (cf. Objectif améliorer le pilotage du réseau des séances publiques de vaccination en Seine-Saint-Denis).

Après une forte progression en 2019 du nombre de vaccination réalisés dans les séances publiques, le nombre de vaccins est en recul de 34% avec 17 588 vaccinations réalisées. 28 villes bénéficient d'une séance publique et/ou d'une offre de vaccinations en CDPS-CeGIDD. Parmi la quinzaine de vaccins les plus réalisés en séances publiques (mis à disposition par le Département ou apportés par les patients), vaccins tétravalents (diphtérie-tétanos-polio-coqueluche), BCG, ROR, vaccins contre les méningocoques, vaccin contre l'hépatite B chez les adultes représentent plus de 83% des vaccins réalisés.

S'agissant des seuls vaccins mis à disposition par le Département, les dépenses s'élèvent à 0,629 M€ avec toutefois un niveau de dépenses important relevant de l'année 2019 reportée sur l'année 2020, les commandes pour la seule année 2020 s'établissant à 0,338 M€. Le niveau de recettes s'établit à 0,224 M€ soit une charge nette de 0,405M€ compensée par la part de DGD au titre des ASR consacrée à la vaccination.

Action 3 : Santé bucco-dentaire

2020 a été la première année de mise en œuvre d'un **programme bucco-dentaire** profondément renouvelé avec une intervention plus directe du Département via la mobilisation du centre départemental de santé dentaire composé d'un bus dentaire et d'unités dentaires portables dans un contexte séquano-dyonisien toujours marqué par une offre de soins déficitaire (3 dentistes libéraux pour 10 000 habitants en 2019), particulièrement en pédodontie, et par des inégalités territoriales et sociales de santé dentaire.

Le programme historique de soutien aux actions de ville a été resserré sur une vingtaine de villes prioritaires au regard de leurs caractéristiques sociales avec un niveau de soutien financier revu à la baisse mais élargi via une convention d'objectifs et de moyens, précisant l'ensemble des modalités de partenariat entre les villes et le Département (subvention, mise à disposition de matériel, passage du bus, mobilisation de professionnels du Département en soutien le cas échéant).

Un troisième pilier est l'articulation de l'action du centre dentaire mobile, des équipes techniques locales des villes avec les bilans de santé réalisés par la PMI.

Si le déploiement du bus a été quantitativement pénalisé par la crise sanitaire (cf. Objectif redynamiser le programme départemental bucco-dentaire), la pertinence de l'action de dépistage menée par la structure est confirmée par les premiers résultats avec 62% de la file active nécessitant des soins et une grande diversité des structures bénéficiaires allant des écoles élémentaires, aux structures accueillant des personnes en situation de handicap (ESAT, IMP, IME) ou des personnes âgées, aux associations d'insertion ou CAARUD.

Les **principaux résultats du programme bucco-dentaire sur 2020 pour les actions menées par les équipes techniques locales** montrent :

- Globalement, un maintien du nombre de villes impliquées dans le programme bucco-dentaire (26 villes avec au moins un type d'action effectuée), seules deux villes ayant arrêté leur action (Le Blanc-Mesnil et Rosny-sous-Bois) ;
- Une baisse importante du nombre de bénéficiaires que ce soit pour les enfants de 5 à 6 ans (15 555 ; -41%) ou des actions en direction des personnes âgées tant en nombre de bénéficiaires (724 ; -52%) que de villes impliquées (11 villes ; -35%);
- 24 villes restent engagées dans la pratique effective du brossage en milieu scolaire et seules six villes avec des petits effectifs d'enfants dépistés pratiquent le dépistage bucco-dentaire.

S'agissant de l'action de l'équipe bucco-dentaire, huit **actions collectives de** réalisées dans la totalité auprès de nouveaux publics. Elles ont bénéficié principalement ainsi qu'en IFSI et en faculté dentaire.

L'animation du réseau partenarial s'est poursuivie (gestion du partenariat avec les villes, formation des nouveaux arrivants des ETL, mise à disposition de matériel bucco-dentaire avec la délivrance de 23 692 brosses à dents, 982 trousseaux personnes âgées et 21 107 dentifrices).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,421	0,090	0,070
	Recette		0,282	
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	3,286	3,434	2,238
	Recette	3,437	3,746	2,221
Santé bucco-dentaire	Dépense	0,263	0,271	0,185
	Recette	0,100	0,100	0,100
Total programme Prévention et promotion de la santé	Dépense	3,970	3,794	2,493
	Recette	3,537	4,128	2,321
	Charge nette	0,433	0,333	0,172

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,019	0,000	0,020
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	0,043	0,031	0,016
Santé bucco-dentaire	Dépense	0,066	0,377	
	Recette	0,000		
Total programme Prévention et promotion de la santé	Dépense	0,127	0,407	0,036
	Recette	0,000		
	Charge nette	0,127	0,407	0,036

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Lutte contre les violences faites
aux femmes***Ce programme relève**de la Mission **Action sociale,**
logement, prévention*

Ce programme comporte trois actions :

- Protection et accompagnement des femmes victimes de violences
- Actions de sensibilisation et formation
- Observation et études

Contexte

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du département, de l'Etat, des villes, des hôpitaux et des associations.

Malgré le confinement, l'Observatoire a poursuivi la majeure partie de ses missions ; si deux grands événements ont été annulés dans la période du 1^{er} confinement, plusieurs journées professionnelles se sont tenues par visioconférence ou émission télévisée.

Cette période a vu une augmentation significative des violences intrafamiliales et des violences envers les femmes. Les partenaires associatifs et institutionnels ont pu partager ces problématiques. Ainsi, a été mise en place une mesure d'éloignement des conjoints violents, suite à une décision de justice, par l'hébergement du conjoint à l'hôtel. De même, des renouvellements conventionnels portés par les villes n'ont pu être réalisés impactant de fait le dispositif « Un toit pour elle ».

Objectifs stratégiques du programme

- **Observer et rendre visible** les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes.
- **Former et accompagner les professionnels, sensibiliser les jeunes et la population ;** avec le soutien **d'actions de communication et de création d'outils de connaissance**, ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics.
- Initier et mettre en place **l'expérimentation de dispositifs pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants**, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d'accompagnement et de protection.

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes partenaires du dispositif « Un toit pour elles »	Cible	24	24	24	25
	Réalisé	24	24	24	X
<p>Commentaire : En raison de la crise sanitaire, les villes n'ont pas pu procéder aux renouvellements des conventions « Un toit pour elle ». Cela devrait se mettre en place au cours de 2021, ce que vient déjà de faire la ville de Rosny-sous-Bois en signant le 15 février 2021. Au cours de l'année 2020, le partenariat avec le SSOLOG s'est renforcé au travers des conventions Seine-Saint-Denis Habitat, Action logement et Seqens. D'autres pistes sont en cours de négociation. Le bailleur 1001 Vies habitat s'est quant à lui engagé à proposer un logement par an le 2 juin dernier et projette d'organiser, en partenariat avec l'Observatoire, une action de formation à destination de ses personnels sur la problématique des violences conjugales.</p>					

Objectif		Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes partenaires notamment des Rencontres Femmes du monde en Seine-Saint-Denis et Jeunes contre le sexisme	Cible	27	27	28	28
	Réalisé	26	27	28	X
<p>Commentaire : Depuis 2007, l'objectif est d'inciter les villes à devenir partenaires de l'Observatoire en les encourageant à désigner un.e référent.e « Violences faites aux femmes ». Cela permet ensuite de développer avec elles, les dispositifs « un toit pour elle » « Jeunes contre le sexisme » et à co-organiser les rencontres « Femmes du monde en SSD » et à organiser leur propre réseau de lutte contre les violences faites aux femmes.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Observation et études

Etat des lieux annuels des violences faites aux femmes et des ressources existantes en Seine-Saint-Denis : l'Observatoire a poursuivi cette année la collecte annuelle des données auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs pour réaliser un état des lieux de l'ampleur des violences faites aux femmes et des ressources existantes en Seine-Saint-Denis pour orienter, accompagner et protéger les victimes.

Evaluation des dispositifs de protection du Téléphone Grave Danger, de la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP) et de l'Espace Rencontre Protégé (ERP) avec les différents partenaires.

Action 2 : Action de sensibilisation et de formation

En raison de la crise sanitaire, la programmation de nos quatre événements a été perturbée. Il en a été ainsi de :

- **La 18^{ème} Rencontre de l'Observatoire** des violences envers les femmes prévue le 5 mars 2020 sur le thème « Violences sexistes et sexuelles dans le sport : Agir et prévenir » a été annulée ;
- **La 13^{ème} Rencontre départementale des jeunes contre le sexisme** » n'a pas pu être organisée.

Toutefois, 2 événements ont été maintenus :

- La demi-journée de **sensibilisation contre les mutilations sexuelles féminines : 202 professionnel.le.s** (59,5% professionnels de la PMI et des crèches) ;
- La **16^{ème} Rencontre « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis : Urgence. Protéger les femmes victimes de violences »**. (Émission télévisée diffusée en direct le 24 novembre 2020 avec **1 072 professionnel.le.s** connectés sans compter via ce nouveau format, une diffusion dans 23 départements ainsi qu'en Belgique, Cameroun, Mali, Sénégal, Finlande, Pays-Bas et Etats-Unis).

Dans le cadre de la prévention des comportements sexistes et violents dans les collèges (« **Jeunes contre le sexisme** » : 2 990 jeunes issu.e.s de 27 collèges de 17 villes ont été concernés par le dispositif en 2020).

En 2020 :

- **Renforcement du déploiement d'outils de communication et de connaissance** via le site seinesaintdenis.fr. et création de nouvelles brochures (Violences sexistes et sexuelles dans le sport ; Urgence ; Protéger les femmes victimes de violences ; Rapport d'activité de l'Observatoire).
- **Etude sur la prostitution des mineure.e.s en Seine-Saint-Denis** réalisée en partenariat avec la CRIP93 et le Tribunal judiciaire de Bobigny (Etude complète et synthèse). Il s'agit de la seule étude existante sur ce thème. Elle est reconnue par les différents ministères et circule sur toute la France.

Action 3 : Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Le Téléphone Grave Danger : dispositif de protection pour les femmes victimes de violences conjugales ou de viol en très grand danger remis par le/la Procureur.e ; **Depuis 2009, 379 femmes** ont bénéficié du dispositif et **593 enfants** ont été concerné.e.s par la mise en protection de leur mère dont **63 femmes et 121 enfants en 2020**.

L'ordonnance de protection permet aux juges aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violences. En 2020, 373 décisions ont été rendues, soit :

216 ordonnances de protection (58%), 150 requêtes rejetées (40%) et 7 décisions d'incompétence territoriale ou une modification des modalités de l'ordonnance de protection.

La mesure d'accompagnement protégé (MAP) lancée en 2013 est en voie de généralisation (Marne, le Val de Marne, la Creuse, la Seine-Maritime, l'Ardèche, l'Hérault et le Gard). Prévoyant l'accompagnement des enfants par une personne de moralité qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences, la MAP permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et le risque de nouvelles violences. En 2020, **20 mesures** concernant 30 enfants ont été prononcées.

L'espace de rencontre protégé (ERP). Ce dispositif de protection mis en place en 2018 a pour objectif d'accueillir les pères auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Depuis mars 2018, **48 mesures d'Espace Rencontre Protégé (ERP)** ont été prononcées par les juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis, pour l'accompagnement protégé de **93 enfants** dont 18 mesures pour 34 enfants en 2020.

Le protocole féminicide. Ce dispositif expérimental prévoit, suite à un féminicide/homicide, ou lorsque la tentative de féminicide/homicide présente une particulière gravité, la prise en charge en urgence des enfants confiés sur décision du procureur de la République par le biais d'une OPP (Ordonnance Provisoire de Placement) à l'hôpital. Depuis 2015, **30 enfants ont été concernés, soit 5 enfants en 2020**.

Le dispositif « Un toit pour elle » a pour objectif de faciliter l'accès pérenne aux logements sociaux des femmes victimes de violences hébergées dans les associations spécialisées ou en danger repérées par la justice. 24 villes, 7 institutions et bailleurs du département (la CAF, la DRIHL via la Préfecture, Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune Habitat, Seqens, 1001 Vies habitats et Action Logement) se sont engagés auprès des femmes victimes de violences pour leur proposer, chaque année, des logements. Depuis le 1er janvier 2010, 796 personnes ont été protégées (291 femmes et 505 enfants), **avec 31 relogements en 2020**.

Les Consultations de victimologie : 23 consultations de psychotraumatologie (Institut de Victimologie de Paris - 11 villes du département) sont à disposition de la population de la Seine-Saint-Denis. Elles sont cofinancées par les villes d'Aubervilliers, Bagnole, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Montreuil, Pierrefitte, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, le Département et l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et le LAO/FIT de Bagnole. **Au cours de l'année 2020, 572 personnes** ont bénéficié de cette prise en charge, soit : **338 femmes, 223 enfants et 11 hommes**.

Le dispositif des bons taxis consiste à faciliter le déplacement des femmes victimes de violences en grandes difficultés du commissariat, après le dépôt de plainte, vers les UMJ (Unités Médico-Judiciaires). Huit commissariats participent à cette expérimentation : Aubervilliers, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, La Courneuve, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Grand, Saint-Denis et Saint-Ouen. **En 2020, 44 bons taxis ont été remis (430 bons taxis** délivrés depuis 11 années de mise en œuvre).

La lutte contre les mariages forcés. Poursuite en 2020 du protocole de l'accompagnement des filles et des jeunes femmes en danger de mariage forcé. Le partenariat privilégié avec les associations Voix de femmes et le LAO-FIT de Bagnole a permis de faciliter l'accompagnement voire la mise à l'abri des jeunes femmes en danger de 18 à 25 ans. A noter l'actualisation et la réédition en 2021 de ce protocole.

Le Lieu d'Accueil de jour et d'orientation des filles et jeunes femmes (LAO-Pow'her) pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de toutes formes de violences résidant en Seine-Saint-Denis ou à Paris (XIX^e et XX^e arrondissements). Ce dispositif réunit sur un même site tous les acteurs permettant aux jeunes femmes de trouver informations ou réponses pour bénéficier d'une prise en charge globale. L'association « FIT - une femme un toit » porte cette expérimentation impulsée par le Département, des délégations départementale et régionale aux droits des femmes, des villes de Paris et Bagnole et d'Est Ensemble. Lancée depuis 2019 et pour trois ans (2019/2021), cette expérimentation porte en soi un modèle solide et pourrait être essaimée sur l'ensemble du territoire national. Sa pérennisation est à envisager. En novembre dernier, le LAO a ouvert 40 places d'hébergement en CHU auxquelles se sont ajoutées 9 places en janvier 2021. Depuis son ouverture en septembre 2019, 170 jeunes femmes ont été accompagnées, **dont 151 en 2020**. Parmi elles, **70% venaient de Seine-Saint-Denis**.

Adaptation et organisation de la protection les femmes victimes de violences conjugales en période de confinement avec la réservation et le financement de 10 chambres d'hôtel, par le Service Solidarité Logement au sein de la DPAS (SSOLOG), en vue de l'éviction des violents conjugaux dans le cadre d'un contrôle judiciaire. Ces chambres sont mises à disposition du Parquet. Depuis le second semestre 2020, l'Etat finance ces chambres.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

Directe **SLO**

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépense	0,155	0,165	0,130
	Recette	0,000		
Total programme Lutte contre les violences faites aux femmes	Dépense	0,155	0,165	0,130
	Recette	0,000		
	Charge nette	0,155	0,165	0,130

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Ce programme relève

de la Mission Action sociale,
logement, prévention

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former
- Espace de prévention « Tête à tête »

Contexte

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques associe le Département de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis. Elle s'attache d'une part à comprendre les processus conduisant aux pratiques à risque et d'autre part à identifier et promouvoir des principes, expériences et leviers de prévention pour que les acteurs de la Seine-Saint-Denis et de Paris puissent y répondre.

La mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée avec Paris).

Objectifs stratégiques du programme

- **Le soutien aux acteurs de prévention professionnels** (institutions publiques et associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques (Action 1).
- **L'accueil et l'information en direction des jeunes du département** avec le Tête à Tête proposant un espace d'écoute, de dialogue et d'information capable de répondre à leurs questions sur la sexualité et l'usage de substances psychoactives situé dans le centre commercial Rosny 2 (Action 2).

Indicateurs de résultat

Objectif	Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs				
		2018	2019	2020	2021
Professionnels ayant bénéficié du centre ressources	Cible		3200	2000	2000
	Réalisé		2479	1898	
<u>Commentaire</u> : Il s'agit de professionnels ayant fréquenté l'espace accueil outils et ceux s'étant inscrits à nos conférences, y compris en ligne.					

Objectif	Accueillir les jeunes du Département au Tête à Tête				
		2018	2019	2020	2021
Jeunes fréquentant le TAT	Cible	18 000	18 000	18 000	12 000
	Réalisé	16 013	16 825	9 835	
<u>Commentaire</u> : En 2020, les fermetures-confinements ont impacté la fréquentation.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Connaître, évaluer, former

L'espace accueil-outils constitue une ressource à destination des professionnels de l'éducation, du social, de la santé, de l'insertion qui permet de proposer des outils autour de leurs projets de prévention, sur différentes thématiques liées aux conduites à risques. Il est animé par des chefs de projets qui proposent un accueil individuel des professionnels sur rendez-vous. En 2020 la crise sanitaire a empêché pendant une partie de l'année certains professionnels de se déplacer. Nous avons reçu 206 professionnels et nous avons continué à les soutenir en distanciel quand cela était possible. Afin de continuer à avoir une interaction avec les professionnels et les soutenir pendant cette période nous leurs avons proposé de participer à une enquête : « *Maintenir un lien pendant le confinement lié à l'épidémie de coronavirus* » Entre le 17 avril et le 11 mai 2020, 150 personnes ont répondu à ce questionnaire, dont les professions, les champs d'intervention et les publics sont très diversifiés.

Développement des Compétences psycho-sociales :

- Une formation-expérimentation aux « ateliers de l'esprit critique », en lien avec la psychosociologue Joëlle Bordet, a été initiée et se déploiera sur 3 sites séquano-dionysiens et parisien (le Tête à tête, la ville de Romainville et une association du XX^e arrondissement).
- La « mission Papillagou » est une démarche de prévention, adaptée au contexte des quartiers populaires, qui favorise le développement de l'estime de soi par la promotion des compétences. Si la mise en œuvre du projet dans les classes a dû être suspendue durant le premier confinement (mars-avril), le projet a été ensuite relancé. En 2020, 11 classes sur Paris et 9 classes en Seine-Saint-Denis (6 classes avec l'APCIS à Epinay-sur-Seine, 2 avec LEA à Montreuil, 1 classe dans le cadre d'une expérimentation sur Aubervilliers, soit plus ou moins 500 élèves concernés).

Projet de prévention des rixes :

- Sur le sujet de la prévention des rixes, le travail engagé s'est poursuivi avec l'animation d'un groupe de travail de professionnels séquano-dyonisiens et parisiens (4 séances ont été réalisées). Un groupe de 30 professionnels relais séquano-dyonisiens et parisiens s'est réuni le 9 mars 2020 et a travaillé, dans le cadre d'un *world café*, sur la question de la prévention des rixes ;
- La MMPCR a par ailleurs engagé un partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine, qui porte un projet visant à l'élaboration d'une stratégie départementale de prévention des rixes en Seine-Saint-Denis.

Prévention de réduction des risques drogues :

- Afin de répondre à la demande croissante concernant **la consommation de protoxyde d'azote** et de ses traces de consommation dans l'espace public, la Mission a constitué un groupe de travail transpériphérique et a organisé un premier temps de travail en novembre 2020 ;
- Afin de poursuivre le soutien aux structures de réductions des risques et de l'élargir, **la MMPCR a tenu à réaliser un appel à projets commun avec le SPAS**. Cet appel à projets a permis de financer des nouveaux projets et de continuer à montrer l'engagement du département.

Sur le numérique et la Prévention 2.0, la MMPCR, en **partenariat avec l'association AVVEJ**, travaille à la mise en œuvre d'une formation qui vise à Développer la capacité des professionnel·les du champ socio-éducatif à animer des groupes de paroles et des groupes de travail en distanciel, à mobiliser des outils numériques et à aider les jeunes à verbaliser et élaborer sur les expériences positives et négatives qu'ils vivent dans l'espace numérique. L'étude **Recherche-intervention « Jeunes, réseaux sociaux et prévention spécialisée »** a pour objet l'observation des pratiques numériques des jeunes accompagnés afin de mieux comprendre leurs usages d'internet et des réseaux sociaux et pouvoir proposer des postures professionnelles adaptées en conséquence.

Prévention des conduites à risques :

- Mise en place d'un nouveau DU « *Prévention des conduites à risques, santé, jeunes et populations vulnérables* » ;
- Partenariat avec le CFAF : Interventions d'une demi-journée sur le thème « Conduites à risques au masculin et au féminin » dans le cadre du Module certifiant "Conduites à risques" dispensé par le Centre de formation de l'Accueil Familial (CFAF) pour les assistant·es familial·es (3 interventions pour 37 participant·es) ;
- Café des parents – Saint-Denis : 23 janvier, intervention sur le thème « conduites à risques des enfants et engagement dans les trafics », en lien avec la ville de Saint-Denis et l'Education nationale, dans le

cadre du café des parents groupe scolaire HUGO BALZAC HERMITA
groupe scolaire qui a été fortement perturbé par les agissements
professionnel·les.

Prévention des conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles :

- La MMPCR participe au **CoPil sur la prostitution des mineur-es** animé par la Préfecture de Seine-Saint-Denis et au CoPil départemental animé par la Direction sociale de territoire ;
- **L'expertise de la MMPCR** a été sollicitée, au-delà même des frontières du Département. La MMPCR a été notamment sollicitée par la ville de Montreuil, le Forum français pour la sécurité urbaine, Promosanté Normandie ;
- L'Observatoire national de la protection de l'enfance a sollicité la MMPCR pour la rédaction d'un texte qui est intitulé « Les jeunes filles en prostitution : observations et interventions de terrain » et qui paraîtra dans un dossier documentaire qui sera publié au premier semestre 2021 ;
- La MMPCR a financé et accompagné une enquête sur le thème « Les conduites prostitutionnelles de mineur-es hébergé-es dans les centres d'accueil de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis ».

Une nouvelle communication en 2020 :

- Une newsletter a été mise en place, elle met en valeur les productions de la Mission et propose une sélection de ressources ; rapport, recherche, étude, article, outils disponibles sur l'internet.
- Des conférences en ligne : La mission s'est adaptée au nouveau contexte de crise sanitaire pour lancer des conférences en ligne. Un petit-déjeuner débat et des e-conférences (pour la première fois), ont été organisés, en 2020, notamment autour : de l'esprit critique des jeunes, des produits psychoactifs (chicha, tabac, alcool en centre d'hébergement), la vie affective et sexuelle (sexualité des jeunes sur internet ; michetonnage).

Un travail partenarial renforcé : La MMPCR a également accompagné la ré-adhésion du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis au Forum français pour la sécurité urbaine, lequel doit faciliter l'accès, pour les différents services de la collectivité, ainsi que pour les élu.es, aux ressources proposées sur les thématiques telles que les violences envers les femmes, la prostitution des mineur.es, les MNA, les usages du numérique, la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics, les rixes, la réduction des risques en matière de consommation de produits licites et illicites.

Action Espace de prévention « Tête à Tête »

Le Tête à Tête accompagne les 13-25 ans, dans le respect de l'anonymat, de la confiance et de la diversité. L'approche de proximité a été souhaitée pour une meilleure accessibilité de cet espace de prévention. Les thématiques abordées et la tranche d'âge ciblée nécessitent cette attention particulière.

Le dispositif Tête à Tête se caractérise par :

- Un service départemental atypique dans des locaux inhabituels à l'exercice de service public ;
- Une approche innovante de la prévention ;
- L'adaptation constante destinée à favoriser un lien de confiance avec le public.

Mise en place de la communication digitale du Tête à Tête : en 2020, l'identité numérique du Tête à Tête a été mise en place afin de développer une nouvelle modalité de communication avec son public tout en redynamisant la dimension innovante du dispositif. Cette nouvelle dimension de la communication du dispositif avait trois objectifs :

- Créer une communauté digitale autour du Tête à Tête afin d'impliquer le public aux actions initiées et les de faire venir découvrir le dispositif ;
- Informer les partenaires sur les services proposés et notamment valoriser le pôle écoute du dispositif ;
- Communiquer sur les événements organisés afin d'augmenter leur fréquentation.

La plateforme Instagram a été retenue. Ce réseau social constituait un bon médium pour créer une communauté numérique autour du Tête à Tête. Car il propose également de nombreuses possibilités d'interactions avec les jeunes : messages privés, stories, sondage, quizz... Un premier bilan montre que les jeunes adhèrent à la démarche du TAT sur Instagram. En effet, le compte dispose de plus de 440 abonné.e.s depuis le 15 juin 2020. La présence du Tête à Tête sur les réseaux sociaux est une vraie opportunité en terme de visibilité. Ce nouveau média permet au TAT de se positionner comme une ressource pédagogique et ludique disponible à distance pour des jeunes ne pouvant se déplacer.

L'accueil sans condition : La fermeture au public du 14 mars au 1^{er} juin et le confinement ont entraîné une diminution de près 40 % de fréquentation par rapport à 2019. Ce niveau d'activité depuis sa réouverture le 2 juin. En 2020, 9 835 visiteurs ont été reçus avec une moyenne de 983 par mois (sur 10 mois d'exercice). Malgré la crise sanitaire, l'accueil sans condition demeure le mode de fréquentation le plus important. En effet, 85 % du public s'est rendu au Tête à Tête de manière spontanée (soit 8 397 visiteurs spontanés).

Points accueil écoute jeunes (PAEL) :

- En 2019, le Tête à Tête a répondu à l'appel d'offre de la DDCS sur les Points accueil jeunes (PAEJ). Cette demande avait pour but de renforcer son pôle écoute sur les conduites à risque des jeunes de 13 à 25 ans tout en accentuant les temps d'accueil individuels. Il s'agit de proposer une écoute, une orientation et un accompagnement individualisé, si besoin, vers des structures spécialisées et d'adhérer au réseau PAEJ afin de développer le partenariat avec les autres structures d'écoute de Seine-Saint-Denis ;
- En 2020, 104 entretiens individuels ont été réalisés. Les demandes d'entretiens sont en augmentation de 10,3 % par rapport à 2019 ;
- En 2021, une campagne de communication (brochure et spot de présentation) est prévue afin de faire mieux connaître cette offre du Tête à Tête.

L'accueil de groupes (les animations thématiques de groupes agissent en complémentarité de l'accueil sans condition. Informer, réajuster les connaissances et engager le dialogue avec le public sont les objectifs principaux de cet accueil de groupes) : L'accueil de groupes représente 15 % de public accueilli en 2020. Cette action a subi une diminution par rapport à 2019, liée à la crise sanitaire. 1 438 jeunes ont assisté à une séance collective de prévention et de sensibilisation soit une baisse de 57 %. Un aménagement des séances a été réalisé afin de respecter la capacité d'accueil du dispositif. En 2020, l'équipe a réalisé 156 animations de groupes en direction d'adolescents et de jeunes adultes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. Ce type d'accueil en groupe a pour vocation de faire découvrir à lieu à des jeunes qui ne seraient sans doute pas venus seuls.

Les **événements thématiques** ont pour ambition de créer une actualité au Tête à Tête et le faire connaître à de nouveaux publics. Cette année deux événements ont vu le jour :

- *L'exposition «Je te/me like, être bien avec les autres pour être bien avec moi-même »* : avec cet outil, le Tête à Tête a ouvert le dialogue sur les relations au quotidien et cherche à aider le plus grand nombre à développer des stratégies propices à son bien-être relationnel. En 2020, 51 visites guidées ont été réalisées. Cette exposition a bien fonctionné auprès du public cible et les partenaires.
- *Les Rendez-vous jeunes* : Certaines des animations éphémères pour les 13-25 ans ont pu être réalisées ou maintenues pour leur permettre d'approfondir les problématiques liées à l'usage des écrans. Ces actions ont encore rencontré un vif succès.

Journée mondiale de la lutte contre le sida au Tête à Tête : en 2020, la campagne de sensibilisation sur le VIH/Sida digitale a été réalisée pour la première fois. Elle a été diffusée sur le compte Instagram du Tête à Tête durant deux semaines du mois de décembre. Le message principal était : *faire le dépistage c'est prendre soin de toi!* Le 2 décembre une journée a été organisée en partenariat avec le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles) de Bobigny. À cette occasion, des TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) ont été proposés aux visiteurs de plus de 18 ans désireux de connaître leur statut sérologique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Connaître, évaluer, former	Dépense	0,222	0,242	0,145
	Recette	0,132	0,126	0,089
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépense	0,120	0,079	0,102
	Recette	0,203	0,218	0,120
Total	Dépense	0,343	0,321	0,247
	Recette	0,335	0,343	0,209
	Charge nette	0,008	0,022	0,038

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Autonomie

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Personnes âgées***Ce programme relève**de la Mission **Autonomie***

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement
- Accompagnement des personnes âgées à domicile
- Coordination gériatrique

Objectifs stratégiques du programme**Favoriser la liberté des choix de vie des personnes âgées**

L'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent.

Impulser et Accompagner la coordination des acteurs

Le Département est garant de la coordination des différents acteurs autour des réponses à apporter aux personnes en perte d'autonomie.

Soutenir le développement d'une offre de qualité permettant un accompagnement sans rupture et en développant les actions de structuration (plan de lutte contre l'isolement, plan d'action pour le répit de proches aidants, etc.)

Indicateurs de résultat

Objectif	Favoriser les liens de proximité avec les interlocuteurs (bénéficiaires et partenaires)		
		2019	2020
Délai de réponse aux courriers papier	Cible	1 mois	2 semaines
	Réalisé	ND	ND
Délai de réponse aux mails	Cible	2 semaines	1 semaine
	Réalisé	2 semaines	2 semaines

Commentaire :
Malgré la crise sanitaire et son impact sur l'organisation des services, le suivi de l'activité mail ne s'est pas dégradé par rapport à 2012.

Objectif	Renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM) et des visites			
		2018	2019	2020
Nombre visites et contrôles sur site	cible	20	20	20
	réalisé	NR	91	10

Commentaire : Les visites ou contrôles sur site peuvent être réalisés dans le cadre de discussions, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens, de contrôles suite à des réclamations ou d'inspections. La Seine-Saint-Denis compte 64 EHPAD et 37 résidences autonomie. Le contexte sanitaire a évidemment pesé sur la réalisation de ces visites. Tous les signalements préoccupants ont évidemment été traités.

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociale					
		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des factures entre la date de réception et la date de mandatement	Cible	60	60	60	60	60	60
	Réalisé	83	86	77	85	67	76
Commentaire : L'année 2020 a vu la poursuite de la baisse du délai moyen de traitement, grâce à un pilotage resserré et des opérations spécifiques de rattrapage.							

Objectif		Ouvrir les dossiers d'APA en établissement et d'aide sociale dans les délais réglementaires et conformes aux objectifs de la démarche qualité					
		2018		2019		2020	
		APA	ASH	APA	ASH	APA	ASH
Délai moyen (nb de jours) de traitement des dossiers entre la date de réception et la date de décision	Cible	60	60	60	60	60	60
	Réalisé	22	53	30	45	33	32
Commentaire : Le délai de 60 jours est réglementaire pour l'APA ; c'est un objectif qualitatif concernant l'aide sociale. Les délais de traitement des dossiers d'ADPA et d'ASH sont respectés. On notera même une amélioration du délai de traitement des demandes d'ASH en 2020.							

Objectif		Améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires		
		2018	2019	2020
Nombre de Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM) signés	cible	6	4	8
	réalisé	2 en finalisation	1 (5 en validation finale)	3

Objectif		Construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'APA à domicile		
		2018	2019	2020
Délai moyen	cible	2 mois	2 mois	2 mois
	réalisé	2 mois	3 mois	3,1 mois

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Un soutien exceptionnel du Département aux acteurs médicosociaux

2020 est marquée par la crise sanitaire, ce qui a ralenti l'activité habituelle concernant les visites et négociations des CPOM. En revanche un soutien exceptionnel du Département aux ESMS a été engagé, en investissements d'une part à travers le plan de rebond, mais aussi en fonctionnement dans le cadre de compensations financières et en participant au financement de primes exceptionnelles pour les personnels des résidences autonomie et des services d'aide à domicile :

- Versement de subventions d'investissement pour des améliorations de l'hébergement (climatisation, appels malades, rénovation...) des EHPAD habilités à l'aide sociale pour un montant de 1 892 670 € ;
- Versement de compensations financières et subventions de fonctionnement au titre de reprise de déficits antérieurs des EHPAD pour un montant total de 2 930 260 €;
- Versement de primes pour les salariés des résidences autonomies pour un montant total de 221 714 € et des services d'aide à domicile, pour un montant de 2 730 657 €.

Plusieurs programmes de reconstruction d'EHPAD sont à l'étude et la co-écriture d'un Appel à Manifestation d'Intérêt visant la création de solution innovantes de services sociaux permettra de financer à hauteur de 4,5M€ pour le Département et autant de la part de l'ARS des réponses ambitieuses aux besoins émergents. L'instruction de l'AMI a été suspendue en 2020 en raison de l'indisponibilité de l'ARS mobilisée sur la crise sanitaire.

Des relations régulières ont été maintenues tout au long de l'année 2020 avec les résidences-autonomie et les services d'aide à domicile, avec la tenue d'audio-conférences.

Le Département a organisé la distribution de matériel de protection et notamment de masques aux RA et services d'aide à domicile d'avril à novembre 2020.

Une légère diminution du nombre d'allocataires de l'APA à domicile

Au 31/12/2020, on dénombre 18 030 bénéficiaires de l'APA. Ce chiffre tient compte de tous les bénéficiaires ayant un paiement d'APA ou une suspension temporaire.

Le nombre de bénéficiaires APA est en baisse de 1,22% par rapport à 2019, notamment en raison de l'effet de mesures de gestion.

Le taux moyen de participation des bénéficiaires est de 21,32% en 2020, soit en légère baisse par rapport à 2019 (21,71%)

Des évaluations médico-sociales ralenties mais des procédures d'ouverture en urgence facilitées pendant la crise sanitaire

Dans l'attente du module d'évaluation « EVA-PA » intégré au logiciel métier Iodas et partagé à l'ensemble des évaluateurs, l'activité d'évaluation a été mesurée en prenant en compte les évaluations ayant eu un impact sur le droit ADPA des bénéficiaires.

Structure évaluatrice	1ère demande		Révision		Total évaluation		Variation (%)
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Villes conventionnées	1711	1670	1839	1622	3550	3292	-7,27
Conseil Départemental	2288	2203	1688	1742	3976	3945	-0,78
TOTAL	3999	3873	3527	3364	7526	7237	-3,84

Le nombre d'évaluations ayant donné lieu à un plan d'aide ou un refus d'ADPA a légèrement baissé en 2020.

Le confinement du printemps 2020 a eu un fort impact sur l'activité d'évaluation. Cette activité a été maintenue par le Département, mais avec des moyens « dégradés » : effectifs inférieurs à ceux habituels, évaluations effectuées par téléphone au lieu des visites à domicile. Certaines villes conventionnées ont temporairement stoppé leur activité d'évaluation. Ce contexte a eu un impact sur le nombre d'évaluations effectuées malgré les opérations de rattrapage engagées.

Durant cette même période, 1156 bénéficiaires de l'ADPA en GIR 1 et 2 ont été contactés par les EMS du Département dans le cadre d'entretiens permettant d'identifier de potentielles urgences et besoins en lien avec le contexte de confinement. Une centaine de situations orientées par la plateforme (VAPP) a également été traitée par l'équipe.

Les évaluations par téléphone, bien que nécessaires, ont montré leurs limites. La communication est complexe avec les personnes âgées, il est beaucoup plus difficile de bien comprendre et évaluer leur écosystème (milieu de vie, soutiens dont ils bénéficient) ainsi que leur degré réel d'autonomie.

Le confinement a créé de nombreuses situations de détresse des bénéficiaires de l'ADPA et de leurs aidants, auxquels les EMS ont apporté un soutien important (par téléphone ou en visite à domicile). Durant cette année, l'équipe a également été sollicitée dans 80 situations de maltraitance en lien avec la cellule maltraitance.

Demandes d'ADPA prioritaires		ADPA prioritaires validées	
2019	2020	2019	2020
249	467	119	383

Le nombre d'ADPA prioritaires reçues et validées est en forte hausse en raison de la situation sanitaire. **SLOW** faciliter les sorties d'hospitalisation, il a été décidé d'assouplir le dispositif pour permettre le retour à domicile le plus rapide pour toutes les personnes qui en avaient besoin. En 2020, 80% des demandes ont été validées. Les partenaires médico-sociaux ont souligné la fluidité et la performance de ce dispositif.

La mise en œuvre du partenariat spécifique avec Merci Julie à partir de septembre 2020 a permis l'intervention à domicile d'un ergothérapeute pour 32 bénéficiaires de l'ADPA. L'accès aux aides techniques a été travaillé cette année avec la préparation du lot 3 IODAS pour le paiement des aides techniques au-delà de l'ADPA par la conférence des financeurs et la création d'un guide référentiel des Aides Techniques financées par le Département.

Une modernisation des outils internes facilitant la réponse à l'utilisateur

L'appropriation des outils dématérialisés pour l'évaluation a été définitivement ancrée cette année pour l'équipe départementale avec l'usage des outils numériques et des dossiers dématérialisés. Il reste à sécuriser ces flux avec la mise en place du module EVA-PA dans Iodas et à partager l'accès à ce module avec les villes conventionnées.

Un chantier autour de la numérisation des documents à l'entrée a été initié sur la prestation APA à domicile en s'appuyant sur des préconisations de l'inspection générale et le déploiement progressif des outils informatiques adaptés. Ce chantier est structurant pour l'ensemble de la direction puisqu'il est repris en 2021 pour les autres prestations de la direction.

Une structuration du suivi des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Dans le cadre du nouveau régime d'autorisation issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, la direction a instruit toutes les demandes d'autorisation en stock.

Des dossiers de demandes d'autorisation étaient en attente de traitement depuis plus de 2 ans, avec un délai supérieur au délai légal de réponse (3 mois). Un plan de rattrapage du stock a donc été mis en place sur le second semestre permettant de statuer sur 16 dossiers. 3 autorisations ont été accordées et 16 dossiers ne répondaient pas aux critères réglementaires.

La cellule SAAD a été particulièrement impactée par la mise en place des dispositifs de soutien aux ESMS au sortir du premier confinement. Ainsi, les primes aux professionnels des SAAD intervenus au domicile des usagers pendant la période de mars à juin ont été versées à 88 structures pour un montant total de 2 725 353,42€. Les calculs de la compensation de la baisse d'activité ont été organisés en deux vagues et les liquidations vont s'opérer jusqu'au mois de mars 2021. 88 SAAD sont concernés également.

De nouveaux process pour faciliter le traitement des aides à la mobilité

L'allocation Chèque Taxi

Cette prestation s'adresse à des bénéficiaires qui ont un besoin ponctuel et limité de déplacements, pour des parcours personnalisés. Il s'agit d'une allocation annuelle d'un montant de 182,94 € versée au bénéficiaire afin de contribuer à ses déplacements en taxis ou aux recours aux services de transports adaptés.

En 2020, on observe une augmentation de 11,67 % du nombre de bénéficiaires (201) par rapport à 2019. Le profil le plus représentatif des bénéficiaires reste celui des personnes âgées (79 %) contre 86 % en 2019 dont 6 % ont la qualité d'ancien combattant non soumis aux conditions de ressources. 14 % des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans (part stable par rapport à 2019). A l'identique de 2019, la grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (69 % contre 71% en 2019).

Le forfait Améthyste

En 2020, 49 359 forfaits Améthyste ont été attribués contre 53 435 en 2019 (année qui avait connu un fort rattrapage du retard sur l'instruction des premières demandes). Le confinement a à nouveau engendré une forte augmentation des délais d'instruction des premières demandes (11 mois en septembre 2020), la priorité ayant été donnée à l'instruction des renouvellements des droits. Ce délai s'est progressivement réduit au second semestre pour atteindre les 5 mois en fin d'année 2020 et atteindra deux mois fin mars 2021.

La majorité des droits accordés concerne des personnes de 60 ans et plus. Elles représentent 75 % du public (69 % en 2019). Parmi ces bénéficiaires, 4 % sont anciens combattants ou veuves de guerre comme en 2019. Les

personnes en situation de handicap bénéficiant de l'allocation adulte handicapée représentent 21 % des bénéficiaires du forfait Améthyste contre 20 % en 2018.

Améthyste +

Une nouvelle aide à la mobilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées a vu le jour en 2020. 209 droits ont été ouverts au second semestre de l'année.

Une évolution de la communication en direction des usagers et des partenaires s'est opérée en 2020 : envoi de mails réguliers aux partenaires externes les informant des délais d'instruction et actualités sur ces prestations, extension des permanences d'accueil à 5 matinées par semaine, création d'un formulaire unique de demande d'aide à la mobilité pour les 3 prestations, envoi de SMS aux demandeurs dès l'attribution de leur nouveau droit, renforcement de la coordination avec la DBL sur l'information au public demandeur ou bénéficiaire des aides à la mobilité.

Vers une coordination médicosociale renouvelée

La finalité de la coordination gérontologique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et, en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gérontologiques.

La coordination gérontologique est également le moyen par lequel le Département adapte son action publique aux évolutions des besoins de la population âgée. En effet, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a comme objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques, et réaffirme le rôle de pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées mais aussi dans le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est donc d'organiser une coordination gérontologique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité, une meilleure information et orientation des usagers et qui garde suffisamment de souplesse pour s'ajuster aux enjeux de territoire. A ce titre, les 2 coordonnatrices participent régulièrement à des réunions sur les villes pour la mise en place de rencontres pluridisciplinaires pour les suivis individuels de situations complexes.

Par ailleurs, la coordination a assuré 74 suivis individuels au cours de l'année 2020, dont 26 plus particulièrement entre mars et juin, période du confinement et a contacté 1116 bénéficiaires de l'ADPA (GIR 1 et 2) en complément des appels effectués par les EMS et la plateforme VAPP.

Un protocole présentant les offres de services aux seniors est en cours de rédaction avec le service social départemental, les animatrices sociales de territoire, les DAC pour être proposés aux communes lors du second semestre 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	124,938	135,871	136,157
	Recette	64,179	65,654	57,366
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	71,142	70,908	70,020
	Recette	11,079	9,908	8,456
Coordination gérontologique	Dépense	0,501	0,289	0,200
Total programme Personnes âgées	Dépense	196,581	207,068	206,377
	Recette	75,259	75,562	65,823
	Charge nette	121,322	131,506	140,554

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le 2019

2020

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépense	0,000		0,371
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépense	0,409	0,409	2,301
Total programme Personnes âgées	Dépense	0,409	0,409	2,672
	Recette			
	Charge nette	0,409	0,409	2,672

PROGRAMME**Personnes handicapées**

Ce programme relève

de la Mission Autonomie

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile
- Démarches transversales et qualité
- Maison départementale des personnes handicapées

Contexte

La mise en œuvre des actions en faveur des personnes handicapées est guidée par le schéma Autonomie – Inclusion.

La crise sanitaire a affecté le secteur de plusieurs manières :

- La fermeture des accueils de jour et des IME de mars à mai a nécessité la mise en place d'étais à domicile avec une coordination forte entre la MDPH, l'ARS et la DPAPH et en lien avec les acteurs ;
- Les ESMS du territoire ont sinon connu une activité contrastée, avec des phénomènes de sur-, mais aussi de sous-activité ;
- La gestion de la crise a accaparé les énergies et ralenti la conduite de plusieurs projets, notamment dans le champ culturel, sportif ou des loisirs.

Objectifs stratégiques du programme

- Améliorer la relation à l'utilisateur et la qualité de service rendu à l'utilisateur sur les prestations
- Transformer et développer l'offre de solution. Le *Plan Défi Handicap, une réponse pour chacun*
- Favoriser la bientraitance des personnes en situation de handicap
- Favoriser la prévention et la vie sociale

Indicateurs de résultat

Objectif		Mise en paiement des décisions de la CDAPH (PCH) dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	120 j	60 j	60 j
	réalisé		177 j	67 j
<p>Commentaire : Délai moyen entre la date de la CDA et le paiement de la PCH. En 2020, le délai entre la CDA et le paiement (médiane) est de 67 jours pour les dossiers SIH. Les PCH aide technique, aménagement de logement et de véhicule et certaines charges exceptionnelles sont payées uniquement sur justificatif et dépendent donc de la date de transmission par l'utilisateur. L'évolution du délai est due à la mise en place du SIH, à la simplification du processus (notamment simplification des pièces) et à des gains de productivité (répartition et organisation du travail) Un travail de fiabilisation des requêtes SIH est en cours avec la DINSI. Il permettra de récupérer les délais entre complétude et paiement.</p>				

Objectif		Instruire les demandes d'aide-ménagère dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé		31j	42 j
<p>Commentaire : Le délai moyen entre la complétude et le passage du dossier au dispositif d'admission à l'aide sociale a connu une augmentation au premier semestre du fait de l'interruption de l'instruction en mars et avril, puis suite au rattrapage du stock, le délai diminue.</p>				

Objectif		Assurer le paiement des factures de PCH et d'aide ménagère dans la facture conforme		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60j	60 j	60 j
	réalisé		254 j	160 j
<u>Commentaire</u> : Délai moyen de mandatement des factures (de la réception au paiement) pour l'aide-ménagère				

Objectif		Développer les capacités d'accueil des établissements et services existants		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	1941	1 951	2 081
	réalisé	1 929	1973	2 023
<u>Commentaire</u> : 2 023 places installées dans les ESMS en 2019 Les places créées entre 2019 et 2020 sont : - L'ouverture de l'EAM de Sevran géré par la Fondation des amis de l'atelier (40 places) - Des extensions de petites capacités dans le cadre des CPOM : en foyer de jour et SAMSAH principalement				

Objectif		Développer le dispositif d'accueil familial		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			
	réalisé	32	37	40
<u>Commentaire</u> : Indicateur repris par rapport au RAP précédent, nombre de places installées				

Objectif		Assurer le paiement des factures de l'ASH dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé	92 j	77 j	67 j
<u>Commentaire</u> : Délai moyen de mandatement des factures sur décembre 2020				

Objectif		Instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet		
		2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé			11,4 j
<u>Commentaire</u> : Donnée non disponible pour 2019, 9,5 jours en février 2020..				

Objectif		Renouveler le partenariat et le dialogue de gestion avec les ES pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)		
		2018	2019	2020
Nombre de CPOM négociés (mise en œuvre en n+1)	cible	5	3	5
	réalisé	5	4	0
<p><u>Commentaire</u> : La négociation et la signature des CPOM a été perturbée par la crise sanitaire. 3 CPOM ont été reprogrammés en lien avec l'ARS.</p>				

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

Développer et diversifier l'offre d'accueil et de service dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Défi Handicap

En 2020, l'accueil de jour du GAPAS à Montfermeil a ouvert ses portes. Le GAPAS accueille 18 personnes atteintes de trouble du spectre autistique. Par ailleurs, les augmentations de petites capacités se poursuivent en 2020 avec la transformation du service de suite de l'ARPEI en SAVS, l'augmentation des places pour le SAMSAH de l'AEDE au Bourget et celui d'Iris Messidor à Pavillons-sous-Bois.

Un appel à projet pour une structure de compétence conjointe CD/ARS a été lancé en 2020. L'appel à projet vise à la création d'un EAM-SAMSAH offrant 8 places d'hébergement temporaire, 20 places d'accueil de jour temporaire et séquentiel et une capacité de suivi d'une file active de 20 personnes sur des accompagnements courts, notamment en soutien aux aidants.

En raison de la crise sanitaire, de mars à mai, les accueils de jours ont été fermés et les SAVS et SAMSAH contraints de travailler à distance. Les paiements ont été maintenus, conformément aux ordonnances, avec un paiement du prix de journée à taux plein pendant les 72 premières heures d'absence puis minoré de 20 € par jour (forfait hospitalier) au bout de 72 heures d'absence.

Certains établissements ont connu une sous-activité sur la période de septembre à décembre, certaines familles ne souhaitant pas que leur proche handicapé retourne en collectif, et certains établissements étant contraints de fermer du fait de clusters épidémiques en leur sein.

Les établissements et services médico-sociaux de compétence exclusive ont été autorisés à financer la prime pour les salariés pour un total de 515 000 €. Celle-ci sera refinancée au besoin lors de l'analyse de leur comptes administratifs.

Il n'y a quasiment pas eu de visites d'établissements en 2020 du fait des circonstances sanitaires ; cependant le service a été en contact de manière hebdomadaire avec les directeurs d'établissement à la fois pour transmettre de l'information mais aussi pour échanger sur les problématiques spécifiques des établissements.

Une seule inspection a été réalisée conjointement avec l'ARS au FAM des Bons Plants à Montreuil. Ce travail fournit des bases pour réaliser des inspections ciblées et régulières sur certains établissements.

Garantir les droits des personnes aux prestations d'aide sociale à l'hébergement : accès au droit et paiement des aides

En raison de la crise sanitaire, pendant les mois de mars et avril, les paiements d'aide sociale ont été priorités par rapport à l'instruction des nouveaux droits. Un déstockage a ainsi eu lieu de mai à juillet pour rattraper le retard d'instruction. Il a été également l'occasion de relancer les tuteurs afin de récupérer les pièces des dossiers incomplets.

Afin d'assurer le maintien des paiements pour les accueillantes familiales, le paiement en forfait a été expérimenté avec une régularisation en fin d'année. Ce fonctionnement beaucoup plus efficace et sécurisant est maintenu dans le processus de paiement.

Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Favoriser l'accès aux droits et garantir le versement des prestations à domicile

En 2020, les procédures d'instruction ont été revues et simplifiées, en s'appuyant sur le principe du « dites-le nous une fois ». En outre, l'organisation interne a été revue, en supprimant la sectorisation de l'activité, peu équitable, et de nouvelles cibles d'activité pour les agents.

Comme pour l'aide sociale, le maintien des droits a été priorisé en début d'année pour les nouveaux droits. Les situations d'urgence ont néanmoins été toutes traitées, dans le cadre d'un travail renforcé, avec la MDPH et les partenaires.

L'accès aux droits a été facilité par la mise en place d'une expérimentation d'une permanence d'accueil consacrée aux handicapés (dossiers MDPH et PCH), dans les circonscriptions de service social de Montreuil et Sevran.

Structurer l'offre d'aide à domicile en direction des personnes en situation de handicap et développer l'aide aux aidants, institutionnels et familiaux.

Le service a maintenu en 2020 son travail avec les services d'aide à domicile, que ce soit pour des enjeux de gestion, de facturation, ou de qualité.

Un accompagnement d'Handéo est ainsi mis en œuvre dans le cadre de la convention avec la CNSA (Section IV) : il vise à évaluer la qualité de service rendu par les SAAD pour les personnes handicapées et à les accompagner sur les points d'amélioration.

Dans le cadre du schéma, le travail sur le soutien des aidants s'est poursuivi avec la diffusion d'un questionnaire de recensement des actions de soutien aux aidants. Cette démarche a montré une certaine démobilité des partenaires et une offre limitée de soutien aux aidants. Ce diagnostic doit être approfondi en 2021 dans le cadre de la convention avec la CNSA (Section IV).

57 situations de personnes handicapées ont été signalées via le 3977 ou des partenaires : ce chiffre est en légère augmentation. La plateforme d'appel solidaire a également permis de remobiliser les partenaires autour de certaines situations (non-comptabilisé).

Action 3 : Démarches transversales et qualité

Mobilisation en faveur de l'inclusion sportive, culturelle et de loisirs des personnes handicapées

En 2020, le Département a apporté un soutien financier à 28 associations pour un montant de 228 920 €, dans les domaines du sport, de la culture, de la vie quotidienne, ou encore de la mobilité. Ces projets permettent de consolider des initiatives en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'année 2020 a été marquée en particulier par la sélection de nouveaux partenaires, qui ont porté de nouvelles approches pour le territoire.

Le service a également participé au soutien départemental des acteurs associatifs à la fois dans la mise en place du Bel été solidaire et dans le dépouillement et le paiement de certaines associations dans le cadre du plan de rebond.

Enfin, le service a participé à la mise à jour du plan de mobilisation pour les JOP avec deux actions phares : la mise en place de club para-accueillants pour former les professionnels des clubs sportifs à accueillir des personnes handicapées et le projet de développement de l'aisance aquatique.

Territoires 100 % inclusifs

Dans le cadre du label 100 % inclusif, le service a développé un nouveau partenariat avec la ville de Clichy-sous-Bois qui permet d'expérimenter de nouvelles actions, notamment en lien avec le partenariat avec Unis-cité. L'objectif est que des services civiques participent au développement d'une offre et soutien et d'activités pour les aidants et les personnes handicapées.

En 2020, 3 sessions de formation aux premiers secours en santé mentale ont eu lieu à destination des professionnels du Département principalement mais aussi des professionnels des villes-pilote de la démarche. Les formations pour les auxiliaires de vie des SAAD et les accueillantes familiales financées dans le cadre de la convention Section IV n'ont pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire de la fin de l'année et ont été reprogrammées en 2021.

Mise en œuvre de la stratégie usagers

La DPAPH a continué en 2020 à décliner la stratégie usagers du Département, notamment au travers de la publication de la charte usagers. Ses engagements ont été suivis et enrichis tout au long de l'année. La stratégie usagers a également mené à la refonte du processus de réclamation, et à une meilleure prise en compte de la relation aux usagers dans le cadre de la prévention des contentieux (amélioration du dialogue administration-usagers, médiation et prise en compte des RAPO).

L'accueil physique des usagers a également été repensé à l'aune de la crise sanitaire. Une nouvelle organisation avec des agents dédiés a été expérimentée et s'avère plutôt concluante.

Modernisation de la direction liée au contexte sanitaire : télétravail, numérisation à l'entrée, accueil

Le contexte sanitaire de 2020 a été à la fois une source forte de densification de des dispositifs règlementaires liés à l'état d'urgence sanitaire tendant aux sout encore les dispositifs propres à la collectivité, mais également un levier d'accélération de la modernisation de la direction :

- Concernant les RH, le travail temporaire à domicile s'est généralisé nécessitant de nouvelles modalités d'organisation innovantes avec les équipes ;
- Le bureau informatique a été particulièrement mobilisé à la fois sur le déploiement massif des équipements mais également sur l'accompagnement à l'appropriation des outils numériques (visio-conférence, GED Alfresco, conférences téléphoniques...), tout en maintenant ses activités habituelles. Il a par ailleurs été mobilisé dans la mise en œuvre informatique de l'ordonnance de prolongation des droits sociaux permettant la continuité des versements ;
- Le projet de numérisation à l'entrée a été très fortement accéléré, d'abord concernant les dossiers d'ADPA DOM avec un déploiement par étapes au fur et à mesure de l'année, avant une généralisation progressive à l'ensemble des prestations sociales dans une perspective de « contrôle qualité ».

Pilotage de la maîtrise des risques

Le pilotage de la maîtrise des risques a été une priorité majeure en 2020, ce qui a généré des évolutions dans plusieurs domaines :

- Elaboration d'un plan de contrôle, comprenant du contrôle des versements des prestations, du contrôle interne, et de l'analyse juridique ;
- L'expérimentation du contrôle d'effectivité de l'ARAM a pu être réalisée et a permis de modéliser les futurs contrôles généralisés ;
- L'approfondissement de l'analyse et du croisement de données a été entamé afin de sécuriser les flux entrants et sortants

Afin d'améliorer la stratégie de récupération de l'aide sociale dans le cadre des ventes et des décès, un focus a été réalisé sur les outils de pilotage de l'activité en 2020, le travail se poursuivant en 2021.

D'un point de vue plus global, l'année 2020 est celle de la consolidation des outils de pilotage et de suivi : tableau de suivi des indicateurs, tableaux budgétaires, tableau de suivi des factures (avec une baisse de 12000 à 3500 factures en stock en fin d'année).

Action 4 : Maison départementale des personnes handicapées

Assurer une ouverture des droits adaptée dans des délais maîtrisés

La maîtrise des délais de traitement des dossiers constitue l'un des enjeux majeurs de la MDPH. Après une année 2019 marquée par une modification des processus liée la mise en place du système d'information harmonisé des MDPH (SIH), l'année 2020 a permis une poursuite de l'appropriation de l'outil et des nouvelles modalités de travail, entraînant une légère amélioration des délais. Néanmoins, l'impact de la crise sanitaire, avec une forte baisse de l'activité au moment du premier confinement, n'a pas permis d'observer une réduction significative des délais de traitement.

A la fin de l'année 2020, le délai moyen d'un dossier était de **7,2 mois**, contre 8 mois fin 2019. Ce délai s'élève à **8 mois** en moyenne pour les adultes et **5 mois** pour les enfants, la priorité restant de garantir des délais raisonnables d'ouverture de droits pour les enfants (fin 2019, le délai était de 8,7 mois pour les adultes et 4,2 mois pour les enfants).

L'année 2020 a également été celle de la montée en puissance de l'octroi des droits à vie (AAH, CMI, RQTH) pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable, possibilité ouverte depuis 2019. Ainsi, au dernier trimestre 2020, 68% des AAH attribuées aux personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80%, 78% des CMI-invalidité et 70% des CMI-stationnement l'ont été sans limitation de durée.

Par ailleurs, une organisation spécifique a été mise en place dès le début de la crise sanitaire pour répondre aux urgences et situations prioritaires. La résorption du nombre de dossiers en attente d'enregistrement au début de l'année 2020 a permis à cet égard de mieux identifier les situations à traiter prioritairement. Enfin, les ordonnances de mars et décembre 2020 relatives à la prolongation des droits sociaux ont permis de prolonger de 6 mois les droits octroyés par la MDPH arrivés à expiration pendant la période de la crise sanitaire dans l'attente de la décision de renouvellement, permettant ainsi d'éviter des ruptures de droits.

Assurer une plus grande effectivité du droit et la prise en charge des situations dites complexes

Durant la crise sanitaire, la collaboration de la MDPH avec le conseil départemental et l'agence régionale de santé a été renforcée via la mise en place d'une « revue de situations critiques » dans le cadre de la Réponse accompagnée pour tous. Cette coopération s'est avérée particulièrement utile lors du premier confinement, pendant lequel la fermeture des établissements et services médico-sociaux a engendré des difficultés importantes pour certaines personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches.

Cette revue conjointe des situations critiques a permis de mettre en œuvre dans des délais restreints :

- 150 situations de financements dérogatoires ou en urgence (PCH-U) ;
- 60 accompagnement des situations dites complexes, dont 42 prises en charge en internat ;
- 98 contacts d'usagers par téléphone (demandeurs de PAG) à l'initiative de la MDPH, dont un tiers a nécessité un suivi durant la période de confinement.

Plus globalement sur l'ensemble de l'année 2020, ce sont 144 situations complexes qui ont été accompagnées dans le cadre du dispositif Réponse accompagnée, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année 2019. Pour les personnes qui n'ont pu retourner en établissement à l'issue du confinement, un accompagnement individualisé a pu être mis en place. 93 personnes ont ainsi été soutenues selon différentes modalités : prise en charge par le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE), appui pour une admission en ESMS, étayage à domicile, prise en charge alternatives dans le cadre d'un Plan d'accompagnement global (PAG).

De plus, un nouveau numéro vert a été ouvert en juillet 2020 dans le cadre du dispositif national des Communautés 360. Le Dispositif Intégré Handicap (DIH), qui a assuré la réponse téléphonique pour le département, a ainsi pu être la porte d'entrée des personnes en situation de handicap et de leurs proches sur toutes leurs questions, en particulier celles liées à la crise sanitaire et au-delà de l'accès aux droits MDPH (consignes sanitaires, possibilités de répit, accès aux soins notamment).

Plus globalement, la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous s'est trouvée renforcée, à la fois du fait des circuits courts et échanges approfondis durant le premier confinement, et du lancement de cette nouvelle « Communauté 360 » amenant à un renforcement des partenariats au niveau local.

Enfin, l'accompagnement des établissements et services médico-sociaux dans l'appropriation de l'outil Via Trajectoire s'est poursuivi en 2020. Cet intranet entre les ESMS, la MDPH et les tutelles (Département et ARS) en cours de fiabilisation permettra en 2021 d'avoir des informations actualisées sur les places vacantes et les listes d'attente des établissements, ce qui permettra d'objectiver les besoins d'équipements sur le territoire.

Améliorer l'accueil des personnes et diversifier les modes de communication

L'accueil physique de la MDPH n'a été fermé que durant le premier confinement, ce qui a été compensé par un effort soutenu sur l'accueil mail et téléphonique. Depuis la réouverture de l'accueil, le nombre d'usagers accueillis est de 150 par jour en moyenne. Tandis que les modalités de l'accueil physique ont dû être continuellement adaptées pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire des usagers et des agents, une réflexion associant les agents a été menée sur un accueil en continu, sans fermeture méridienne, pour améliorer le service rendu à l'utilisateur. Cette nouvelle modalité d'accueil a été expérimentée en 2020 puis mise en œuvre de manière pérenne au début de l'année 2021.

Une expérimentation de territorialisation de l'accueil de la MDPH a également été lancée en septembre 2020 avec des permanences dans deux circonscriptions de service social, à Montreuil et Sevran. Cette permanence sur rendez-vous, pendant deux demi-journées par mois, a permis de nourrir la réflexion sur la montée en puissance permanences autonomie dans le cadre de la territorialisation du Pôle solidarité.

Dans le courant de l'année 2020, une nouvelle organisation a été adoptée pour la réponse téléphonique de niveau 1, avec un renfort des personnels MDPH pour faire face à l'augmentation des appels. Néanmoins, il existe encore des marges de progression importantes s'agissant du taux de décroché (29% en moyenne sur juin-décembre 2020).

La possibilité pour les usagers de déposer leur demande de compensation du handicap a été ouverte en octobre 2020, avec le projet « mdphenligne ». Cette solution permet à la fois de proposer une nouvelle offre de service et de répondre aux exigences sanitaires particulières de la période. Elle semble avoir d'ores et déjà rencontré son public avec une moyenne de 7% de dossiers déposés en ligne entre octobre et décembre 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépense	78,199	87,463	82,602
	Recette	17,889	18,832	17,991
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépense	102,017	102,618	111,604
	Recette	0,990	0,711	0,706
Démarches transversales et qualité	Dépense	0,042	0,044	0,038
	Recette		0,000	0,001
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	4,071		
	Recette	0,479	0,608	0,502
Total programme Personnes handicapées	Dépense	184,328	190,125	194,244
	Recette	19,358	20,151	19,200
	Charge nette	164,970	169,973	175,044

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépense	0,053	0,353	2,085
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	0,042	0,329	0,246
	Recette	0,000	0,000	0,000
Total programme Personnes handicapées	Dépense	0,095	0,682	2,332
	Recette	0,000	0,000	0,000
	Charge nette	0,095	0,682	2,332

GIP MDPH

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	7,809	4,283	3,928
	Recette	8,880	3,683	4,331
Total programme Personnes handicapées	Dépense	7,809	4,283	3,928
	Recette	8,880	3,683	4,331
	Charge nette	1,070	0,600	0,403

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Emploi, insertion et attractivité territoriale

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Insertion par l'emploi**

Ce programme relève
de la Mission **Emploi, insertion,**
attractivité territoriale

Ce programme comporte trois actions :

- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi,
- Accès à la formation et à l'emploi,
- Veille et innovation

Contexte

En tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département, à travers la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), mène une politique ambitieuse visant à favoriser l'accès aux droits, l'entrée dans un parcours d'insertion et l'accompagnement dans ce parcours.

Posant l'insertion dans l'emploi comme une priorité majeure, il finance un catalogue d'actions en matière de formation, d'accès à l'emploi, de remobilisation et de montée en compétence à destination des allocataires du RSA et des publics prioritaires (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés en insertion).

Depuis 2017, le Département bénéficie de fonds complémentaires de la part de l'Etat (FAPI), intégrés en 2020 à la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui ont permis à la collectivité de renouveler et d'amplifier ses offres à destination des publics.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire, sa gestion et les adaptations qu'elle a engendrées tant sur la mise en œuvre opérationnelle que sur l'ingénierie des dispositifs.

Objectifs stratégiques du programme

- Améliorer la connaissance des besoins des publics et des entreprises pour proposer des actions adaptées ;
- Assurer la mobilisation des publics sur les différentes actions proposées ;
- Sécuriser les parcours professionnels et de formation du plus grand nombre ;
- Co-construire une offre de services et une ingénierie d'action avec les partenaires (institutionnels, associatifs et économiques) ;
- Faciliter l'accès à l'emploi en lien avec les grands projets structurants (Grand Paris- JOP – GIP Roissy...) et en adoptant des logiques de filière ;

Indicateurs de résultat

Objectif		Accompagnement et Formation / qualification des ARSA			
		2018	2019	2020	2021
Indicateur	Cible	3406	3135	2688	
	Réalisé	2890	2821	NC	X
<p><u>Commentaire</u> : Correspond aux places ouvertes au titre de l'IFE , des appels à projets territoriaux et des autres conventionnements, notamment dans le cadre de la stratégie pauvreté. Pour 2020, pas d'appel à projets territorialisé en raison de la crise sanitaire</p>					

Objectif		Sortie positive d'action			
		2018	2019	2020	2021
Indicateur	Cible	3406	3135	2688	
	Réalisé				X
<p><u>Commentaire</u> : Les résultats prennent en compte les sorties en emploi ou en formation en fin d'action. Ils ne tiennent pas compte des réussites aux examens, diplômes ou certification. Ces informations sont donc partielles et s'appuient sur les données SPHINX.</p>					

Objectif		Accompagnement dans les actions emplois			
		2018	2019	2020	2021
Indicateur	Cible			1500	
	Réalisé	1652	2478		X
Commentaire : Bénéficiaires des actions emploi (participants forum et Cafés de l'emploi, intégration d'une passerelle...hors E2C – comprenant C2DI)					

Objectif		Sorties en emploi			
		2018	2019	2020	2021
Indicateur	Cible				
	Réalisé	220	243	en cours	X
Commentaire : Bénéficiaires des actions emploi (participants forum et Cafés de l'emploi, intégration d'une passerelle...hors E2C – comprenant C2DI)					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Accès à la formation et à l'emploi

Déjà affectés par la mise en œuvre de la loi Avenir professionnel, les acteurs de la formation et de l'emploi ont été fortement bousculés par la crise sanitaire (mode de fonctionnement, nouvelles réponses à la crise, pertes massives d'emploi).

Le Département s'est attaché à resserrer les liens avec les partenaires (Etat, Pôle emploi, OPCO), tout en structurant des démarches de filière (besoins en emplois de crise lors du premier confinement, service public de l'insertion sur la filière du BTP).

Concernant la formation, les réalisations notables pour 2020 sont :

- Organisation des reports d'actions, ajustement des contenus suite à l'introduction du distanciel, accompagnement des structures à la bonne réalisation des actions ;
- Suspension de l'appel à projet territorialisé 2020 en raison de la crise sanitaire ;
- Mise en œuvre de la reconduction IFE 2019-20 : en 2020, 74 actions et 1 593 places ont été reconduites ;
- Consultation des partenaires lors des conférences territoriales d'insertion et d'emploi en septembre 2020 pour préciser les besoins émergents liés à la crise ;
- Maintien des commissions AFF et mise en œuvre d'une aide aux frais d'équipement numérique : 230 demandes ont été reçues ;
- Montée de version F-RSA et formation dispensée à l'ensemble des OF
- Lancement d'une étude sur les résultats des actions de formation

En termes d'emploi, l'année a été marquée par une adaptation à la crise sanitaire, en recherchant notamment la couverture des métiers en tension :

- Maintien des liens avec les partenaires économiques (OPCO, agences de travail temporaire, entreprises chartées, GIP Roissy) et soutien aux projets de reconversions professionnelles (GIP) ;
- Plan d'action autour de la plateforme « Mobilisation solidaire pour l'emploi » avec l'Etat et Pôle Emploi ;
- Appui et développement de partenariats dans les secteurs des métiers en forte tension durant la crise sanitaire (Korian, Groupe SOS) ;
- Poursuite de la structuration de l'écosystème entreprises (2 chartes signées, FRTP et Saint-Gobain, nouveaux partenariats explorés) et professionnels (animation du Recore et transformation en réseau SPI BTP) ;
- Poursuite du partenariat avec le « Club des entreprises pour une économie inclusive » animé en Seine-Saint-Denis par CRIT, BNP Paribas, Adecco, Engie ;
- Poursuite des actions liées au développement des métiers générés par les JOP 2024 (métiers de la restauration avec Le Relais, accompagnement dans l'emploi de jeunes sportifs par Impulsion 75, outils

de communication participative en direction des jeunes des quartiers (construction avec Métropop !).

L'année a été marquée par la réussite à la candidature du service public de l'insertion sur la **filière du BTP** et à son lancement opérationnel. A cette fin, la filière a été fortement investie dans la programmation :

- Poursuite des rencontres bilatérales avec divers partenaires afin de les mobiliser sur le SPIE-BTP ;
- Structuration des partenariats professionnels : charte avec la FRTP et perspectives avec la FFB ;
- Communication participative en direction des jeunes des quartiers autour des métiers de la construction avec Métropop ! ;
- Démarrage effectif de la mobilisation des PME/TPE et des actions de découverte des métiers du BTP avec le CREPI-IdF, à destination en priorité des référents SPI ;
- Développement de passerelles ad hoc (d'agent de trafic/traçabilité).

Le plan d'action BTP s'intègre plus généralement à la dynamique lancée par le département autour des métiers des jeux, montée en charge en 2020 (métiers de la restauration avec Le Relais, accompagnement dans l'emploi de jeunes sportifs par Impulsion 75).

L'année 2020 a également été consacrée à la déclinaison opérationnelle de la seconde année du plan pauvreté, avec des actions poursuivies (DAVID, passerelle, club mixité, Evolia), amendée (handiforum), ou nouvelle (redynamisation vers l'emploi par la VAE, mobilité).

Action 2 : Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

La refonte en cours de la segmentation « mission programme action » conduira à la refonte de cette action. Une partie des initiatives engagées sous ce chapitre a été récapitulée dans l'action 1.

La présentation qui suit concerne les engagements départementaux à destination des jeunes, largement impactés en 2020, par la réactivation des partenariats avec les acteurs du droit commun dans une logique de réponse à la crise, par la structuration d'un écosystème favorable à la prise en compte des publics de l'aide sociale à l'enfance et par l'expérimentation d'un nouveau dispositif à destination des jeunes allocataires du RSA (25 à 30 ans).

L'année a ainsi été marquée par :

- **Le renouvellement des partenariats avec les structures d'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes** (16 – 25 ans) : conventionnement avec 14 Missions locales, 3 Espaces dynamiques d'insertion et Ecole de 2^{ème} chance. Les conventions ont été revues pour intégrer des objectifs de structuration de partenariats avec les professionnels de l'aide sociale à l'enfance. En 2021, ces objectifs doivent être affermis et assortis d'indicateurs de résultats. Plus de 30 000 jeunes bénéficient habituellement de ces dispositifs.
- **L'amplification du partenariat avec « Nos quartiers ont du talent » (NQT)** au titre de l'accompagnement des jeunes diplômés. L'association a accompagné 609 jeunes diplômés dont 112 allocataires du RSA (72 sont sortis du dispositif RSA dont 35 en emploi).
- Dans le cadre du **déploiement de la deuxième année de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, le Département a fortement investi l'insertion des jeunes, pour trouver des solutions concrètes en réponse aux effets de la crise sociale et sanitaire, particulièrement marqués chez les jeunes : contribution à une action de développement de l'apprentissage portée par le réseau Convergence, et structuration d'une plateforme d'accueil, de diagnostic et de coaching à destination de 1 300 jeunes allocataires du RSA, porté par ce même réseau. La fin 2020 a été consacrée à l'ingénierie sur cette action.

La démarche de rapprochement des acteurs de l'insertion avec ceux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) s'est poursuivie efficacement, même si la crise a pu perturber certaines initiatives :

- Programmation de rencontres avec les missions locales, la CAMNA et des organismes de formation ;
- Construction d'outils à destination des professionnels de la prévention et protection de l'enfance pour renforcer leur connaissance des acteurs de l'insertion (catalogue de ressources, newsletter etc...) ;
- Organisation de temps de sensibilisation des travailleurs sociaux et inspectrices ASE, les partenariats se sont structurés et incarnés par des projets concrets plébiscités par les jeunes, comme le boot camp estival porté par la ligue des jeunes talents.

Action 3 : Veille, innovation et grands projets

La nouvelle segmentation « mission programme action » fera disparaître cette action, héritée des réorganisations successives.

Sous son chapitre sont actuellement développées les actions avec les pôles de compétitivité, Cap digital et Systematic. La crise sanitaire a affecté les actions menées avec les pôles toutefois 60 candidats de Seine Saint-

Denis ont pu participer aux informations métiers et tests de logiques portés par S...
sont reconvertis ou sont en cours de reconversion.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accès à la formation et à l'emploi	Dépense	4,165	5,963	5,296
	Recette	0,003	0,002	0,202
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépense	4,110	2,120	2,140
	Recette	0,000	0,055	
Veille innovation, grands projets	Dépense	1,541	1,248	0,237
	Recette	8,251	10,526	3,930
Total programme Insertion par l'emploi	Dépense	9,816	9,331	7,673
	Recette	8,254	10,583	4,132
	Charge nette	1,561	1,251	3,540

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Veille innovation, grands projets	Dépense	0,392	0,285	0,030
	Recette	0,015		
Total programme Insertion par l'emploi	Dépense	0,392	0,285	0,030
	Recette	0,015		
	Charge nette	0,377	0,285	0,030

PROGRAMME**Accès au RSA, orientation et accompagnement**

Ce programme relève
de la Mission **Emploi, insertion, attractivité territoriale**

Ce programme comporte deux actions :
- Accès au Revenu Solidarité active,
- Accompagnement territorialisé.

Contexte

La mise en œuvre de la compétence départementale liée à la gestion de l'allocation RSA, de l'accès aux droits et de l'organisation des parcours d'insertion des allocataires, s'inscrit en 2020 dans un contexte fortement marqué par :

- La crise sanitaire intervenue à compter de mars 2020 ;
- La seconde année de déclin de la stratégie de lutte contre la pauvreté, visant l'amélioration du dispositif d'orientation, de mobilisation et d'entrée en parcours des allocataires du RSA ;
- L'annonce de travaux autour de la renationalisation du financement de l'allocation.

L'amplification des moyens consacrés à la politique publique n'a jamais été aussi nécessaire. Entre 2019 et 2020 en effet, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 7 000 (90 355 foyers en septembre 2020) et celui des demandeurs d'emploi de 14 000 (193 000 fin 2019). Un peu plus de 10 ans après la décentralisation du dispositif, le RSA compte 30 000 foyers de plus et couvre 11% de la population (3 points de plus qu'en 2009).

Objectifs stratégiques du programme

- La rénovation des modalités d'orientation et la refonte du cadre de la référence ;
- La mobilisation par les professionnels et les usagers d'offres diversifiées (garantie d'activité départementale, SPI construction, offre régionale, IAE...) ;
- L'accompagnement des publics dans la sécurisation de leurs parcours d'insertion ;
- La préparation de la future programmation FSE 2021-2027 ;
- Le maintien d'une politique volontariste d'accès aux droits en lien avec la CAF ;
- La poursuite du dialogue de gestion renforcé avec la CAF dans le cadre de la convention de gestion et la poursuite de l'animation du dispositif RSA, avec l'ensemble des partenaires du territoire, notamment les signataires de la convention d'orientation (Etat, CAF, Pole emploi, UDCCAS, CPAM) ;
- La contribution à la démarche de territorialisation du Pôle solidarité (mobilisation des PIE et mise en œuvre d'expérimentations territoriales avec le SSD).

Indicateurs de résultat

Objectif		Orienter les allocataires du RSA (orientations en cohorte/procédure mensuelle d'orientation)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires orientés dans le cadre de la procédure mensuelle d'orientation	Cible				
	Réalisé	30 418*	27 748**	29 978**	X
Commentaires :					
*Inclut en 2018 plus de 2 000 personnes orientées dans le cadre de l'opération visant la mobilisation du public ancien dans le dispositif. Le nombre d'orientations des nouveaux entrants s'établit à 28 401 personnes.					
** N'inclut pas pour 2019 et 2020 les orientations réalisées dans le cadre de l'action de mobilisation du public ancien					

Action 1 : Accès au revenu de solidarité active**Concernant l'accès aux droits / les situations individuelles**

La crise sanitaire a conduit le Département à centrer son intervention sur la réponse aux usagers et l'accès aux droits (communication multicanal : téléphone, mail, courriers) sur le premier semestre 2020, en s'appuyant sur une organisation adaptée au sein de la DEIAT. Les échanges CAF/CD ont été très réguliers pendant la période, visant à appliquer les mesures nationales et décider des mesures locales relatives au versement du RSA et à mettre en place des processus d'échanges et de gestion adaptés à la crise.

37 276 demandes de RSA ont été adressées à la CAF en 2020 contre 32 923 en 2019.

La CAF et le conseil départemental ont adapté les procédures liées au traitement des situations individuelles avec formalisation d'un tableau bi-hebdomadaire de remontée des situations à traiter. Sur le volet recours administratifs préalables, le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), dans le cadre de la mise à disposition d'un ETP financé par le CD, n'a démarré qu'en fin 2020.

Concernant l'orientation

L'activité orientation a concerné :

- 29 978 bénéficiaires orientés selon la procédure mensuelle automatique d'orientation des nouveaux entrants basée sur les données disponibles (« orientations en cohorte »), dont 51% vers les PIE, 40% vers Pôle emploi et 9% vers le service social (extraction WebRSA 25/02/2021) ;
- 460 orientations manuelles (orientations à la demande des structures ou orientations initiales inappropriées détectées au premier entretien) ont été réalisées ;
- 569 réorientations (modification d'orientations en cours de parcours) ont été validées, un chiffre plus bas que celui habituellement constaté ;
- 1 631 allocataires orientés dans le cadre de l'action de mobilisation et d'orientation du public ancien dans le dispositif sur Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est (dernière année de l'opération FAPI), avec compte tenu de la crise sanitaire, possibilité de réaliser des entretiens à distance. Un bilan consolidé des trois années sera réalisé à l'été 2021.

Cette activité a été affectée par la crise sanitaire. Les orientations ont ainsi été suspendues entre début mars et fin mai, pour tenir compte des restrictions de circulation et des modalités d'accueil des services d'accompagnement. Plusieurs adaptations ont par ailleurs été apportées à la procédure d'orientation mensuelle des nouveaux entrants : réduction des manipulations manuelles liées à la procédure et mise à disposition des données de contact disponibles (mail, téléphone) dans les listings d'orientation à destination des services d'accompagnement, afin de favoriser la mobilisation avec les allocataires du RSA.

La DEIAT a amplifié, en 2020, dans le cadre de la stratégie pauvreté, les travaux autour de la refonte de l'orientation des bénéficiaires du RSA :

- Pilotage de l'AMO relative à la refonte de l'algorithme d'orientation (prestation mise en œuvre par ASDO et Stat4decision) : les deux phases de l'AMO ont pu se tenir entre février 2020 et février 2021 (constitution de bases de données relatives aux allocataires du RSA et élaboration de scénarios d'arbres décisionnels). Une phase d'arbitrage finale, d'échanges partenariaux et de travaux techniques doit conduire à la refonte du système d'orientation dans le logiciel métier WebRSA à horizon début 2022.
- Ingénierie relative à la mise en place d'une plateforme de diagnostic et de coaching pour les nouveaux entrants au RSA de moins de 30 ans. Une convention avec Convergence, tête de réseau des missions locales, permettra à 1300 jeunes d'être accueillis dans le dispositif par un entretien préalable à l'orientation. La mise en œuvre opérationnelle a démarré fin janvier 2021.

Concernant les parcours

23 742 contrats d'engagement réciproque (CER) ont été signés par les services d'accompagnement (extraction WebRSA du 25/02/2021), soit une activité en légère baisse par rapport à 2020 (25 690).

La politique de sanction en raison de non respect des obligations d'insertion a été allégée pour tenir compte du contexte sanitaire, qui a évidemment pesé sur la disponibilité des services référents, ainsi que sur la capacité d'un nombre important d'allocataires à se rendre à des RDV ou des actions.

Une action de phoning et mailing à destination de bénéficiaires orientés n'ayant pas contacté leur service d'accompagnement a été mise en place à compter de septembre 2020 (rappel des obligations d'insertion, informations sur l'outil F-RSA...). Un premier bilan de l'opération doit être formalisé en mars 2021.

569 réorientations ont été examinées par les instances de concertation locale l'automne 2020 d'une conseillère technique insertion à la DPAS et d'une chargée de partenariat à la DEIAT a permis de réactiver le pilotage de ces instances.

Action 2 : Accompagnement territorialisé

Concernant les projets insertion emploi, les données d'activité 2020 montrent une baisse de 7% de la file active (données WebRSA au 01/03/2021) :

- 17 678 bénéficiaires du RSA accompagnés par les PIE (18 966 en 2019) :
 - 10 443 femmes (59 %) ;
 - 61% personnes âgées de 25 à 44 ans, 21% entre 45 et 54 ans, 12% entre 55 et 64 ans, 4% entre 15 et 24 ans, 1% de 65 ans et plus ;
 - 51 % de personnes dans le dispositif RSA depuis moins de 3 ans ;
 - 58 % de personnes ayant un diplôme de niveau V ou de niveau inférieur ;
 - 44 % de personnes déclarées inscrites à Pôle emploi.
- 30 192 entretiens réalisés par les PIE (*hors contacts à distance, téléphone, mail, sms*) (contre 36 364 en 2019) :
 - 93 % des personnes suivies ont bénéficié de 1 à 3 entretiens ;
 - 5,5 % de 4 à 6 ;
 - 1.5 % de 7 et plus.

Les équipes Projets Insertion Emploi ont adapté leur fonctionnement et mis en œuvre une offre de service à distance (phoning, envoi de sms en masse, ateliers réduits en visioconférence, dématérialisation des contrats d'engagement réciproque...), conformément à l'instruction du Ministère du Travail – DGEFP du 31 mars 2020. A la levée du confinement, les Projets Insertion Emploi ont été fortement incités à accélérer les reprises de contact avec les allocataires du RSA nouvellement orientés ou réorientés et à adopter une approche multicanale.

En termes de résultats, les premiers chiffres disponibles (à consolider) attestent néanmoins d'une diminution en 2020 du nombre de sorties positives : 77,5% des personnes ont poursuivi leur accompagnement, 6,1% ont évolué vers l'emploi ou la formation, 5,1% ont changé de situation administrative, 2,1% ont été réorientées et 2,1% ont accédé à un autre droit, 0.1% ont été signalées en abandon de parcours. Parmi les 1 085 allocataires qui attestent une sortie positive en 2020 (1 668 en 2019 ; 1 323 en 2018) :

- 353 déclarent l'accès à un CDI (502 en 2019) ;
- 335 à un contrat de plus de 6 mois (599 en 2019) ;
- 211 à un contrat de moins de 6 mois (303 en 2019) ;
- 95 ont créé une activité (113 en 2019) ;
- 37 à un emploi en SIAE (80 en 2019) ;
- 39 en formation rémunérée (36 en 2019) ;
- 11 à un contrat aidé (35 en 2019).

Les indicateurs conventionnels fixés en 2018 ne sont pas tous atteints :

Indicateur et Objectifs	Cible 2020	Résultats 2020 (non définitifs)
Nbre de personnes accompagnées	17 500	17 678
Nbre de contrats d'engagement réciproque	17 500	19 700
Nbre de positionnements sur l'offre d'insertion	17 500	Non consolidé
Nbre de sorties vers l'emploi	2 625	1042

Conformément aux évolutions des normes européennes, un amendement du cadre conventionnel, adapté à la situation de crise, a été passé avec l'ensemble des communes, CCAS et EPT. Les objectifs ont ainsi été modifiés : maintien de l'indicateur annuel de suivi des allocataires du RSA, maintien de l'objectif annuel de contractualisation, réduction de moitié de l'objectif de positionnement sur l'offre d'insertion et neutralisation de l'objectif d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, la crise a conduit le Département à renouveler les modalités d'animation autour de la politique d'insertion d'une part et à destination des acteurs socio-professionnels d'autre part.

Malgré un contexte d'incertitudes liées à la crise sanitaire, le Département a réaffirmé sa position d'animateur des politiques sociales et d'insertion, en renforçant sa relation partenariale avec les acteurs locaux. Le dialogue avec

les trois associations référentes (Emmaus Alternatives, Adept 93 et Faire) s'est appuyée sur une montée en charge liée à la stratégie pauvreté. Un nouvel appel à projet visant à intervenir en faveur des publics aux besoins spécifiques, vulnérables et très éloignés de l'emploi, sera déployé en 2021.

L'accord stratégique avec les PLIE s'achève en 2020. Un bilan du partenariat avec ces structures a commencé à être tiré. Des discussions ont ainsi été engagées sur les conditions d'un plaidoyer commun Département/PLIE visant à obtenir une enveloppe FSE 2021-2027 à la hauteur des besoins du territoire.

Du côté de l'animation, les rencontres mensuelles avec les PIE ont été maintenues avec plusieurs objectifs: décliner une communication de crise, s'assurer de la mise en place des plans de continuité d'activité et promouvoir l'actualité des dispositifs pour offrir des ressources aux personnes et aux conseillers (offre de formation déployée à distance, SPI filière BTP, plateforme jeune RSA – 30 ans, recrutement dans les métiers l'enfance, inclusion numérique, actions de garantie d'activité financées par la stratégie pauvreté, plateforme de l'Insertion, partenariat avec les crèches départementales...).

Dans un format revu, plus resserré, quatre réunions territoriales de l'insertion se sont tenues.

Le département a tenu à poursuivre sa stratégie de montée en compétences des conseillers en insertion intervenant notamment dans les PIE ou les Circonscriptions de service social. Au cours de l'année 2020, ont été organisées plusieurs séances du réseau des correspondants emploi et a été lancé le cycle de formation par le prestataire B2C conseil visant à harmoniser la pratique de diagnostic des conseillers.

Projets transverses de la DEIAT : SPI, Plan pauvreté et Plan de rebond

Action 1 : SPI

Le projet départemental d'expérimentation d'un service public de l'insertion de filière, sur la filière du BTP, ayant été approuvé en février 2020, la convention avec la DGEFP a été signée en juillet 2020. La mise en œuvre a été retardée par la crise. Si le travail technique et partenarial s'est étoffé entre mars et octobre 2020, le COPIL de lancement a eu lieu le 4 décembre, présidé par le PCD et la PDEC, en présence de près de 40 partenaires. Le LAB Pôle Emploi a lui été décalé à janvier 2021. Parmi les premières concrétisations opérationnelles :

- La désignation et la sensibilisation de 100 Référents-SPIE, issus des principaux partenaires emploi-insertion. Cette communauté a été officiellement et opérationnellement lancée à travers des webinaires réalisés en décembre, à raison d'une séance par EPT ;
- Une charte graphique autour de la marque « Bâtissons nos emplois – Votre avenir s'écrit en Seine-Saint-Denis » a été définie ;
- Une convention cadre avec le CREPI Ile-de-France a été adoptée en novembre 2020, destinée à accompagner la mise en œuvre des actions. Une Charte Seine-Saint-Denis Egalité avec la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Ile-de-France a également été conclue en novembre 2020.

Action 2 : Plan pauvreté

Déclinant opérationnellement la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la contractualisation Etat-Département engagée dans ce cadre en 2019 s'est déployée pour sa deuxième année en 2020.

Au titre de la programmation 2020, le soutien financier de l'Etat s'est élevé à 7 879 425,15 € dont 5 618 536,19 € pour l'insertion des BRSA répartis comme suit :

- Un axe socle consacré aux politiques d'insertion avec un montant conventionné de 2 940 536,19 € ;
- Un axe d'initiatives libres s'inscrivant avec un montant conventionnée de 3 631 888,96 €, dont 2 678 000 € consacrés à l'accompagnement du pacte IAE et la sécurisation des parcours des BRSA.

Le Département, acteur du développement du territoire, s'est appuyé sur 44 opérateurs associatifs (+ 80 SIAE dans le cadre de l'appel à demande de subvention) pour construire une programmation ambitieuse autour des objectifs suivants :

- Orienter et mobiliser rapidement les BRSA dans les parcours d'insertion ;
- Renforcer l'offre départementale et l'accompagnement socio-professionnel proposé aux BRSA ;
- Accompagner le pacte ambition IAE, avec notamment le doublement des fonds sur l'accompagnement en IAE ;
- Sécuriser les parcours d'insertion en renforçant les actions autour de la levée des freins.

L'ensemble des actions a pu être mis en œuvre, à la suite de trois passages en commission permanente (CP du 15 octobre, CP du 12 novembre et CP du 10 décembre 2020).

Action 3 : Plan de rebond

La DEIAT a participé activement à la construction et à la mise en œuvre du Plan de développement économique, voté en juillet 2020, afin d'apporter une réponse à l'urgence sociale et économique engendrée par la crise sanitaire. Ainsi, la DEIAT a porté :

En matière d'aide d'urgence aux habitants :

- La création d'un fonds de prêt en direction des micro-entrepreneurs de l'ADIE doté de 400K€ ;
- Un dispositif de lutte contre la fracture numérique à travers l'équipement informatique de 1 000 bénéficiaires (incluant l'accès à la connexion et des cours d'alphabétisation), en partenariat avec Emmaüs Connect (750K€).

En matière d'aide aux partenaires du département :

- L'abondement de deux fonds dédiés à l'ESS – le Fonds d'avances remboursables (400K€) et le Prêt Relève Solidaire (400K€) – ainsi que le soutien au Programme Relance Transition co-porté par Garances - France Active Seine-Saint-Denis, Inseréco et la FOL93 et co-financé par JP Morgan ;
- Le volet « Emploi/Insertion/ESS/IAE » des différents appels à projet, soit l'instruction de près de 140 dossiers pour 114 financements accordés (i.e. 37% des projets soutenus), pour un montant total de 3 470 888€ : 32 projets soutenus dans le cadre du fonds d'urgence (637 500€ d'aide en fonctionnement) ; 31 projets soutenus dans le cadre de l'axe 1 du fonds d'aide à l'adaptation et à la transformation (715 888 € d'aides en investissement) ; 51 projets soutenus dans le cadre de l'axe 2 de ce fonds et des projets de filière inclusive (1 803 500 € d'aides en investissement et 314 000 € d'aides en fonctionnement).

Un plan de développement de la commande publique responsable avec 20 nouveaux marchés du département destinés à l'ESS.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accès au Revenu Solidarité active	Dépense	505,478	521,484	551,270
	Recette	8,407	4,407	3,934
Accompagnement territorialisé	Dépense	10,805	11,900	15,485
	Recette	0,029	3,690	7,971
Total programme Accès RSA orientation et accompagnement	Dépense	516,283	533,385	566,755
	Recette	8,436	8,097	11,905
	Charge nette	507,847	525,288	554,850

Investissement (en M€)	Nature	2019	2020
Accompagnement territorialisé	Dépense	0,200	3,011
Total programme Accès RSA orientation et accompagnement	Dépense	0,200	3,011
	Recette		
	Charge nette	0,200	3,011

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Economies nouvelles
sociales et
solidaires**

Ce programme relève
de la Mission **Emploi, insertion,
attractivité territoriale**

Ce programme comporte trois actions :

- Développement des clauses sociales,
- Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique,
- Développement territorial et entrepreneuriat

Contexte

Dans le champ du développement des économies nouvelles, sociales et solidaires, l'année 2020 a été marquée par l'organisation de réponses à la crise sanitaire et sociale :

- Adoption du Plan de rebond permettant de financer des projets structurants dans des activités à impact de l'économie sociale et solidaire (Care, alimentation, économie circulaire, construction durable, etc.) ;
- Soutien au Pacte de relance Transition animé par les réseaux (FOL, Garances, Inser éco) pour accompagner les structures associatives dans la durée afin de répondre à leurs besoins de financement (FAR, PRE), de rebond et de développement ;
- Diversification de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises pour intégrer des réponses aux nouveaux besoins du public dans le contexte (prêt, action de réorientation du projet) ;
- Relance de la coordination départementale des clauses sociales avec un séminaire de sensibilisation des élu.e.s et la poursuite de l'offre d'accompagnement de la DEIAT pour la commande publique départementale (cible de 20 nouveaux marchés).

Les crédits du plan pauvreté ont permis de poursuivre le financement d'actions innovantes parmi lesquelles le déploiement du dispositif Premières heures, l'étude Petits Pas vers l'Emploi, la préfiguration du lancement de l'expérimentation Boutique école ou l'élaboration de supports d'information innovants aux publics.

Objectifs stratégiques du programme

- Favoriser un développement des économies nouvelles et solidaires (ESS, agriculture urbaine, économie circulaire, tiers lieux...) en Seine-Saint-Denis qui soit porteur d'emplois locaux et de réponses aux besoins des habitants ;
- Soutenir les SIAE dans leur développement, en perspective des grands projets du territoire et pour un meilleur accès à la commande publique ;
- Favoriser l'accompagnement socio-professionnel et l'accès à l'emploi et la formation des allocataires du RSA (CAOM, IAE) ;
- Accompagner le développement des clauses sociales et des dispositions favorables dans la commande publique du Département ;
- Assurer la coordination départementale des clauses sociales pour permettre une équité territoriale des retombées emploi des grands projets, notamment des JOP ;
- Mettre en lumière et valoriser des dispositifs ou lieux nouveaux et/ou innovants, susceptibles de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire et accueillir des projets créateurs d'emplois ;
- Faciliter les parcours de création/reprise d'entreprises et promouvoir les réussites locales.

Indicateurs de résultat

Objectif	Soutenir les parcours d'insertion des BRSA dans les SIAE				
		2018	2019	2020	2021
Nombre de BRSA en CDDI	Cible	1054	1129	1221	nc
	Réalisé	1161	1232	nc	
Commentaire : Le réalisé 2020 et la cible 2021 ne sont pas disponibles (bilan des SIAE en cours de transmission à la Direccte).					

Objectif		Soutenir le développement de l'ESS			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à agir in SSD	Cible	-	-	-	
	Réalisé	38	49	47	
<p><u>Commentaire</u> : Il s'agit d'un appel à projet qui a évolué. En 2019, l'appel à projets ESS est devenu l'appel à agir In SSD. Il n'y a pas d'objectif cible puisque cela dépend des projets déposés. L'objectif est de soutenir la création ou la consolidation d'emplois dans les structures de l'ESS pour favoriser leur développement.</p>					

Objectif		Accompagnement des BRSA à l'entrepreneuriat			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de parcours réalisés	Cible	300	350	350	X
	Réalisé	467	393	432	X

Objectif		Développer les clauses sociales dans les marchés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'équivalents temps plein (ETP) recrutés dans les marchés du Conseil départemental	cible	245	275	305	350	400
	réalisé	249	281	341	374	

Principales réalisations et les principaux résultats de 2020

Action 1 : Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique

Dans un contexte de crise et de montée en charge de la stratégie pauvreté, l'année 2020 a été consacrée au renforcement du soutien départemental aux projets locaux créateurs d'emplois dans le champ de l'ESS.

A travers l'axe 1 de l'appel à projets « Agir », « Innovation sociale et inclusion » et la thématique « Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion » 47 projets ont pu être soutenus (pour un montant de 400K€ investissement et fonctionnement confondus) parmi lesquels 27 proposés par des SIAE agréées ou en cours d'agrément.

Une attention particulière a été portée aux projets ciblant les thématiques suivantes :

- L'alimentation et la restauration solidaire ;
- Les services aux particuliers, notamment la petite enfance ;
- L'économie circulaire avec le secteur du réemploi.

En 2020, les crédits de l'appel à demande de subventions auprès des SIAE du territoire, qui ciblent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA recrutés par ces structures, ont été doublés dans le cadre du plan pauvreté.

70 SIAE ont bénéficié de ces crédits portant au total 79 actions avec un recrutement prévisionnel au titre de l'année 2020 de 1200 allocataires du RSA. Ces crédits ont également permis d'agir pour la qualification des salariés de l'IAE avec 74 places conventionnées. Ils ont enfin permis de poursuivre le développement du dispositif premières heures sur le territoire départemental.

Action 2 : Développement territorial et entrepreneuriat

Les actions départementales en matière de soutien à l'entrepreneuriat ont été profondément renouvelées en lien avec la crise :

- Adoption d'un plan d'actions exceptionnelles de soutien aux acteurs (micro-crédit avec l'Adie, Dotation exceptionnelle au Fonds d'Avance R Solidaire de Garances France Active) ;
- Soutien à deux dispositifs spécifiques d'accompagnement au changement avec le Groupement de Créateurs et le GRDR.

Le Département a également finalisé l'étude-action boutique école, confirmant l'opportunité de créer un nouveau dispositif pour sécuriser les parcours de création d'entreprises.

La crise a conduit le département à adopter des mesures exceptionnelles à destination des commerçants et artisans de proximité (dispositif exceptionnel de soutien à la transition numérique). Elle l'a également amené à ajuster le format des événements de valorisation des facteurs d'attractivité du territoire dans les domaines de l'innovation durable et de l'image.

Le partenariat avec Seine-Saint-Denis Tourisme s'est poursuivi dans le cadre du travail de réflexion et de concertation inter-directions sur le tourisme et des enjeux d'articulation entre les actions menées par le CDT et celles menées au titre de l'attractivité par le Département.

Action 3 : Développement des clauses sociales

L'année 2020 a vu plus de 150 000 heures d'insertion programmées en interne au département. Une dynamique de relance des achats responsables a été engagée : 20 nouveaux marchés réservés, tour des directions opérationnelles dans le cadre du plan de rebond pour sensibiliser à la dimension responsable de la commande publique.

Cette dynamique a également été portée auprès des partenaires :

- Rencontres entre les acheteurs internes et les entreprises de l'ESS pour favoriser les pratiques de sourcing et l'accès aux marchés des entreprises de l'ESS notamment pour ceux des JOP ;
- Renouvellement des conventions de soutien financier aux postes de facilitateurs, selon un cadre plus incitatif ;
- Renforcement de l'animation avec le réseau des facilitateurs ;
- Lancement d'une mission ambitieuse de développement de l'impact social des achats sur le territoire avec un programme d'actions porté par un prestataire qui va durer jusqu'au premier semestre 2022 ;
- Réflexion collective sur l'amélioration des parcours d'insertion proposés aux bénéficiaires des clauses sociales ;
- Élaboration d'une cartographie des achats partagée au niveau territorial, permettant une meilleure lisibilité et anticipation aux acteurs de l'emploi du territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Développement des clauses sociales	Dépense	0,273	0,453	0,408
	Recette	0,057	0,013	0,020
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépense	1,942	1,884	1,803
	Recette	0,000		0,000
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépense	2,232	2,167	2,045
	Recette		0,014	
Total programme Economies nouvelles sociales et solidaires	Dépense	4,446	4,504	4,256
	Recette	0,057	0,027	0,020
	Charge nette	4,389	4,477	4,236

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le 2019

2020 

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépense	0,000		0,000
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépense	0,196	0,375	0,198
Total programme Economies nouvelles sociales et solidaires	Dépense	0,196	0,375	0,198
	Recette			
	Charge nette	0,196	0,375	0,198

Mission Education et jeunesse

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte cinq actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Stratégie numérique des collèges,
- Entretien des locaux.

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, la population scolaire du second degré est en augmentation continue depuis 2010 et devrait poursuivre son augmentation au cours des prochaines années : près de 8000 places nouvelles ont été construites sur la dernière décennie. Plus de 7000 restent à construire avant 2030.

Si le nombre de collégien·ne·s à accueillir est un enjeu, les conditions de cet accueil le sont tout autant et doivent répondre tout à la fois aux projets éducatifs mais aussi au défi climatique. Sur ce point, il est à rappeler que 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, de nombreux collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015 et du Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020. Cet effort sera poursuivi dans le cadre du PREC, Plan de résilience écologique des collèges, voté à l'unanimité par l'assemblée départementale du 12 novembre 2020 pour 10 ans et 1 milliard d'euros.

Plusieurs évolutions législatives récentes ont un impact sur le cadre d'intervention du Département :

- L'article L231-2, du Code de l'Education, confie, depuis 2013, la compétence de maintenance et d'acquisition des équipements informatiques aux Départements ;
- La loi sur l'école du 26 juillet 2019, avec des mesures telles que la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux constitués (réunion des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles primaires situées dans le même secteur), la création du statut d'Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ) international, ainsi que le renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire.

Objectifs stratégiques du programme

Le programme « Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- La construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- L'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de sectorisation,
- La maintenance informatique, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- Mettre à disposition des collégien·ne·s et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- Répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- Moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégien·ne·s et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- Optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- Optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- Améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Ces principaux objectifs stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans la mise en œuvre de la politique de dotations et d'analyse budgétaire des établissements d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges. Par ailleurs, il est proposé pour 2022, suite à la réorganisation de la Direction, de rapprocher les questions relatives aux missions des agents d'accueil et d'entretien des collèges et donc l'action « entretien des locaux » du programme « restauration scolaire ». Le projet de Direction porte également l'ambition de transformer profondément la chaîne de maintenance en rattachant les agents de maintenance aux équipes techniques du service des relations avec les collèges pour créer une chaîne allant de la maintenance de premier niveau aux enjeux plus lourds de rénovation.

Indicateurs de résultat

Objectif	Réaliser les opérations prévues dans le cadre du plan d'investissement dans les délais				
	2018	2019	2020	2021	
Collèges et équipements livrés	Cible	Collège Courbet à Pierrefitte 6ème collège d'Aubervilliers 3 collèges CP4 (Montreuil, Livry et Christine de Pisan à Aulnay)	3 collèges CP5 (Aubervilliers/St Denis, Noisy-le-Sec, Drancy/La Courneuve) Rénovation lourde et extension (Romain Rolland Tremblay)	Poursuite des chantiers des collèges Jean Vilar (La Courneuve) et Romain Rolland (Tremblay-en-Fce) / Lancement des chantiers Jean Lolive (Pantin), Tillemont (Montreuil), Brossolette (Bondy), Coquetiers (Bobigny), collège Expérimental (La Courneuve)	Mise en service phase 1 (mars 2021) et phase 2 (octobre 2021) du collège Jean Vilar (la Courneuve) / Mise en service phase 1 (mai 2021) du collège Tillemont (Montreuil) / Mise en service (décembre 2021) du collège Jean Lolive (Pantin)
	Réalisé	Livraisons entre septembre et décembre 2018 des opérations programmées	Livraison en septembre 2019 des 3 nouveaux collèges (en temps voulu) Livraison en décembre 2019 de l'extension Romain Rolland Tremblay (retard de 2 mois)	Achèvement phase 2 du collège Romain Rolland / Mise en service phase 1 du collège Jean Vilar reportée en mars 2021 (covid-19 retard 4 mois) / Réalisation du collège Jean Lolive retardée de 4 mois (covid-19) / Lancement du collège Tillemont (phase 1) / Ajournement des opérations Brossolette et collège Expérimental en raison d'AO infructueux	
<p><u>Commentaire :</u> Plusieurs chantiers ont été interrompus en 2020 durant la crise sanitaire.</p>					

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)			
		2017	2018	2019	2020
Montant des TMGR réalisés (en millions d'euros)	Cible	30,83	42 dont 20,9 pour le MGPE*	38	21,85
	Réalisé	24,166	43,779	33,322	20,03
<p><u>Commentaire :</u> Le taux de réalisation a été bon en 2020 malgré la Covid-19 et les marchés à procédure adaptée (MAPA) reportés. * Marché global de performance énergétique</p>					

Objectif		Optimiser la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges publics			
		2018	2019	2020	2021
DGF totale par élève à euro constant (base 2011) avant réfections (en euros)	Cible		230,6	215,0	216,6
	Réalisé	234,8	248,5	213,2	
<p><u>Commentaire :</u> Cet indicateur montre l'effort de la collectivité pour optimiser la dotation globale de fonctionnement des collèges, notamment grâce aux gains obtenus via la mutualisation des achats. Les efforts ont permis de maîtriser le montant global de la dotation dans un contexte de croissance des effectifs et d'ouverture de nouveaux établissements.</p>					

Objectif		Déploiement du Wifi global dans l'ensemble des établissements			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges bénéficiant du Wifi global	Cible			81	93
	Réalisé		66	78	

Objectif		Utilisation de l'ENT Webcollege par les collèges			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges ayant importé l'emploi du temps dans le nouvel ENT Webcollège	Cible			100	120
	Réalisé			104	

Objectif		Modernisation du parc informatique et de l'architecture SI des collèges de Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges ayant bénéficié : <ul style="list-style-type: none"> De la modernisation du parc informatique De la modernisation de l'architecture SI 	Cible			35	15
	Réalisé			8	5

Objectif		Evolution de l'équipement des agents techniques en matériel de nettoyage par pré-imprégnation			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges dotés en matériel de nettoyage par pré-imprégnation	Cible			58	80
	Réalisé		41	58	

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Constructions neuves, rénovations, extensions

L'action Constructions neuves, rénovations, extensions a pour objectifs de :

- Déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à réover ;
- Programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire ;
- Enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, porter l'ambition environnementale et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. La démarche d'élaboration d'un collège-type du IIIème millénaire, associant tous les partenaires et membres des communautés éducatives se poursuit afin d'actualiser le travail déjà réalisé ;
- Intégrer les nouveaux enjeux de résilience urbaine ;
- Réaliser les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de trois Plans d'investissement successifs :

- Le premier Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015, dont quelques opérations restent à terminer,
- Le Plan Ambition Collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période, 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats et de nouveaux équipements sportifs,
- Le Plan de Résilience Ecologique des Collèges (PREC) 2021-2030, voté le Conseil Départemental le 12 novembre 2021.

L'année 2020 a donné lieu aux réalisations suivantes :

Concernant les opérations du **PEI 2010-2015** :

- Suite à mise en service du sixième collège (Gisèle Halimi) d'Aubervilliers en septembre 2019, la réalisation s'est poursuivie et a permis la réception du gymnase, des espaces partagés et des logements de fonction le 9 juillet 2020 ; le plateau sportif extérieur ayant été réceptionné le 4 février 2021, marquant la fin des travaux ;
- Suite à un premier ordre de service (OS) délivré en décembre 2019, le commencement des travaux de reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin est intervenu en février 2020, peu avant le premier confinement ; il en résulte un retard global de 4 mois environ et un report de la mise en service en janvier 2022.

Concernant les opérations du **PAC 2015-2020** :

- Dans le cadre de la rénovation-extension du collège Romain Rolland au Tremblay-en-France, la mise en service de la phase 1 (extension) est intervenue en janvier 2020 et la phase 2 (locaux agents) s'est achevée en fin d'année 2020 ;
- Les travaux de reconstruction du collège Jean Vilar à La Courneuve (OS1 délivré le 3 juillet 2019) se sont poursuivis mais le premier confinement a entraîné un report de la mise en service de la Phase 1 (collège) au 1^{er} mars 2021 ; les aménagements extérieurs (plateau EPS couvert en particulier) seront achevés en août 2021 et la Phase 2 (logements de fonction) sera mise en service en octobre 2021 ;
- Les travaux de rénovation (Phase 1) du collège Tillemont à Montreuil ont été lancés le 12 juin 2020 ; des locaux provisoires ont été mis en service en septembre 2021 et le nouveau restaurant sera mis en service en mai 2021 ;
- Les études de conception des collèges Pierre Semard à Bobigny (reconstruction) et Marie Curie aux Lilas (rénovation) ont été poursuivies jusqu'à la phase projet (PRO) en prévision d'un appel d'offres au premier semestre 2021 et d'un démarrage des travaux en 2021 ;
- Les études de conception des collèges Sellier à Bondy (rénovation), Lavoisier à Pantin (rénovation-extension) et Galois à Epinay-sur-Seine (rénovation) ont été poursuivies jusqu'à la phase APD (avant-projet définitif) et seront achevées au 1^{er} semestre 2021 dans le cadre du PREC (2021-2030) avec des compléments de programmes et de financement ;
- Les appels d'offres lancés pour les travaux du collège Brossolette à Bondy (internat, restaurant et pôle sportif) et du collège expérimental à La Courneuve, ont été déclarés infructueux au second semestre

2020 ; l'ajournement des opérations est accompagné d'une modification expérimental, porté à 700 élèves, sera approuvé au premier semestre 2021 en prévision d'une mise en service en 2025 et le collège Brossolette sera entièrement reconstruit dans le cadre du PREC.

Concernant la préparation du **PREC 2021-2030** :

Après un bilan du PAC 2015-2020 et une évaluation globale du parc immobilier des collèges, en termes de capacité, fonctionnalité et mise à niveau technique et réglementaire, 22 études de pré-faisabilités ont été conduites pour préfigurer le programme du prochain plan d'investissement.

Action Maintenance des collèges

L'action Maintenance des collèges vise à développer une politique de gestion patrimoniale. Ces interventions sont fondamentales pour garantir de bonnes conditions de travail et une continuité de service public dans les collèges, tant pour les élèves que pour les communautés éducatives et les agents départementaux. Elles permettent également de répondre aux ambitions départementales en matière de baisse des consommations d'énergie.

Pour rappel, sur les 640 millions d'euros du PAC 2015-2020, 199 étaient dédiés à la maintenance :

- 83 millions d'euros pour les mises à niveau « base commune », afin de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel technique...);
- 76 millions d'euros pour les rénovations énergétiques ;
- 40 millions d'euros pour la maintenance courante.

Le PREC 2021-2030 comprend un volet de programme pluriannuel d'investissement pour des nouvelles constructions et des rénovations lourdes mais également un programme pluriannuel de maintenance des équipements (PPM). Ce plan de maintenance, s'étalant sur la période 2021-2030, traduit la volonté de mettre en place une véritable stratégie autour de la maintenance des collèges, cohérente avec le plan d'investissement proposé. La réalisation du PPM s'appuie sur une meilleure connaissance de l'état patrimonial des collèges (via un carnet d'établissement par collège précisant l'état de vétusté des différentes composantes du bâtiment et des équipements techniques) afin de rationaliser et mieux programmer les interventions techniques sur les 10 prochaines années en Gros entretien et renouvellement (GER) ou en travaux de modernisation (TM), autour de priorités claires. L'objectif du plan de maintenance est de garantir pour tous les collèges de Seine-Saint-Denis une maîtrise commune en termes de sécurité, de réglementation, de fonctionnalité, de condition d'accueil et de performances énergétiques.

Pour ce faire, l'équipe du service des relations avec les collèges a investi l'outil « Omère ». Les carnets d'établissement ont été complétés à hauteur de 50 % cette première année avec un accent mis sur les installations de chauffage et sur le recensement de l'état du clos et du couvert. D'autres recensements ont été réalisés par ailleurs pour départager l'intérêt de classer les établissements scolaires en programme pluriannuel d'investissement ou de maintenance en fonction de leur état de dégradation ou de besoins d'agrandissement pour faire face à des montées d'effectifs. Ainsi, ce diagnostic a permis d'identifier que 40 % des dépenses sur les 10 prochaines années devraient concerner des opérations de confort thermique (clos et couvert) et 12 % des opérations de rénovations de chaudières. A contrario, les aménagements intérieurs ne devraient représenter à terme que 5 % de nos dépenses. Par ailleurs, afin de mettre en œuvre un système d'information patrimonial, l'ensemble du programme de travaux 2021 identifié en 2020 a été enregistré dans l'outil TBase. Le but est de faire en sorte d'identifier les mesures curatives demandées par les collèges et les demandes d'interventions programmées au titre du PPM. Il s'agit également de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions visant à prendre en charge les recommandations de l'audit sur la maintenance des collèges et sur l'exécution des marchés à bons de commande travaux.

L'année 2020 a permis de finaliser la proposition de réorganisation de la chaîne de maintenance, en clarifiant les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs impliqués, de l'agent de maintenance en collège jusqu'à l'ingénieur de l'unité territoriale. La réorganisation a été présentée en comité technique le 25 septembre 2020 et sera mise en œuvre de manière progressive en 2021 et 2022.

L'effort a par ailleurs été poursuivi sur les enjeux de suivi du plan d'actions relatif à l'amiante en lien avec le chargé de prévention des risques professionnels de la direction.

Action Moyens de fonctionnement des collèges

Cette action regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département aux collèges publics et privés dans le champ des compétences obligatoires. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de

fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une faveur la pratique sportive des collégiens. Les moyens alloués sous forme de conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- Maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements ;
- Améliorer la connaissance et l'accompagnement financier des établissements ;
- Optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs évolutions dans le calcul de la dotation de fonctionnement 2021 des établissements :

- L'annulation des réfections sur les budgets des collèges du fait de la prise en charge par les établissements de frais supplémentaires liés à la crise sanitaire (produits d'entretien, gel hydroalcoolique...),
- La prise en charge directe par le budget départemental des crédits d'acquisition des logiciels de vie scolaire via le nouveau marché de l'Espace numérique de travail (ENT) impliquant un changement de périmètre de la dotation des collèges,
- Un basculement des crédits dédiés aux transports vers les installations sportives en subventions et non plus en dotations pour un meilleur contrôle de leur utilisation.

L'année 2020 a permis de mettre en place un nouveau suivi administratif et financier des établissements par les équipes administratives du service des relations avec les collèges, qui s'appuie notamment sur l'acquisition du logiciel Schola, qui permettra d'approfondir les analyses des budgets des établissements et de simplifier le calcul des dotations.

L'année a été marquée en investissement par le travail de renouvellement du marché du mobilier des collèges, qui intègre la possibilité d'acquisition d'un mobilier plus modulaire et innovant, et qui explique de moindres commandes dans l'attente de sa notification.

Concernant les collèges privés, l'année 2020 a reconduit le protocole précédemment négocié et a permis de conduire une nouvelle négociation pour l'année 2021 et les années suivantes.

Action Stratégie numérique des collèges

L'action Stratégie numérique des collèges correspond à la mise en œuvre des orientations validées par la Commission permanente du 18 juin 2020, Commission ayant par ailleurs approuvé la convention cadre entre le Département et le Rectorat sur la maintenance informatique. L'action se décline en quatre axes :

- Les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau très haut débit et Wifi) ;
- Les équipements numériques ;
- L'évolution de l'architecture du SI (système d'information) des collèges et la maintenance informatique globale et harmonisée pour tous les collèges ;
- Le développement des usages numériques éducatifs avec l'ENT et l'accompagnement aux pratiques et projets numériques en lien avec le PED (Projet éducatif départemental).

Concernant **les infrastructures numériques** :

- L'ensemble des collèges est maintenant raccordé au très haut débit (THD). Seuls 8 collèges le sont par le biais d'une liaison par abonnement auprès d'un opérateur, le reste étant sur le réseau départemental THD-SSD;
- 12 établissements supplémentaires ont été déployés en Wifi global, ce qui porte à 78 le nombre de collèges équipés. 22 établissements sont équipés de bornes pilotables à distance et le reste des collèges disposent de bornes wifi dans des chariots mobiles.

Concernant **les équipements** :

- Les dotations informatiques sont désormais pilotées par le Département (et non plus à la carte) avec une homogénéisation et une optimisation du parc existant via le redéploiement des équipements issus des migrations techniques. L'année 2020 a été consacrée à la poursuite de la constitution d'un inventaire consolidé avec le prestataire permettant de piloter au mieux la stratégie de renouvellement du parc. Elle a permis d'aboutir à un plan de modernisation pour faire face à la vétusté du parc, engagé en fin d'année sur des collèges dits « pilote » et déployé massivement sur l'année 2021, avec un objectif de renouveler complètement le parc d'équipements et de serveurs des zones pédagogiques dans une trentaine d'établissements.
- Le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans les collèges se poursuit avec pour objectif la dotation de chaque salle de classe en poste fixe pour le professeur associé à un VPI dans l'ensemble des établissements.

La maintenance informatique est réalisée dans le cadre d'un marché notifié en septembre 2017, comprenant l'hébergement des serveurs, le centre de service, le support de proximité et la maintenance curative. Un Plan de migration a été élaboré afin que le Département reprenne le contrôle technique des serveurs administratifs et pédagogiques actuellement maintenus par le Rectorat. Ce plan de migration a pris du retard du fait, d'une part, d'un élargissement du périmètre de reprise aux serveurs administratifs et d'autre part, à des défaillances du prestataire, mais il a démarré en 2019 et sa mise en œuvre s'étendra jusqu'en 2023. Les équipements sont remis à niveau grâce à un référentiel privilégiant la mobilité et la mutualisation.

Ainsi, 8 collèges ont bénéficié d'un renouvellement complet de leur parc informatique en 2020 : Jaurès à Montfermeil, Timbaud à Bobigny, Massih à Saint Denis, Les Mousseaux à Villepinte, Saint Exupéry à Noisy-le-Grand, dans le cadre de la migration vers la nouvelle architecture SI, Ronsard au Tremblay dans le cadre de sa rénovation globale et Brossolette à Bondy dans le cadre du plan de modernisation des équipements pédagogiques. L'année 2020 a permis d'engager largement le renouvellement du Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché de maintenance informatique des collèges qui sera publié en mars 2021.

Concernant **les usages**, l'année 2020 a été marquée par une explosion des usages de l'ENT pendant la période du confinement. Le marché a été renouvelé, conduisant au changement de l'éditeur et de la solution support. Le nouvel espace numérique de travail a été mis en service avant la rentrée scolaire et a connu un démarrage très dynamique malgré l'insatisfaction suscitée dans un premier temps par le changement d'outil (100 collèges ayant développé des usages sur 130 au bout du premier trimestre). Une attention particulière a été apportée aux usages de l'ENT par les services de la Direction de l'éducation et de la jeunesse et d'autres directions ou partenaires du Département pour animer le portail du département au sein de l'outil et en faire un outil majeur de communication à destination des usagers des communautés éducatives. Pour exemple, il faut souligner le partenariat remarquable avec le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par le travail accompli pendant la période du confinement sur l'ENT mais au-delà sur le prêt des tablettes du département mises à disposition aux familles par les établissements et sur le développement d'une offre de mise à disposition de cartes SIM par l'intermédiaire du partenariat avec Emmaüs Connect. La convention signée avec Emmaüs Connect à l'automne 2020 permet de poursuivre les propositions de connexion internet pour les collégiens qui en sont démunis et surtout de développer les formations au numérique à destination des parents.

Enfin les partenariats avec Universalis Junior, Educ'arte et Madmagz ont été poursuivis. Un bilan des trois fab labs a pu être établi pour proposer de nouveaux développements en lien avec la redynamisation des espaces partagés en 2021.

Action Entretien des locaux

L'action Entretien des locaux vise à :

- Assurer la gestion et l'accompagnement RH des ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) en lien avec l'autorité fonctionnelle des collèges ;
- Garantir la continuité de service, en procédant aux remplacements des agents absents et en actionnant les leviers nécessaires (équipes mobiles, agents d'insertion, contrats aidés, matériels techniques appropriés) ;
- Animer l'approche métiers de ces différentes catégories d'agents en conseillant les collèges sur l'organisation du travail et en travaillant en partenariat étroit avec les directions/services métiers (restauration, maintenance) ;
- Accompagner les situations individuelles (retour à l'emploi, formations, procédures disciplinaires).

Le Département compte à ce jour près de 1 300 agents répartis dans les 130 collèges (127 agents d'accueil, 213 agents de restauration, 804 agents polyvalents et 125 agents de maintenance).

L'année 2020 a conduit à la mise en œuvre d'une réorganisation de la Direction de l'Éducation et de la jeunesse (DEJ), présentée en Comité Technique le 25 septembre 2020. Cette réorganisation concerne tout particulièrement les agents techniques des collèges. En effet les agents de maintenance seront pleinement intégrés aux équipes qui concourent à la mise en œuvre de la chaîne maintenance au sein du service des relations avec les collèges courant 2021. Les agents d'accueil, les agents polyvalents qui assurent l'entretien et les agents de restauration seront ainsi rassemblés au sein du service accueil, restauration durable et entretien des collèges, avec les collègues des cuisines centrales pour porter les trois missions de service public de la restauration, de l'entretien et de l'accueil.

L'année 2020 a été bien évidemment marquée par les conséquences majeures de la pandémie sur l'organisation du travail des agents techniques des collèges et du bureau des agents techniques. Cette année, mais également l'année 2021, seront totalement atypiques en matière de gestion des renforts/remplacements pour les équipes. Pendant le premier confinement, certains collèges sont restés ouverts pour accueillir les enfants des personnels soignants et prioritaires et ont participé à l'ouverture d'un internat pour les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, monté avec la DEF au collège International de Noisy-le-Grand. L'équipe a été fortement mobilisée pour construire les outils d'organisation, les consignes permettant le respect des différents protocoles sanitaires du ministère de l'Éducation nationale. A partir du mois de septembre 2020, le respect des protocoles sanitaires, renforcés à plusieurs reprises, et les impacts de la crise sanitaire sur la santé des agents ont conduit à des besoins de renforts et de remplacements extraordinaires. Avant la crise sanitaire, avec des fluctuations, les ressources de renfort et de remplacement avaient été portées à une moyenne de 80 CDD, de 60 PEC et 150 recours par mois aux salariés des associations intermédiaires. Un effort de recrutement a permis de monter entre septembre et décembre 2020 à 126 CDD et 90 PEC, avec un pic exceptionnel de recours aux associations d'insertion de 1320 interventions au mois de novembre.

Le travail de dotation des équipes d'entretien en matériel de nettoyage par pré-imprégnation, en autolaveuses et monobrosses a été poursuivi par les conseillers en hygiène propreté et organisation : 38 autolaveuses, 5 balayeuses manuelles, 158 chariots de lavage par pré-imprégnation, 26 monobrosses et 4 tracteurs ont été commandés. 92 % des collèges ont au moins 1 autolaveuse, et 58 collèges sont équipés pour travailler avec la méthode de pré-imprégnation (+17).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	12,252	13,038	14,167
	Recette	-	-	-
Entretien des locaux	Dépense	-	-	0,552
Maintenance des collèges	Dépense	5,957	7,771	5,746
	Recette	0,154	0,198	0,081
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	21,318	22,084	21,841
Stratégie numérique des collèges	Dépense	1,661	1,831	1,903
Total	Dépense	41,187	44,723	44,210
	Recette	0,154	0,198	0,081
	Charge nette	41,033	44,525	44,129

Investissement (en M€)	Nature	2018		
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	69,326	72,327	52,703
	Recette	0,400	1,991	1,424
Entretien des locaux	Dépense	-	-	0,200
Maintenance des collèges	Dépense	43,779	33,322	21,227
	Recette	8,473	8,542	8,030
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	0,951	0,803	0,787
	Recette	-	-	0,000
Stratégie numérique des collèges	Dépense	4,740	4,558	4,219
	Recette	0,643	1,395	0,000
Total	Dépense	118,795	111,010	79,135
	Recette	9,516	11,928	9,455
	Charge nette	109,279	99,082	69,680

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

*Ce programme relève
de la Mission **Éducation et jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté et autonomie,
- Orientation,
- Prévention des violences et bien-être,
- Engagement citoyen.

Contexte

Le département compte plus de 87 000 élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

En Seine-Saint-Denis, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- Un jeune sur trois sort du système scolaire sans diplôme. L'Éducation nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs » ;
- A l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques ;
- Les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. 43 % de ses habitants sont âgés de moins de 30 ans et les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 21,5 % de la population.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 55 000 jeunes de 15 à 29 ans. L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : Projets éducatifs territoriaux (PET), lutte contre le décrochage scolaire, parcours d'orientation, parcours d'éducation artistique et culturelle et scolarité des enfants handicapés.

Objectifs stratégiques du programme

En novembre 2012, le Département a voté son premier Projet éducatif départemental (PED). Il s'articulait autour de 3 axes : se construire, s'engager et se former. En 2015, l'évaluation du PED a montré à la fois la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département. Mais il est apparu que les parcours proposés par le Département n'étaient pas toujours suffisamment inscrits dans les projets d'établissement, que l'offre du premier PED manquait de lisibilité auprès des acteurs éducatifs et que le Département n'était pas toujours identifié comme étant à l'origine des dispositifs.

Tirant les enseignements du premier PED, un deuxième Projet éducatif départemental 2016-2020 (PED II) a donc été élaboré et voté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2016. Il s'articule autour de trois axes prioritaires :

- Éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,
- Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- Soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents.

Ce projet vise à soutenir l'attractivité des collèges publics du Département et à contribuer à la réussite scolaire des élèves. Il est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, ainsi que la territorialisation de l'action pour être au plus près des besoins des collèges et des usagers.

Le projet a été fortement amélioré depuis 2016 dans sa mise en œuvre dans une logique « usager ». Au sein du Département, le service du projet éducatif et de la jeunesse (SPEJ), en charge de sa coordination, a développé une politique de territorialisation qui permet de travailler avec chaque collège à l'élaboration d'un diagnostic suivi d'un

plan d'action reposant soit sur des projets proposés par les collèges, soit sur des dispositifs proposés par différents acteurs d'un même territoire ou différents collèges ayant des projets communs. Le SPEJ a par ailleurs fortement renforcé son travail transversal avec les autres services du Département pour mettre en cohérences le PED avec les enjeux énergétiques et de restauration durable.

Indicateurs de résultat

Objectif		Diffuser le PED II et de l'Appel à projets pédagogiques (APP) dans tous les collèges			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges bénéficiant d'au moins un dispositif éducatif proposé par le Département	Cible	128	130	130	130
	Réalisé	128	130	130	

Objectif		Augmenter la participation des collèges au PED et à l'APP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés par les collèges dans le cadre de l'APP	Cible				400
	Réalisé			417	

Objectif		Développer les actions d'éducation au développement durable (EDD)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé EDD	Cible				20
	Réalisé			20	

Objectif		Développer les actions « climat scolaire »			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé « climat scolaire »	Cible				40
	Réalisé			32	

Objectif		Développer les actions « Santé »			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé Santé	Cible				5
	Réalisé			3	

Objectif		Développer les projets de co-éducation			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de projets de co-éducation soutenus	Cible				10
	Réalisé			6	

Action Citoyenneté et autonomie des collégiens

La première action du programme, Citoyenneté et autonomie des collégiens, correspond au premier axe du PED, « Eveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ». Cet axe se décline sur cinq thématiques :

- L'apprentissage de la citoyenneté française, européenne ou mondiale ainsi que de la mobilité grâce aux voyages scolaires (appel à projets pédagogiques, Odyssée jeunes, formation des délégués de classe, soutien aux associations d'éducation populaire, Via le Monde...);
- L'histoire du territoire (parcours de découverte urbaine, parcours « Osez l'Ourcq ! », éducation à la ville, archéosite au parc de la Haute-Ile, visite des chantiers de fouilles archéologiques, parcours « archives, histoire, citoyenneté », ateliers d'histoire, partenariats avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration et le Mémorial de la Shoah, Concours national de la résistance et de la déportation, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...);
- Les enseignements artistiques et culturels (parcours Culture et Art au Collège, résidences d'artistes In situ dans les collèges, « Collège au cinéma », parcours d'éducation aux regards...);
- La transition écologique et le changement climatique (projets pédagogiques, tri des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, programme Eco-Collège, ruches, jardins et mares pédagogiques, parcours Développement durable, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « Agir au collège pour la biodiversité », « e-graine », formation d'éco-délégués, activités sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne-sur-Marne...), le parcours vélo-école, le parcours alimentation durable, services civiques dans les collèges ;
- L'éducation aux médias et à l'information, où il s'agit d'expérimenter les échanges avec les journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espace en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques (interventions de l'association Cartooning for Peace, présidée par Plantu).

Concernant la **citoyenneté**, la pandémie n'a pas pu permettre de nouvelles simulations de sessions de Parlement européen. Notamment la simulation rassemblant 4 classes des 4 collèges d'Epinais-sur-Seine qui aurait dû avoir lieu à l'UNESCO a été annulée. Concernant le travail de mémoire, un partenariat a été développé avec la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage et a abouti à la création d'un parcours « Histoire et Mémoires de l'esclavage ». Celui-ci fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée 2020 dans les collèges Lenain-de-Tillemont de Montreuil et Eric Tabarly des Pavillons-sous-Bois. En 2019-2020, 68 voyages scolaires ont été soutenus par le programme Odyssée Jeunes, devant bénéficier à plus de 1 800 élèves. En raison de la pandémie, la majorité de ces voyages ont dû être reportés.

En matière de **transition écologique**, de nombreux projets ont pu être soutenus et développés en 2020. Malgré la période de confinement, une partie d'entre eux ont pu être réalisés, ou adaptés :

- L'appel à projet pédagogique a soutenu 50 projets liés à la transition écologique : aménagement de potagers pédagogiques, achat de matériel pour mener des ateliers de cuisines anti-gaspi, aménagements d'espaces verts... ;
- La promotion du programme Eco-Collège en partenariat avec l'association Teragir a permis d'inscrire 67 collèges dans la démarche, avec un accompagnement de projets écologiques dédiés. Le Séminaire éco-collège 2020, organisé le 15 octobre au parc de la Poudrerie a réuni 146 collégien.e.s et 17 collèges ont reçu une labélisation, dont 8 pour la première fois ;
- Les interventions des différentes associations de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du programme pédagogique adossé au Programme exceptionnel d'investissement continuent de permettre à 18 collèges de s'approprier les différents supports pédagogiques mis à leur disposition (ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers...). La crise sanitaire et le confinement, ont empêché les associations de mener l'intégralité des ateliers pour l'année scolaire 2019-2020. C'est pourquoi les interventions ont été réorientées au bénéfice des établissements participants au dispositif « collège ouvert » pendant l'été. Ainsi l'association les petits débrouillards a mené 14 stages d'une semaine dans 7 collèges différents et deux jours d'intervention avec le camion « Science tour » au parc départemental de l'Ile-Saint-Denis. L'association Ecophylle a pu reconduire 26 ateliers dans 4 collèges différents pour le dispositif collège ouvert ;
- 28 collèges ont participé aux parcours d'éducation au développement durable. Ils permettent aux établissements de bénéficier d'équipements et de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux de biodiversité, de changement climatique et sur la solidarité internationale. Certaines sorties dans les parcs et des interventions dans les collèges ont été reportées et exécutées pour la fin de l'année 2020 ;

- Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire voit le déploiement et la valorisation des restes alimentaires. Le projet a reçu des financements en investissement afin de sensibiliser les élèves sur les enjeux du tri et du gaspillage. Afin d'ancrer la démarche dans les établissements ciblés, un partenariat a été construit avec l'association Ecophylle, pour former les élèves éco-délégués qui deviennent alors porteurs de ce projet ;
- Un nouveau parcours expérimental « cycle d'apprentissage par la vélo-école » a été construit avec l'association « Etudes et Chantiers » et proposé à 3 établissements pour sensibiliser les collégiens.ne.s à l'utilisation du vélo en sécurité et autonomie sur le territoire (apprentissage pour apprendre à se déplacer sur la voie publique et ateliers de réparation) ;
- Le parcours alimentation durable porté par la DEJ et la DEI a bénéficié à 12 collèges. Deux temps forts composent le parcours : une projection-débat sur le film « Le système alimentaire de Fès » suivis d'ateliers et de rencontres inter-établissement. La seconde partie du parcours consiste à faire découvrir aux collégiens.ne.s les lieux proches de chez eux qui travaillent sur la thématique de l'alimentation durable et/ou locale (fermes urbaines, associations locales, pépinières...) ;
- 10 volontaires en services civiques interviennent dans les collèges pour mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens.ne.s sur le gaspillage alimentaire et le gaspillage énergétique : quiz sur les habitudes alimentaires, balades thermiques, jeu numérique sur le tri des déchets...
- Le parcours des « ruches dans mon collège » a permis à 11 collèges de bénéficier de ruches dans leurs établissements, à une formation des professeurs à l'apiculture et d'une récolte et dégustation de miel à la fin de l'année.

En matière d'**éducation aux médias**, les actions ont été poursuivies selon 3 axes :

- La proposition d'outils concrets aux collèges, par exemple un abonnement à l'outil numérique Madmagz, pour que les élèves puissent se mettre dans la peau de jeunes reporters : les 130 collèges du département ont bénéficié de cet outil, et son utilisation fait apparaître un intérêt pour une centaine de collèges (création de comptes) et une utilisation effective de 69 collèges pour la création de contenus, rapport de stage, journal thématique et lettre d'information ;
- Le financement d'ateliers médias au sein des collèges, en particulier de webradios ;
- Le financement de 18 projets dans le cadre de l'appel à projets pédagogique, avec des projets annulés ou reportés du fait des conditions sanitaires ;
- Le parcours « Cartooning for peace ». 10 collèges devaient bénéficier d'une exposition de l'association Cartooning for peace, d'ateliers de dessinateurs étrangers avec les élèves, et d'une conférence. Compte tenu des circonstances sanitaires, seuls 4 collèges ont bénéficié des expositions, les ateliers et conférence ayant dû être annulés.

Action Orientation des collégiens

La deuxième action, Orientation des collégiens, correspond à l'axe du PED « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit de favoriser la réussite de l'orientation des élèves en impliquant les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle, via la découverte de soi, les rencontres, les expériences, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Éducation nationale, en favorisant la découverte des métiers, des formations et en contribuant à la réflexion sur le service public de l'orientation et l'évolution de l'offre de formation.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- Le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr) ;
- Le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques, industrie, mode et luxe, alimentaire) ;
- La prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles) ;
- La participation des parents à travers les forums de métiers ;
- La mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques ;
- Le développement du dispositif « Parcours école », destiné aux élèves de SEGPA et coordonné par l'association Entreprendre Pour Apprendre.

Sur les parcours de découverte des métiers, on note, pour l'année scolaire 2019-2020, un confinement, une suspension de certaines étapes de parcours. Ces parcours sont organisés par les collèges, élèves et professeurs et par les entreprises du territoire et les associations.

La plateforme des stages a poursuivi en 2020 son évolution technique et l'amélioration de ses outils de communication. En mars 2020 (juste avant le confinement) un bilan faisait apparaître les éléments suivants : une augmentation des offres (diversification des acteurs et forte mobilisation des directions départementales) et ainsi une augmentation des bénéficiaires des stages proposés par la plateforme. Par ailleurs, Cette année a aussi été impactée par le travail de mise aux normes du règlement général sur la protection des données (RGPD) et d'adaptation aux mesures sanitaires qui ont fortement diminué les capacités d'accueil des collégiens.

Action Prévention des violences et bien-être des collégiens

La troisième action correspond à l'axe du PED « Soutenir un climat scolaire serein et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents ». Elle vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage. Cet axe se décline sur trois thématiques :

- Le développement de lieux accueillants et sécurisés, thématique qui reprend des actions existantes (rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, ouverture du collège sur l'extérieur, sécurisation des bâtiments, chèque réussite, internats de proximité, utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité) et en développe de nouvelles (stabilisation des équipes enseignantes, association des habitants aux opérations de construction/rénovation, transition primaire-collège) ;
- Les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire (dispositif ACTE d'accueil des collégiens temporairement exclus, Mission climat scolaire, partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes, accompagnement des équipes pédagogiques...);
- Le bien-être et la santé des adolescents (parcours éducatifs de santé, espaces parents, actions en faveur du sport au collège, partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique - UFOLEP pour la formation aux premiers secours, projets en faveur de la santé des jeunes, planification familiale, lieux ressources innovants, travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, réseau du jeu, accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne...).

Dans le cadre de la **lutte contre le décrochage scolaire**, le dispositif Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) a poursuivi son développement, avec 29 projets labellisés, un nouveau dispositif accompagné dans sa construction et 101 collèges participants. 1 146 élèves ont été pris en charge par les dispositifs locaux de septembre 2019 au 16 mars 2020. Plusieurs journées de sensibilisation ont été réalisées et proposées aux acteurs.rice.s des dispositifs locaux et des membres des équipes éducatives et pédagogiques des collèges pour permettre aux dispositifs de monter en compétence. Elles portaient sur différentes thématiques : le développement des compétences psycho-sociales, le décrochage et le raccrochage scolaire, l'orientation, la protection de l'enfance, l'éducation à la vie affective et sexuelle et la prévention des conduites à risques.

La plupart des dispositifs locaux se sont adaptés aux mesures liées au premier confinement. Ils ont ainsi mis en place de nouvelles actions pour d'une part maintenir le lien avec les collégien.ne.s et plus particulièrement avec les élèves pré-décrocheur.euse.s et d'autre part répondre aux besoins en matière d'accompagnement scolaire et d'équipement numérique des élèves et de leurs familles en les mettant notamment en relation avec les établissements. Un appel à participation remobilisation scolaire a été lancé en juin 2020. 13 dispositifs locaux y ont répondu. Au cours du deuxième semestre 2020, ils ont ainsi réalisé différentes actions de remobilisation scolaire, en dehors du temps scolaire, à destination des collégien.ne.s les plus fragilisés par la crise sanitaire.

L'appel à projets pédagogiques a aussi permis de soutenir 14 projets de lutte contre le décrochage scolaire de type classe sas, déposés par les collèges, à destination d'élèves pré-décrocheur.euse.s passif.ve.s et actif.ve.s. Le Département a également procédé à la distribution de 50 lampes facilitant la lecture pour les élèves dyslexiques, au sein de 10 collèges, afin de les soutenir dans leur scolarité.

De plus, l'appel à projets pédagogiques a permis à toutes les classes d'un même niveau de 6 établissements de bénéficier d'interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle pour les sensibiliser et lutter contre la prostitution des mineur.e.s.

Concernant la **prévention des violences scolaires**, la Mission climat scolaire a poursuivi son action à travers :

- L'accompagnement des projets impulsés par les collèges (principalement la direction et les CPE) ;

- La formation des intervenants socio-éducatifs (dispositifs ACTE) et médiateurs infirmiers qui réalisent leur stage de santé publique dans des collèges (« Papillagou ») ;
- La prévention des rixes entre adolescents, avec en particulier deux territoires (Saint-Denis et Le Pré-Saint-Gervais/Les Lilas/Romainville) qui sont le théâtre d'affrontements entre jeunes sur la voie publique et aux abords des collèges. La Mission soutient particulièrement les collèges sur le territoire d'Est Ensemble sur une action de médiation théâtrale avec les partenaires de ces 3 villes. A Saint-Denis, elle soutient les collèges à travers des actions éducatives cherchant à enrayer l'escalade de la violence. A Pierrefitte et Stains, la Mission soutient la communauté éducative, l'ancrage du collège dans son environnement à travers des actions qui sont menées pendant le temps scolaire par des associations locales ;
- La contribution au plan de repérage, prévention et traitement du harcèlement scolaire avec l'Education nationale (10 collèges touchés en 2020) ;
- Les actions orientées vers le sentiment d'appartenance et la prévention des dégradations dans les sanitaires de 2 collèges à Saint-Denis et à Rosny-Sous-Bois. Ces actions sont menées avec le concours des collègues ATTEE et des élèves des Conseils de Vie Collégienne des collèges concernés ;
- Le développement d'actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, avec la mise en place d'ateliers dans des collèges souhaitant travailler ces enjeux (Pierrefitte, Pantin, Montreuil...) ou encore l'installation de distributeurs de protections périodiques dans 3 collèges ;
- La mise en œuvre d'ateliers ludo-éducatifs dans le cadre du dispositif de l'éducation nationale « Ecole ouverte » pendant l'été 2020 dans l'objectif de compenser le manque de stimulations pendant le confinement ;
- Une mesure exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire : une chargée de mission a organisé l'activation de centaines de cartes SIM et leur distribution dans les collèges pour que les élèves puissent appeler leurs professeurs ou se connecter à d'éventuels cours en ligne.

Action Engagement citoyen

L'action Engagement citoyen a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux, dans le cadre de la réflexion menée sur l'élaboration d'une politique départementale en direction de la jeunesse :

- Faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans ;
- Favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie ;
- Valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif **Plus Citoyens**, initié en 2009, qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans portés par une association, un conseil local de la jeunesse ou un groupe de jeunes représentés par un mandataire. Les projets peuvent concerner un large éventail de domaines : la culture, le sport, l'éducation, la démocratie participative ou le développement durable, dans la mesure où ils favorisent la citoyenneté et la participation, à l'exception des projets à l'international dont le champ est couvert par Via Le Monde. Les critères de sélection des projets sont l'engagement et la motivation des jeunes, le nombre de personnes touchées par le projet, l'utilité sociale du projet et son impact sur la vie locale. Les projets sont financés à hauteur de 80 % maximum, avec un plafonnement à 5 000 euros.

Pour plus de lisibilité, ce dispositif a été intégré en 2019 dans l'appel à agir In Seine-Saint-Denis, regroupant l'ensemble des appels à projets lancés par le Département. Cependant, étant donné la cible et la particularité de « + citoyens 18-30 ans », cela n'a pas entraîné une augmentation des demandes pour cet appel à projets en particulier, contrairement aux autres appels à projets qui ont rejoint l'appel à agir In Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépense

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Engagement citoyen des jeunes	Dépense	0,067	0,134	0,113
Santé des collégien.ne.s	Dépense	3,980	3,912	3,783
	Recette	0,002	-	-
Sensibilisation formation à la transition écologiques dans les collèges	Dépense	0,613	0,499	0,785
	Recette	-	-	0,000
Soutenir un climat scolaire serein	Dépense	0,474	0,438	0,227
	Recette	0,011	-	-
Total	Dépense	5,133	4,983	4,908
	Recette	0,013	-	0,000
	Charge nette	5,120	4,983	4,908

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Sensibilisation formation à la transition écologique dans les collèges	Dépense	-	-	0,147
Total	Dépense	-	-	0,147
	Recette	-	-	-
	Charge nette	-	-	0,147

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Restauration scolaire

*Ce programme relève
de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Cuisines centrales et logistique liée aux repas
- Tarification sociale de la restauration

Contexte

Depuis le transfert de la compétence de restauration scolaire des collèges au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès à la restauration par la mise en place d'une tarification unifiée, progressive et subventionnée sur l'ensemble des collèges publics.

De nouvelles obligations réglementaires sont apparues avec l'application progressive de la loi agriculture et alimentation (dite loi Egalim) du 30 octobre 2018 :

- La réduction du gaspillage alimentaire, avec de nouvelles obligations réglementaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- L'intégration d'ici à 2022 de 50 % de produits dits de qualité, venant des circuits courts, respectant l'environnement ou issus de l'agriculture biologique ;
- L'interdiction des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le travail déjà lancé (introduction du bio, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts) aura donc matière à être amplifié dans les mois et années à venir.

Objectifs stratégiques du programme

Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension, notamment chez les élèves les plus défavorisés (de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement autour de 50 %),
- Améliorer la qualité de la prestation qui est offerte chaque jour,
- Construire une politique de restauration durable et de qualité, avec un recours accru aux produits bio, labellisés et aux circuits courts,
- Optimiser le fonctionnement des 7 cuisines centrales,
- Améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents techniques au sein des collèges et des cuisines centrales,
- Construire une politique d'éducation au goût,
- Réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires,
- Développer une stratégie « déchets »,
- Renforcer la stratégie usagers de cette politique publique et l'articuler pleinement au Projet Alimentaire Territorial.

Indicateurs de résultat

Objectif	Augmenter le nombre de demi-pensionnaires dans les 130 collèges				
		2018	2019	2020	2021
Nombre de demi-pensionnaires	Cible	-	-	36 000	
	Réalisé	35 128	35 305		

Commentaire : L'indicateur n'a pas été renseigné en 2020 : le mode de calcul de l'indicateur a été modifié depuis septembre 2020 du fait d'un nouveau mode de remontée de l'information par les établissements ; un autre indicateur sera proposé pour le PAPB 2022.

Objectif		Intégrer les produits issus de l'agriculture biologiques dans les			
		2018	2019	2020	2021
Pourcentage de produits Bio	Cible	10	20	20	30
	Réalisé	3,5	15	15,8	
<u>Commentaire :</u> L'indicateur réglementaire est de 50 % de produits dits de qualité, dont 20 % de Bio pour 2022.					

Objectif		Augmenter le nombre de repas produits dans les cuisines centrales départementales			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de repas produits	Cible	1 800 000	1 900 000	2 000 000	
	Réalisé	1 881 530	1 992 998	1 357 464	
<u>Commentaire :</u> Le nombre de repas est en baisse en raison de la fermeture des collèges entre la mi-mars et juin 2020 suite à la crise sanitaire.					

Objectif		Réduire le gaspillage alimentaire grâce aux centrifugeuses dans les collèges (jus de fruits)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de centrifugeuses installées dans les collèges	Cible		30	60	80
	Réalisé		10	8	
<u>Commentaire :</u> Les centrifugeuses permettent de réaliser des jus à partir de fruits avec des défauts de présentation ou proches de la date de péremption.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Tarification sociale de la restauration

L'action Tarification sociale de la restauration, qui se traduit par une grille tarifaire en fonction des ressources des familles, vise à la fois l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, l'équité dans les taux d'effort des bénéficiaires par tranches de quotient familial et la simplification des flux financiers entre Département et les collèges.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et la fermeture du service de restauration scolaire lors du premier confinement. Ce dernier a conduit à une baisse du nombre de repas vendus de près de 30 %, toutes cuisines confondues (offices de réchauffage et cuisines de production).

La mise en œuvre des paniers repas à l'issue du premier confinement pour les dernières semaines de cours a eu un impact limité au niveau financier. Les paniers repas ont été facturés à un prix plafonné à 2,1 €. Les désinscriptions au service de restauration n'ont pas été constatées à la rentrée scolaire de septembre et ont eu lieu en fin d'année civile : elles ont donc été sans impact sur le dernier trimestre 2020. Un chèque alimentaire de 60 € a été mis en place pour les familles relevant des tarifs A à G pendant la période du confinement en compensation de la fermeture de restauration scolaire, pour un montant de 1,4 M€.

Action Cuisines centrales et logistique liée aux repas

L'action Cuisines centrales et logistique liée aux repas a pour objectifs opérationnels :

- D'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales pour produire des repas de qualité et répondant aux enjeux de durabilité et de transition écologique ;
- D'assurer le suivi des cuisines de production et des offices de réchauffage d'un point de vue nutritionnel et en matière de sécurité sanitaire ;
- D'accompagner les équipes de production, de livraison et de service pour améliorer les organisations et les conditions de travail. Cette action a vocation à se rapprocher de celle relative à l'entretien des locaux qui sont regroupées depuis la création d'un service commun.

Pour rappel, le Département dispose à ce jour de 7 cuisines centrales, entièrement gérées en régie et qui livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, ces cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

Les principales réalisations en 2020 ont concerné :

- La fabrication et la livraison durant la période de confinement entre la mi-mars et juin de 6 000 repas quotidiens auprès des associations caritatives du Département ;
- La livraison de plus de 73 000 paniers-repas par les cuisines centrales aux collèges entre mai et juin 2020 ;
- L'augmentation du nombre d'offices livrés par les cuisines centrales (de 73 à 75), ce qui a eu pour effet de réduire le nombre des cuisines de production (de 49 à 47) ;
- La poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, dans le cadre du projet de transition écologique du Département ;
- La mise en œuvre de la politique de gestion des bio-déchets (installation des tables de tri en lien avec le Sycotm, participation aux actions menées par la mission « transition écologique » sur les thèmes du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets pour les restaurants scolaires) ;
- La certification ECOCERT 2020 obtenue pour 26 collèges et 7 cuisines centrales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	12,103	9,904	5,394
	Recette	8,309	6,298	5,154
Tarification sociale restauration	Dépense	-	-	4,150
	Recette	-	-	0,000
Total	Dépense	12,103	9,904	9,544
	Recette	8,309	6,298	5,154
	Charge nette	3,794	3,606	4,390

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	0,123	0,206	0,055
Total	Dépense	0,123	0,206	0,055
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,123	0,206	0,055

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission

Culture, patrimoine, archives

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Culture

*Ce programme relève
de la Mission Culture, patrimoine,
archives*

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

Dans un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes, le Département mène depuis plusieurs années, au travers de ce programme, une action volontariste et ambitieuse qui entend placer la culture et les arts au cœur des enjeux de la Seine-Saint-Denis, notamment en tant que vecteurs d'inclusion sociale et d'émancipation des habitants. Pour ce faire, la politique départementale articule le soutien à la création contemporaine et à sa diffusion avec le développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques en amateur, en veillant aux enjeux d'attractivité et d'équilibre territorial.

Face à l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale sur l'activité des actrices et acteurs culturels départementaux, mais aussi du rôle que peuvent jouer les arts et la culture pour accompagner les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis dans ce moment d'ébranlement, le Département a souhaité mettre en place en 2020 des mesures fortes dédiées dans le cadre du Bel été solidaire et du **Plan de rebond solidaire et écologique**, suivant quatre orientations : assurer la pérennité des acteurs, leur donner les moyens de s'adapter aux contraintes sanitaires, venir en soutien aux acteurs les plus fragilisés et penser des projets culturels qui favorisent la résilience des habitant.e.s du territoire.

Objectifs stratégiques du programme

- Faire évoluer la politique culturelle, notamment à travers une plus grande intégration dans les politiques sociales et éducatives du Département,
- Maintenir l'intervention en matière d'éducation artistique et culturelle et de 1% artistique, en visant la construction de parcours cohérents,
- Mettre en œuvre le nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques (Cap'amateurs),
- Mettre en œuvre des actions de préfiguration du Projet Image,
- Contribuer par la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale (Plan d'accompagnement des JOP, Plan Parcs, PED II, inclusion sociale...),
- Accompagner les partenaires dans un contexte en mutation,
- Poursuivre les nouvelles orientations de la démarche de coopération territoriale dans une optique stratégique plus intégrée aux politiques sectorielles.

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer l'accès à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et dans les collèges			
		2018	2019	2020	2021
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'EAC porté par le Département	Cible			24 %	30 %
	Réalisé	24 %	24 %	24 %	

Commentaire :

La crise vient perturber la réalisation des projets d'EAC, qui ont nécessairement été adaptés aux contraintes sanitaires. Ces adaptations, numériques pour la plupart, ou les redéploiements ont permis de maintenir les projets EAC.

Objectif		Développer la présence artistique au sein des collègues			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de résidences <i>In situ</i> dans les collègues	Cible	10	9	5	10
	Réalisé	10	9	7	
<p><u>Commentaire :</u> 7 nouveaux projets In Situ ont pu être déployés en 2020.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

La politique départementale doit permettre à la collectivité de jouer un rôle fédérateur d'ensemblier pour initier, accompagner ou coordonner l'action publique mais aussi assurer la vitalité artistique culturelle du territoire, tout en favorisant la participation des habitant.e.s à celle-ci. Le contexte sanitaire de 2020 ayant particulièrement mis à mal cette vitalité et son partage, le programme Culture a été largement mobilisé pour répondre à l'urgence culturelle à laquelle est confronté le département.

Action Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Cette action vise à assurer une présence artistique et culturelle équilibrée sur l'ensemble du territoire qui prenne en compte la diversité et la richesse des disciplines et esthétiques, la variété de typologies d'acteurs culturels, des mutations sectorielles à l'œuvre, afin que chaque habitant, où qu'il vive en Seine Saint Denis, puisse bénéficier d'une offre artistique et culturelle.

En donnant les moyens nécessaires à un grand nombre de structures et d'équipes implantées dans le département, en impulsant des dispositifs, comme les résidences, propres à développer une présence artistique dans les territoires moins dotés en équipements culturels, la collectivité favorise cette rencontre entre les habitants et la création.

Au vu de ces objectifs, le premier geste fort du Département en 2020 a été de **tenir les engagements budgétaires** pris en direction des acteurs artistiques et culturels dans le cadre des subventions de fonctionnement et de projet prévues en 2020, dès que les acteurs concernés ont pu imaginer des formes de redéploiement ou des reports des actions prévues cette année, malgré les périodes de confinement et de restriction. Cette mesure a donné à l'ensemble du secteur une forme de sécurité et de lisibilité forte, dont il manquait cruellement dans le contexte actuel, et a permis, d'une part, de préserver l'emploi et, d'autre part, de participer à la continuité du service public de la culture sur notre territoire, dans des formes aménagées ou réinventées.

Les lieux labellisés dans le domaine du spectacle vivant (Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, Théâtre de la Commune à Aubervilliers et Nouveau Théâtre de Montreuil, MC93 de Bobigny, Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France, Maison des Jonglages à La Courneuve et Espace 1789 à Saint-Ouen), des arts plastiques (Centre d'art La Galerie à Noisy-le-Sec et La Capsule au Bourget), ou encore **les lieux intermédiaires et pluridisciplinaires** (Mains d'œuvres à Saint-Ouen, le 6B à Saint-Denis...) ont ainsi pu maintenir un équilibre budgétaire malgré les temps de fermeture et assurer la rémunération des artistes initialement programmés, particulièrement fragilisés par l'impossibilité de se produire.

Les **festivals départementaux** ont été, de fait, très impactés par la crise et ont dû, pour certains, annuler leur tenue à quelques jours de leur ouverture (Banlieues Bleues, par exemple). Le redéploiement des crédits de fonctionnement alloués par le Département a permis de prouver les capacités de réinvention de chacun pour maintenir tant la diffusion de la création contemporaine que la conduite d'actions culturelles avec les habitants en imaginant des formats numériques (Africolor, Journées cinématographiques de Seine-Saint-Denis, Hors Limites...).

Le second geste fort a été le lancement du **Plan de rebond solidaire et écologique**. Le soutien aux acteurs de la création et de la diffusion s'est ainsi ouvert à ceux dont la situation financière était particulièrement critique, qu'ils soient ou non partenaires du Département, grâce à une aide d'urgence. Dans ce cadre, 17 structures, dont 9 non soutenues au fonctionnement, ont pu bénéficier d'une aide à la trésorerie propre à assurer un maintien d'activité.

Par ailleurs, ce Plan de rebond, via le fonds pour l'adaptation et la transformation de Seine-Saint-Denis, a également permis aux acteurs culturels de bénéficier de crédits pour les de transformation des modalités d'action et d'intervention, au lendemain de la crise. 34 projets (aménagement des lieux, matériel de diffusion pour ateliers en distanciel, kits mobiles, transition numérique...) et 13 projets d'avenir et de structuration de filière ont été soutenus dans ce cadre.

Au-delà des structures, **les équipes artistiques présentes** sur le territoire ont également été accompagnées. À l'heure où le territoire départemental a pris une place spécifique à l'échelle du « Grand Paris de la culture » et accueille des artistes qui décident de venir y vivre et/ou travailler, il paraît en effet important que la collectivité puisse jouer un rôle actif pour que cette présence artistique bénéficie largement au territoire et à ses habitants.

Dans le secteur du cinéma par exemple, le maintien de l'enveloppe de l'Aide au film au court a permis de continuer de soutenir les créatrices et créateurs, certains de leurs travaux ayant été reconnus et primés dans des festivals nationaux.

Dispositif emblématique de la politique culturelle départementale, **les résidences d'artistes** alliant soutien à la création, diffusion et action culturelle ont pu être mises en place malgré le contexte, et les équipes ont su s'adapter aux différentes contraintes ou redéployer leur action dans le temps. Ainsi, 6 résidences « Écrivain.e.s en Seine-Saint-Denis », 29 résidences Spectacle vivant et 8 résidences en Arts visuels ont été déployées, en veillant à s'adresser à la diversité des publics. Elles restent en effet un vecteur important de la rencontre entre les artistes, les œuvres et les habitant.e.s.

Aux côtés de ce soutien traditionnel, le Plan de Rebond 2020a également comporté des mesures sectorielles dédiées à la culture et destinées notamment au soutien aux créatrices et créateurs du territoire particulièrement fragilisés : les artistes plasticien.ne.s et les écrivain.e.s. Des missions photographiques et un dispositif de résidences en faveur des auteur.trice.s visant à documenter les réalités vécues à l'heure de la crise sanitaire et sociale, en lien avec les Ateliers Médecis, ont ainsi été initiés.

Enfin, au-delà de ces mesures structurelles, le Département a accompagné les acteurs culturels dans le cadre d'un « Bel été solidaire » qui, en enrichissant leur programmation estivale, a permis de proposer aux habitant.e.s une offre artistique et culturelle riche, diversifiée et festive. Ainsi 16 structures ont été soutenues (102 460€) pour l'organisation de 250 ateliers de pratiques et représentations ayant rassemblé près de 22 000 personnes. La diversité des publics a été au rendez-vous : jeunes, familles, adultes, professionnels dans certains cas ; les structures culturelles ont par ailleurs relevé une bonne mixité femmes-hommes parmi les participants.

Action Développement des publics et renforcement de l'action culturelle

Cette action vise à soutenir les politiques de développement et de diversification des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, communes ou intercommunalités) mais également à développer de nouvelles formes d'actions culturelles en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions. Cette action a été d'autant plus importante pour maintenir du lien social durant la période de confinement.

L'année 2020 a donné lieu à plusieurs réalisations :

La **collection départementale d'art contemporain et le 1 % artistique** ont été largement mobilisés, avec pour enjeu d'assurer une plus grande circulation des œuvres dans des formats renouvelés, au plus près des habitants. La collection a ainsi pu rencontrer un **public diversifié** : non seulement des « œuvres en résidences » ont été déployées dans six collèges, mais elles ont également pu faire l'objet d'un projet à l'adresse de personnes en situation de handicap auditif. Les mesures sectorielles dédiées à la culture ont par ailleurs donné lieu à des **acquisitions d'œuvres**, dans le cadre de la collection départementale, réalisées par des artistes vivant ou résidant en Seine-Saint-Denis, ainsi que des commissariats d'exposition autour de la collection, afin de concevoir des actions qui permettent d'organiser la rencontre avec les œuvres au plus près des habitant.e.s. Enfin, un programme de projets artistiques dans l'espace public inspiré du 1 % artistique se déploiera sur plusieurs années.

L'ambition autour du **lien entre culture, inclusion sociale et émancipation** a redoublé au vu du contexte social induit par la crise :

- La collectivité joue depuis longtemps un rôle pionnier pour **croiser culture et petite enfance**, en visant l'accompagnement des professionnel.le.s et des jeunes enfants eux-mêmes, notamment à travers onze parcours d'artistes « Hisse-et-Oh ! » dans les crèches départementales et les PMI, tant dans le champ du spectacle vivant que de celui du livre. Le Département a également soutenu certains

orchestres Démos, permettant à des jeunes habitants des quartiers en p des pratiques musicales collectives.

- Dans le champ social, à la démarche « Figure Libre » ont succédé les **parcours « Culture et art pour la résilience »** impulsés grâce aux mesures sectorielles du Plan de rebond. Conçus entre des structures sociales (CCAS, circonscriptions de service social, structures ASE, hôpitaux, EHPAD, foyers de migrants, Croix-Rouge...) et des structures culturelles, les 53 projets soutenus visent à inclure les habitant.e.s ou les professionnel.le.s qui ont été en première ligne pendant les confinements dans des démarches artistiques et culturelles susceptibles de convoquer des récits individuels et collectifs liés à la période, ou au contraire de déplacer les regards en élargissant les horizons.

Les grands acteurs structurants du secteur, qui ont fait de l'action culturelle à destination des habitant.e.s leur cœur de mission, ont su redéployer leurs actions pour tenir compte des différentes contraintes sanitaires. L'implication de Citoyenneté Jeunesse (CJ) et de F93 auprès des Séquano-Dionysien.ne.s a permis, comme chaque année, de mettre en œuvre des projets ambitieux autour de la culture scientifique et technique, la citoyenneté, les arts et la culture, l'éducation aux médias... CJ s'est particulièrement impliquée pendant l'été, dans le cadre de l'été apprenant et, pendant l'hiver, auprès des jeunes de la Cellule d'accueil des mineurs non accompagnés (CAMNA) de l'ASE.

Dans le domaine du livre, le soutien au Centre pour la promotion du livre jeunesse (CPLJ), organisateur du Salon de la littérature et de la presse jeunesse, est resté très important. Le CPLJ a su réinventer l'ensemble de ses dispositifs, du Parc d'attraction littéraire (Parc Georges Valbon) qui a été complété d'un dispositif itinérant sillonnant une vingtaine de villes pour aller au plus près des publics, au Salon du livre qui s'est réinventé virtuellement mais aussi physiquement avec un don de livres aux collégien.ne.s et aux jeunes de l'ASE.

Action Soutien à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques en amateur

Cette action vise à affirmer le rôle de la rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- En préservant la présence des artistes et chercheurs dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences *In situ* et des actions d'éducation aux médias ;
- En mettant en œuvre un nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques : « CAP Amateurs » ;
- En engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui recouvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

L'ambition forte autour du **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)** a été maintenue. 287 parcours de l'année 2019/2020 ont tous pu aboutir de façon numérique pour certains ou ont perduré un peu au-delà de leur calendrier initial. Malgré la période, 274 parcours pour l'année 2020/2021 ont été conçus par les acteurs culturels en lien avec les collèges, illustrant ainsi la solidité du dispositif et l'importance de maintenir l'art et la culture auprès des élèves en temps de crise. Ces projets investissent tous les champs de la création artistique, permettent d'expérimenter des parcours autour du 1 % artistique, d'œuvres de la collection, mais aussi d'une nouvelle thématique autour de l'égalité entre les femmes et les hommes. La culture scientifique, y compris dans ses dimensions patrimoniales et urbanistiques, est également sollicitée.

En complément des parcours CAC, les collèges ont également été parties prenantes :

- De résidences *In situ*, d'une grande diversité disciplinaire, aux thématiques diverses dont les JOP, et d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans à titre exploratoire ;
- Et de quatre résidences de journalistes et de Parcours d'Éducation au Regard, dont certains ont permis d'accompagner des initiatives départementales en termes de médiation (17 octobre 1961, Passage(s), Street art avenue).

La mise en application du nouveau **Schéma départemental des enseignements artistiques « CAP'Amateurs »** s'est traduite par la mise en réseau des acteurs autour des musiques et danse du monde (« Cap' acteurs ») et des contacts ont été pris pour engager des « cappa'cités » avec certaines communes du département pour mettre en cohérence l'offre de pratiques à l'échelle communale, qu'il conviendra en 2021 d'inscrire dans la refonte de la coopération culturelle et patrimoniale.

En 2020, le dispositif « Cap'transition » a perduré, soutenant ainsi 17 projets (enseignement, pratiques, diffusion, création, champ social), avec pour enjeu de croiser plusieurs disciplines, esthétiques et thématiques afin d'offrir

aux habitant.e.s dont les tout petits ou les personnes en situation de handicap, la possibilité d'accéder à la pratique artistique dans sa diversité.

Le partenariat conclu en 2020 avec la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) de Paris devra permettre d'aboutir, en 2021, à une plateforme de recensement de l'offre afin de faciliter l'accès à l'information.

Action Développement de la coopération culturelle avec les territoires

Enfin, l'action Développement de la coopération culturelle avec les territoires vise à :

- Structurer certains pans des politiques publiques de la culture et du patrimoine ;
- Expérimenter de nouveaux projets, en partenariat avec les collectivités territoriales, autour d'objectifs communs ;
- Œuvrer au rééquilibrage territorial de l'action départementale en matière de politique culturelle et patrimoniale et engager le dialogue avec l'ensemble des collectivités le souhaitant ;
- Aller vers une meilleure et plus grande intégration des enjeux territoriaux et sectoriels, dans un souci de cohérence et d'articulation des objectifs et des dispositifs et démarches ;
- Inciter à la mutualisation et au portage de projets communs par plusieurs collectivités et partenaires culturels du Département ;
- Participer au mouvement de métropolisation ;
- Mettre en place de nouveaux modes de gouvernance avec les territoires, en prenant en considération les réalités locales et en impliquant d'autres services et directions autour de projets transversaux.

En année électorale, la coopération avec les villes a abouti en 2020 à la signature de 15 conventions ou avenants programmatiques, assurant ainsi une continuité dans la mise en œuvre des chantiers stratégiques territoriaux définis dans le projet de mission, notamment dans plusieurs domaines :

- **L'éducation artistique et culturelle :**
Pantin et La Courneuve ont confirmé leur rôle de locomotive à cet égard, essentiellement sur le temps scolaire et de manière massive, via leurs portails de l'action éducative. De nombreuses autres villes se sont inspirées de cette politique, selon des modalités propres à chaque territoire : Le Pré Saint-Gervais, Tremblay-en-France, Rosny-sous-Bois, Aubervilliers, Saint-Denis, dans une dimension élargie au-delà du seul champ scolaire et liée au développement des pratiques et de la participation des habitant.e.s.
- **L'art et la culture dans l'espace public :**
Les chantiers sont menés à la faveur d'accompagnement d'opérations de rénovation urbaine ou de la mise en œuvre de programmations artistiques spécifiques afin de toucher les habitant.e.s ne fréquentant pas les lieux habituels de culture : Aubervilliers, la Biennale urbaine de spectacles à Pantin, Romainville, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, la programmation au sein des parcs départementaux notamment ceux de la Poudrerie, Georges Valbon, Jean Moulin-Les Guilands, en plus grande concertation avec les villes d'assiette de ces parcs.
- **Les croisements entre politiques culturelles et politiques sociales en direction de la population séquano-dionysienne :**
Montreuil et Rosny-sous-Bois travaillent à des projets Culture-Enfance-Familles, Bondy à des actions avec les centres socioculturels et maisons de quartier autour de partenariats pérennes avec des institutions. D'une manière générale, la plupart des villes se soucient d'articuler mieux et davantage leurs politiques sociales et culturelles. C'est particulièrement vrai dans les villes de Plaine Commune (Aubervilliers, Saint-Denis, Villetaneuse).

Au-delà de ces collaborations dans le cadre d'une relation bilatérale avec une collectivité territoriale, le Département est engagé dans d'autres types de processus collaboratifs ancrés territorialement. C'est le cas avec Clichy-sous-Bois et Montfermeil, le Département étant membre de la gouvernance de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) des Ateliers Médicis depuis 2016, mais aussi avec Paris, avec l'entrée du Département à l'EPCC La Maison des métaux.

Enfin, l'organisation des JOP 2024 a un indéniable effet levier dans le dialogue avec les territoires et ce dans une approche transversale (avec et au sein de chaque collectivité territoriale) : autour du croisement « art et sport », mais aussi en lien avec les projets d'aménagement et de constructions liés aux Jeux et à l'Olympiade culturelle. Le Département dialogue en étroite concertation avec les quatre EPT, dans le cadre d'un comité de pilotage territorial qui réunit également Paris et le COJO, mis en place en 2019 et maintenu en 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	5,695	5,788	5,720
Co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	1,821	1,857	1,826
	Recette	0,012	-	-
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	10,688	9,386	10,538
	Recette	0,053	0,056	0,030
Total	Dépense	18,204	17,032	18,084
	Recette	0,065	0,056	0,030
	Charge nette	18,138	16,976	18,054

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	0,128	0,071	0,134
Co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	0,050	0,050	0,050
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	0,845	0,954	0,903
	Recette	-	0,118	0,000
Total	Dépense	1,023	1,076	1,087
	Recette	-	0,118	0,000
	Charge nette	1,023	0,958	1,087

PROGRAMME

Patrimoine culturel

*Ce programme relève
de la Mission **Culture, patrimoine,
archives***

Ce programme comporte trois actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenariats.

Contexte

Les missions opérationnelles (chantiers de fouilles, activités de recherche...) ont été relativement peu impactées par la crise sanitaire, car elles ont pu faire progressivement l'objet de protocoles d'organisation adaptés. Les activités relatives à la transmission des savoirs sur le patrimoine et l'archéologie ont davantage souffert de ce contexte, quels que soient les publics (parcours dans les collèges, Ikaria, résidences d'éducation au patrimoine). Certains dispositifs de médiation et de valorisation ont pu être adaptés ou décalés dans le temps. Mais ce sont tout particulièrement les musées partenaires du service qui ont été touchés par la situation, comme le secteur culturel dans son ensemble.

Objectifs stratégiques du programme

Ce programme a pour objectif de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Fondé sur la mise en œuvre de démarches scientifiques, il vise, à travers notamment une démarche d'éducation au patrimoine, à favoriser l'appropriation du territoire par ses usagers et ses habitants.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- Consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- Structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Indicateurs de résultat

Objectif		Valoriser le patrimoine contemporain départemental et requalifier les représentations du territoire				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de participants aux actions de valorisation conduites au fil de l'année (Journées Européennes du Patrimoine,...)	Cible	2 000	1 000	1 000	1 000	2 000
	Réalisé	750	700	720	2 064	
<p>Commentaire : En 2020, le dispositif des jeux de piste De Visu, déployé pendant 10 ans, a progressivement été remplacé par d'autres propositions de valorisation en direction des publics, sous des formats variés : le projet de construction en cartons avec l'artiste Olivier Grossetête au Parc de la Poudrerie a accueilli près de 1 000 personnes lors des ateliers, puis du week-end final d'animation ; la web-application d'inventaire participatif « (En)quête de patrimoine : qui a bâti le Grand Paris ? » a débuté à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, durant lesquelles d'autres visites autour de sites patrimoniaux ont pu être menées ; enfin, en début d'année, avant les restrictions liées au contexte sanitaire, les « visites du mois » conduites auprès du public senior par les agents départementaux ont recueilli un franc succès. En fin d'année 2020, des dispositifs de « conférences virtuelles » ont été développés avec Seine-Saint-Denis Tourisme afin de permettre une découverte du patrimoine de proximité sous un format renouvelé.</p>						

Objectif		Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer scientifique et technique				
		2017	2018	2019	2020	2021
Public de l'archéosite	Cible	7 000	5 000	5 000	5 000	5 500
	Réalisé	4 525	3 340	4 731	2 256	
<p>Commentaire : La saison 2020 de l'archéosite a été fortement impactée par la crise sanitaire. L'ouverture de la saison a été reportée de début mai à début juillet et la programmation modifiée afin de rendre les interactions avec les visiteurs compatibles avec les gestes barrières. En outre, la fréquentation par les scolaires a été réduite de 90 %. Si la fréquentation est ainsi la moitié de ce qui était attendu, on note que, rapporté au nombre de jours d'ouverture (eux-mêmes dépendant de l'enveloppe RH dédiée aux vacataires affectés à l'animation de l'équipement), le taux de fréquentation du grand public représente 70 % de la valeur de référence, soit la fréquentation de 2017.</p>						

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Recherches archéologiques et patrimoniales

Cette action recouvre les opérations de fouille archéologique et d'inventaire du patrimoine contemporain. Les objectifs de cette action sont :

- De poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- D'offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale et, ainsi, contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

Dans le cadre de son habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive obtenue en 2018 du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Département a repositionné sa politique archéologique. Ce repositionnement se traduit par une concentration de l'action opérationnelle de fouille sur les projets d'aménagement du Département, lui-même engagé dans une intense séquence d'aménagement (Prisme, Handilab, piscine de Marville) et l'affirmation d'un positionnement en tant qu'« assembleur » de l'action conduite sur le territoire par les différents acteurs de l'archéologie.

Ainsi, en matière opérationnelle :

- La fouille d'archéologie préventive de Bobigny – Prisme a été poursuivie en même temps qu'était élaborée, avec la Direction des bâtiments et de la logistique, une démarche de conservation *in situ* et d'intégration dans le futur équipement de la voie romaine découverte lors de la fouille préventive du Prisme, ce qui serait inédit dans la politique archéologique départementale ;
- Le diagnostic d'archéologie préventive de Marville a été achevé par la remise du rapport de fouille ;
- Les préparations, complexes, du diagnostic d'archéologie préventive de Bobigny-Handilab et de la fouille d'archéologie préventive de La Courneuve-Marville, ont été engagées.

En matière de recherche, et conformément au projet scientifique sous-tendant l'habilitation précitée :

- Une seconde campagne de fouille programmée a été conduite sur l'ancienne ferme seigneuriale de Tremblay-en-France ;
- Le Projet Collectif de Recherche (PCR, autorisé par la DRAC) consacré aux sites du début du Moyen Âge à Tremblay-en-France s'est développé, après une première année probatoire, dans toutes ses dimensions et agrège maintenant une vingtaine de chercheurs issus du Département, de l'Inrap, de plusieurs opérateurs privés d'archéologie préventive et de services territoriaux d'archéologie ;
- La publication des actes du colloque consacré à l'archéologie du village médiéval, tenu à l'université Paris X en 2018 et co-organisé par le Département, a été finalisée, la co-direction de cette publication étant assurée par une agente du bureau du patrimoine archéologique.

L'année 2020 a également vu la publication de plusieurs autres ouvrages scientifiques ou de vulgarisation portant sur le patrimoine du territoire produits grâce aux recherches et à la contribution des agents du service : « Pouchard, la saga du tube à Pantin », sur un site majeur du patrimoine pantinois en cours de reconversion, puis « Architectures en Seine-Saint-Denis », en partenariat avec la Société française d'archéologie, qui a permis de mettre en valeur une vingtaine d'édifices ou de sites majeurs de l'histoire de l'architecture.

La recherche sur le patrimoine contemporain s'est, elle aussi, poursuivie. Un important travail a été conduit plus spécifiquement sur les lycées ainsi que sur les réalisations d'Oscar Niemeyer. Il s'inscrit dans la perspective de

nouvelles publications à venir en 2021 sur ces deux thématiques, mais aussi d'un des connaissances préalable à la réhabilitation et à la transformation de certaines

Le service a continué à participer aux comités scientifiques et techniques visant à renforcer les volets patrimoniaux intégrés aux PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux), en appui aux EPT engagés dans ce processus (Est Ensemble et Plaine Commune). Cette intervention s'échelonne sur plusieurs années et a vocation à être également engagée en soutien aux deux autres EPT du département. Elle est étayée par les diagnostics conduits depuis plus de 20 ans en coopération avec un grand nombre de villes.

Enfin, l'appui aux collectivités du territoire porté par le service s'est poursuivi en matière de conduites des travaux sur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques, labellisé, ou plus simplement identifié pour ses qualités architecturales et urbaines : interventions sur les bâtiments du site classé du Parc de la Poudrerie, études préalables aux travaux à mener sur l'église Saint-Louis de Villemomble ou la cité de la Muette à Drancy, participation aux jurys de sélection pour la piscine de Marville ou le Prisme (Pôle de référence inclusif sportif métropolitain).

Action Consolidation et transmission des savoirs

À partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, l'objectif de l'action Consolidation et transmission des savoirs est d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une grande diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

Ainsi, en dépit de la crise sanitaire, l'archéosite a été ouvert de juillet à octobre dans le cadre d'une programmation adaptée et notamment intégrée au Bel été solidaire, dans le cadre de nouveaux axes structurants de la valorisation mettant en avant l'apport de l'archéologie à la compréhension d'enjeux contemporains : la réaction des milieux naturels aux transformations climatiques et à l'activité humaine, les conditions de développement de systèmes agraires durables, la place de l'éco-construction dans les opérations d'aménagement, et la place des femmes dans les sociétés du passé.

Plusieurs parcours CAC ont été co-animés avec l'association F93, à partir de recommandations du Département afin qu'ils soient pleinement conformes aux axes du programme de valorisation.

Parallèlement, les parcours d'éducation à la ville, dont la vocation est de permettre une meilleure interprétation de l'histoire urbaine récente et du patrimoine de proximité par les collégiens, ont pu se poursuivre en s'intéressant à des thématiques d'actualité : les équipements liés aux Jeux olympiques et paralympiques, le développement des transports urbains (tramway), ou l'écologie et la préservation du patrimoine industriel à la Poudrerie.

Soumis à des reports et une réorganisation des ateliers d'idéation et de préparation, le projet de construction éphémère en cartons, avec l'artiste Olivier Grossetête, a néanmoins pu se tenir à la fin de l'été 2020 au Parc de la Poudrerie. Malgré le contexte sanitaire peu propice aux rassemblements, il a enthousiasmé les participants, tout en ayant permis d'expérimenter de nouvelles façons de solliciter la réflexion du public autour de l'évolution de ce site patrimonial singulier.

Conjointement, le nouveau dispositif d'inventaire participatif « (En)quête de patrimoine. Qui a bâti le Grand Paris ? » a pu démarrer à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Accompagnant la géo-application développée à cette occasion, de nombreuses balades urbaines ont progressivement été déployées avec les villes partenaires pour cette première année. L'interruption de celles-ci du fait du reconfinement a finalement permis d'innover en proposant ces découvertes urbaines au public par le biais de conférences virtuelles créées par le service et rendues accessibles au public avec les moyens de Seine-Saint-Denis Tourisme.

Le public senior a pu bénéficier, au début de l'année 2020, de nouvelles propositions de « visites du mois » créées dans le cadre d'Ikaria. Conduites par les agents, historiens ou archéologues du service, ces visites sont très appréciées. Suspendues du fait de la crise sanitaire, elles ont vocation à reprendre dès que possible.

Plus généralement, la participation systématique du service aux manifestations d'envergure nationale (Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine et du patrimoine, Fête de la Science, Journées nationales de l'architecture) permet de contribuer à une offre régulière et reconnue autour du patrimoine séquanodionysien. Elle se complète par la formation des animateurs des parcs départementaux ou des guides-conférenciers en lien avec le Seine-Saint-Denis Tourisme.

Par ailleurs, dans un contexte propice à l'utilisation des contenus numériques, u afin d'enrichir et d'éditorialiser les contenus proposés sur l'Atlas de l'architecture et L'atlas des collèges, intégré à ce dernier, a notamment été mis à jour, afin que chaque collègien ne dispose a terme d'une documentation complète sur les bâtiments qu'il ou elle côtoie au quotidien et les choix qui ont présidé à leur conception. En plus du travail sur les notices descriptives des sites patrimoniaux référencés, de nombreux articles viennent dorénavant communiquer aux internautes toutes sortes d'informations sur la recherche, les fouilles archéologiques, les publications, ou encore les actions de valorisation en cours.

Action Structuration des partenariats

Cette action vise à qualifier les partenariats existants (musées et établissements publics, service de l'inventaire régional, services déconcentrés de l'État) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

L'année 2020 restera marquée par une accessibilité réduite du public aux établissements muséaux du département (Mémorial de la Shoah, musée d'art et d'histoire P. Eluard de Saint-Denis, musée d'histoire vivante de Montreuil...). Si certains de ces partenaires ont réussi à maintenir quelques activités « hors les murs » ou virtuelles, le bilan se révèle néanmoins très lourd pour ses structures (expositions reportées, actions en direction des publics annulées pour la plupart...).

Parallèlement, le déploiement d'un partenariat structuré avec le Musée de l'air et de l'espace, qui constitue le plus grand établissement muséographique du territoire avec près de 300 000 visiteurs par an, a pu être engagé. Il a vocation à améliorer l'accessibilité du musée à tous les publics tout en favorisant des axes de recherche et de valorisation du site historique de l'aéroport et de ses alentours. Il s'inscrit également dans les perspectives d'évolution de cette partie du territoire à l'aune des futurs JOP 2024 : nouvelle station de métro, proximité du village des médias, etc.

Toutefois, en dépit des contraintes imposées par la crise sanitaire, les relations partenariales soutenues par le service ont pu progresser dans un certain nombre de domaines :

- La nouvelle convention-cadre de collaboration scientifique et culturelle avec l'Inrap a été finalisée ;
- La participation à l'animation d'un réseau scientifique et culturel sur le patrimoine a été maintenue à un niveau significatif, avec notamment la participation d'agent.e.s du service à des conseils scientifiques (Commission territoriale de la recherche archéologique Centre-Val-de-Loire – Île-de-France – Hauts-de-France, comité de rédaction de la revue e-Phaïstos) ou des bureaux d'associations (Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale, Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France...), des interventions dans des établissements d'enseignement supérieur (universités de Cergy, de Paris 1, école de Chaillot, écoles d'architecture...);
- Le subventionnement par la DRAC de la politique départementale en matière d'archéologie a été renforcé, passant de 9 000 euros en 2019 à 25 000 euros en 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Développer la connaissance du territoire	Dépense	0,243	0,209	0,212
	Recette	0,032	0,000	0,013
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,340	0,245	0,300
Total	Dépense	0,583	0,454	0,512
	Recette	0,032	0,000	0,013
	Charge nette	0,551	0,454	0,499

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Développer la connaissance du territoire	Dépense	0,035	0,038	0,017
	Recette	-	0,000	0,000
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,065	0,000	0,009
	Recette	-	0,000	0,000
Total	Dépense	0,100	0,038	0,025
	Recette	-	0,000	0,000
	Charge nette	0,100	0,038	0,025

PROGRAMME

Archives

Ce programme relève de la Mission
Culture, patrimoine, archives

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien aux associations historiques et mémorielles.

Contexte

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives constitués dans le ressort du Département quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...).

Cette vocation patrimoniale – la mieux identifiée – ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

La « signature » de l'année 2020 sera incontestablement celle de l'épidémie de covid-19. L'activité de la direction s'est poursuivie sur des objectifs de traitement d'archives, en décalage avec les priorités affichées en début d'année.

Objectifs stratégiques du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit de :

- Collecter, préserver, classer et décrire pour le rendre accessible (action 1),
- Communiquer et valoriser, via les actions éducatives et la diffusion de la connaissance scientifique (action 2),
- Rendre vivant à travers le soutien et la mise en réseau des acteurs de la mémoire en Seine-Saint-Denis (sociétés historiques, associations de mémoire, partenariats scientifiques).

Les dépenses des actions 1 et 2 correspondent à une compétence obligatoire de la collectivité, au titre des articles L212-6 à 10 du Code du patrimoine. L'action 3 relève d'une politique volontaire de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtriser l'accroissement des fonds papier			
		2018	2019	2020	2021
Métrage linéaire collecté dans l'année	Cible	500	600	600	600
	Réalisé	685	360	180	
Métrage linéaire disponible au 31/12	Cible	3 500	3 500	3 500	3 500
	Réalisé	606	246	66	

Commentaire : Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.

En raison du contexte sanitaire la prise en charge des versements et des dépôts a été partiellement suspendue en 2020. Les aménagements de nouveaux rayonnages, prévus depuis 2018 et pris en compte dans le métrage cible des métrages linéaires disponibles, seront réalisés en 2021 et 2022. La prise en charge des archives devrait donc reprendre normalement en fin d'année 2021.

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique de l'information numérique produite par les services départementaux			
		2018	2019	2020	2021
Suivi de l'opération	cible	Finalisation module archivage intermédiaire et entrée en production de l'archivage des actes dans la GED. Acquisition et mise en œuvre d'un SAE et archivage définitif des actes du Département.	Entrée en production de l'archivage intermédiaire des actes dans la GED.	Acquisition et mise en production d'un SAE et archivage définitif des actes. Entrée en production de l'archivage intermédiaire des actes dans la GED.	Mise en production d'un SAE et archivage définitif des Actes. Mise en service de l'archivage intermédiaire des Actes.
	réalisé	Finalisation module archivage intermédiaire des actes dans la GED. SAE : mise en œuvre d'une instance de test au dernier trimestre et formation d'agents de la DSA	Recette de l'archivage intermédiaire des Actes dans la GED. Définition des paramètres et procédures.	Acquisition et mise en service en test d'un SAE. Mise en production de l'archivage intermédiaire des Actes.	
<p>Commentaire : Les actes du Département sont désormais entièrement dématérialisés ; leur archivage intermédiaire, assuré temporairement sur l'espace collaboratif du secrétariat général, va être sécurisé dans la Gestion électronique de documents (GED) Alfresco. La montée de version de la GED a permis la recette du module et de préparer la mise en service qui sera effective en 2021. Il est désormais indispensable de finaliser début 2021 le SAE pour l'archivage définitif des actes. Une fois le système d'archivage électronique (archivage des documents en format numérique) mis en service, un nouvel indicateur sera proposé pour mesurer la collecte d'archives numériques par rapport aux capacités de stockage des serveurs.</p>					

Objectif		Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	300 000	2 500	3 000	3 000
	réalisé	357 929	22 042	5217	
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	400	200	200	200
	réalisé	272	247	460	
<p>Commentaire : Les opérations de numérisation ont deux objectifs : mettre en ligne les images réalisées et ainsi protéger les documents originaux, qui ne sont plus consultés. Elles constituent donc une politique primordiale qui donne de la visibilité aux services d'archives et qui mesure leur dynamisme. Le poste de photographe des archives est vacant depuis l'été 2018 et le budget de numérisation pour 2020 n'a pu être pleinement consommé en raison du contexte sanitaire. Ces éléments cumulés expliquent que le volume de numérisations en 2020 est resté modeste. Cette situation limite grandement la capacité de la DSA à répondre à la demande croissante des usagers d'accéder en ligne aux fonds numérisés.</p>					

Objectif		Poursuivre le développement du site internet des Archives départementales			
		2018	2019	2020	2021
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	250	250	260	290
	réalisé	229	257	279	
Total cumulé des documents mis en ligne	cible	300 000	300 000	910 000	1 150 000
	réalisé	21 822	899 976	1 134 370	
Nombre de visites annuelles	cible	100 000	150 000	200 000	250 000
	réalisé	75 380	178 712	229 386	
<p>Commentaire : La mise en ligne du nouveau site internet de la DSA et du « portail de l'histoire des familles » en 2019 a entraîné une augmentation significative de la fréquentation du site internet, qui s'est poursuivie durant toute l'année 2020. Dans ce domaine, il est probable que le confinement ait eu un effet positif sur la fréquentation du site.</p>					

Objectif		Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Éducation	cible	30	25	25	15
	réalisé	52	33	18	
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	40	35	35	20
	réalisé	58	55	45	
<p>Commentaire : Les confinements ont eu un impact très négatif en matière d'actions scientifiques, culturelles et pédagogiques, divisant par deux (environ) le public touché. Le médiateur du patrimoine est intervenu dans les classes, ce qui a compensé en partie la fin des accueils de classes. Le nombre d'actions culturelles est resté assez important malgré tout.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Collecte, conservation et traitement des archives

L'activité de l'année 2020 a fortement été impactée par les périodes de confinement et de déconfinement avec une suspension des activités de conseil et d'évaluation des archives sur place et sur pièces, sauf en cas d'urgence (déménagement de services, organisation du « cleaning day » à la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, collecte d'archives du confinement) et une interruption de la prise en charge physique des archives.

En parallèle, la direction a travaillé sur des chantiers au long cours, tels que la mise à jour des états des versements pour le secteur des archives publiques (initialement programmé sur 3 ans) et la mise aux normes archivistiques d'instruments de recherche complexes pour le secteur des archives privées.

Le projet de Système d'archivage électronique (SAE) de la collectivité s'est poursuivi avec la notification du marché, la définition des paramètres et la Direction des Services d'Archives (DSA) a maintenu sa forte implication dans les projets de dématérialisation du Département.

Enfin, d'importants chantiers de conservation préventive se sont poursuivis : conditionnement des fonds, restauration, numérisation et traitement des fonds qui mobilisent l'essentiel des moyens humains de la Direction et plus de la moitié de ses ressources financières.

Action Communication, valorisation et parcours éducatifs

En ce qui concerne la communication de documents, plusieurs actions ont été menées.

Même si les deux confinements (mars et octobre) ont entraîné la fermeture de la salle de lecture, la continuité du service à l'utilisateur a été maintenue à partir du 11 mai, notamment sous la forme de recherches à distance et de numérisation pour les professionnels (notaires, généalogistes professionnels...).

Des fiches d'aide à la recherche ont été rédigées et sont disponibles sur le site internet des Archives départementales et en salle de lecture.

Le travail de préparation de l'instrument de recherche sur les hypothèques en vue d'une importation vers le logiciel métier Mnesys a bien progressé. Les travaux pour le cadastre et pour le fonds des actes notariés sont en cours de réalisation.

Dans le cadre du cycle des ateliers de la salle de lecture à destination du public, la majorité des ateliers ont été annulés (cours de paléographie, cycle d'aide à la recherche, atelier de généalogie) suite au confinement. Toutefois, 12 séances ont pu avoir lieu pour un total de 122 personnes.

En ce qui concerne les actions pédagogiques, culturelles et scientifiques, les réalisations ont porté sur :

- L'accueil de classes : 18 classes représentant 423 élèves. 10 classes ont été accueillies en présentiel et le médiateur s'est déplacé pour 8 classes.
- La conception et la réalisation du deuxième livret sur la Seconde Guerre mondiale consacré à l'entrée en guerre *D'une menace imminente à la débâcle*, bénéficiant de la participation des archives municipales et des associations historiques.

- La réalisation de l'exposition sur les photographies de Pierre Trovel, *l'Humanité* : inauguration (60 personnes), réalisation de visites guidées (189 visiteurs individuels, une table ronde prévue mais annulée, utilisation d'une borne interactive pour la visualisation de photos. L'exposition a suscité beaucoup d'intérêt en seulement 5 mois d'ouverture en discontinu.
- L'organisation des Journées européennes du patrimoine (123 participants) : réalisation d'un escape game sur le thème de l'explosion du dépôt de La Courneuve, de balades urbaines sur le canal de l'Ourcq.

Action Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier

Le soutien aux associations historiques et mémorielles s'est poursuivi, en particulier avec le soutien financier et l'accompagnement des associations et demandeurs sur la plate-forme en ligne de demande de subvention. Malheureusement, la réunion annuelle des associations aux Archives départementales, qui permet d'animer ce réseau, n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,027	0,021	0,010
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépense	0,025	0,022	0,029
	Recette	0,040	0,033	0,020
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépense	0,050	0,050	0,050
Total	Dépense	0,102	0,092	0,088
	Recette	0,040	0,033	0,020
	Charge nette	0,062	0,060	0,068

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,099	0,100	0,056
Total	Dépense	0,099	0,100	0,056
	Recette			
	Charge nette	0,099	0,100	0,056

Mission Citoyenneté active et sports

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Sports et loisirs

Ce programme relève
de la Mission **Citoyenneté active et sports**

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

Contexte

Le Département est engagé dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. En matière de politique sportive, il entend se projeter au-delà, pour construire une ambition qui permettra de franchir un seuil qualitatif significatif. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif permettant à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... dans le cadre qui lui sied, en club, à l'école, ou de manière autonome.

La crise sanitaire a permis d'identifier la nécessité de renforcer le sport et les loisirs comme facteurs de bien-être, de lien social et de santé. Or, les acteurs du secteur sont parmi les plus touchés : la plupart des disciplines sportives ont longtemps été interdites, provoquant la mise à l'arrêt des clubs et le chômage partiel des salarié.e.s ; les équipements sportifs ont été fermés et leur réouverture partielle par phase reste soumise à des protocoles sanitaires lourds à mettre en place. Les compétitions et manifestations sportives n'ont pu avoir lieu dans les conditions habituelles... Autant d'éléments nécessitant une adaptation forte des acteurs du secteur et des équipements, qu'il a fallu accompagner tout en développant de nouvelles actions, notamment inclusives et émancipatrices.

Enfin, suite à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) en 2019, les collectivités seront appelées en 2021 à participer à de nouvelles instances, comme la conférence régionale du sport, selon des modalités encore à préciser. Toutefois, il reste difficile de mesurer les impacts de cette réforme pour le Département.


Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent ainsi autour de trois axes complémentaires :

- Promouvoir **un sport et des loisirs solidaires et citoyens** : les personnes qui pratiquent un sport sont celles qui ont commencé depuis leur plus jeune âge. Derrière cet enjeu éducatif se profile également un enjeu social : le déterminant le plus important de la pratique sportive est socio-économique. Le Département, du fait de ses compétences, apparaît comme un acteur central pour relever ce défi. Il peut en effet agir sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire et le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; une action coordonnée des acteurs du sport ; et l'action sociale, en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics aujourd'hui éloignés de la pratique sportive ;
- **Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents** dans l'espace urbain : le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), adopté en 2013 par le Département, a mis en avant la nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive ;
- **Accompagner et structurer le mouvement associatif** du territoire : la politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 900 clubs, la Seine-Saint-Denis dispose en effet d'un vivier qui se caractérise par son engagement, sa diversité et son dynamisme. La politique sportive départementale s'attache à structurer cette offre sportive associative en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : « le projet de territoire ». Cette volonté de mutualiser, de coordonner, d'assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public de plus en plus diversifié.

Cette segmentation du programme est le produit d'une refonte qui a eu lieu en 2020. Dans un souci de cohérence avec le projet d'activités proposé initialement, la présentation du bilan 2020 telle qu'elle est développée ci-dessous reprend l'ancienne segmentation qui propose les trois actions suivantes : structuration

d'une offre d'équipements sportifs durable, développement équitable des éducatives de sport et de loisirs.

Envoyé en préfecture le 21/07/2021
 Reçu en préfecture le 21/07/2021
 Affiché le 
 ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Indicateurs de résultat

Objectif		Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines en projets de territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de disciplines organisées en projet de territoire « dispositif 93 »	Cible	6	7	8	9	9
	Réalisé	5	6	6	7	8
<u>Commentaire :</u> Les modalités de comptage sont plus restrictives. Ne sont plus comptabilisés comme projet de territoire que les disciplines des « dispositifs 93 ». En 2020, l'objectif a été de finaliser le du projet water-polo.						

Objectif		Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : évolution du nombre de bassins/lieux d'apprentissage de la nage sur le territoire	Cible				38	40
	Réalisé		38	37	37	39
<u>Commentaire :</u> Au regard de son périmètre et de sa construction, cet indicateur n'a pas permis de caractériser l'évolution annuelle de la mise en œuvre du plan piscines départemental 2016 - 2021. Cependant, il pourra éventuellement servir pour l'évaluation du plan piscines départemental quand celui-ci sera arrivé à échéance (fin 2021).						

Objectif		Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre				
		2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage d'élèves nageurs à l'entrée en 6 ^{ème} .	Cible				50 %	55 %
	Réalisé	49 %	42 %	46 %	47 %	
<u>Commentaire :</u> Après échanges avec les services de l'Éducation nationale dont les données nécessaires à cet indicateur dépendaient, cet indicateur comporte une marge d'erreur. Les services de l'Éducation nationale travaillent actuellement à la mise en place d'un nouvel outil pour, à l'avenir, mesurer d'une manière plus fiable l'évolution des élèves nageurs.						

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables

L'année 2020 a été marquée par plusieurs évolutions :

L'intégration du parc des sports de Marville : depuis septembre 2019, le Département gère en régie ce parc. L'année 2020 devait permettre d'établir la jauge budgétaire de cette reprise en gestion, d'établir des diagnostics nécessaires (sécurité, bâtiments, process de travail), d'harmoniser la gestion et la tarification, et d'entamer la réflexion sur les modifications à apporter à l'organisation du bureau des équipements et de l'aménagement sportifs. Compte tenu de la pandémie, seule l'harmonisation des tarifs a pu aboutir en 2020. À noter également les grandes difficultés à rouvrir la piscine pendant l'été après plusieurs semaines de fermeture : il est ainsi apparu que cette installation était, dans bien des domaines, à la limite de la vétusté. Il convient toutefois de souligner que le site poursuit son évolution puisque le Five a été inauguré en septembre et que la convention d'occupation signée avec le Red Star a donné lieu à la finalisation d'une proposition de travaux qui se tiendront en 2021.

La mise en œuvre des préconisations issues de l'étude du cabinet « Ville Ouverte » sur la base de Champs-sur-Marne a été reportée comme suite au décalage des crédits inscrits au PPI. En effet, il a été jugé préférable d'avancer d'abord sur la gestion du plan d'eau. À cet effet, la DEA a inscrit le lac de Champs dans le plan investissement bassin (PIB). Plusieurs études ont donc été menées en 2020 : analyse des remblais et

sédiments, Faune Flore, Bathymétrie (cartographie du fond du plan d'eau) et aboutira en 2021 à une proposition de scénarios d'aménagement du lac afin qualité des eaux.

Le transfert de la gestion du COSEC à la commune de Livry-Gargan a pu aboutir en septembre 2020, après l'adoption des conventions de transfert entre la ville, le Département et l'INSPE et le redéploiement des agents sur des postes vacants au sein du service. À noter qu'au cours de l'année 2020, l'installation a été réquisitionnée à deux reprises, soit trois mois au total, pour l'accueil des migrants.

Au Stade de la Motte à Bobigny, les deux terrains au nord ont fait l'objet d'une promesse de vente à Fiminco dans le cadre d'un **projet « HandiLab »**, complémentaire du **Prisme** (Pôle de référence inclusif sportif métropolitain). En conséquence, à la rentrée 2020, ces terrains ont été retirés de la location aux clubs afin de rendre possible la réalisation d'un diagnostic archéologique et vraisemblablement d'une fouille préventive en 2021.

La conclusion d'un nouveau bail pour le Stade Raoul Montbrand : après une relance de l'appel à projets au printemps 2020, la FFR s'est positionnée, seule, pour déployer sur le stade un projet alliant développement de tous les rugbys et activités économiques permettant de financer l'opération. Les négociations se poursuivent et devraient aboutir, en 2021, à la signature d'une convention d'occupation. À noter que la rupture du bail avec l'ASPTT Grand Paris a donné lieu à de nombreux contentieux que la conclusion d'un protocole transactionnel, fin 2020, a permis d'éteindre.

En fin d'année 2020, un autre appel à projet a été publié, cette fois sur **le stade Marcel Cerdan**. Les services de la Ville de Pantin ont participé à cette procédure. L'analyse du projet déposé par l'association Sport dans la Ville est en cours. Des négociations seront menées en 2021 afin d'aboutir à une convention d'occupation, préalable à la cession de cette propriété départementale à la ville de Pantin.

Le suivi des équipements sportifs gérés en délégation(centre équestre et golf départementaux) a fait l'objet d'une attention particulière puisque la situation sanitaire a eu un impact sur le modèle économique des contrats. Une évaluation est en cours afin de déterminer les mesures à prendre pour accompagner au mieux l'UCPA. À noter que le projet de refonte du poney club a été modifié avec l'aval du Département et que le début des travaux a été reporté à 2021. Un avenant à la délégation du centre équestre sera donc nécessaire.

En 2020, la commission permanente a délibéré dans le cadre du plan piscines départemental **une subvention d'investissement pour Est Ensemble** (piscine de Pantin). Un travail de suivi et de relance a été effectué afin de consolider le PPI en fonction de l'état de maturité des projets portés par les communes et/ou EPT. Une réflexion a également été entamée pour une prolongation de ce dispositif afin de prendre en compte le retard que la situation sanitaire a provoqué pour certaines opérations.

Par ailleurs, en maîtrise d'ouvrage départementale, les projets de construction des **piscines de Pierrefitte** (livraison décalée du fait du contexte sanitaire) **et de Marville** ont connu des avancées importantes. L'année 2020 a ainsi été marquée par la poursuite de la procédure de marché global de performance (MGP) pour la piscine de Marville : après un dialogue compétitif en février 2020 et une analyse des offres à l'été 2020, le jury a désigné le lauréat en novembre 2020. Le groupement porté par GCC avec BVL comme architecte et Idex en tant que mainteneur a ainsi obtenu le contrat pour la construction et la maintenance de l'équipement pendant 10 ans.

Action Développement équitable des disciplines sportives

Plusieurs priorités ont été poursuivies en 2020 :

La structuration de nouveaux projets de territoire, notamment le water-polo, avait été identifiée comme une priorité de l'année 2020. La crise sanitaire n'a pas été propice au développement de la discipline dans les piscines du territoire. Mais l'ingénierie de projet partagée avec les acteurs de ce sport a permis de coordonner les actions et interventions des différentes parties prenantes, à la faveur du développement du water-polo féminin. Ainsi, ce projet a pu se traduire en 2020 dans des conventions d'objectifs avec chacune d'elles.

Le plan « savoir-nager » : fortement impacté par la crise sanitaire mais aussi par une situation administrative non stabilisée au sein du comité départemental de natation, ce plan n'a pas pu se déployer en 2020. Cependant, un bilan des trois dernières années a été établi inspirant d'ores et déjà une adaptation des actions à mener les prochaines années, coordonnée avec celles des services de l'État rencontrés au début de l'année 2021.

L'accompagnement d'athlètes de Seine-Saint-Denis sélectionnés aux JOP de Tokyo, cette action, inscrite au PAP 2020, n'a pas été menée. Le dispositif créé spécifiquement pour soutenir les jeunes athlètes inscrits sur les listes ministérielles du haut niveau, a été reconduit pour sa troisième édition.

La révision du forfait du dispositif des clubs de niveau national (CNN) s'appuyait notamment sur le constat que l'application de la réforme adoptée en 2018 bénéficiait principalement aux catégories seniors masculines (près des deux tiers des équipes concernées). Or, cette aide à la mobilité est sans doute moins nécessaire pour des sportifs adultes que pour les équipes de jeunes qui, compte tenu de leur âge, ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour mobiliser les ressources indispensables à leurs déplacements. Par ailleurs, le dispositif ne permettait pas de traduire les priorités de la politique sportive départementale en matière de développement d'équipes féminines de haut niveau ou d'équipes d'athlètes en situation de handicap. Il a ainsi été proposé la mise en place de nouveaux critères d'attribution de cette aide forfaitaire allouée aux associations sportives, à compter du 1^{er} janvier 2020, en la recentrant sur les publics prioritaires. Dans la perspective d'accentuer le soutien du Département à la mobilité des jeunes et d'encourager le développement des équipes féminines, du sport adapté et du handisport de haut niveau, le forfait a été ajusté de la manière suivante : 50 € pour les catégories adultes masculines et 80€ pour les catégories féminines, les équipes d'athlètes en situation de handicap et les catégories jeunes (- 21 ans).

La poursuite des expérimentations en matière de sport et d'inclusion sociale : si, compte tenu du contexte pandémique, l'organisation d'un colloque portant sur « sport et inclusion sociale » a été annulée, un volet sport et inclusion a été proposé dans le cadre de l'Appel à Agir. Il s'agissait de soutenir les projets portés par les partenaires sportifs, menés en partenariat avec une structure du champ social et visant les publics éloignés de la pratique sportive. Cette première édition a permis de soutenir sept nouveaux projets pour un montant global de 32 480 €. À noter que leur mise en œuvre est perturbée par les contraintes sanitaires. Pour autant, ce volet de l'Appel à Agir sera reconduit en 2021.

Le plan de rebond adopté le 8 juillet 2020 par le Département a permis d'accompagner un certain nombre d'acteurs du sport et des loisirs. Au titre du fonds d'urgence, ce sont cinq clubs et une ludothèque qui ont bénéficié d'un montant global de 90 100 €. Dans le cadre de l'aide à l'adaptation à la crise, l'aide à l'investissement visant à accompagner les transformations des modalités d'action a permis d'accompagner six comités départementaux pour un montant global de 93 389 €. Et ce sont quatre clubs sportifs qui ont pu bénéficier de l'axe 2 du fonds d'adaptation, pour le soutien aux projets d'avenir, pour un montant total de 42 300 €.

La mise en œuvre de « 24 sites pour 2024 » : préfigurée lors de la fin de l'été 2020, le dispositif, porté par le CDOS 93, a été suspendu à partir de l'automne en raison du contexte sanitaire. Pour autant, les premières initiatives menées dans l'espace public, en concertation avec les communes volontaires, ont démontré la pertinence de cette initiative qui permet de mobiliser aussi bien le tissu sportif local que les partenaires départementaux.

Actions éducatives de sport et de loisirs

L'année 2020 a permis d'avancer sur plusieurs chantiers :

La formalisation d'un dispositif « sport au collège », dans le cadre d'une démarche plus globale sport et éducation : l'année 2020 devait être consacrée à la mise en œuvre de premières propositions, mais le contexte sanitaire en a reporté l'exécution. Pour autant, un travail avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) a permis d'identifier les outils numériques à disposition en vue d'une valorisation des actions éducatives sportives sur l'espace numérique de travail (ENT) des collèges. Par ailleurs, les démarches concernant des « résidences sportives » ont pu reprendre à la rentrée 2020 afin de caler avec les services de l'Éducation nationale les modalités d'action et d'organiser la rencontre entre les partenaires sportifs et les équipes pédagogiques des collèges volontaires pour la phase de préfiguration qui commencera en 2021.

Le portage du **projet d'échange avec le Japon** à l'occasion des JOP de Tokyo 2020 avait été transféré à la DEJ puisqu'il s'agissait de cibler le public collégien. Compte tenu du report des JOP de Tokyo, ce projet a été annulé.

La refonte du dispositif d'animations d'été et le Bel été solidaire : si le dispositif d'animations d'été a été reconduit dans le format des années précédentes (sport mécanique –kart-, forêt de Bondy, Playa à Marville, Activ'été aux parcs de La Poudrerie et Georges Valbon, soit 211 200 € de subvention), la crise sanitaire a entraîné la mise en place d'un appel à projets départemental, « le bel été solidaire » afin d'augmenter l'offre d'activités

lors de la période estivale. Ainsi, pour le seul volet sportif, 18 nouveaux projets ont été déposés), pour un montant total de 118 000 €.

Les propositions étaient réparties sur le territoire, aussi bien dans les parcs départementaux que dans des équipements municipaux. Une grande variété de disciplines étaient proposées : depuis le jeu, en passant par les sports collectifs (rugby, football, handball), les sports de combat (boxe, boxe thaï), les sports de raquettes, le vélo, le roller ou le trampoline. La fréquentation de ces initiatives a été estimée à 5 900 personnes différentes (45% de public féminin), issues de plus de 30 villes du territoire.

Dans la mesure où certains projets étaient destinés aux seuls licenciés des clubs, un correctif a été proposé pour l'appel à projets du bel été solidaire et olympique 2021, en précisant que seules les initiatives s'adressant au grand public seraient désormais retenues.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépense	8,192	8,148	8,040
	Recette	0,000	-	-
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	2,188	1,748	0,710
	Recette	0,098	0,031	0,078
Soutenir des actions émancipatrices et inclusives	Dépense	1,596	1,482	0,983
	Recette	0,016	0,006	0,005
Total	Dépense	11,976	11,378	9,732
	Recette	0,114	0,038	0,083
	Charge nette	11,862	11,341	9,650

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépense	0,116	0,133	0,132
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	3,690	4,205	2,627
Total	Dépense	3,806	4,337	2,759
	Recette	-	-	-
	Charge nette	3,806	4,337	2,759

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme relève
de la Mission **Citoyenneté active et sports**

Ce programme comporte deux actions :

- Education populaire et démocratie participative,
- Relations avec les associations.

Contexte

Ce programme a pour ambition de valoriser l'engagement associatif sur le territoire et de soutenir spécifiquement certains acteurs de l'éducation populaire. Aussi, en 2020, la délégation a restructuré sa stratégie sous la forme d'une feuille de route et de missions nouvelles. Cette nouvelle stratégie permet, à la fois, de renforcer le positionnement de la délégation comme ressource interne sur l'ensemble des procédures de subventions, mais également de développer une action davantage tournée vers l'extérieur, en structurant progressivement une offre de services à destination des associations.

Par ailleurs, la délégation vie associative prend également dans son périmètre la participation citoyenne, avec en pilotage le budget participatif de la collectivité.

Objectifs stratégiques du programme

- Contribuer à l'émergence et au développement d'une politique associative départementale,
- Renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- Accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Indicateurs de résultats

En 2020, la délégation vie associative n'avait pas fixé d'indicateurs de résultats, en raison de l'installation d'une nouvelle équipe.

Le seul objectif était de parvenir à la généralisation de la dématérialisation du traitement des demandes de subventions via le SI CapDémat. L'abandon progressif de l'outil et la réflexion entamée pour une refonte complète de ce SI n'a pas permis l'atteinte de cet objectif. La réflexion sur un nouvel outil devrait aboutir entre 2021 et 2022.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

En 2020, la Délégation vie associative a construit un **plan d'action transversal pour l'amélioration et la modernisation des procédures de subventionnement des associations**, brique centrale d'une démarche usagers plus globale à destination des partenaires associatifs. Il répond aux préconisations de l'Inspection générale suite à un audit interne sur le contrôle interne des subventions. Les différentes étapes du plan d'action (refonte du SI subventions, élaboration de nouveaux documents cadres pour la contractualisation avec les associations...) seront déployées en 2021.

Action Education populaire et démocratie participative

Depuis 2020, la Délégation vie associative a repris dans son périmètre le soutien direct à deux associations d'éducation populaire : les Francas de Seine-Saint-Denis et la Fédération des Œuvres Laïques de Seine-Saint-Denis.

De plus, en 2020 la délégation a intégré dans son périmètre la démocratie participative, avec le co-pilotage du premier budget participatif écologique de la collectivité. Le lancement du budget participatif a cependant été ajourné en avril 2020 en raison du contexte sanitaire, et reporté à 2021.

Action Relations avec les associations

En 2020, le périmètre d'action de la Délégation vie associative a été redéfini, afin de structurer progressivement une politique départementale vie associative et engagement et de renforcer significativement ses actions tournées vers les partenaires associatifs.

Dans sa relation aux partenaires associatifs, la délégation vie associative a développé trois axes principaux :

- Le développement d'un partenariat entre le Département et la plateforme Tous Bénévoles. Cette collaboration permet aux associations du territoire de bénéficier gratuitement des services de la plateforme depuis août 2020. Ainsi, les associations sont accompagnées dans la définition de leurs besoins en bénévoles (profil, missions) et la plateforme met en relation bénévoles en recherche de missions et associations en recherche de bénévoles.
- Le lancement du dispositif Agents solidaires. Depuis octobre 2020, le Département expérimente un dispositif de volontariat associatif et de mécénat de compétences pour tous les agents de la collectivité. Chaque agent peut choisir de s'engager jusqu'à 2 jours par mois, sur son temps de travail et avec maintien de salaire, au sein d'une association du territoire. En décembre 2020, près de 50 agents de toutes catégories et toutes directions étaient engagés dans une structure associative.
- L'accompagnement de la professionnalisation des bénévoles – Agir in Seine-Saint-Denis. La Délégation a soutenu en direct des associations autour de la thématique « engagement et citoyenneté ». Les subventions ont permis d'accompagner trois associations du territoire développant des projets innovants pour former leurs bénévoles, les faire monter en compétences et les encourager ainsi à s'engager vers plus de responsabilités au sein de la structure.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Education populaire et démocratie participative	Dépense	0,001	0,001	0,227
Total	Dépense	0,001	0,001	0,227
	Recette			
	Charge nette	0,001	0,001	0,227

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Europe et international

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Coopérations européennes et internationales et animation territoriale

Ce programme relève
de la Mission **Europe et international**

Ce programme comporte deux actions :

- Coopérations européennes et internationales,
- Centre ressources Europe international.

Contexte

Malgré la pandémie, les enjeux de coopération, de solidarité et de mobilité internationales conservent leur importance stratégique. Dépositaire de l'intérêt général, le Département inscrit ses choix européens et internationaux dans un double but : contribuer aux objectifs du développement durable ici et là-bas et favoriser le développement social, culturel et économique du territoire et de ses habitants.

L'universalité des défis contemporains dans les domaines sociaux et écologiques en particulier conduisent les collectivités à mettre en partage leurs expériences. Un accent particulier a été mis sur l'implication de la Direction dans les réseaux internationaux de collectivités et gouvernements locaux.

Objectifs stratégiques du programme

- Promouvoir une **politique inclusive** en lien avec plusieurs Directions et politiques publiques départementales :
 - o **Mémorielles**, qui mobilisent et reconnaissent comme partie intégrante de la mémoire nationale les mémoires immigrées, ce qui rassemble les services départementaux mobilisés sur les jeunes, l'éducation, les archives et la culture.
 - o **Sociales**, qui mettent tout en œuvre pour refuser et faire reculer les discriminations faites aux étrangers ou aux Français d'origine étrangère.
- Favoriser la prise en compte de la **dimension européenne et/ou internationale** dans les politiques stratégiques du Département : plan transition écologique, projet éducatif départemental, plan jeunesse, label diversité, observatoire de la lutte contre les violences faites aux femmes...
- Accompagner les associations de solidarité internationale et acteurs locaux du territoire dans leur action en faveur d'un **développement durable et inclusif** et dans la réalisation de leurs initiatives,
- **Défendre** les positions de la Seine-Saint-Denis auprès des instances européennes et internationales et optimiser leur soutien financier aux politiques et projets séquano-dionysiens,
- **Contribuer aux Objectifs de Développement Durable** et ainsi jouer à notre échelle notre rôle face aux défis globaux de l'humanité (transition énergétique, réalisation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de ses habitants),
- Renforcer les **coopérations avec d'autres territoires** en Europe et dans le monde pour favoriser les échanges de pratiques et nourrir l'action départementale, notamment à travers l'implication du Département dans des réseaux européens et internationaux.

Indicateurs de résultat

Objectif	Contribuer au développement de la Citoyenneté mondiale par un rayonnement local					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM*et EDD (+ les actions dans le cadre de la quinzaine de la paix)	cible		300	250	300	320
	réalisé	242	234	320	414	270
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés	cible	10		10	10	10
	réalisé	10	9	11	12	12

Nb de participants aux événements de Via le monde	cible				200 Ciné : 910	150 Ciné : 500**
	réalisé	1 461 = Marché : 710 Rdv-Vlm : 160 Ciné : 591	1 727 = Marché : 700 Rdv-Vlm : 120 Ciné : 907	590 = Marché : 420 Rdv-Vlm : 170	560 = Marché : 200 RDV-VLM : 360	180
Nombre de connexions au Site Via le monde	cible	50 000	65 000	90 000	100 000	130 000
	réalisé	59 309	131 125	134 934	53 000	41 000
Nombre de participants aux réunions du réseau des villes	cible			300		
	réalisé					Néant

Commentaire :

* Education à la Citoyenneté Mondiale : il s'agit d'actions et programmes dans le cadre de parcours éducatif, mais plus largement de toute action accompagnant, valorisant ou permettant l'expression d'une solidarité internationale, d'une prise de conscience, par les jeunes, de l'interdépendance des sociétés ou encore de la richesse des appartenances multiples.

** La diminution du nombre de personnes ciblées par les projections est revue à la baisse du fait de la fermeture du cinéma le Magic pour cause de travaux. Une programmation dans d'autres cinémas du département et dans le cadre des projections ambulantes prévues par le Magic Cinéma est à l'étude.

Objectif		Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rendez-vous de porteurs de projets accompagnés	cible	200	120	200	200	200
	réalisé	141	92	69	85	89
Nombre de personnes formées	cible	120	100	100	150	150
	réalisé	97	85	42	102	181
Nombre de projets éligibles et financés	cible	30	nd	20	25	35
	réalisé	20	28	25	34	34
Nombre de visiteurs au Centre ressource	cible	-	-	400	600	600
	réalisé	651	417	404	262	223
Nombre de prêts	cible	500	500	600	600	400
	réalisé	417	304	314	210	46

Commentaire : La majorité des lauréats ont également bénéficié de cofinancements d'autres bailleurs (FORIM, Agence des microprojets ou Fonds de co-développement franco-malien). D'où la nécessité pour les OSIM du territoire que le Conseil départemental renforce prioritairement ses partenariats avec ces bailleurs.

La quasi absence de prêts est issue de la fermeture du centre de documentation depuis le 1er confinement et ce jusqu'à la fin de l'année.

Objectif		Coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et là-bas				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets co-financés	cible		6	5	7	
	réalisé		6	5		4
	cible					

Nombre de personnes-participants impliquées dans les actions locales en lien avec la coopération décentralisée	réalisé					
	cible				20	20
Nombre de partenaires impliqués dans les coopérations décentralisées	réalisé					20
	cible				6	8
Nombre de services départementaux impliqués dans les coopérations décentralisées ou le travail en réseau	réalisé				6	5
	cible				4	4
Nombre de projets co-financés par des bailleurs extérieurs	réalisé					5

Commentaire : En 2020, le nombre de partenaires engagés sur un projet de coopération décentralisée se répartit comme suit : 8 pour le projet AVEC et 8 pour le projet lutte contre les violences faites aux femmes, 7 pour le projet STEP Comores, 6 pour le Festival des Communes, 5 pour le projet FSGT et 5 pour les projets Algérie, et enfin 4 pour les projets Eau Cisjordanie.

En outre, le montant des subventions par pays est le suivant : Comores (Africolor 10 000 €, 5 500 PFAC 93 et 65 000 € de reversement de la subvention MEAE) et Palestine (14 000 € FSGT93 et 5 000 € Al Bustan) ; et le montant des subventions par thématiques est 56 000 € pour l'eau et l'assainissement, 14 824 € pour Cités Unies France, 12 500 € pour la coopération décentralisée pour la Palestine et 8 000 € pour de l'inclusion sociale.

Objectif		Proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de publications sur les réseaux sociaux	Cible	N/A	N/A	12	24	36
	réalisé	N/A	N/A		3	
Nombre de publications sur le site internet du Département	Cible	N/A	N/A	12	24	50
	réalisé	N/A	N/A			
Nombre d'événements organisés	cible	N/A	N/A	4	5	5
	réalisé	N/A	N/A			3
	réalisé	N/A	N/A			

Commentaire : Ces nouveaux indicateurs répondent à la labellisation du Département par la Commission européenne en tant que centre d'information Europe Direct. Ils coïncident avec ceux attendus par la Commission qui souhaite évaluer la portée des actions de communication sur l'Europe menées par le CIED (publication sur les réseaux sociaux, sur le site internet et événementiel).

Objectif		Renforcer le lien de proximité entre les habitant.e.s du département et la DEI				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de participations du service international à des initiatives territoriales	cible					7
	réalisé					2
Nombre de partenariats avec les acteurs locaux pour l'organisation d'initiatives	cible					5
	réalisé					10

Action Coopérations européennes et internationales

En 2020, la service Europe a engagé un travail prospectif d'identification de potentiels partenaires européens, à partir de données socio-économiques et démographiques. L'objectif est de construire des partenariats innovants et soutenus par des programmes européens et de bâtir dans les prochaines années une coalition de territoires marqués par des défis sociaux et économiques comparables.

Le Service International - Via le monde s'est particulièrement impliqué dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la solidarité climatique, la jeunesse et l'innovation sociale. Le contexte exceptionnel de 2020 a induit un centrage sur le montage de projets avec les partenaires de coopération décentralisée pour mobiliser des subventions.

Plus concrètement, l'année 2020 a été marquée par :

- La finalisation du montage du dossier « **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence** ». Ce projet sera mis en œuvre, à partir de juin 2021, pour une durée 4 ans et vise à contribuer au renforcement des compétences des collectivités locales pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. Il est porté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et conduit avec 3 partenaires internationaux (la municipalité de Djénine en Palestine, la province de Hai Duong au Vietnam et le gouvernorat de l'Ile de Ngazidja aux Comores). La mise en œuvre de ce programme est soumise à une subvention de 1,5 million d'Euros sur 4 ans.
- Le renforcement du **partenariat sur la jeunesse avec la wilaya de Bejaïa en Algérie**. En lien avec l'appel à projets Jeunesse VI du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MAEA), le Département a obtenu une subvention de 12 000 € pour la mise en œuvre du projet « La participation des jeunes au service de l'innovation sociale dans les territoires » avec l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Bejaïa et la venue de six jeunes du Conseil local des jeunes et de deux élus de l'assemblée populaire de la wilaya pour rencontrer des habitants de la Seine-Saint-Denis en octobre 2021. La signature d'une convention avec l'association Etoile culturelle d'Akbou et le Collectif français pour la solidarité internationale a favorisé l'élaboration de ce projet.
- La poursuite des projets sur l'île de Ngazidja aux **Comores** avec :
 - La préparation de la **convention opérationnelle** et la finalisation de l'étude préalable au lancement des travaux de construction de la station d'épuration en filtre planté végétal de l'hôpital de Mitsamiouli, en lien avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement,
 - La préparation **du Festival des Communes**, en partenariat avec l'association AFRICOLOR et le Conseil départemental 974. Les sélections régionales ont été effectuées avec un public nombreux et mobilisé. Ce partenariat s'appuie aussi sur la Plateforme des associations comoriennes de Seine-Saint-Denis qui a été soutenu financièrement en 2020.
- La poursuite du projet de **formation d'animateurs sportifs dans les villes partenaires de Cisjordanie, Qalquilya, Tulkarem et Djénine**.
- Le report de la plupart des activités liées à la formation AVEC (Action Vietnam Environnement et Renforcement des Capacités) du fait de la crise mondiale. Toutefois, quelques ateliers ont été réalisés en visioconférence et l'étude sur un filtre planté végétal s'est poursuivie avec des résultats attendus en 2021.

Par ailleurs, la Direction a continué de représenter le Département dans les réseaux internationaux, tels que :

- Le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (soutien de l'équipe de Ramallah sur le montage du projet de lutte contre les violences faites aux femmes et appui au centre social et culturel Al Bustan) ;
- Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), dont Stéphane Troussel est devenu porte-parole sur les questions d'inclusions et dont le service Europe a investi l'association française (AFCCRE) ;
- L'Association des Départements de France, au sein de la Commission traitant des questions européennes et internationales ;
- Cités Unies France, avec la participation aux groupes Vietnam, Algérie et Sahel et avec le portage d'un atelier en lien avec les rencontres de l'action extérieure des collectivités locales pour présenter le programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence » ;
- L'association nationale des villes et territoires d'accueil, portant la voix du Département en faveur de l'accueil des migrants. En 2020, le Président du Conseil départemental a ainsi pu s'associer à un certain nombre de communications politiques portées par des élus locaux sur l'accueil des migrants ;
- La commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), en participant au montage du dossier pour le programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence », via la mobilisation d'autres collectivités. Le département

a également valorisé ses politiques publiques pendant la crise sanitaire et a mis en place par CGLU et ONU - Habitat.

Action Centre ressources Europe international

En 2020, le centre de ressources Via le monde s'est en partie dématérialisé afin de faire face, notamment, à la crise sanitaire. Les ressources ont été publiées en ligne et une rubrique spécifique « Que faire pendant le confinement » a été conçue sur le site internet. De plus, et en mutualisation avec d'autres collectivités françaises, 46 webinaires ayant rassemblé 181 personnes ont été réalisés, ce qui a permis le maintien du programme de formation destiné aux associations du territoire.

Sont en cours de finalisation, un travail de mise en valeur des actions des habitants du territoire en faveur des objectifs du développement durable, en lien avec la Direction des Territoires, de la Coopération et des Mobilités et la Direction de la Communication, et la numérisation de l'exposition « La Seine-Saint-Denis dans le monde et le monde en Seine-Saint-Denis » réalisé en 2019.

En termes d'accompagnement des projets des Séquanos-dionysiens, 89 rendez-vous se sont déroulés. 34 projets sur les champs de la solidarité internationale, de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale... ont été financés dans le cadre de la deuxième édition de l'Appel à agir. La Direction a contribué à l'instruction de trois demandes en lien avec le plan de rebond et 1 000 € ont été octroyés à la Coordination eau Ile-de-France.

Dans le cadre de la programmation du Bel été solidaire, huit promenades au fil des migrations construisant l'histoire du département ont été proposées et ont rassemblé 39 personnes (21 femmes et 18 hommes).

Le marché d'hiver équitable et solidaire a été organisé en ligne.

Trois actions de préparation au départ et à la rencontre interculturelle ont eu lieu :

- 14 projets de mobilité internationale des jeunes ont été financés pour 180 jeunes. Ces projets n'ont pas pu être réalisés en raison de la fermeture des frontières résultant de la crise sanitaire. Aussi, la Direction a apporté un accompagnement spécifique aux porteurs de projets et s'est mobilisée dans le cadre des vacances apprenantes en intervenant dans 2 collèges en août 2020 (participation de 22 élèves).
- Le festival Alimenterre, avec un parcours spécifique « alimentation durable » en lien avec la Direction Enfance Jeunesse et la Délégation à la Transition Ecologique. Ce dernier a connu une mobilisation importante avec des projections et des ateliers de sensibilisation dans 12 collèges, la réalisation de 24 ateliers (dont 12 à distance) et la sensibilisation de 255 élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Les projections-débats programmées n'ont pas pu se tenir, à l'exception d'une projection à distance de l'association TEJE et Médi quart. En outre, en novembre 2020, une projection/débat partenarial en ligne, réunissant 50 personnes, a été organisée autour du Film « Semer, récoler, résister ».
- Des initiatives de la journée internationale de la paix du 21 septembre, qui ont pris la forme de 3 visioconférences, rassemblant plus de 1 000 personnes sur 3 thématiques distinctes.

Dans le cadre de la démarche usagers, le projet de refonte du centre de ressources Europe – international a été lancé, avec la conception de deux ateliers en lien avec la Mission Innovation Territoriale dont le but est la préfiguration d'un centre adapté aux besoins des usagers. De plus, une étude autour de l'Observatoire de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis a été conduite en partenariat avec « L'Agence du monde commun ». 750 associations du territoire ont été destinataires d'un questionnaire et 122 ont répondu. Cette étude est en cours de finalisation.

Enfin, la Direction a participé à l'espace projet mis en place par Corpus et la Direction Générale pour contribuer aux réflexions sur l'avenir du centre de ressources de Corpus et a poursuivi son engagement dans la mise en œuvre du nouveau système de recensement et d'indexation des ressources, accessibles en ligne pour les usagers, PMB.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Centre ressources europe international	Dépense	0,202	0,184	0,165
	Recette	0,073	0,065	0,065
Coopérations européennes et internationales	Dépense	0,062	0,064	0,125
Total	Dépense	0,265	0,248	0,290
	Recette	0,073	0,065	0,065
	Charge nette	0,191	0,183	0,225

PROGRAMME

Gestion de projets européens

*Ce programme relève
de la Mission Europe et international*

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion des cofinancements européens,
- Promotion du Département au niveau européen.

Contexte

L'Union européenne propose des programmes visant à accompagner le développement des territoires et à faire croître le sentiment d'appartenance à l'espace européen. Le Département entend ainsi se saisir de toutes les dispositions existantes afin de financer ses politiques publiques et permettre aux habitants, notamment les jeunes, d'accéder aux dispositifs d'insertion et de mobilité.

Par ailleurs, le budget du département étant de plus en plus contraint, la recherche de sources nouvelles de financement devient un moyen obligé de penser l'action publique départementale. Les fonds européens seront donc autant que possible sollicités pour contribuer au financement des grands projets du territoire.

Objectifs stratégiques du programme

- Assurer le pilotage des conventions de subvention globale FSE sur la période 2014-2020 :
 - o Veiller, en lien avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT), à la mise en œuvre des conventions de subvention globale 2014-2017 et 2018-2020, appuyer à la programmation, la réalisation et le contrôle de service fait, ainsi que le remboursement FSE,
 - o Proposer une position à la Direccte sur la demande de report de crédits de la convention de subvention globale 2014-2017 vers la convention 2018-2020 (montant et dispositifs),
- Assurer le pilotage et la gestion de la subvention globale Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (clôture de la certification des dépenses et réponse aux audits des projets),
- Appuyer les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (fonds structurels et programmes d'action communautaire) :
 - o Renforcer l'information des directions en réalisant une veille adaptée sur les politiques européennes et en organisant des rencontres régulières,
 - o Examiner l'éligibilité aux financements européens des projets du Département,
 - o Aider les directions dans les phases administratives de montage et de gestion de projet,
- Inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne :
 - o Impulser un plaidoyer sur l'avenir de la politique de cohésion 2021-2027, et assurer à la Seine-Saint-Denis des enveloppes de fonds européens répondant aux enjeux du territoire et des populations via la participation active aux négociations européennes et nationales,
 - o Contribuer à assurer la recevabilité du territoire aux principaux fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) en sensibilisant les instances européennes, nationales et régionales.

Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer le pilotage de convention de la subvention globale FSE 2014-2020 et de la subvention globale IEJ 2015-2017		
		2019	2020
Taux de la programmation brute de la maquette FSE	Cible	61,66%	95 %
	Réalisé	100,32%	110 %
Taux de consommation / certification	Cible	60 %	70 %
	Réalisé	42,84%	62 %
Recettes FSE	Cible	6 millions €	6 millions €
	Réalisé	7,2 millions €	5,6millions €
Recettes IEJ	Cible	350 000 €	350 000 €
	Réalisé	54 400 €	0 €

Commentaire : Le pilotage de la maquette financière a été mis en place. Aussi, le Département est au clair de l'état de sa

consommation financière et de l'utilisation des crédits européens.
Bien que les opérations IEJ soient terminées depuis 2017, le Département n'a pas récupéré le certificat de 200 000 € a été envoyé en fin d'année 2020, et devrait être perçu en 2021.

Objectif		Appuyer les directions du Département pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens		
		2019	2020	2021
Nombre de directions accompagnés (sessions d'informations sur les fonds UE, formations spécifiques...)	cible	1	2	
	réalisé	2	5	
Nombre de projets portés par les directions identifiés et formalisés (fiche pré-projet)	cible	0	2	
	réalisé	0	5	
Nombre de dossiers déposés pour financement	cible	0	0	
	réalisé	0	3	

Commentaire : Le Service Europe a pu réaccompagner vers de nouveaux dispositifs européens qui n'étaient pas investis. En 6 mois, 3 projets européens ont été déposés : un projet porté par la DCPSL sur les pratiques musicales amateurs, avec Euro Creative, un projet porté par la DNPB sur le plan Canopée, avec LIFE+ et un projet porté par la DEJ sur l'éducation à la vie affective et sexuelle avec Erasmus+.

Objectif		Faire vivre l'Europe en Seine-Saint-Denis, la Seine-Saint-Denis en Europe	
		2019	2020
Nombre d'événements CIED et de sensibilisation à l'Union Européenne	Cible	6	12
	Réalisé	9	7
Nombre de partenariats européens établis/de projets transnationaux déposés	Cible	0	1
	Réalisé	0	3

Commentaire : Avec la crise sanitaire, le CIED n'a pas pu réaliser les événements prévus, mais la Représentation de la Commission européenne en France a donné un délai de réalisation jusqu'au 30 avril 2021.
Les partenariats européens ont recommencé en 2020, et la démocratisation des outils de visioconférence ont permis de monter des projets avec des organismes suédois, bulgares, et belges.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Gestion des cofinancements européens

En ce qui concerne la **subvention globale FSE**, la crise sanitaire a apporté quelques changements :

- Des **assouplissements sur les pratiques et réalisations** ont été prévus par la réglementation européenne et la DGEFP (signature électronique, dématérialisation...). Un accompagnement spécifique des porteurs de projets a été effectué, notamment pour les Projets Insertion Emploi.
- **Au niveau des crédits**, de nouvelles actions liées à la pandémie sont devenues éligibles grâce à l'intégration d'une nouvelle priorité dans le Programme Opérationnel National. L'achat de masques, de gel hydro-alcoolique et de tout équipement pour lutter contre la pandémie est devenu possible. Un redéploiement de crédits FSE, sur la base de reliquats, a été proposé par les services de l'Etat pour financer ces actions. Aussi, le Département de la Seine-Saint-Denis a obtenu 2,1 millions €.
- Les modifications des opérations éligibles impliquent maintenant une instruction et un contrôle des directions fonctionnelles par le **service Europe**. Dans ce cadre, un appel à projet interne a été publié pour la Direction des Bâtiments et de la Logistique (achat de masques) et la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (achat de matériel informatique). Un premier dossier de 8 millions € a été déposé avant la fin 2020, un second sera instruit en 2021.
- De plus, un appel à projet a été déposé pour la **Direction de la Prévention et de l'Action Sociale** (DPAS) afin d'accompagner les agents départementaux au montage de projets FSE, suite à la réinternalisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de Gagny par le Département. L'instruction se fera en 2021.

- Les données saisies par les opérateurs dans le système d'information Ma réaliser **l'évaluation du FSE 2014-2020**, notamment sur les Projets In sera directement mise en lien avec la programmation 2021-2027, dont la typologie des projets co-finançables sera élargie (accompagnement social, prise en charge des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance...). Trois Directions pourraient être concernées : la DPAS, la Direction de l'Enfance et de la Famille et la Direction de l'Emploi de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT).
- Enfin, **la programmation 2021-2027 sur les fonds structurels européens a pris du retard** et commencera vraisemblablement en 2022. Ce retard est dû à la crise sanitaire qui a repoussé les négociations européennes ou nationales, ainsi qu'au plan de relance Européen React-EU, complexifiant le dialogue. Les services de l'Etat proposent d'utiliser les reliquats de crédits régionaux du FSE pour financer l'année 2021. Fin décembre 2020, le Département a communiqué à la Direccte un besoin de 5,7 millions € de FSE pour financer l'année 2021.

En ce qui concerne la **subvention globale IEJ**, et bien que ces opérations soient terminées depuis 2017, le Département n'a pas récupéré le versement du conseil régional (autorité de gestion de ce fonds européen). La Région fait face à des difficultés financières, puisqu'étant en cessation de paiement depuis plusieurs années. En 2020, un audit de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) a été réalisé pour la Région afin d'évaluer son rattrapage ou non de gestion et pour le Département sur une opération, sur laquelle il n'y a pas eu de reprise. L'audit a permis de lever la cessation de paiement de l'autorité de gestion et de déclencher les premiers remboursements sur l'IEJ, qui arriveront en 2021.

En ce qui concerne les **autres fonds européens**, 3 projets européens ont été déposés :

- Un projet sur les pratiques musicales amateurs avec Euro Creative (porté par la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs [DCPSL]) ;
- Un projet sur le plan Canopée avec LIFE+ (porté par la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité) ;
- Un projet sur l'éducation à la vie affective et sexuelle avec Erasmus+ (porté par la Direction de l'Education et de la Jeunesse [DEJ]).

Ce dernier projet, validé à la fin d'année 2020, entraîne un autre programme européen que les fonds structurels ainsi que deux partenaires bulgares et suédois. Il s'agit de repenser les outils d'éducation à la vie affective et sexuelle pour une diffusion auprès des collégiens, des usagers de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et d'autres services départementaux, et d'échanger avec des structures non gouvernementales suédoises et bulgares, plus avancées sur ces questions.

L'absence de concertation avec la Région et son opacité ne permettent pas d'aborder clairement la suite des événements sur le FEDER et sur le FSE régional. En dehors de l'IEJ, le Conseil régional n'a donné aucune information précise, hormis les grandes lignes directrices pour le prochain Programme Opérationnel Régional.


Action Promotion du Département au niveau européen

Grâce au label Centre d'Information Europe Direct (CIED), la Seine-Saint-Denis est désormais en relation directe avec la Représentation de la Commission européenne en France, outil de communication de l'Union européenne au niveau local. Dans ce cadre, plusieurs animations et actions ont été réalisées sur le territoire, comme pour le Bel été solidaire. De surcroît, le CIED permet de valoriser des actions menées par la collectivité, et financées par des fonds européens, auprès des instances de Bruxelles. Début 2020, le Chef de la Représentation de l'Union européenne en France a pu venir constater des actions menées par la DEJ et la DCPSL avec de l'IEJ.

Un dossier a été déposé afin d'obtenir une nouvelle labellisation pour la période 2021-2025. La réponse est attendue pour 2021.

Le service Europe a renoué des partenariats européens en suspens depuis quelques années. Il a également réalisé un benchmarking des meilleures actions accomplies en Europe dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire. Ce travail a permis de faire le tour des collectivités ressemblant à la Seine-Saint-Denis sur le plan sociodémographique dans un but d'échanges de pratiques et/ou de professionnels adossé à un programme européen. En outre, via le réseau AFCCRE, un plaidoyer concerté sur les instances européennes, rappelant que la Seine-Saint-Denis est un territoire pauvre au sein d'une région riche, sera organisé et structuré.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

recettes directes 

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Gestion des cofinancements européens	Dépense		0,118	
	Recette	0,018	0,000	0,003
Promotion du Département au niveau européen	Dépense	0,019	0,031	0,033
	Recette		0,028	0,031
Total	Dépense	0,019	0,149	0,033
	Recette	0,018	0,028	0,034
	Charge nette	0,001	0,121	0,001

Mission

Réseau routier et

mobilité durable

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Maintenance et modernisation du réseau routier**

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte une action :
- Mise en sécurité du réseau routier

Contexte

En 2016, l'Assemblée départementale a adopté le Plan Mobilités durables (PMD) 2016-2020, volonté de renforcer son action sur son réseau routier pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité actuels et à venir.

En 2019, le Département a adopté l'engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique et la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable.

L'une des priorités du Département est d'assurer un partage de la voirie plus favorable aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle (modes actifs, bus, covoiturage, etc.) et d'améliorer la qualité environnementale des projets de voirie (réduction du bruit à la source, mise en œuvre de matériaux innovants, réflexions sur l'insertion qualitative et paysagère des projets et sur leur durabilité, réemploi...).

Objectifs stratégiques du programme

- Moderniser le patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau. Plus concrètement, il s'agit de renforcer l'intégration de toutes les dimensions du déplacement dans l'espace public (handicap, confort, sécurité...), de développer des initiatives innovantes sur le patrimoine routier et de développer une grille d'analyse des projets routiers prenant en compte les dimensions environnementales (traitement qualitatif et paysager des projets, mise en œuvre de techniques d'assainissement alternatif...), le développement des modes actifs et la sécurité routière.
- Assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs. De façon opérationnelle, cela se traduit par le fait de garantir la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques de signalisation et d'accompagner les opérations de création des gares du réseau du Grand Paris Express.

Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art et des PPHM (portiques, potences et hauts-mâts)				
		2018	2019	2020	2021
Nombre et part d'inspections détaillées sur ouvrages d'art départementaux (pont et murs) dans l'année	Cible	51	53	56	71
	Réalisé	49 soit 18 %	55 soit 21%	46 soit 17%	

Objectif	Assurer la stabilité des candélabres				
		2018	2019	2020	2021
Nombre et part de tests réalisés dans l'année	Cible	51			
	Réalisé	49 soit 18 %	400 soit 3%	992 soit 6,2%	

Action Mise en sécurité du réseau

Le domaine public routier départemental est un patrimoine qu'il convient de gérer en assurant sa maintenance, son exploitation et l'instruction administrative des diverses demandes qui s'y rattachent :

- La maintenance consiste à garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle ;
- L'exploitation permet à l'ouvrage de remplir les fonctions qui lui sont attribuées, conformément à sa destination en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des usages.

L'objectif pérenne d'assurer une maintenance régulière du patrimoine a été poursuivi et les principaux enjeux identifiés pour 2020 ont été de maintenir le niveau de sécurité du réseau départemental.

En matière de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées des ouvrages d'art et des Portiques, Potences et Hauts Mâts (PPHM) ainsi que les contrôles de stabilité des candélabres ont été poursuivis :

- En matière d'études et travaux de grosses réparations d'ouvrages d'art et de voirie, 7,479 M € ont été dépensés ;
- En matière de rénovation de l'éclairage public, 1,173M€ a été consacré aux études et travaux d'aménagement, dont notamment la RD 115 à Bobigny, la RD 970 à Livry-Gargan et la RD 970 à Noisy-le-Grand.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Mise en sécurité du réseau	Dépense	4,628	4,131	4,187
	Recette	1,487	1,501	2,692
Total	Dépense	4,628	4,131	4,187
	Recette	1,487	1,501	2,692
	Charge nette	3,140	2,630	1,495

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Mise en sécurité du réseau	Dépense	8,998	9,206	8,856
	Recette			0,084
Total	Dépense	8,998	9,206	8,856
	Recette			0,084
	Charge nette	8,998	9,206	8,772

PROGRAMME**Infrastructures de transport en commun**

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte trois actions :

- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Contexte

Le Département est fortement mobilisé sur le développement des projets de transports en commun, à travers des investissements importants. Cette mobilisation s'est poursuivie en 2020 avec deux projets structurants pour le territoire de la Seine-Saint-Denis : le prolongement du T1 vers l'est et le projet TZen3, transport en commun en site propre sur la RD 933 (ex-RN3).

Le Département est également très fortement marqué par la préparation du territoire aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Dans ce cadre, il porte directement plusieurs opérations structurantes de desserte et d'aménagement des sites dédiés au déroulement des Jeux.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis sera aussi marqué dans la décennie à venir par l'arrivée du réseau du Grand Paris Express, dont l'émergence de nombreuses gares vont modifier significativement le paysage séquano-dionysien et offrir à ses habitants une offre accrue de mobilité. Le Département assure ainsi la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de 3 pôles gares du réseau du Grand Paris.

Objectifs stratégiques du programme

- Veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...);
- Améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département ;
- Donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département ;
- Assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements ;
- Assurer la réalisation du Franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Île Saint-Denis (FRISD).

Indicateurs de résultat

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun				
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible				
	réalisé	25	15	10	

Objectif	Mise aux normes UFR			
	2018	2019	2020	2021
Total arrêts bus sur RD	1 354	1 369	1 379	
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	25	15	10	
Arrêts accessibles	-	1 034	1 044	
Arrêts non accessibles	-	320	310	
% Arrêts accessibles/nombre total d'arrêts	-	76%	78%	

Action Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et transports collectifs en site propre (TCSP).

En ce qui concerne le **T1 Val de Fontenay**, l'AVP modificatif, matérialisant les deux tranches de travaux, l'actualisation du coût et du planning du projet, suite aux évolutions du premier AVP approuvé en octobre 2014, a été approuvé. Aussi, de nombreux projets ont été poursuivis : les acquisitions foncières, relogements des habitants éligibles et travaux de libération des emprises correspondantes, des travaux de dévoiement des réseaux par les concessionnaires (Noisy-le-Sec), des travaux de déconstruction des infrastructures autoroutières de l'ancienne autoroute A186 et des travaux de réalisation d'un nouveau franchissement de l'autoroute A3 (Romainville).

En ce qui concerne le **T Zen 3**, les actions menées ont concerné :

- La réalisation du PRO aménagements urbains et Système de transport sur le secteur de Bondy ;
- L'approbation du lancement de la première tranche de réalisations, accompagnée de l'approbation de la convention de financement couvrant une partie de cette 1ère tranche et d'une convention de participation du bloc local (collectivités partenaires) ;
- La poursuite des travaux de déviation des réseaux concessionnaires ;
- Le lancement de la procédure d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat ;
- La décision du lancement d'une première tranche de travaux.

En ce qui concerne l'opération **T8 Saint-Denis-Epinay-Villetaneuse**, dont la mise en service date de décembre 2014, une discussion a été engagée avec la Région Ile-de-France sur le bilan financier de l'opération dans l'optique de la clôturer.

En prévision de l'accumulation des **chantiers d'ici 2024** (émergence des nouvelles gares et accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024), le Département a engagé une « démarche circulation », sous l'égide du Président du Conseil départemental et du Préfet de Seine-Saint-Denis. Cette démarche a pour but de construire une vision partagée des conditions de déplacement en Seine-Saint-Denis et d'aboutir à la proposition collective de mesures d'accompagnement de ces perturbations.

Au regard de la répartition des chantiers sur le territoire, le Département a défini des bassins d'accumulation de chantiers. A ce jour, trois périmètres sont identifiés : les deux premiers bassins pilotes de mise en œuvre de la démarche sont le Grand Pleyel (élargi au secteur du Bourget) et le secteur d'Est-Ensemble. La mise en œuvre d'une méthodologie commune permettra d'analyser, au besoin, leurs interactions et de construire une vision élargie :

- Sur le périmètre du « Grand Pleyel », la démarche partenariale s'est structurée en 2020 avec les services de l'Etat, Plaine commune et la Solidéo. En janvier 2020, un premier phasage des travaux sur la période 2020-2024 a été construit et la notification du marché d'expertise technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis au Département de réaliser des analyses d'impact sur la circulation routière et sur les modes de déplacement transport en commun et modes actifs. Des points durs de mobilité ont été identifiés à court et moyen termes et font l'objet d'études de circulation et/ou de mise en place de dispositifs d'accompagnement. Un premier dispositif de jalonnement, afin de dévier les flux de transits pour désengorger le secteur Pleyel-Poulbot, a été mis en œuvre en avril 2020 et sera actualisé dans le cadre du démarrage des travaux de l'échangeur Pleyel en 2021. Des instances techniques et de pilotage se sont tenues en 2020 pour informer les partenaires de la démarche et soumettre à la décision des élus des points d'arbitrages sur le phasage des chantiers et à leurs impacts.
- En 2021, la « démarche circulation » sera transposée au secteur d'Est Ensemble afin d'accompagner les grands chantiers en cours et à venir dont l'aménagement du TZen 3 et l'extension du T1 Val de Fontenay.

La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) accompagne aussi les travaux du **Nouveau Grand Paris** (NGP) et notamment la réalisation des gares et ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP).

Les travaux du Grand Paris Express (GPE) réalisés par la DVD sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la SGP portent sur des travaux et/ou des mesures d'exploitation et de gestion ne pouvant être réalisés directement par la SGP mais indispensables à la réalisation et à la bonne exécution du chantier. Ils sont réalisés sous MOA départementale dans le cadre de conventions permettant un remboursement par la SGP des sommes investies par le département majorées de frais de MOA et de MOE. Il s'agit principalement d'interventions sur la signalisation tricolore lumineuse (SLT) et le système de régulation du trafic GERFAUT. En 2020, les travaux d'accompagnement (lignes 16 et 17 et dévoiement de réseaux de la ligne 15) sous MOA de la DVD n'ont pas été réalisés.

Par ailleurs, le Département accompagne les opérations des pôles du NGP. En 2020, le Département est intervenu sur le schéma de référence du pôle de La Courneuve-6 routes, approuvé en avril 2019, et pour lequel il a été désigné MOA unique des espaces publics (hors parvis de la gare sous MOA de la SGP) pour un montant de travaux de 25,5 M€ TTC. L'année 2020 a été consacrée à la consolidation des études préalables et environnementales (étude de trafic, expertises environnementales et juridiques) dans l'attente de la notification du marché de MOE et d'OQA et a également permis, en mai 2020, l'approbation par l'assemblée délibérante du MOA du bilan de la concertation menée fin 2019.

Les scénarios d'aménagement des études de pôles impliquent que : 14 pôles du GPE pour les lignes 15-16-17 ont été validés, les études des pôles d'Aulnay-sous-Bois, Mairie d'Aubervilliers et Fort d'Aubervilliers n'ont pas permis d'obtenir des scénarios d'aménagements préférentiel, et sur les pôles de Sevrans-Livry, du Blanc-Mesnil et de Noisy-Champs des réserves sont apparus.

Les schémas de référence de 5 pôles du prolongement du M11 ont également été validés pour un montant total de travaux sous MOA départementale (2,4 M€ TTC). Le pôle de Montreuil-Hôpital (RD 41) est l'opération départementale la plus importante d'accompagnement du prolongement du M11 (1,67 M€).

Les études d'AVP, sous MOA SNCF et Plaine Commune, des pôles de Pierrefitte-Stains et Saint-Denis (RER D) ont été finalisées en 2020. Un transfert de MOA est prévu entre le Département et l'EPT pour l'opération RD 24 à Saint-Denis. Cette modalité n'a pas été retenue entre le Département et la SNCF pour le pôle de Pierrefitte-Stains ; le Département ayant préféré conserver sa MOA afin de maîtriser l'opération dont les enjeux bus et vélos requièrent des solutions techniques particulières.

Action Amélioration de la circulation des bus

Dans le cadre du PDU 2010 qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département a porté ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés.

Le programme « Points durs bus » a pour objectif d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus et financé, à hauteur d'environ 47 M€ par an, par le Département au titre de sa contribution au budget Île-de-France Mobilités (IDFM). Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement.

Ceci s'est traduit cette année par :

- La poursuite des études et travaux d'aménagement visant à la résorption des points durs bus, notamment sur la RD 40 (bus CIF 15, accès à la gare du Vert-Galant), la RD 934 (bus 113 Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance) et la RD 115 (Aulnay et Villepinte). Elles permettront de solliciter l'avis des villes et de lancer les phases d'AVP en 2021 ;
- La poursuite de la régulation des carrefours, sur la ligne 170 à Aubervilliers ;
- Des études de diagnostics sur les lignes 301 et 605. Cette dernière a mis en avant les conditions difficiles d'accès à la gare de Sevrans-Livry pour les bus circulant sur la RD 44 (lignes 605 et 147) et permettra au Département d'être force de proposition dans les actions du futur schéma de référence du pôle de Sevrans-Livry piloté par la Ville de Sevrans ;
- Plusieurs études de définition ou d'avant-projet pour des travaux en 2021-2022 : RD 22 à Saint-Ouen en lien avec le pôle de la mairie de Saint-Ouen intégrant des terminus bus et des aménagements bus/vélo, RD 986 à Bobigny intégrant des couloirs bus-vélos et la mise en place d'un système de détection pour prioriser le tourne à gauche dédié aux bus pour faciliter l'accès à la gare routière Pablo Picasso à Bobigny et RD 931 à Saint-Denis intégrant un couloir de bus ouvert aux cycles et une détection des bus pour leur donner la priorité aux carrefours. Sur ce dernier projet, la section Est, livrée en 2020, fait l'objet d'une évaluation.

Par ailleurs, **la contribution à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite** est un objectif stratégique renforcé par des moyens financiers supplémentaires accordés dans le cadre du Plan de mobilité durable (PMD).

Bien que le Département de la Seine-Saint-Denis n'ait pas approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA ADAP) qui imposait aux gestionnaires de voirie une accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt effective en 2022, le Département poursuit sa politique volontariste de mise aux normes des arrêts de bus. En 2020, un quinzaine d'arrêts supplémentaires ont été mis aux normes sur RD, portant à 78% le nombre d'arrêts aux normes sur RD.

Dans le cadre du plan vélo, environ 2 km de couloirs bus ont été ouverts aux vélos. Ce chiffre a été porté à environ 9,5 km à la faveur des aménagements cyclables transitoires réalisés en 2020 et dont certains ont été ouverts aux bus à la suite de l'arrêté préfectoral modifié en septembre 2020.

Action Franchisements

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons et des cycles, et des transports.

Dans le cadre de l'accueil des JOP 2024, le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Île Saint-Denis (FRISD) a été au cœur des activités. Cet ouvrage permettra d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Île Saint-Denis.

La déclaration de projet du franchissement a été approuvée par le Département le 30 janvier 2020 et l'arrêté d'autorisation environnementale a été délivré par le Préfet de la Seine-Saint-Denis le 18 mars 2020. En parallèle, les études de projet ont été finalisées et validées par la SOLIDEO, impliquant le lancement au dernier trimestre 2020 de la phase de consultation des entreprises de travaux et les procédures réglementaires se sont achevées.

La requalification du quai Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables s'inscrit également dans le cadre de ce projet.

Globalement, ce sont 555 K€ qui ont été consacrés à ce projet en 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Franchisements	Dépense	0,000	0,000	0,007
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	0,142	0,361	0,163
	Recette	0,064	0,154	0,083
Total	Dépense	0,142	0,361	0,170
	Recette	0,064	0,154	0,083
	Charge nette	0,077	0,208	0,087

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Amélioration de la circulation des bus	Dépense	0,835	0,678	0,420
	Recette	0,618	0,667	0,167
Franchisements	Dépense	0,564	0,482	0,554
	Recette	0,000	0,000	1,924
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	7,577	16,111	27,019
	Recette	5,999	12,047	15,007
Total	Dépense	8,975	17,271	27,993
	Recette	6,617	12,714	17,099
	Charge nette	2,358	4,557	10,894

PROGRAMME

Partage et qualité de l'espace public

*Ce programme relève
de la Mission Réseau routier et
mobilité durable*

Ce programme comporte cinq actions :

- Développement des modes actifs,
- Accompagnement des grands projets urbains,
- Sécurité routière et accompagnement accès collèges,
- Maîtrise des déplacements,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Au-delà, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

Le vote du Plan Mobilités Durable (PMD) en juin 2016, puis l'approbation de la Stratégie vélo vers un territoire 100% cyclable en 2024, adoptée en avril 2019, témoignent de cet engagement en faveur des mobilités actives et de l'aménagement pacifié des espaces publics.

En matière de lutte contre les nuisances phoniques, le cadre général d'action du Département est fixé par le Plan de Maîtrise des Nuisances Sonores (PMNS) adopté en 2011, décliné dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) départemental, approuvé en 2012, qui constitue un document réglementaire réalisé par chaque gestionnaire d'infrastructures.

Le domaine routier départemental est à la fois un levier et un terrain d'expérimentation pour les démarches d'amélioration globale de l'environnement par :

- Le développement des modes actifs et l'incitation à se déplacer par des moyens non polluants (Transports en Commun et Vélos) ;
- Le développement du recyclage et du réemploi de matériaux et la limitation de l'emploi de matériaux provenant de carrières ;
- La désimperméabilisation des surfaces de voiries, l'expérimentation de nouveaux revêtements et la plantation d'arbres en coordination avec la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB) et la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) ;
- La dissimulation de réseaux aériens réalisés par les villes à l'occasion de travaux de réaménagement des RD.

En 2020, l'activité de la direction a été marquée par les exigences imposées par la situation sanitaire, dont notamment des décalages de calendriers sur les opérations programmées et l'accélération de la constitution d'un réseau de pistes cyclables transitoires, pour pallier l'absence de transports collectifs et permettre aux usagers d'utiliser leur vélo via des itinéraires complets et sécurisés.

Les travaux réalisés entre avril et l'automne 2020 ont ouvert 90 km d'aménagements cyclables, soit près de 20 % du réseau des rues départementales : 55 kilomètres réalisés par le Département et 35 kilomètres réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée par le Département aux communes ou établissements publics territoriaux. Ces aménagements s'inscrivent dans le contexte de progression régulière de l'usage du vélo, observé en 2020 sur les axes équipés de pistes transitoires. De plus, ces aménagements seront pérennisés ou ajustés selon leur compatibilité avec l'état de saturation du trafic motorisé et l'intensité des usages observés

Objectifs stratégiques du programme

- Favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture,
- Contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis à travers la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité et l'animation d'un Comité départemental des modes actifs,

- Accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de déplacements (accompagner les opérations de création des gares du Grand Paris Express)
- Lutter contre les nuisances sonores, visuelles...
- Aménager les berges et améliorer le cadre de vie : Les Berges de la Seine et de la Marne, quand elles constituent l'assise des propriétés départementales (routes, pistes cyclables, parcs), doivent être maintenues, confortées ou renforcées,
- Améliorer la sécurité routière en traitant les sites les plus accidentogènes, en réalisant des aménagements tant préventifs que curatifs, notamment pour les secteurs à forte insécurité ressentie par les usagers,
- Poursuivre les actions d'accompagnement et de sensibilisation de publics les plus vulnérables (collégiens),
- Renforcer la concertation avec les partenaires (communes et EPT), tant sur les diagnostics réalisés, que sur les priorités et les aménagements à réaliser,
- Poursuivre les études et les aménagements de sécurisation des accès aux collèges neufs ou rénovés,
- Renforcer la sécurité des déplacements par des campagnes ciblées de marquage au sol, avec, en particulier, la création de sas vélos sur les carrefours à feux des voiries départementales,
- Assurer l'évaluation des opérations.

Indicateurs de résultat

Objectif		Développer les itinéraires cyclables			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de km d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	Cible	136	152	172	
	Réalisé	132,6	151,6	258,18	

Objectif		Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie			
		2018	2019	2020	2021
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année		75	113		
Commentaire : En 2020, les objectifs du projet ont été d'achever le déploiement du cœur de réseau (backbone), de poursuivre l'amélioration de la couverture territoriale du réseau, de poursuivre les réflexions sur Gerfaut 2 comme outil support à l'innovation dans le domaine de ville intelligente.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Développement des modes actifs

Les engagements du Département en faveur des modes actifs se sont poursuivis en 2020. L'ambition est de promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies, et d'inciter à l'activité physique via le déploiement d'un réseau continu et sécurisé pour le vélo sur le réseau départemental, le développement de services et d'une culture vélo au sein de la population.

Le développement des modes actifs s'articule autour de trois axes :

- Accélérer le déploiement des infrastructures cyclables à l'échelle départementale ;
- Développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour faciliter cette pratique ;
- Mettre en place une gouvernance spécifique et animer un réseau vélo partenarial avec les acteurs du territoire.

En mars 2020, la stratégie a été réexaminée pour intégrer et respecter les consignes liées à la situation sanitaire. Ainsi, le projet d'élaboration d'un réseau de pistes cyclables transitoires a vu le jour. La mise en place de ces aménagements, dont les objectifs étaient de pallier la désaffection des transports publics et de permettre aux usagers de se déplacer à vélo, constitue une forte accélération du déploiement d'un réseau cyclable continu et sécurisé. En 2020, plus de 100 km d'aménagement cyclables ont été aménagés sur la voirie départementale par différents dispositifs d'aménagement ou de mesures de réduction des vitesses de circulation, soit 5 fois plus que l'année précédente et ce malgré le contexte exceptionnel !

Les principales opérations « définitives » réalisées en 2020 ont portées sur la RD 97 à Epinay et L'Ile-Saint-Denis, la RD 914 à Epinay, la RD 30 à La Courneuve, la RD 921 à Saint-Denis, la RD 901 à Stains, la RD 30 au Bourget, la RD 37 à Montreuil, la RD115 à Pantin et Bobigny et la RD 401 à Aulnay.

90 km d'aménagements cyclables transitoires ont été réalisés sur routes départementales, soit 13% du réseau départemental. 55 km ont été réalisés par les services départementaux et 35 km par les communes (Montreuil, Noisy-le-Grand, Pantin et Bagnolet) ou établissement publics territoriaux (Plaine Commune).

Au travers d'études et d'interventions d'amélioration de voirie, le Département veille à ce que les conditions de circulation des piétons soient améliorées. Il s'agit d'opérations de réfection et de désencombrement des trottoirs et d'aménagements en faveur des Personnes à Mobilité Réduite. Les réflexions et actions engagées fin 2020 pour améliorer et pérenniser ces aménagements se poursuivront en 2021.

Action Accompagnement des grands projets urbains

La volonté du Département de renforcer son action sur son réseau routier pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité s'affirme, et s'est traduite par une montée en charge des investissements accompagnant l'émergence de grands projets urbains et par le développement d'aménagements d'itinéraires cyclables sur le territoire.

La Seine-Saint-Denis est profondément impactée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024) avec l'implantation d'infrastructures olympiques (village à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis, centre aquatique à Saint-Denis, cluster des médias à Dugny, le Bourget et La Courneuve). L'insertion de ces projets s'inscrit dans un développement durable et équilibré de l'ensemble du territoire.

En 2020, les travaux ont porté sur :

- La poursuite des travaux de requalification de la RD 932 (section « Courtilières » à Aubervilliers et Pantin) ;
- L'achèvement des travaux de la RD 28 prolongée, pour une livraison et mise en service au printemps 2020 ;
- La poursuite des travaux d'aménagement de la RD 117 à Romainville, de la RD 41 à Bondy, de la RD 20 à L'Ile-Saint-Denis.

Les études prospectives d'accompagnement de grands projets urbains, en particulier pour les gares du Grand Paris et pour la préparation du territoire aux JOP 2024, ont été poursuivies.

De plus, des études prospectives et des études générales de circulation se sont poursuivies en 2020 :

- Les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations (RD 115 et RD 40 à Bobigny, l'ex-RN 301 à La Courneuve, l'ex-RN 186 de Saint-Denis à Rosny-sous-Bois, la RD 29 à Stains, la RD1 à Saint-Denis et Saint-Ouen, la RD 986 à Rosny-sous-Bois) ;
- Les études de la RD 932 depuis la porte d'Aubervilliers et jusqu'à Aulnay-sous-Bois, en parallèle des travaux engagés sur les sections des communes d'Aubervilliers et de Pantin (Courtilières) ;
- Les études préalables aux travaux pour les opérations suivantes : RD 932 au Bourget, RD 410 à Saint-Ouen, ex-RN 34 à Neuilly-sur-Marne, ex-RN 403 à Clichy-sous-Bois, RD 37 à Montreuil, ex-RN 370 à Noisy-le-Grand, RD 115 à Pantin, RD 117 à Romainville ;
- Les études générales de déplacement pour actualiser les données de l'observatoire.

Action Sécurité routière et accompagnement accès collèges

Le programme de sécurité routière consiste à traiter des lieux d'accumulation d'accidents recensés et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux (programme de requalification). Il comporte un volet sur le renfort de la sécurité et de la visibilité des rues et a trois objectifs : l'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables, la réduction de la gravité et du nombre d'accidents sur le réseau routier et la poursuite de la sensibilisation des collégiens.

La conception des projets de sécurité routière consiste à privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, une concentration des efforts aux abords des établissements scolaires, l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversant et de nouvelles plantations.

En 2020, bien que restreint en raison du programme aménagement cyclables, le programme routière a porté sur les lieux d'accumulation des accidents du Département et sur d'aménagements portés à la concertation avec les communes, sur la base d'un diagnostic de sécurité routière et de déplacements sur un site.

Quant au programme des travaux de sécurité routière, des aménagements de sécurisation sur le carrefour RD 921/RD 214 à Saint-Denis, la RD 902 à Rosny et la RD 114 à Dugny (abords Collège) ont été réalisés.

Action Maîtrise des déplacements

Depuis 2006, le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements, incarnée dans le projet GERFAUT II de 2010-2017. Depuis, les actions menées visent à permettre à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Pour la période 2018 à 2021, les objectifs sont de :

- Développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires, Ville de Paris, Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF) et Départements voisins ;
- Identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au Poste Central de Régulation des Déplacements (PCRD), axes limitrophes à Paris, et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires ;
- Développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation ;
- Mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement des grands projets urbains	Dépense	6,176	10,255	9,017
	Recette	2,151	2,970	1,870
Développement des modes actifs	Dépense	2,582	4,108	7,224
	Recette	0,422	0,780	0,681
Maîtrise des déplacements	Dépense	1,192	0,641	0,663
	Recette	0,525	0,000	0,365
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépense	3,142	2,273	2,484
	Recette	0,532	0,340	0,795
Total	Dépense	13,093	17,278	19,387
	Recette	3,630	4,090	3,710
	Charge nette	9,462	13,188	15,677

Mission Développement urbain

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Aménagement et coopération territoriale**

*Ce programme relève
de la Mission Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Coopération territoriale,
- Géoportail93/géomatique.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme consistent à renforcer la cohérence dans les relations que le Département souhaite développer avec ses partenaires (internes et externes au territoire) autour des questions d'aménagement et de stratégie territoriale, par une approche commune des projets de développement et de renouvellement portés en grand nombre sur le territoire, et leur intégration à la construction d'une coopération renouvelée.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020**Action Aménagement et renouvellement urbain**

Cette action vise d'abord à conduire des études générales visant à définir la stratégie de développement territorial du Département ainsi que des analyses parcellaires permettant d'évaluer les évolutions possibles des emprises départementales (à l'exemple des délaissés fonciers du T1). Les mutations socio-économiques et les politiques d'aménagements, notamment liées au Grand Paris Express (GPE) et aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP), induisent un fort développement de projets, à grande comme à petite échelle. Ces projets doivent être contextualisés afin d'envisager leur faisabilité et leur pertinence au regard des enjeux de développement du Département (intérêts sociaux, économiques et écologiques).

La direction accompagne les communes et intercommunalités du territoire, engagées dans une nouvelle phase de contractualisation au bénéfice des quartiers les plus en difficultés, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire. Le processus d'élaboration des projets de renouvellement urbain s'est poursuivi en 2020 et les « projets quartiers » ont été finalisés. La majorité de ces derniers a été présenté pour avis au comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui doit émettre un avis et des recommandations pour la finalisation définitive des projets. Un démarrage des opérations est prévu sur 2020-2021.

Le Département suit l'avancée de ces projets à l'aune de ses propres programmes de rénovations des équipements départementaux.

Au niveau de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires, le Conseil départemental est sollicité par les partenaires sur la problématique d'aménagement de voiries départementales ou encore sur les rénovations ou reconstructions des équipements « petite enfance ». D'ores et déjà, certains programmes (Drancy, Saint-Ouen et/ou Epinay) actent d'un impact réel sur des équipements (crèches, PMI). En ce sens, le Département a répondu à l'ANRU en renseignant des documents en vue d'un co-financement des équipements. Ainsi, le Département interviendra sur ces quartiers au côté des territoires pour la relocalisation des équipements petite enfance.

Par ailleurs, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est engagé dans une démarche globale à travers son schéma Autonomie et Inclusion (2019-2024). La prise en compte des évolutions démographiques futures, du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et des projets d'aménagement en cours d'élaboration sur le territoire constituent une occasion d'apprécier les enjeux liés à la perte d'autonomie des personnes.

Le Département se propose ainsi d'accompagner les territoires et les communes pour anticiper ce bouleversement démographique, et ce en se saisissant des opportunités de transformation de certains quartiers pour en faire des territoires plus inclusifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Plus qu'un accompagnement opérationnel à l'échelle de plusieurs quartiers, il s'agit d'accompagner les territoires à acquérir collectivement des compétences en matière d'urbanisme favorable à la santé et d'habitat inclusif.

Action Coopération territoriale

La coopération territoriale consiste à créer avec les partenaires les conditions nécessaires à une action publique coordonnée et à rechercher des pistes de mutualisation pour optimiser les dépenses publiques.

Ce travail s'appuie sur une mise à jour de l'activité départementale et des projets locaux basée sur les informations des directions départementales, sans se substituer au travail sectoriel. Cette vision territorialisée permet de dégager les priorités, les urgences, les blocages et les propositions pour mieux faire avancer les projets du Département, en concertation avec les partenaires.

L'année 2020 a été marquée par :

- Le transfert des missions de coopération territoriale à la Direction des Territoires de la Coopération et des Mobilités (DTCM), afin de renouveler et développer la coopération avec les partenaires territoriaux de Seine-Saint-Denis (40 communes et 4 EPT), les Départements de la Métropole et la Région d'Ile-de France ;
- L'élaboration de 12 dossiers, en collaboration avec la Direction générale, les directions et les partenaires pour organiser des rencontres pour la Direction générale et la Présidence dès la sortie du confinement.

Le prolongement par avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et l'ouverture des négociations relatives au Contrat pour la période 2021-2027 ont conduit à engager auprès des directions un travail d'inventaire et de priorisation des projets en vue de formaliser des propositions pour à la prochaine contractualisation. De plus, un travail de recensement et d'appui des directions a été initié dans le but de répondre aux Appels à Projets du Plan France Relance.

Le travail d'accompagnement des directions dans la rédaction et le suivi tant administratif que financier des conventions avec la Société du Grand Paris (SGP) s'est poursuivie en 2020. Aussi, 12 protocoles transactionnels ont été négociés. Le montant total des recettes attendues de la SGP au titre des conventions et des 12 protocoles transactionnels s'élève à 2,5 M€ HT.

Action Géoportail93/géomatique

La DTCM, créée au 1^{er} janvier 2020, s'est accompagnée de la constitution du service de la géomatique et de l'information géographique avec le rapprochement de la partie géoportail et géomatique avec l'atelier géomatique de la direction.

Les principales réalisations de 2020 sur les projets et outils du Système d'Information Géographique (SIG) sont :

- La création d'un indice de perméabilité/imperméabilité sur la Seine Saint Denis, projet IPR (projet européen Regreen) ;
- L'accompagnement SIG de plusieurs directions : la démarche circulation-suivi des chantiers pour la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), le dispositif « 1 naissance, 1 arbre » et le challenge Poc&Go pour la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB), la dématérialisation des formulaires de demande des certificats d'assainissement pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et le système d'information du patrimoine pour la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Informations (DINSI), le Pôle Ressources et Moyens des Services (PRMS) et la DNPB ;
- La production de cartes et d'indicateurs sur les comités des modes actifs pour la DVD et le Plan Canopée pour la DNPB ;
- Un travail le long de la RD 986 (projet RERvélo) avec la DVD et un travail sur les espaces publics le long de la RD 50 ;
- Un travail sur les bases de données de l'offre et de la fréquentation dans les transports publics, le Freturb et le livre blanc logistique ;
- L'acquisition, le traitement et la mise à disposition des fichiers de cadastre de l'année 2020 ;
- L'amélioration des modèles de déplacement piéton et vélo/accessibilité ;
- La mise en jour régulière de l'atlas des emplacements réservés ;
- La mise à jour et la création de couches SIG à la demande de nombreuses directions : Direction de l'Enfance et de la Famille, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (DCPSL), DNPB, DVD... ;
- La création de géo-applications pour les projets suivants : l'enquête patrimoine pour la DCPSL, Via le monde de la Direction International et Europe (DEI), le service public d'insertion, l'accessibilité des lieux publics pour la Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées (DPAPH) et le Répertoire opérationnel des ressources sociales pour la Direction Générale Adjointe du pôle Solidarité.

Enfin, le service de la géomatique et de l'information géographique a poursuivi sa formation au Géoportail 93 pour les agents départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,970	0,950	1,046
coopération territoriale	Dépense	0,004	0,003	0,004
	Recette	0,044	0,045	0,052
Total	Dépense	0,974	0,953	1,050
	Recette	0,044	0,045	0,052
	Charge nette	0,931	0,908	0,998

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,765	0,171	0,962
	Recette	0,000		
coopération territoriale	Dépense	0,022	0,024	0,000
Total	Dépense	0,787	0,195	0,962
	Recette	0,000		
	Charge nette	0,787	0,195	0,962

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,
- Logistique innovante,
- Prestations de mobilité.

Objectifs stratégiques du programme

- Permettre aux Séquano-dionysiens de disposer d'une alternative robuste, efficace, économique et écologique à l'usage de la voiture pour effectuer leurs déplacements,
- Renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises,
- Préserver, conforter et développer des sites logistiques multi modaux,
- Fédérer et porter les intérêts du Département sur la thématique de la logistique urbaine.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

La direction est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Région, Départements, Etat, Ile-de-France Mobilités [IDFM], EPT, Communes, transporteurs) pour développer le réseau de transports en commun (RER, métro, Transport en Commun en Site Propre [TCSP], bus) et de la Société du Grand Paris pour la réalisation du Grand Paris Express (GPE) et des aménagements intermodaux autour des futures gares. Dans ce contexte, les réalisations de l'année 2020 ont porté sur la mise en service du prolongement de la ligne 14 du métro à la Mairie de Saint-Ouen et de la nouvelle branche de tramway T4 à l'Hôpital de Montfermeil, ainsi que sur la poursuite des travaux sur les prolongements de la ligne 11 du métro à Rosny Bois Perrier et de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers. Pour cela, des conventions de financement ont été élaborées puis approuvées en Commission permanente.

En ce qui concerne les TCSP, plusieurs projets ont été développés et d'autres se sont poursuivis :

- Le lancement des études de schéma de principe du T8 Sud ;
- Le lancement des études PROjet d'Altival/Est-TVM ;
- L'approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et le lancement de la concertation du projet « Bus Bords de Marne » ;
- La poursuite des projets TCSP Grand Roissy (entre le Val d'Oise et le secteur de Villepinte), TCSP Aulnay-Tremblay (sur les RD 40 et 115) ou TCSP RD 901 / RD 29.

En ce qui concerne le Grand Paris Express, plusieurs commissions de suivi des travaux ont été réalisées et la mobilisation des agents sur les études de pôles s'est poursuivie. Au cours du dernier trimestre, a été décidé la reprise de la maîtrise d'ouvrage de l'étude du pôle de Drancy-Bobigny. Cependant cette étude ne pourra finalement pas être menée avant 2024, il a donc été proposé que la Direction des Territoires de la Coopération et des Mobilités (DTCM) produise un cahier de recommandations en associant partenaires et directions concernées.

En ce qui concerne les différentes études de pôle, celles portant sur Saint-Denis et Noisy-le-Sec, pilotées par IdFM, se sont poursuivies. Cependant, la finalisation de l'étude du pôle de la gare « Villepinte – Parc du Sausset », attendue pour l'année 2020, et validant les financeurs, les maîtres d'ouvrage et les futurs gestionnaires des différents espaces, a été reportée au premier semestre 2021 en raison de la crise sanitaire.

En ce qui concerne les réseaux de bus, l'année 2020 a été marquée par la modification de 32 lignes (dont 5 suppressions en lien avec la mise en service de la ligne 14 et T4) et par l'acquisition de 25 véhicules supplémentaires.

La direction s'est attachée à prendre en compte les besoins des habitants du territoire, et notamment des collégiens, et a travaillé sur des aménagements de voirie nécessaires au passage des bus avec la Direction de la Voirie et des Déplacements. De plus, un travail a été mené avec IDFM et les transporteurs sur l'impact de la création des pistes cyclables transitoires sur le fonctionnement des lignes et la mise en place de mesures correctives afin d'éviter que de nombreux usagers des bus soient pénalisés.

En ce qui concerne les nouvelles mobilités (autopartage, covoiturage, véhicules à lieux d'implantation de stations de covoiturage sur l'ensemble du département et financiers ont été réalisées pour une création des premières stations en 2021.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de solutions innovantes de mobilité, un travail sur l'amélioration de la mobilité des Séquano-dionysiens en situation de handicap va être engagé et se concrétisera en 2021 par la signature d'une convention permettant le lancement de l'étude.

Action Logistique innovante

Le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique urbaine durable en privilégiant le report modal vers le fret et la voie d'eau, le développement de sites logistiques multimodaux et l'amélioration des performances environnementales du transport de marchandises.

Suite au travail initié en 2016 qui avait permis de sélectionner 27 parcelles appartenant au Département et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations gaz naturel véhicules (GNV), 7 sites ont été visités pour retenir finalement une parcelle située à Saint-Denis Le marché d'exploitation a été attribué par le SIGEIF et le projet est au stade du dépôt de permis de construire.

De plus, en fin d'année 2020, Gaz Réseau Distribution France (GRDF) s'est rapproché du Département en vue d'identifier des parcelles pouvant accueillir des stations GNV, à l'image de ce qui a été fait à Saint-Denis. Les discussions portent sur 3 ensembles de parcelles (Aubervilliers, Livry-Gargan et Tremblay-en-France).

Le marché de recherche et de développement, passé entre le Département et l'Institut EFFICACITY, porte sur la logistique innovante, et plus spécifiquement sur le tramfret et des propositions relatives à un système logistique intégré et innovant à l'échelle du département (RD 932). Dans ce cadre, en 2020, des couples lieux/solutions logistiques ont été identifiés et des sujets porteurs pour le Département (cyclo-logistiques et logistique fluvial) ont été approfondis.

En ce qui concerne la contribution aux documents de planification des collectivités du territoire, le projet Plan Local de Déplacements (PLD) de Plaine Commune a été engagé avec la fourniture de contributions logistiques (éléments de diagnostics, prise en compte des activités logistiques et bonnes pratiques à réutiliser).

En raison des forts enjeux à venir (Jeux olympiques et paralympiques, nombreuses ZAC, arrivée du GPE et explosion du e-commerce), le Département a relancé les comités logistiques dès janvier 2020 en organisant une première séance sur la logistique des chantiers et l'insertion et sur le recrutement dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises. Par la suite, des ateliers thématiques seront réalisés.

Parallèlement, le Département participe au groupe de travail associant Paris et les collectivités du territoire sur l'implantation des plateformes d'économie circulaire du BTP, notamment grâce à une étude de l'APUR publiée en juin 2020. Les sites potentiels d'accueil identifiés par l'APUR doivent faire l'objet d'une analyse par chaque collectivité. De même, un travail a été lancé par la Direction de la Transition Ecologique sur les chantiers du Département.

En tant qu'actionnaire de Sogaris, le Département participe aux comités techniques et siège aux conseils d'administration. Au cours de l'année 2020, auront été effectués la préparation du plan de financement 2021-2023, la réalisation d'opérations et d'acquisition par Sogaris et la création de Sogaris Services.

En ce qui concerne la participation du Département à la gouvernance du SID, l'année 2020 a été marquée par la vente de tréfonds à la SGP (construction de la ligne 14 sud du GPE), la prorogation du SID au 31 octobre 2023 ainsi que de la convention de concession à la SOGARIS et aux travaux en cours de rédaction de la promesse de vente de terrains au SMCG pour le projet de cité de la Gastronomie.

La rédaction du « livre-blanc de la logistique urbaine en Seine-Saint-Denis », initiée en 2020, a été présentée à la Direction de la DTCM. Ce document doit présenter les enjeux de la logistique urbaine sur le territoire via un diagnostic et un état des lieux (cartes thématiques logistiques...), les différents partenariats existant et les actions mises en place par le Département et celles qui pourraient l'être.

Enfin, le Département a participé :

- A la réflexion « Métabolisme urbain » organisée par Plaine Commune ;
- A différents comités opérationnels (fluvial notamment) de la Métropole du Grand Paris ;

- A des ateliers étudiants sur la thématique des entrepôts logistiques sur le territoire d'Est Ensemble (association Carton Plein) ;
- Au réseau des référents logistiques.

Action Prestations de mobilité

Cette action a pour but de favoriser la mobilité des jeunes en Seine-Saint-Denis en prenant en charge une partie du coût de la carte Imagine R. Les publics concernés par ces prestations sont les collégiens boursiers, les collégiens entrant en classe de 3ème ainsi que les collégiens bénéficiaires de l'aide départementale à la demi-pension dans les collèges publics.

De plus, la Direction vient en soutien de la Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées (DPAPH) sur la carte Améthyste. En effet, elle a contribué, en lien avec IDFM, à la tarification sociale de la carte et la création d'une allocation « Améthyste + », mise en œuvre en 2020.

L'étude de nouvelles prestations de mobilités ainsi que la gestion des marchés 2014-2019 (dispositif PAM 93) ont été poursuivies. En outre, le renouvellement des marchés a été effectué. En 2020, le service PAM a connu une moindre fréquentation en raison de la crise sanitaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Logistique innovante	Dépense	0,003	0,003	0,003
Prestations de mobilité	Dépense	1,078	0,990	0,972
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	47,852	48,397	49,804
Total	Dépense	48,933	49,390	50,779
	Recette			
	Charge nette	48,933	49,390	50,779

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Logistique innovante	Dépense	0,000	0,000	0,063
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	23,232	13,804	13,868
	Recette	0,056	0,140	0,000
Total	Dépense	23,232	13,804	13,931
	Recette	0,056	0,140	0,000
	Charge nette	23,176	13,664	13,931

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Ecologie urbaine

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Biodiversité et nature en ville***Ce programme relève**de la Mission Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Contexte

Les programmations d'études, de travaux et d'animations ont été bouleversées par la crise sanitaire. Des dépenses non programmées ont dû être engagées en investissement (barriérage...) et en fonctionnement (évolution du protocole de nettoyage des sanitaires...).

L'année 2020 est marquée par l'ouverture anticipée et expérimentale du parc Georges Valbon, premier parc urbain d'Ile-de-France à ouvrir de cette façon dès le 11 mai. C'est aussi l'année de l'ouverture de la première tranche d'aménagement du parc de la Fosse Maussoin mais également du Bel été solidaire, offrant aux usagers des parcs un programme renforcé d'activités sportives et culturelles et la quatrième année de déploiement du programme « À vos Parcs ! », qui devrait s'achever en 2021.

Enfin, le plan Canopée, nouvelle politique publique en matière de plantations et de transformation par la nature du territoire, a été adopté le 11 juin 2020 avec des premières actions déployées dès le second semestre.

Objectifs stratégiques du programme

La mise en œuvre du plan d'investissement « À vos Parcs ! », adopté par l'Assemblée départementale en septembre 2016 et doté de 54 M € de 2016 à 2020, se poursuit (4^{ème} année d'exécution) et s'articule autour de 4 orientations :

- Étendre ou rénover les parcs départementaux en dynamisant leurs franges ;
- Proposer de nouveaux équipements (aires de jeux, parcours sportifs, mobiliers de pique-nique...);
- Diversifier la programmation pour faire venir le plus grand nombre ;
- Renforcer la gestion écologique des milieux remarquables qui permettent l'accueil d'espèces d'oiseaux classés Natura 2000.

Le plan Canopée, plan d'actions qui vise à reconquérir la nature en ville en dehors des parcs, couvre la période 2020-2030 pour une attribution financière de 60 M €. Ce plan répond aux enjeux environnementaux et de qualité de vie des habitants de la Seine-Saint-Denis et s'est construit autour de trois objectifs (développer, protéger et mobiliser), déclinés en 20 engagements, un nouveau barème de valeur de l'arbre pour dissuader toute atteinte aux arbres du domaine public routier, une liste des arbres et ensembles remarquables du foncier départemental.

Indicateurs de résultats

Objectif	Surface en ha de parc rénovée ou créée ouverte au grand public				
		2018	2019	2020	2021
Surface de parc ouverte ou ré-ouverte au public	Cible		10 ha	10 ha	7 ha
	Réalisé		0 ha	7 ha	

Objectif	Nombre d'équipements de loisirs ouverts au grand public				
		2018	2019	2020	2021
Nombres d'équipements neufs installés dans les parcs	Cible		5	4	
	Réalisé		9	3	

Commentaire : La baisse de résultat résulte du confinement (pas de réalisation du parcours autonomie à Georges Valbon)

Action Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement

La première phase d'extension du parc de la Fosse Maussoin a été ouverte fin 2020, après 7 ans de travaux pour combler les carrières et démarrer les aménagements paysagers. Désormais, 14 hectares sont ouverts au public. Une autre phase d'extension sera poursuivie en 2021 permettant l'ouverture de la quasi-totalité du site (24 hectares) et la création de liaisons entre les différents quartiers de la ville.

Au parc de la Poudrerie, le projet d'Avenir s'est aussi poursuivi avec des travaux de reprise d'allées.

Plusieurs études préalables ont été menées pour des projets d'aménagement à venir :

- Un **dossier de substitution et un plan de gestion de la pollution du terrain des essences** (opération Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour des travaux à engager en mars 2021) ;
- Une reprise en interne du **projet de rénovation et d'extension du parc de la Bergère** afin de préserver son patrimoine boisé. En novembre 2020, ce projet a été présenté et validé par les villes de Bobigny et Noisy-le-Sec, et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ;
- Un avant-projet pour l'aménagement d'une **entrée du parc départemental de la Haute-Ile** comprenant un parvis d'accueil, une prairie pouvant accueillir des événements, un parking végétalisé (places de cars, de véhicules légers et de vélos), un système de noues recueillant les eaux pluviales... ;
- Reprise et finalisation du Pro Chemin des parcs : reprise de la **façade du parc Georges Valbon** et le réaménagement de deux entrées ;
- Une **nouvelle entrée pour le parc du Sausset**, Gare RER de Villepinte avec un schéma d'aménagement validé par tous les partenaires en 2020 ;
- Des **projets de nouvelles liaisons cyclables** au parc du Sausset.

L'année 2020 a aussi été l'occasion de déployer les premières actions du plan canopée et plus largement de porter des projets de renaturation en ville.

Dès 2020, ce sont plus de 14 000 arbres qui ont été plantés : 350 arbres pour 3 projets de réaménagement de routes départementales (RD 902 à Montreuil, RD 301 à Neuilly-sur-Marne et RD 115 à Villepinte), 250 arbres dans les collèges, dans le cadre des cours ombragées améliorant l'ombrage et permettant aux élèves de sites très minéralisés de retrouver des zones d'ombre et de rafraîchissement, 10 000 arbres sur l'extension du parc de la Fosse Maussoin et 400 arbres au parc Georges Valbon et enfin environ 3 000 arbres dans une forêt urbaine sur l'emprise du projet Lil'o à L'Ile-Saint-Denis.

Plusieurs opérations ont été accomplies en 2020 sur les espaces extérieurs des bâtiments départementaux.

Au niveau des **collèges**, 2,1 millions d'euros ont été consacrés aux interventions sur ces espaces (budget DEJ) :

- Des projets de végétalisation des cours dans 22 collèges, 220 arbres plantés et des espaces verts créés ;
- La mise en accessibilité complète des espaces extérieurs dans 14 collèges, selon le calendrier fixé par l'Ad'Ap (Agenda de mise en accessibilité programmée) ;
- 2 plateaux sportifs réaménagés dans 2 collèges ;
- Des travaux de sécurisation de clôtures, portails automatiques et systèmes de contrôles d'accès et de vidéo protection conduit dans une vingtaine d'établissements ;
- 700 places sous forme d'arceaux vélos créés dans le cadre du plan vélo départemental.

Pour les **crèches et PMI**, les dépenses de fonctionnement ont concerné l'entretien des jardins et de leurs équipements (élagages, tontes, vérifications réglementaires et entretien des aires de jeux, entretien des portails, réparation des contrôles d'accès...) et le budget d'investissement a permis des interventions sur 14 crèches.

Action Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'exécution de la totalité des réalisations prévues. Néanmoins, des **équipements d'accueil** ont été rénovés ou installés : au parc de la Haute Ile (modules d'aires de jeux, poste d'observation et parcours interprétations), au parc du Sausset (poste d'observation, plateforme bois et labyrinthe végétal, jeux d'eau) et au parc Georges Valbon (caniparcs et modules sportifs sénior).

Des travaux en lien avec la **sécurité des usagers** se sont tenus sur les cheminements (reprise des platelages des Cascades au parc Georges Valbon et à Jean-Moulin-Les-Guilands...), sur les bâtiments (parc Georges Valbon), sur le renforcement des mesures sanitaires (barriérage des équipements, achat de bornes de gel hydro-alcoolique...) et sur la réparation des clôtures.

Dans le cadre des plans de gestion, des actions dédiées aux milieux boisés ont été menées et plusieurs parcs ont été créés ou rénovés dans les parcs Georges Valbon et du Sausset.

Les **opérations d'entretien des parcs** se sont poursuivies, mais ont été adaptées au contexte :

- La **régie** a assuré le renforcement des portails des entrées des parcs (parc Georges Valbon), la sécurisation de bâtiments, la mise en sécurité des cheptels au parc de la Haute Ile (apport d'eau, balles de foin, clôture des pâtures) et l'installation de clôture sur les aires de jeux et les espaces de rassemblement à la sortie du confinement ;
- L'agent en charge de **l'inspection des aires de jeux** a réalisé 10 744 contrôles sur l'ensemble des installations gérées par le Département ;
- Le soutien logistique de **l'unité équestre de la police nationale** a concerné autant le financement de matériels de sellerie et l'achat d'un cheval que le suivi administratif de la pension des quatorze chevaux ;
- De nouveaux besoins, peut être liés au **confinement** et au couvre-feu interrogent sur les dépenses d'entretien à venir en matière de nettoyage. Même si le niveau d'entretien a baissé fortement pendant le confinement, celui-ci a été neutralisé par le rattrapage des prestations sur les milieux naturels, les dégradations subies en période de confinement et la forte augmentation de la fréquentation. Par ailleurs, la question de l'ouverture des parcs ouverts tant l'été que l'hiver se pose.

La programmation d'animations dans les parcs s'est basée sur des nouveautés et sur l'offre dite classique :

- En termes de nouveaux programmes, **l'Appel à agir « In Seine-Saint-Denis »** a permis le financement de 9 projets « Nature en ville et biodiversité » et **le Bel été solidaire** a permis de développer la programmation par une offre d'activités enrichies et variées tout en soutenant financièrement les structures impactées par la crise sanitaire. Ce dispositif, d'un budget de 150 000 €, a conduit au soutien d'une quarantaine de partenaires, dont des nouveaux, à la réalisation de plus de 250 activités supplémentaires et à une croissance de la fréquentation des parcs. Le Bel été solidaire a également permis de renforcer le cinéma en plein air avec 1 722 personnes accueillies sur 5 séances et d'expérimenter des Bivouacs avec Yes we camp (41 enfants accueillis pour notamment passer une nuit à la belle étoile).
- En termes d'offre dite classique, la programmation a été ajustée en fonction des évolutions réglementaires : report plutôt qu'annulation, jauges plus restreintes, démultiplication des animations, protocoles sanitaires spécifiques à chaque événement... La majorité des événements ont été maintenus (fête du miel, festival 193 soleil, lire au parc...), à l'exception du spectacle nocturne (parc Georges Valbon) et de la fête de la Vigne (parc du Sausset). En plus, ont été organisés le Week-end Nouveaux sports au parc du Sausset, avec la Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques (DEJOP), avec environ 2 400 participants du 13 au 16 août, et l'évènement « La Poudrerie, ça cartonne ! » avec la participation d'Olivier Grosse Tête en partenariat avec la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (600 participants accueillis).
- La fermeture des maisons de parc une grande partie de l'année n'a pas permis l'exécution de la programmation.

Pour ce qui concerne la communication, le calendrier des parcs 2020 a été essentiellement diffusé sous format numérique, avec le site internet des parcs comme unique point de diffusion de la totalité de la programmation. Les informations sur les grands événements des parcs ont été développées sur site (campagne d'affichage dans les parcs, bâches aux couleurs de l'évènement et diffusion de flyers promotionnels). La campagne d'affichage commune sur la haute saison des parcs n'a pas pu se faire, mais le Bel été solidaire a permis une communication large sur l'offre des parcs. Le site internet parcsinfo.seinesaintdenis.fr a vu sa fréquentation bondir, notamment de juin à septembre avec 75 614 visites (contre 39 727 en 2019) et ce, grâce au bel été. En parallèle, les réseaux sociaux du Département (Facebook et Twitter) sont systématiquement intégrés aux plans de communication élaborés avec la Direction de la communication et le Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis relaye la programmation de l'offre des loisirs des parcs.

Les parcours éducatifs « biodiversité », proposés aux collégiens sous la forme d'ateliers thématiques, sensibilisent aux enjeux de la nature en ville et font découvrir les parcs comme des lieux ressources d'éducation à la nature. 6 parcours sont aujourd'hui proposés sur la biodiversité et un parcours, piloté avec la DTE, aborde les enjeux du changement climatique. En 2020, 1 467 élèves issus de 51 établissements ont pu bénéficier de ces parcours.

Les cycles pédagogiques à destination des scolaires et centres de loisirs ont été annulés dès début 2020. Toutefois, ont été accueillis 1 848 mineurs dans le cadre scolaire et extrascolaire sur le parc Georges Valbon, 1 933 élèves confondus au parc du Sausset, 1 108 scolaires dont une classe verte et un bivouac au parc de l'Île Saint Denis et 501 scolaires au parc de la Poudrerie.

Afin de **faciliter l'appropriation des parcs**, plusieurs projets sont développés:

- Sur Lil'o, préfiguration de l'extension du parc de L'Ile-Saint-Denis (installation de bosquets de forêts urbaines) ;
- Au parc de la Poudrerie, la finalisation de l'appel à projet a conduit à la pré-sélection de projets lauréats fin 2020, sélection qui a par la suite été re-questionnée par les villes d'assiette. En parallèle, le ministère des Armées a entamé des interventions de mise en sécurité du bâti, afin de limiter la dégradation ;
- Au parc du Sausset, suite à l'appel à projet de 2019 pour l'implantation d'une ferme multifonctionnelle, deux porteurs d'activité ont confirmé leur projet d'installation en maraîchage et pépinière de plantes sauvages sur trois parcelles. Une convention de mise à disposition des terrains sur 9 ans a été constituée et doit être signée début 2021. En 2020, des investissements permettant l'installation des deux premiers porteurs d'activités ont été effectués (clôtures de parcelles, de cheminements en mélange terre-pierres...).

Action Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

L'**atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis** a été finalisé et mis en ligne en mars 2020 (www.paysages.seine-saint-denis.developpement-durable.gouv.fr/). Il a pour objectifs de donner des clés pour comprendre les paysages actuels, d'alerter sur les transformations urbaines à venir et d'assurer une qualité paysagère dans les nouveaux aménagements.

Chaque année, des **suivis naturalistes** sont réalisés sur la base de conventions de partenariat (Ligue pour la Protection des Oiseaux et Office Pour les Insectes et leur Environnement). Ces suivis répondent à des obligations du Département liées au classement Natura 2000 et à des engagements de suivis auprès des services de l'État (parc de la Fosse-Maussoin, terrain des Essences...). De plus, ils alimentent les demandes d'autorisation environnementale dans le cadre projets d'aménagement des parcs départementaux. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à agir, l'association ANCA a été choisi pour actualiser les données ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Des **outils expérimentaux de partage des savoirs** pour agir sur les enjeux de nature en ville ont été développés :

- Le projet PoC&GO permettra de disposer de données de diagnostic et d'indicateurs d'aide à la décision pour prioriser les lieux de plantations selon des critères climatiques (risques d'îlots de chaleur urbains, d'inondation...), écologiques (continuités écologiques, biodiversité...) et sociaux (accès à la nature en ville et répartition équitable de la nature en ville). La restitution du prototype est prévue en avril 2021.
- Le projet Sésame, lié à Canopée, basé sur un partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), permettra d'ajuster les essences plantées aux enjeux des projets. L'outil sera mis à disposition des services techniques et partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux écosystémiques de l'arbre en ville. De plus, l'acquisition de données Kemap permettra de disposer d'un état des lieux de la couverture arborée du territoire.
- Sur le site de Lil'o, l'expérimentation sur la construction de sols fertiles économes en ressources a eu lieu, en partenariat avec des chercheurs de l'IRD et l'association Halage. Il s'agit de comparer des modalités de restauration des sols dégradés et pollués par techniques de recouvrement de terre végétale, de remblais inerte avec du compost et de mélange du sol pollué en place avec du compost. L'expérimentation courra jusqu'en 2028, fin de la mise à disposition de Lil'o.

Les **10èmes Rencontres Techniques** des professionnels de la Nature et du paysage ont eu lieu le 14 octobre 2020 en partenariat avec le lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage de Montreuil, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 93 et l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP). Cette rencontre a porté sur le « *Cycle de l'eau et biodiversité en ville - valoriser les solutions fondées sur la nature dans un contexte de changement climatique* ».

En termes de **sensibilisation du grand public**, le programme « une naissance, un arbre » propose de participer activement à l'augmentation du patrimoine arboré de la Seine-Saint-Denis, via le parrainage d'un arbre planté par le Département ou la plantation d'un arbre chez soi, pour toute nouvelle naissance en Seine-Saint-Denis et jusqu'au 3 ans de l'enfant. En 2020, près de 600 parents se sont inscrits. Plusieurs plantations participatives ont été effectuées au parc Georges Valbon et au collège République à Bobigny (22 arbres plantés).

Le **dispositif « Confiné.e.s sans s'ennuyer »** a proposé, aux habitants, lors du premier confinement, une offre d'activités nature en ligne à réaliser depuis leur domicile pour parfaire leurs connaissances sur la nature en ville, bricoler et relever des défis. 4 thématiques ont ainsi été présentées, avec de nombreuses activités pour tous. Ces articles ont été les plus consultés de la rubrique « Confiné.e.s sans s'ennuyer » sur le site Internet du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte	Dépense	6,517	6,247	6,066
	Recette	0,469	0,461	0,022
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépense	0,250	0,250	0,250
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépense	1,326	1,353	1,083
	Recette	0,029	0,098	0,043
Total	Dépense	8,093	7,850	7,399
	Recette	0,497	0,560	0,065
	Charge nette	7,596	7,290	7,334

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accueil, intensification et diversification des usages et valorisation de la trame verte	Dépense	3,692	3,750	2,959
	Recette	0,000	0,000	
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépense	0,125	0,139	0,103
	Recette	0,000	0,000	0,000
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépense	5,643	3,762	3,470
	Recette	1,487	0,285	0,000
Total	Dépense	9,461	7,652	6,531
	Recette	1,487	0,285	0,000
	Charge nette	7,973	7,367	6,531

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Assainissement

Ce programme relève

de la Mission Ecologie urbaine

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments équipements et moyens généraux.
- Gestion solidaire de la ressource en eau, préservation du cadre de vie, renforcement de l'intégration de l'eau dans la ville, renforcement des partenariats et développement de la solidarité et la citoyenneté.

Contexte

Ce programme est impacté par les cadres réglementaires suivants : arrêté inter-préfectoral du 16 novembre 2018, arrêté d'auto surveillance du 21 juillet 2015, loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 31 décembre 2006, directive-cadre européenne du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 et directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991.

De plus, ce programme est en lien avec le Schéma directeur de l'assainissement de l'agglomération parisienne, piloté par le Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne confluence (2018) et Croult-Enghien-Vieille Mer (2020), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Seine-Normandie et le Schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE 2, 2014-2023).

Enfin, il est également en lien avec le Plan d'Investissement Bassins (PIB), le plan d'actions pour la baignade en Seine et en Marne et l'aménagement de sites d'assainissement en vue des JOP 2024, le développement des transports en commun du Grand Paris Express et la politique départementale pour le développement de créations de branchements et de mise en conformité pour les usagers.

Objectifs stratégiques du programme

La politique d'assainissement est définie par le schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE 2), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale. Ce schéma porte à la connaissance des agents et des publics les engagements d'une gestion solidaire et partagée de l'eau en Seine-Saint-Denis.

Ce schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- Assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée ;
- Lutter contre les inondations. Il s'agit de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- Maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe ;
- Développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville. Il s'agit de renforcer les partenariats et actions communes, de préserver le cadre de vie et d'intégrer l'eau dans la ville et de développer la solidarité et la citoyenneté.

Le Plan Investissement Bassins (PIB) approuvé en septembre 2018, vise à améliorer le cadre de vie des Séquanodionysiens en réduisant les rejets polluants au milieu naturel, en développant la baignade en milieu naturel et en améliorant l'intégration des ouvrages d'assainissement à leur environnement urbain.

Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la pérennité du patrimoine d'assainissement			
		2018	2019	2020	2021
Linéaire de non visitable inspecté (ITV) (canalisation + branchements)	Cible	15 km	15 km	15 km	15 km
	Réalisé	22 km	15 km	15 km	

Commentaire : L'objectif de cette démarche est de dresser un état des lieux du réseau pour identifier les anomalies structurelles (fissures) et fonctionnelles (ensablement/présence de racines). Cela s'inscrit dans la démarche de gestion patrimoniale de la DEA.

Objectif		Contrôle des raccordements domestiques au réseau départemental			
		2018	2019	2020	2021
Contrôles de raccordement pour mise en conformité	Cible	1 000	1 000	1 000	1 000
	Réalisé	1 003	976	449	

Commentaire : La baisse de 2020 est issue d'une modification des dispositions* relatives aux raccordements. Elle correspond au nombre de contrôles effectués et permet de connaître et de maîtriser les apports vers le réseau. Cette activité participe aux attentes de bonne qualité des masses d'eau dans le cadre de la baignade en Seine et en Marne.
*A partir de 2020, les contrôles de raccordement sur les réseaux unitaires ne sont plus réalisés (décision n° 03-01 de l'assemblée délibérante du 12 mars 2020).

Objectif		Consolidation de l'entretien des ouvrages			
		2018	2019	2020	2021
Valorisation des boues de curage sur tous ouvrages (CDD, bassins, réseaux, stations, autres)	Cible	90%	90%	90%	90%
	Réalisé	95%	88%	91%	

Commentaire : Le calcul de la cible est fait à partir du tonnage de matières curées dans les différents ouvrages d'assainissement gérés par le SIAAP et le Département. Il s'agit d'un curage préventif visant à limiter les risques de nuisances (obstructions, débordements, sécurité des agents).

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Développement du patrimoine d'assainissement

Les objectifs liés à cette action sont la lutte contre les inondations et la lutte contre la pollution des eaux autant dans le fonctionnement quotidien du réseau que dans les périodes de pluies ou de rejets de polluants de diverses origines.

Les recettes d'investissement de développement du patrimoine sont principalement issues d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la construction des bassins et la suppression de regards mixtes et de participation de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble (bassin de la Fontaine des Hanots). Enfin s'ajoutent les remboursements du coût des nouveaux branchements par les pétitionnaires.

En termes d'études, plusieurs projets sont en cours :

- La 4^{ème} tranche du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (réalisation du collecteur de maillage « Quesnay ») ;
- Le suivi de la qualité des milieux naturels en eau en lien avec les sites et projets de baignade (parc Georges-Valbon, parc de la Bergère et bassins de la Molette) ;
- Une étude de synthèse et une étude de diagnostic sur les bassins des Brouillards à Dugny ;
- Une étude de mise en conformité des branchements à La Courneuve ;
- La poursuite des travaux dans le bassin du Ru Saint Baudile à Gagny (sondages géotechniques et diagnostic archéologique, puis étude sur la création d'un nouveau collecteur d'eau usée) ;
- Le contrôle des branchements par inspections télévisuelles (ITV) ;
- La mise en conformité des branchements : une campagne en externe sur Neuilly-Plaisance (231 parcelles contrôlées) et une campagne en régie sur Gagny avec (61 parcelles contrôlées) ;
- La proposition de pose d'une vanne d'eau pour les déversoirs de la Croix de Chavaux à Montreuil-sous-Bois ;

- La démarche d'appropriation et de mise à jour des études tripartites Département de la Seine-Saint-Denis, EPT et Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) sur les plans d'actions en vue de l'atteinte des objectifs réglementaires et de baignade Seine et Marne ;
- Des travaux d'instrumentation sur des points de déversement vers les milieux naturels (un point a été effectué à Rosny-sous-Bois, les 3 autres ne le sont pas encore).

En termes de travaux, l'année 2020 a été marquée par :

- La poursuite des travaux du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil (2e tranche des travaux) ;
- La création de 132 branchements pour un coût de 1,5 M€ ;
- Le renouvellement du marché Système d'Information Géographique WEB puis l'installation du SIG dans des serveurs extérieurs au Département.

Dans le cadre du Plan investissements bassins (PIB), **un plan de communication** a été élaboré afin de :

- Rendre visible la politique départementale d'assainissement pour les usagers ;
- Valoriser l'assainissement comme vecteur d'amélioration de la qualité de vie et de développement durable ;
- Mettre en œuvre des outils innovants interactifs pour toucher un public jeune connecté et les publics en situation de handicap.

La Démarche Usagers a permis un travail de refonte des Dossiers de consultation des entreprises (DCE) des travaux de bassins dans le but d'améliorer la communication vers les habitants (réduction des nuisances, intégration des habitants dans les projets...).

Enfin, la ligne « Allo usagers DEA », dédiée aux appels des riverains des chantiers de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA), a permis de dialoguer directement avec les habitants depuis le début de la crise sanitaire.

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

En termes de connaissance du réseau, le patrimoine non visitable a été investigué (1 963 branchements et 15 km linéaires télé-investigés en 2020) et des études diagnostic ont été produites sur le patrimoine visitable et non visitable.

Dans le cadre de cette action, **plusieurs études sont en cours** :

- L'optimisation et la maîtrise des flux pour la 3e prise d'eau au bassin Carnot à Villemomble ;
- La définition des besoins pour la création de réseaux séparatifs et la validation de la vocation séparative ou unitaire des sous-bassins versants à Plaine Commune ;
- La connaissance des points de déversement au milieu naturel : exploitation des mesures de suivi du point de déversement entre les collecteurs unitaires départementaux et pluviaux communaux (Neuilly-Plaisance) ;
- Les études de faisabilité pour les prises supplémentaires (bassin Carnot à Villemomble et bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois).

En complément, plusieurs **études de valorisation de l'eau dans l'aménagement** (trame verte, rafraîchissement de la ville, chaleur fatale dans les effluents...) sont en œuvre :

- Une étude diagnostic sur le zonage pluvial départemental avec analyse des perspectives d'évolution de maîtrise des eaux pluviales ;
- Un suivi et des préconisations pour 39 opérations d'aménagement et l'instruction de 732 permis de construire ;
- Un suivi du volet pluvial de la végétalisation de la cour du collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois ;
- Une participation à la maîtrise d'œuvre des projets de cours OASIS sur 2 collèges (Epinay-sur-Seine et Noisy-le-Sec) ;
- La publication de la 1^{ère} phase de l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) sur les potentialités d'insertion urbaine dans le secteur Georges-Valbon (Vieille-Mer, bassins de la Molette et des Brouillards) et la poursuite de la 2^{ème} phase sur les bassins de Pont-Yblon, Coubron et la Vieille-Mer « aval » ;
- Le lancement de la consultation pour désigner un maître d'œuvre et la recherche de partenaires financiers (SIAAP, Métropole du Grand Paris, AESN, Région Ile-De-France) pour le projet de « redécouverte de la Vieille-Mer » (tronçon Parc Georges-Valbon) ;
- Une campagne de mesure de débits (futur hôpital Grand Paris-Nord à Saint-Ouen et quartier du Chêne Pointu à Clichy-sous-Bois) ;
- Des travaux de raccordement au réseau de la nouvelle piscine d'Aulnay-sous-Bois.

Dans le cadre de **travaux**, des dévoiements en lien avec les opérations de transports ont été réalisés. Plusieurs travaux de réhabilitation ont été effectués sur le patrimoine (canalisations et collecteurs) sur les branchements (réhabilitation et mise en conformité) et sur les prises d'eau (création).

En termes d'exploitation du réseau, 70 km de linéaire du réseau départemental ont été curés (29 km du visitable et 41 km du non visitable). En outre, 13 676 tonnes de boues ont été extraites des ouvrages départementaux et interdépartementaux pour améliorer l'entretien des réseaux.

Dans le cadre de la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES) des activités d'assainissement, les déchets de chantiers sont traités et le terrassement du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil a permis d'envoyer 37 000 m³ en centre de traitement, du fait de l'impossibilité de réutilisation sur les chantiers.

Une attention particulière est portée sur la qualité des **rejets des sites industriels** et des stations-services. Ainsi, 54 sites industriels ont été surveillés (16 qui rejetaient dans le réseau dont 10 conformes et 38 qui rejetaient hors du réseau) ainsi que 58 stations-services.

Au niveau de la **gestion automatisée**, plusieurs éléments sont à mettre en avant :

- Le passage à un outil informatique de supervision « standardisé » (RACINE) pour garantir la pérennité de l'outil et répondre aux obligations réglementaires sur le long terme ;
- La mise en œuvre du plan de continuité d'activité pour garantir la continuité de la protection des personnes et des biens contre les inondations, puis du plan de reprise d'activités pour garantir la continuité de la réalisation de travaux en réseau d'assainissement ;
- La conservation des temps de décantation dans les bassins d'eaux pluviales, avec 3,8 millions de m³ annuels d'eaux pluviales stockées ;
- L'aménagement et l'amélioration de l'instrumentation de stations de mesure pour répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté d'auto surveillance : modélisation 3D des écoulements des ouvrages de déversement, création d'un point de mesure de hauteur et reconstruction de la station « Kodak » (Sevrans).

Action Bâtiments, équipements et moyens généraux

L'objectif de cette action est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaires à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement, des normes d'hygiène et de sécurité et dans une optique de développement durable. La crise sanitaire a eu un fort impact sur les actions menées, ce qui a impliqué un recentrage sur l'hygiène et la sécurité, ainsi que sur l'adaptation des achats et la distribution de matériels notamment aux agents chargés des interventions d'urgence.

Dans le cadre de la gestion des bâtiments de la DEA, les nouveaux bâtiments n'ont pas été livrés. De fait les budgets de maintenance portant sur les bâtiments et les fluides ont été reportés.

Par ailleurs, certains travaux n'ont pas pu être réalisés en raison de chantiers de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) autour de la DEA à Rosny.

Enfin, les travaux du Centre départemental d'entraînement en réseau (CDER), notamment l'installation d'une rampe d'accès afin de devenir un Etablissement Recevant du Public (ERP), ont été accomplis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,445	1,377	1,145
	Recette	0,093	0,082	0,061
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	9,283	9,316	9,996
	Recette	5,562	5,134	5,153
Total	Dépense	10,728	10,693	11,141
	Recette	5,654	5,216	5,214
	Charge nette	5,074	5,476	5,927

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019		2020	
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	0,825	0,875	0,521		
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépense	9,302	11,093	14,127		
	Recette	4,445	3,638	3,846		
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	36,055	37,463	32,553		
	Recette	11,596	14,201	9,388		
Total	Dépense	46,182	49,431	47,202		
	Recette	16,040	17,839	13,234		
	Charge nette	30,142	31,592	33,968		

Pour information :

Le budget principal a contribué au budget annexe d'assainissement à hauteur de **170 702 €** pour les « fonctions support » assurées par la DEA pour le Département :

Évaluation des fonctions de la DEA consacrées aux politiques du Département

Direction	Fonction	ETP catégorie A	ETP catégorie B	ETP catégorie C	Coût (€)
SLR, SGE, SAFCP	Mise à disposition de formateurs SST et bureautique	0,10	0,05	0,05	12 093,80
	Accueil des visites organisées par le comité du tourisme (Central GA, bassins, CDER)	0,05		0,05	5 827,45
	Préparation des étapes budgétaires, mandatements, conventions	0,05	0,10		8 761,25
SGAP	Paiement des abonnements au réseau Tetracité pour les radios de la DNPB et de la DVD				65 000,00
SGE	Exploitation de 4 stations de pompage DVD situés sur des points bas de la voirie départementale				30 000,00
SEER	Occupation des réseaux d'assainissement par des fibres optiques de la DSI				49 020,00
	Total	0,20	0,15	0,10	170 702,50

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

Contexte

Les actions de ce programme pilotées par la DEA sont réduites en raison du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation à la transition écologique (DTE). Cependant, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale).

Les actions menées par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) sont liées aux contributions à l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs et aux redevances perçues par les Voies Navigables de France.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir pour la qualité de l'air et de préserver les eaux superficielles et souterraines dans un contexte général de lutte contre le changement climatique.

Indicateurs de résultat

Objectif		Evolution de la qualité des eaux des milieux naturels			
		2018	2019	2020	2021
Campagnes de prélèvements	Cible	14	14	14	14
	Réalisé	14	13	9	

Commentaire : la DEA réalise des campagnes de prélèvements accompagnées de mesures sur site pour estimer l'évolution de la qualité des milieux naturels. Elles portent sur les bassins de stockage EP en eau gérés par le Département et sur le Sausset et la Morée (considérés comme des masses d'eau avec des objectifs de qualité écologique dans le cadre du SDAGE à l'horizon de 2027). Le réalisé 2020 est lié aux confinements et aux conditions météorologiques qui n'ont pas permis de rattraper le retard hors confinements.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Du fait de la création de la Délégation à la transition écologique (DTE), le périmètre de cette action se limite pour la DEA à la gestion des eaux superficielles et souterraines, plus opérationnellement elle porte sur la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés.

En 2020, la participation à l'EPTB grands lacs de Seine l'a été à hauteur de 1 499 400 € et 5 765,98 € ont été dépensés pour les stations de crues.

Action gestion des réseaux pluviaux

Cette action a pour objectifs de surveiller, entretenir et réhabiliter le réseau d'eaux pluviales, qui s'achemine sur un linéaire de 205 km, représentant 29% du réseau départemental, mais également des bassins de stockage des eaux de pluie, afin de limiter les inondations.

L'ensemble de ces opérations relèvent du budget principal du Département et leur maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, qui gère le budget annexe assainissement.

En 2020, outre l'entretien du réseau eaux pluviales et un certain nombre de réhabilitations, dans le cadre SLOW, d'investissement bassins, ont démarré notamment les études du futur bassin de Saint-Baudile (en vue notamment de la reconquête des milieux naturels à l'horizon des JOP 2024) et du bassin de Savigny.

Le budget principal a ainsi contribué au budget annexe d'assainissement à hauteur de 950 000 € pour ces opérations de gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de partenariats, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement verse des contributions à l'Etablissement public territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et des redevances aux Voies Navigables de France.

Action Lutte contre les nuisances phoniques

Cette action est un transfert du programme « Circulations douces et cadre de vie », portée par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

L'action du Département passe par la réalisation de travaux pour réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries et déployer l'opération anti-bruit dans les zones identifiées comme prioritaires et la sensibilisation des publics vulnérables au risque auditif, dans les collèges notamment. Il s'agit également d'approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques.

L'opération anti-bruit, visant à isoler les logements du bruit routier par le remplacement des fenêtres donnant sur les axes prioritaires, s'est terminée à la fin de l'année 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	1,672	1,505	1,505
Gestion des réseaux pluviaux	Dépense	1,120	1,120	1,121
	Recette	0,691	0,790	0,697
Total	Dépense	2,791	2,625	2,626
	Recette	0,691	0,790	0,697
	Charge nette	2,101	1,835	1,929

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	0,000	0,000	
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépense	0,120	0,291	0,630
	Recette	0,000		
Total	Dépense	0,120	0,291	0,630
	Recette	0,000		
	Charge nette	0,120	0,291	0,630

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission

Supports internes

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte 4 actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance,
- Fluides.

Contexte

La crise sanitaire a impacté fortement le fonctionnement de la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL). Pendant la période de confinement, du 17 mars 2020 au 11 mai 2020, la DBL a poursuivi son activité au-delà du cadre du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) défini par la Direction générale. La régie du service des bâtiments départementaux (SBD) a été seule à intervenir, sur la première partie du confinement, pour les interventions urgentes sur les bâtiments. Le SBD a aussi maintenu une activité travaux sur la période de confinement en profitant de la fermeture des sites, notamment pour le recouvrement des sols amiantés des crèches sans co-activité avec d'autres prestataires.

Dans ce contexte inédit, le PCA n'a pas permis d'anticiper tous les paramètres et obstacles à prendre en compte par les services pour le bon accomplissement de leurs missions, obligeant ces derniers à plus d'adaptation et de créativité. Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) a été élaboré en tenant compte des contraintes de la collectivité avec une demande de présentiel de 30 à 50 %, et un développement du télétravail.

La politique relative aux bâtiments départementaux prend en considération plusieurs aspects qui sont systématiquement pris en compte lors des études pour la réalisation de projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes :

- La performance énergétique et le respect de l'environnement, dans une démarche de transition écologique ;
- L'intégration du numérique ;
- Les aspects liés à la sécurité, à la réglementation sanitaire et à l'accessibilité ;
- La qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux, dans le cadre d'un travail conjoint avec les directions gestionnaires. L'élaboration d'un Plan pluriannuel de maintenance formalisé (PPM) devrait permettre un meilleur suivi de l'entretien des sites ;
- L'amélioration des conditions d'accueil et de travail des agents.

En tant que pilote technique du programme de travaux, la DBL contribue activement à la réalisation de plusieurs plans départementaux, tels que le Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP), le Schéma autonomie et inclusion, les JOP, « A vos parcs », « Savoir Nager », le Plan d'action pour la transition écologique...

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Améliorer le service rendu aux usagers et les conditions d'accueil du public dans les bâtiments départementaux,
- Améliorer les conditions de travail des agents départementaux, promouvoir l'ergonomie sur le lieu de travail, aménager les postes de travail pour les personnes en situation de handicap,
- Assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement selon la réglementation en vigueur,
- Connaître et maîtriser les consommations de fluides des bâtiments.

Indicateurs de résultat

Objectif		Maîtriser les coûts des fluides			
		2018	2019	2020	2021
Budget de fonctionnement	Cible	4,631 M€	4,472 M€	5,020M€	5,105 M€
	Réalisé	4,640 M€	4,704 M€	4,909 M€	
<p><u>Commentaire :</u> La DBL a récupéré en septembre 2019 le site sportif de Marville à la Courneuve, l'estimation de consommation sur ce site est de 443k€ par an, la période du 1er confinement a suspendu les activités sur le site cependant les équipes ont continué à maintenir le site, le réalisé sur l'année 2020 est 370k€. La DBL a remboursé une dette de 2015 concernant une fuite d'eau sur le site de Galiénie pour un montant de 150k€. La DBL a également remboursé une partie de dette concernant des impayés de gaz pour les années 2018 et 2019 pour un montant de 142k€. L'année 2020 nous a donc permis d'assainir les comptes.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020**Action Construction, rénovations lourdes**

L'action Construction, rénovations lourdes vise en particulier à :

- Améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents dans les bâtiments départementaux, grâce aux études et conseils en ergonomie ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des grands plans d'investissement du Département (« A vos parcs », « Savoir nager », Plan petite enfance, JOP...) ;
- Gérer les données patrimoniales, permettant une connaissance détaillée et actualisée de l'état du parc des bâtiments départementaux.

En 2020, cette action a concerné principalement les opérations suivantes :

- La rénovation lourde de la crèche Anatole France à Bagnolet (travaux) ;
- L'aménagement de la nouvelle crèche du Bourget (phase études et appels d'offres) ;
- L'aménagement de CSS - PMI Einstein au Blanc-Mesnil (travaux) ;
- Le plan pluriannuel d'investissement pour les sites ASE du CDEF (phase diagnostics) ;
- La piscine de Pierrefitte (travaux) ;
- La rénovation de la piscine de Marville (études de conception) ;
- Le Pôle inclusif sportif (PRISME) au stade de la Motte à Bobigny (concours) ;
- La construction de la nouvelle cour technique de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) ;
- La reconstruction du garage départemental.

Action Travaux de modernisation et grosses réparations

Cette action vise à :

- Assurer la pérennité des bâtiments départementaux et leur bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (ERP, Code du travail, Code de la construction...) ;
- Réaliser les diagnostics techniques relatifs à l'état et au maintien des bâtiments ;
- Piloter la réalisation des travaux ;
- Définir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de travaux d'investissements (PPI).

En 2020, les travaux ont concerné les sites et opérations suivantes :

Concernant le **Plan petite enfance et parentalité (PPEP) et le pôle Solidarité** :

- La crèche Convention à La Courneuve : réfection complète de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures et création d'une pièce rafraîchie ;
- La crèche Lucie Aubrac à Bondy : réfection complète de la véranda (50m²), réfection du sas d'entrée et de la partie accueil des parents ainsi que la création d'une pièce rafraîchie ;
- La PMI Bondy Blog à Noisy Le Sec : aménagement d'un nouveau lieu pour l'accueil du public ;
- La crèche Quatremaire à Noisy Le Sec : travaux conservatoires ;

- Le recouvrement des sols en dalles vinyles amiantés : 10 crèches concernées en 2020 ;
- La rénovation des cuisines des crèches Bernard et Mazoyer à Aubervilliers, Les Presles et Ormoy à Epinay ;
- La reprise d'étanchéité de sites afin de résorber les désordres structurels : crèche La Motte à Saint-Ouen, crèche Aristide Briand à Stains, PMI Jean Jaurès Aulnay-Sous-Bois ;
- La Cellule d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), au bâtiment Diderot à Bobigny (aménagement du RDC, 1^{er} et 2^{ème} étages pour l'accueil des MNA).

Concernant l'**amélioration des conditions de travail des agents** :

- La Direction des Archives : travaux de réhabilitation pour accueillir un nouvel espace de stockage à Pantin ;
- La Bourse du travail : adaptation fonctionnelle des bureaux des syndicats suite aux élections de 2019 et modernisation des moyens de communications sur le site.

Concernant les **projets transversaux** tels que la transition numérique, le plan canicule, la performance énergétique, ou le handicap :

- L'installation des bornes de prestation de service unique sur toutes les crèches départementales ;
- La campagne d'amélioration des éclairages sur les sites : châlets de la base de loisirs de Champs-sur-Marne, crèche Parat à Romainville, crèche Aimé Césaire à Drancy, CSS Paul Langevin à Sevran ;
- Le Plan canicule :
 - Les réparations, remplacements et pose de films anti UV : 2 ASE, 1 CSS, 6 crèches et 2 PMI ;
 - La création de pièces rafraîchies sur les sites crèche Convention à La Courneuve, crèche et PMI Jean Jaurès à La Courneuve, crèche Anatole France à Bagnolet, climatisation de la CSS de Sevran ;
- La mise en accessibilité des sites conformément aux dispositions de l'Ad'Ap, de manière transversale lors de la programmation des travaux.

Concernant les **bâtiments sportifs** :

- La remise aux normes réglementaires de la piscine extérieure de Marville afin de pouvoir accueillir le public pendant l'été ;
- La rénovation des vestiaires du stade de La Motte à Bobigny ;
- La réfection des couvertures des bâtiments hébergement et foyer du Stade de la Motte à Bobigny.

Action Entretien, maintenance technique et réglementaire

L'action Entretien, maintenance technique et réglementaire vise à :

- Respecter toutes les obligations réglementaires liées aux bâtiments, via le suivi de contrats et la levée de réserves des contrôles périodiques obligatoires ;
- Assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti ;
- Définir une politique de maintenance efficace ;
- Mener des actions préventives.

Cette action est effectuée par la régie interne, qui gère les demandes et effectue des interventions rapides au service des agents départementaux.

Il est à noter que pendant la période de confinement de mars à mai 2020, la régie a été mobilisée à 100 %. En effet, les entreprises extérieures ayant été également confinées n'ont pas pu répondre, dans un premier temps, à nos sollicitations. La régie a été essentielle pour la continuité des services qui sont restés ouverts au public. Afin de permettre des interventions en toute sécurité pour les agents, l'équipe de la régie a finalisé sa formation pour les interventions en sous-section 4 (présence d'amiante) et a été dotée d'équipements de protection individuels (EPI) spécifiques pour ce type d'intervention.

Dans les crèches départementales, la régie est chargée de la maintenance des cuisines et buanderies. L'activité, en 2020, a permis de traiter 480 demandes de dépannages et de remplacer :

- 27 matériels de buanderies, dont 22 lave-linge et sèche-linges et 5 rehausses ;
- 57 matériels de cuisine.

Des problématiques concernant la hauteur des hublots des machines à laver et des sèche-linges ont été signalées par les membres du CHSCT. Un état des lieux a débuté en 2020 sur l'ensemble des crèches. Cette problématique se retrouve essentiellement sur les sites qui n'ont pas été rénovés. Cette étude se poursuit sur 2021 avec comme objectif de mettre en place des socles en béton et/ou des rehausses en inox.

Action Fluides

Enfin, l'action Fluides vise à connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments départementaux :

- En améliorant la gestion des contrats énergétiques et diminuant les coûts fixes ;
- En augmentant la part d'autoproduction des énergies renouvelables ;
- En améliorant la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs faits et réalisations :

- Le contexte sanitaire qui a contraint la fermeture d'une partie des sites du 17 mars 2020 au 15 mai 2020 : le chauffage a été mis en « hors gel » sur 90 % de nos sites le temps du confinement ;
- Le remboursement des dettes Veolia (150k€ - fuite Gallieni) et Gaz de Bordeaux (140k€) ;
- La rédaction des pièces techniques du marché d'exploitation chauffage, ventilation et climatisation (CVC) qui arrive à échéance en juillet 2021. La Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ), en charge des collèges, est sur les mêmes temporalités concernant le renouvellement de leur marché CVC, l'opportunité a donc été saisie de travailler en commun afin d'aboutir à un accord-cadre alloti ;
- La contribution au Plan canicule et à la fiabilisation des équipements techniques identifiés comme critiques. Notamment, l'instrumentation des salles de serveurs a été complétée et des actions d'amélioration du dispositif de refroidissement ont été menées. La procédure de surveillance et d'intervention est active. Le climatiseur en salle I de l'Européen II, qui était défaillant, a été renouvelé ; un deuxième climatiseur sera changé en salle II pour les mêmes raisons au deuxième trimestre 2021. De plus, une surveillance hebdomadaire a été mise en place avant l'été 2020, ce qui permet d'analyser les données et d'intervenir de façon rapide et transparente pour les usagers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Construction, rénovations lourdes	Dépense	-	-	0,096
Entretien, maintenance	Dépense	3,532	3,261	4,213
	Recette	1,000	0,830	0,830
Fluides	Dépense	4,640	4,704	4,909
	Recette	0,310	0,365	0,076
Total	Dépense	8,172	7,965	9,218
	Recette	1,310	1,195	0,906
	Charge nette	6,862	6,771	8,311

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Construction, rénovations lourdes	Dépense	15,459	10,086	11,746
	Recette	3,882	4,763	4,113
Travaux de modernisation et de grosses réparations	Dépense	5,464	3,819	7,073
	Recette	0,000	0,000	1,149
Total	Dépense	20,922	13,905	18,819
	Recette	3,882	4,763	5,262
	Charge nette	17,040	9,142	13,557

PROGRAMME

Logistique

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte 4 actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agents.

Contexte

La crise sanitaire a eu un retentissement considérable sur les activités du service imprimerie, logistique et approvisionnement ainsi que sur les conducteurs. En effet, ils ont participé activement à la manutention des colis livrés par les fournisseurs, au reconditionnement des matériels et équipements, puis à leur distribution dans tout le département. Le secteur des conducteurs a également participé à la distribution des colis alimentaires. De plus, la salle des conférences de l'immeuble Papillon a été réquisitionnée pour la création d'un magasin afin d'y entreposer et y distribuer tout le matériel de protection Covid et produits tels que le gel hydro-alcoolique. L'ensemble des agents, y compris le secteur aménagement-déménagement, a contribué à l'efficacité du dispositif provisoire.

On peut aussi citer une démarche innovante d'« aller vers », créée en avril 2020. Il s'agit d'une plateforme d'appels à destination des usagers en possible situation de vulnérabilité, parallèlement aux autres canaux de réponse téléphonique existant.

Objectifs stratégiques du programme

Concernant les locaux :

- Améliorer l'accueil des usagers,
- Garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites,
- Veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux,
- Ajuster les prestations de gardiennage au strict besoin,
- Assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,

Concernant l'exercice des missions :

- Développer la démarche usagers en direction des clients « internes » et s'engager sur des calendriers,
- Internaliser les impressions de documents de communication pour les événements ponctuels,
- Internaliser la reprographie des documents volumineux,
- Adapter l'offre interne en fonction des enjeux de transition écologique,
- Centraliser les achats de produits manufacturés courants sur catalogue en veillant à leur approvisionnement et en prenant en compte les enjeux d'optimisation de moyens,

Concernant les véhicules et les déplacements:

- Réduire les coûts de roulage, de maintenance et de carburant par la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- Poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement de la flotte automobile,
- Reprendre en régie la maintenance des véhicules électriques,
- Mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement,
- Mettre en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité des véhicules en pool,
- Participer au renforcement de l'exemplarité de la collectivité dans ses choix de mobilité des agents, en collaboration avec la Direction des ressources humaines et la Délégation à la transition écologique.

Concernant la restauration des agent-e-s :

- Maîtriser la charge nette de la restauration des agents départementaux,
- Développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- Offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort.

Dans un contexte budgétaire contraint, il convient d'encadrer ces prestations et de réduire les coûts de fonctionnement. Le programme « logistique » se construit en prenant en compte les aspects énergétiques,

Indicateurs de résultat

Objectif		Rationaliser les impressions			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de ramettes livrées aux directions	Cible	- 20 %	- 20 %		
	Réalisé	- 0,1 %	- 18%	- 5%	
<p><u>Commentaire :</u> Compte tenu de la situation de crise sanitaire « Covid-19 » en 2020, la consommation en papier blanc de la collectivité n'est pas indicatrice d'une tendance pour cette année. La baisse non significative de la quantité de papier livré s'explique : - par le fait que les services départementaux du pôle solidarité notamment ont continué de travailler sur la période de confinement, de même que d'autres directions « support » du département telles la DRH et la DirFi par exemple ; - au vu de la prolongation de la situation sanitaire, le service a anticipé des commandes au cours du dernier trimestre, pour faire face à une éventuelle rupture d'approvisionnement en papier.</p>					

Objectif		Rationalisation et verdissement de la flotte automobile (Investissement et Fonctionnement)			
		2018	2019	2020	2021
Part de véhicules propres (Véhicules Electriques + Véhicules Hybrides + GPL)	Cible	20%	30%	42 %	50 %
				Acquisition d'au moins 25 véhicules propres	Acquisition d'au moins 25 véhicules propres
	Réalisé	30 %	36 %	40 %	
		32 véhicules propres acquis	35 véhicules propres acquis	26 véhicules propres acquis	
<p><u>Commentaire :</u> Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment le bonus écologique consenti par l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule électrique (7 000 € en 2013, 6 000 € en 2017 et 5 000 € pour 2020). L'objectif fixé en 2018 de 50 % des véhicules de liaison de la flotte en véhicules propres d'ici 2021 a imposé une accélération du plan d'électrification des sites et du déploiement des bornes de recharge. Cet objectif est conditionné à la fois par le nombre de véhicules propres commandés et par la rationalisation annuelle des véhicules les plus polluants envoyés à la réforme. Le projet de loi Climat et résilience qui intègre le développement des zones à faibles émissions (ZFE) avec pour conséquence la suppression progressive des véhicules thermiques va imposer un renouvellement constant de la flotte en véhicules propres d'ici 2024 et en véhicules électriques d'ici 2030.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Logistique liée aux locaux

Régisseurs des bâtiments centraux et Centre des demandes

Situés sur les 7 sites centraux, 10 régisseurs sont positionnés comme référents des bâtiments qu'ils occupent. Ils sont principalement en charge de la gestion des dysfonctionnements et des demandes d'interventions techniques sur les bâtiments, de la distribution du courrier et des parapheurs ainsi que de la remise des mallettes d'astreinte.

La distribution des plis a été maintenue pendant le confinement de mars/avril 2020. De plus, les régisseurs des bâtiments ont été mobilisés pour accompagner la mise en place d'un certain nombre de mesures liées à la crise

sanitaire (suivi de l'alimentation en consommables des bâtiments et gestion alcoolique, gestion de l'affichage et communication des mesures Covid).

En 2020, les régisseurs ont également pu participer au travail de numérisation des courriers entrants DPAPH.

En 2020, 7 677 demandes d'intervention technique sur les bâtiments ont été instruites. La plupart ont concerné les crèches (32 %), les sites centraux (23 %), les PMI (8 %), les circonscriptions ASE (5 %) et les circonscriptions de service social (CSS 3 %). De plus, le centre de demandes a été mobilisé pendant le premier confinement en procédant à un appel quotidien des sites sociaux ouverts, afin de contrôler la bonne réalisation des prestations d'hygiène.

Accueil physique et téléphonique

En 2020, l'accueil physique a dû s'adapter au contexte sanitaire pour maintenir la relation aux usagers :

- Durant la période de confinement, l'accueil physique sur les sites (17 agents) a été réduit puis interrompu du fait de la fermeture des sites au public. Il a ensuite été adapté à la reprise progressive de l'activité afin de soutenir les directions ;
- Les accueils ont été réaménagés (plexiglass, masques, distributeurs de gel, niveau d'accueil, amplitudes horaires, adaptation des gestes barrière etc.) ;
- Au regard de l'effectif de l'équipe d'accueil fortement réduit du fait de la Covid-19, le choix a été fait de fermer les accueils des sites administratifs (Colombe, Européen II et III), afin de maintenir l'accueil des usagers bénéficiaires de prestations sociales.

Concernant l'accueil téléphonique (13 agents au Centre de contact et 6 agents au standard), la mise en place en urgence du télétravail a permis le maintien de l'accueil des usagers. Entre mars et décembre 2020, le centre de contact a reçu 240 080 appels et 59 047 discussions ont permis de répondre aux usagers de la DPAPH et la MDPH concernant leurs droits et demandes, soit un taux de décroché de 25 %, en augmentation sur la fin d'année.

La période de confinement a vu la création d'un dispositif exceptionnel de soutien au standard et au centre de contact PA-PH par les agents départementaux volontaires. Cette innovation a engendré une relation nouvelle aux directions et une reconnaissance de la fonction fondamentale de l'accueil téléphonique des usagers.

De nouveaux locaux permettant le regroupement des deux entités de réponse téléphonique de la DBL ont permis un travail sur la transversalité de la réponse délivrée et ainsi améliorer considérablement les conditions de travail des agents.

En avril 2020, parallèlement aux canaux de réponse téléphonique existants, une plateforme d'appels solidaires a été mise en place à destination des usagers en possible situation de vulnérabilité. Cette plate-forme a permis de passer plus de 55 000 appels et 26 000 conversations grâce à 300 agents volontaires. Des campagnes d'appels solidaires ont vu le jour à compter de septembre en s'appuyant sur cet outil. Depuis le 1^{er} septembre 2020, quatre campagnes ont été menées :

- Une campagne d'information sur le dispositif Améthyste plus, auprès de 3 000 bénéficiaires d'Améthyste (septembre-octobre 2020) ;
- Une campagne de lutte contre l'isolement auprès de 1 300 usagers de la DPAPH contactés dans le cadre du second confinement (novembre-décembre 2020) ;
- Une campagne de prévention des situations de vulnérabilité auprès de 2 808 bénéficiaires de la Prestation Compensatoire du Handicap (décembre à février 2021) ;
- La campagne en cours sur la réservation de places sur les centres de vaccination, calibrée à minima jusqu'en juin 2021.

Sur le fond, les retours des agents volontaires, usagers contactés et directions utilisatrices ont été très positifs sur les 4 campagnes conduites. L'impact de la prise de nouvelles bienveillantes est très bien perçu et le dialogue se positionne immédiatement sur la formulation du besoin des usagers. Les campagnes permettent en outre une actualisation en continue des fichiers des usagers des directions (coordonnées, permanence ou évolution des besoins, etc...). Le caractère innovant de la démarche a suscité plusieurs manifestations d'intérêt (enquête du sociologue Jean-François Laé de Paris VIII, sollicitations de plusieurs Départements pour dupliquer le dispositif etc...).

Coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies

L'année 2020 a été marquée par une diminution du nombre d'événements organisés en raison du contexte sanitaire. Cependant, en 2020, la DBL a tout de même coordonné 254 prestations d'événementiel dont 146 locations et mises en place de matériel (tables, barnum, chapiteau, etc.), 70 prestations de gardiennage de site et 20 prestations techniques (contrôles structures, contrôles électricité, etc.). 7 % des prestations ont été réalisées en interne.

Signalétique bâimentaire

En 2020, 52 prestations dites « majeures » de signalétique ont été réalisées : il s'agit d'interventions conséquentes externalisées (signalétique des sites sociaux, de l'hôtel du Département et du parking bâtiment Papillon). La signalétique dite « mineure » est internalisée. Ainsi, durant l'année 2020, la DBL a réalisé plusieurs centaines d'affiches (identification des locaux, signalétique d'orientation à l'intérieur des multi-sites, rappel des mesures d'adaptation à la crise sanitaire). En parallèle, pour accompagner la mise en œuvre des mesures liées à la crise sanitaire, une signalétique d'organisation des déplacements au sein des bâtiments centraux et des restaurants administratifs a été mise en place.

Sécurité des biens et des personnes

L'activité sécurité des biens et des personnes concerne la sécurité-incendie, les intrusions et le traitement des incidents en lien avec le PC de Picasso dans le cadre de l'astreinte. En 2020, le prestataire de gardiennage du Département a réalisé 4 529 interventions, dont 71 % étaient des rondes programmées et 6 % des interventions de levées de doutes suite au déclenchement d'alarmes anti-intrusion.

Hygiène, propreté et gestion des déchets

Le secteur hygiène, propreté et gestion des déchets assure l'entretien, le nettoyage et l'enlèvement des déchets pour l'ensemble des locaux du Département, hors collèges. Cette prestation concerne 350 agents d'entretien travaillant 220 jours ouvrés, avec 3 prestataires.

Le contexte de la Covid-19 et le développement du télétravail ont eu un impact très important sur cette prestation. La fermeture, complète ou partielle de plusieurs sites, et l'élaboration ainsi que l'application de protocoles sanitaires ont nécessité une adaptation permanente des modalités d'intervention du secteur, dans un contexte de sous-effectif important. En particulier, il faut relever :

- Lors du premier confinement : des opérations massives de désinfection par nébulisation sur de gros ensembles immobiliers (Picasso, internat de Noisy-le-Grand, plusieurs crèches et CSS). En tout, en 2020, 62 désinfections ont été réalisées par nébulisation ou javellisation ;
- En continu, et sur tous les sites, une adaptation des opérations quotidiennes de désinfection des locaux aux nouveaux protocoles d'intervention avec intégration systématique de produits virucides et nettoyage des points de contact.

L'activité du secteur, en lien avec le suivi des signalements de cas de Covid-19 assuré par la DRH, a permis en 2020 d'éviter plusieurs fermetures de sites.

Par ailleurs, le contexte sanitaire a fait diminuer très sensiblement les volumes de déchets (- 20 % sur les déchets non valorisables et - 65 % sur les déchets recyclables).

La mise en place du tri « 5 flux » a été entamée en 2020 et s'est concrétisée par le déploiement des containers accueillant les déchets papier et carton en pied d'immeuble. Ces containers sont destinés en 2021 à récupérer les flux de déchets déposés dans les modules de tri placés dans les étages, dont le déploiement a été organisé au premier semestre 2021 sur les sites centraux.

Action 2 : Logistique liée à l'exercice des missions

Imprimerie départementale

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire : le secteur a été moins sollicité que les années précédentes en matière de conception et impressions documentaires, notamment pour la Direction de la Communication, mais n'a pas observé de diminution significative des consommations en papier blanc. Néanmoins l'activité s'est poursuivie durant la période de confinement (plus de 5 millions d'impressions via PRISMA, soit un

niveau supérieur à l'année 2018), ce qui a permis de continuer d'assurer un niveau aux directions usagères.

Livraisons, tournées des sites

L'année 2019 avait été marquée par de nombreuses modifications de l'organisation du secteur de manière à améliorer sa réponse aux attentes des usagers internes. Ce travail s'est poursuivi en 2020.

La période de confinement liée à la crise sanitaire ont mis en exergue le caractère stratégique du secteur. En effet, la continuité des missions a été assurée et a permis à l'ensemble des sites restés ouverts de continuer de bénéficier de livraisons de courriers et produits divers indispensables à leur fonctionnement. A noter que des agents d'autres services et directions ont prêté main forte pour l'approvisionnement des sites en matériels Covid-19.

Approvisionnement

En 2020, le secteur a assuré la totalité des achats liés à la gestion de crise liée à la Covid-19 qui a constitué l'essentiel de son activité. Il est notamment intervenu pour l'approvisionnement avec la création du magasin pour les matériels Covid, tels que les masques (4 000 000 de pièces), le gel et les solutions hydro alcooliques (11 700 litres et 392 distributeurs), les désinfectants de surface (5 000 litres) et les blouses (30 000 pièces). Le secteur s'est illustré par sa réactivité malgré la crise mondiale (ruptures d'approvisionnements), l'absence de marché pour les équipements de protection individuels (EPI), et par la mise en place d'un magasin dédié aux produits COVID.

Coordination et prise en charge des opérations aménagement/déménagement sites centraux

Bien que l'activité du secteur ait été impactée par la crise sanitaire en 2020 avec sa participation active dans l'aménagement du magasin Covid, plusieurs projets importants ont été réalisés, dont notamment :

- La réorganisation de la CSS de Neuilly/Gagny ;
- Le redéploiement de l'ex-DSOE en plusieurs Missions départementales ;
- La restructuration de la DRH à l'immeuble Colombe ;
- Le réaménagement de la CAMNA au bâtiment Diderot ;
- Le repositionnement du Centre de Contact de la DBL et les mouvements de la Direction sur Papillon ;
- L'installation d'agents de la DIRFI aux étages de l'Européen II.

En outre, l'arrivée d'un technicien aménagement-déménagement a permis de relancer l'activité de réalisation d'études d'implantation

Déplacements de personnes

Le secteur a pour missions de répondre aux demandes de transport avec chauffeurs en interne ou dans le cadre d'une location d'autocar. Son activité a été fortement impactée par la pandémie, de par le confinement puis le protocole sanitaire, difficilement applicable aux prestations de transports proposées par le secteur. Ce dernier a contribué de manière conséquente au bon déroulement des livraisons de courriers et produits Covid-19, tout comme le secteur des conducteurs de la Présidence. Ces secteurs sont donc régulièrement sortis de leurs champs habituels d'intervention notamment dans la distribution de colis alimentaires, renforçant ainsi le lien entre les entités.

Action 3 : Véhicules et déplacements

L'action Véhicules et déplacements recouvre trois champs d'activité :

- La gestion de la flotte automobile ;
- La maintenance des véhicules de service ;
- La gestion des accès et parkings des véhicules de service et personnels des agents.

2020 a été à ce titre marquée par les faits suivants :

- La perturbation des activités du garage départemental, du fait de l'installation précaire sur le site de la Bergère, à cause du retard de réception du nouveau garage départemental à Rosny ;
- La livraison et mise en service du véhicule bucco-dentaire au profit de la DPAS, ;
- Dans le cadre de la crise sanitaire, le soutien au pôle solidarité en situation de gestion de crise (astreintes et poursuite des interventions de dépannage et de maintenance, mise à disposition d'une trentaine de véhicules et une centaine de remisages à domicile, ouverture d'une centaine d'accès aux parkings, mise à disposition de 2 véhicules à l'association Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) ;

- L'acquisition de 38 véhicules, dont 12 au bénéfice des directions techniques et des collèges ;
- Le convoyage de 11 fourgons en Vendée pour l'aménagement au profit du Pôle aménagement et développement durable (DEA et DVD) ;
- La délibération actant le lancement du dispositif Vélotaf et l'acquisition de 150 vélos à assistance électrique ;
- La réforme de 77 véhicules, dont 42 vendus aux enchères publiques dématérialisées et 35 envoyés en déconstruction écologique ;
- Le nouveau diagnostic d'utilisation des parkings dans le cadre du télétravail et des accès délivrés dans le cadre du Plan de reprise de l'activité (PRA).

Action 4 : Restauration des agents

L'activité du secteur a été très impactée par la **crise sanitaire**, et dès le mois de mars 2020, un suivi quotidien de l'ouverture et la fermeture des sites a été mis en place. Des adaptations sur les restaurants ont été nécessaires pour permettre aux agents de disposer d'un mode de restauration. L'implication de tous les partenaires est à souligner, ainsi que celle des équipes qui ont permis d'avoir un suivi quotidien de l'activité.

Le contexte de la crise sanitaire et le développement du télétravail ont eu un impact très important sur l'offre de service en matière de restauration collective. Les différentes normes sanitaires ont contraint la collectivité à mettre en place de nouvelles règles sanitaires avec des conséquences sensibles :

- Sur la fréquentation des restaurants, qui a chuté de 43 % (334 267 repas servis en 2019 contre 191 515 en 2020) ;
- Sur la capacité des restaurants : 19 restaurants sur 22 ayant connu au moins une fermeture sur l'année 2020 ;
- Sur la gestion et le fonctionnement des restaurants et de la relation usager : la succession des décisions d'ouverture ou de fermeture a généré une intense communication usager sur l'ensemble de l'année ;
- Sur le budget restauration et sur la situation financière des prestataires : plusieurs prestataires ont majoré leur coût de prestation pour tenir compte des surcoûts liés aux nouvelles contraintes sanitaires.

Néanmoins, la continuité de service a été assurée sur l'ensemble des sites, grâce à la valorisation d'options alternatives telle que le portage de repas ou le maintien de l'ouverture de certains gros sites de restauration (RIA-Préfecture). Du fait de propositions financières défavorables, le choix a été fait de suspendre temporairement la collaboration avec le restaurant Carré Plaza de Bobigny.

En février 2020, le **verdissement de l'offre de restauration** a connu un succès important avec l'attribution de la labellisation ECOCERT niveau 2 des restaurants Picasso et Colombe, dont la gestion est déléguée au prestataire Elios (en 2018 et 2019 la collectivité avait obtenu la certification de niveau 1). Le prestataire, reconduit pour 4 ans en décembre 2020, propose ainsi sur ces deux sites 32 % de produits bio.

Le projet sur l'**évolution de la tarification** a été finalisé, reposant sur une logique de neuf tranches et devant permettre de pérenniser l'équilibre entre l'équité sociale du dispositif et sa soutenabilité budgétaire. L'application du projet a été reportée à la rentrée 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	1,077	1,269	4,335
	Recette	-	-	1,234
Logistique liée aux locaux	Dépense	7,245	9,014	7,650
	Recette	0,028	0,009	-
Restauration des agents	Dépense	2,673	2,639	2,217
	Recette	0,061	0,087	0,029
Véhicules et déplacements	Dépense	0,956	0,948	0,840
	Recette	0,003	0,029	0,011
Total	Dépense	11,951	13,870	15,043
	Recette	0,092	0,125	1,274
	Charge nette	11,859	13,745	13,770

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	-	-	-
Logistique liée aux locaux	Dépense	0,215	0,345	0,298
Véhicules et déplacements	Dépense	0,503	0,516	0,761
	Recette	0,005	-	-
Total	Dépense	0,718	0,861	1,060
	Recette	0,005	-	-
	Charge nette	0,713	0,861	1,060

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Patrimoine immobilier et
sécurisation juridique**

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Objectifs stratégiques du programmeEn matière de gestion immobilière :

- Rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services et négocier les contrats permettant l'usage de ces biens pris en location,
- Systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public ou privé départemental,
- Assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- Acquérir (par voie amiable ou d'expropriation) les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets et plans départementaux, ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- Vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental (transports et mobilité, agriculture urbaine, logement, etc.) ou au service de grands projets (T1 express, Grand Paris express, prolongement de lignes de métro...),
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière du Département.

En matière juridique :

- Défendre au contentieux les intérêts (notamment financiers) du Département devant les juridictions, y compris dans une démarche « offensive » (juste compensation de l'exercice des compétences transférées et indemnisation des charges indûment supportées, occupations sans titre, lutte contre la fraude),
- Garantir la sécurité juridique des actes et des interventions du Département,
- Sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- Apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En matière d'assurances :

- Assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- Optimiser le travail de prévention et de sensibilisation des risques auprès des directions,
- Gérer les sinistres et les contentieux.

Indicateurs de résultat

Objectif		Acquérir les assiettes foncières nécessaires au projet de prolongement du Tramway T1			
		2017	2018	2019	2020
Montant consacré à l'acquisition des assiettes foncières (NB : budget porté par la DVD - Direction de la voirie - déplacements)	Cible	1,658 M€	4,833 M€	2,278 M€	0,830 M€
	Réalisé	1,658 M€	4,365 M€	2,182 M€	0,421 M€
<p><u>Commentaire</u> : L'avancement du projet donne lieu à des dépenses maîtrisées et échelonnées dans le temps en raison du financement de l'opération qui a été consolidé en 2019, bien que scindé en deux phases. En 2020, l'impact de la crise sanitaire a ralenti le calendrier prévisionnel des acquisitions foncières ainsi que des travaux à intervenir. 124 parcelles restent à maîtriser sur la première tranche du prolongement, dont 55 situées à Montreuil et parmi lesquelles 18 appartiennent à l'État. A noter que le CPER Etat-Région IDF n'est pas intervenu en 2020 afin de sécuriser le financement de la deuxième tranche : sa conclusion est désormais attendue sur l'année 2021.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Gestion immobilière

Concernant la gestion immobilière, plusieurs évolutions ont eu lieu au cours de l'année 2020 :

- 11 nouvelles conventions de mise à disposition de biens départementaux ont été conclues, dont 6 conventions d'occupation précaire (COP) à titre onéreux (sondages pyrotechniques Parc G. Valbon, projet Parisculteurs à Aubervilliers, aire de jeux d'enfants de la Commune de Bondy, besoins SNCF au sein du Parc de la Poudrerie, AMI Temp'O de l'EPT Est Ensemble dans le Parc J Moulin-Les Guilands, événement immobilier ponctuel « Les Nouveaux Constructeurs » à Livry-Gargan) et 5 à titre gratuit dont 3 concernant des besoins d'interventions techniques dans les collèges ;
- 5 nouveaux baux ont été octroyés ou pris (dont un dans le cadre du projet Parisculteurs à Montreuil et un pour la CSS et le centre de planification du Blanc-Mesnil) ;
- L'impact de la crise sanitaire a conduit à reporter une grande partie des acquisitions foncières pour le prolongement du tramway T1 ;
- Le processus d'acquisition d'un local à aménager en vue de la relocalisation de la crèche départementale du Bourget a été décalé en 2021 ;
- Concernant les futurs sites JOP (Cluster des médias, épreuve de tir à l'arc et renaturation du parc Georges Valbon), les négociations se sont poursuivies avec la SNCF et le ministère des Armées et permettront d'aboutir en 2021 à des cessions à des prix symboliques ou modiques pour le Département ;
- Les cessions ont été réalisées à 100 %, permettant de réaliser 13,4 M€ de recettes correspondant à la vente de 13 propriétés, concernant en particulier le Cluster des médias, la ZAC de la Dhuy à Clichy-sous-Bois et des immeubles de rapport à Montreuil et Pantin en lien avec la société HLM Vilogia.

Action Conseils juridiques et contentieux

Dans le cadre de cette action, les évolutions marquantes de l'année 2020 ont été les suivantes :

- Le repositionnement de l'activité de conseil au cœur de l'activité du service, tout en améliorant les délais de réponse ;
- La mise en place d'une nouvelle procédure pour les demandes de conseils (fiche de saisine) ;
- La mise en place d'une veille juridique adaptée et ciblée depuis juin 2020 (Juris'Actu) ;
- Une forte mobilisation lors du confinement tant pour l'activité conseil (analyse des ordonnances publiées lors de l'état d'urgence sanitaire, problématiques juridiques liées à la crise sanitaire) que contentieuse (référé libérés pour les mineurs non accompagnés - MNA).

Action Assurances

Concernant l'action Assurances, l'année 2020 aura connu plusieurs faits et évolutions :

- Le marché d'assurance automobile a été renouvelé. Seul le titulaire sortant, la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL), a déposé une offre avec une augmentation de la prime de 30 %. Une recherche de fournisseurs est organisée en vue d'obtenir des conditions financières plus favorables lors du prochain renouvellement du marché ;
- La procédure de renouvellement du marché « tous risques informatiques » a été déclarée infructueuse. Avant de relancer la publicité, la DADJ a questionné le périmètre de cette assurance pour rendre plus pertinent ce contrat, en concertation avec la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) et la DEJ ;
- Un nouveau marché a été passé pour l'assurance des 150 vélos à assistance électrique (VAE - « Vélotaf ») acquis par le Département et qui prendra effet le 1er février 2021,
- Un plan de prévention renforcé de sensibilisation/prévention relatif aux risques routiers au sein des services départementaux a été finalisé, avec un volet prévention et un volet sanction pour les conducteurs ayant eu plusieurs accidents responsables.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Assurances	Dépense	1,013	0,951	0,978
	Recette	0,365	0,326	0,744
Conseils juridiques et contentieux	Dépense	0,142	0,998	0,269
	Recette	0,006	0,014	0,000
Gestion immobilière	Dépense	18,061	18,475	18,913
	Recette	6,689	9,457	9,223
Total	Dépense	19,216	20,424	20,160
	Recette	7,059	9,797	9,967
	Charge nette	12,157	10,627	10,193

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Gestion immobilière	Dépense	1,270	0,805	0,174
	Recette	0,157	0,064	0,060
Total	Dépense	1,270	0,805	0,174
	Recette	0,157	0,064	0,060
	Charge nette	1,113	0,740	0,114

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission **Supports internes***

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion du courrier,
- Gestion des actes administratifs et délibérations.

Contexte

La crise sanitaire de 2020 a conforté le Secrétariat général dans sa démarche d'accélération et d'achèvement du processus de traitement dématérialisé du courrier ainsi que des actes soumis aux assemblées. En effet la distanciation sociale, le télétravail et les périodes de confinements ont mis en avant la nécessité de pouvoir réaliser à distance et de façon dématérialisée le maximum de tâches.

Défini en 2017 dans le projet de Direction, ce travail se décline en quatre axes : sécurisation, modernisation, accompagnement et anticipation. Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur la transformation des métiers sous l'effet de la numérisation croissante des tâches.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de baisse régulière du nombre de courriers papier, d'obligation législative concernant le traitement dématérialisé des factures et de simplification du processus de signature électronique.

Ainsi, le Secrétariat général est engagé dans la finalisation de la dématérialisation totale des arrêtés et décisions (signature, transmission au contrôle de légalité, mention exécutoire et archivage), la généralisation de l'utilisation de Webdélib par l'ensemble des Directions, le traitement de tous les courriers sortants dans le logiciel Icourrier, la préparation de la montée de version d'Icourrier comportant de nouvelles fonctions (utilisation à distance, modification en ligne des documents, possibilité d'intégration de signature numérisée, ergonomie améliorée) et enfin la dématérialisation des conventions.

Objectifs stratégiques du programme

- Assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- Accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes,
- Garantir une gestion optimisée du courrier,
- Optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Indicateurs de résultat

Objectif	Dématérialisation totale de la production des arrêtés et décisions				
		2018	2019	2020	2021
Part des arrêtés traités de façon dématérialisée / nombre total d'arrêtés	Cible	50 %	80 %	100 %	100 %
	Réalisé	50 %	80 %	100 %	
<u>Commentaire</u> : L'objectif a été atteint en 2020.					

Objectif		Respect des délais de réponse aux courriers signalés			
		2018	2019	2020	2021
Part des courriers signalés sur lesquels une réponse a été apportée / nombre total de courriers signalés	Cible	30 %	50 %	80 %	100 %
	Réalisé	n.d.	n.d.	n.d.	
<p><u>Commentaire</u> : L'action du médiateur du Département concourt grandement à l'atteinte de cet objectif. Le Secrétariat général (SG) était accompagné par la Direction informatique (DINSI) pour remplir cet objectif, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le développement d'indicateurs pertinents, donc celui-ci, fera l'objet d'une demande spécifique auprès de l'éditeur du logiciel.</p>					

Objectif		Systématisation d'un accusé de réception (AR)			
		2018	2019	2020	2021
Part des courriers ayant fait l'objet d'un AR dans les délais prescrits / nombre total de courriers signalés	Cible	30 %	50 %	80 %	100 %
	Réalisé	n.d.	n.d.	n.d.	
<p><u>Commentaire</u> : La mise en place automatique de l'émission d'un AR en cours d'année 2020 devrait permettre d'atteindre l'objectif en 2021. L'outil actuel ne permet pas d'indiquer quel est le taux de réussite de cet objectif. Le SG était accompagné par la DINSI pour remplir cet objectif, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le développement d'indicateurs pertinents, donc celui-ci, fera l'objet d'une demande spécifique auprès de l'éditeur du logiciel.</p>					

Objectif		Dématérialisation des conventions			
		2020	2021	2022	2023
Nombre de convention traitées de façon entièrement dématérialisées / Nombre total de convention	Cible	0 %	50 %	100 %	100 %
	Réalisé	0 %	n.d.	n.d.	
<p><u>Commentaire</u> : Cet objectif est prioritaire pour 2021 et 2022.</p>					

Objectif		Traitement des courriers sortants dans Icourrier			
		2018	2019	2020	2021
Part des courriers sortants traités dans Icourrier / Nombre total de courriers sortants	Cible	30 %	50 %	80 %	100 %
	Réalisé	n.d.	n.d.	n.d.	
<p><u>Commentaire</u> : La nouvelle version d'Icourrier devrait accélérer le taux de réponse aux courriers dans Icourrier. L'outil actuel ne permet pas d'indiquer quel est le taux de réussite de cet objectif. Le SG était accompagné par la DINSI pour remplir cet objectif, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le développement d'indicateurs pertinents, donc celui-ci, fera l'objet d'une demande spécifique auprès de l'éditeur du logiciel.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Gestion du courrier

Cette action a pour objectifs de garantir une gestion optimisée du courrier et de favoriser l'utilisation des nouveaux outils numériques.

Pour l'année 2020, 452 000 plis ont été affranchis pour un montant de 409 751 € pour le seul courrier du Département. En 2020, sur un total de 18 441 courriers numérisés dans l'application Icourrier, 2 154 courriers signalés l'ont été.

Toutes les directions sont sensibilisées à l'importance de répondre dans les délais. Le médiateur s'est rapproché de chacune des directions pour déterminer avec elles comment améliorer leurs délais de réponse. Les nouvelles fonctionnalités ajoutées au logiciel de traitement dématérialisé du courrier Icourrier permettront de suivre avec plus d'acuité les délais de réponse et les absences de réponses.

Action Gestion des actes administratifs et délibérations

L'action Gestion des actes administratifs et délibérations vise à assurer le bon fonctionnement des assemblées et accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

Des ateliers d'aides à la rédaction dans Webdélif ont été tenus avec les directions.

En 2020 toutes les conventions sont enregistrées dans la gestion électronique de documents (GED) où l'on peut vérifier avant signature que les délibérations les autorisant sont exécutoires. Les conventions antérieures sont en cours de numérisation.

En 2020 ont été adoptées 530 délibérations en Commission permanente, 72 délibérations en séance du Conseil et 64 décisions. 1 151 conventions ont été conclues et 439 arrêtés ont été pris.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Gestion du courrier	Dépense	0,907	0,894	0,736
	Recette	0,146	0,131	0,119
Total	Dépense	0,907	0,894	0,736
	Recette	0,146	0,131	0,119
	Charge nette	0,761	0,763	0,617

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission Systèmes d'information et transformation numérique

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Transformation numérique**

*Ce programme relève
de la Mission **Système d'information
et transformation numérique***

Ce programme comporte trois actions :

- Urbanisation du système d'information (SI),
- Evolution des systèmes d'information métier,
- Stratégie innovation et aménagements numériques.

Contexte

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) a poursuivi en 2020 la feuille de route arbitrée fin 2019 dont l'objectif pluriannuel final est la transformation digitale des métiers de la collectivité et la simplification de la relation usagers. Dans ce cadre, la DINSI a conduit la réalisation du portefeuille de projets numériques (PPNUM), alignés sur les besoins métier et la stratégie départementale.

Pour l'année 2020, 121 projets annuels ou pluriannuels étaient inscrits, 56 ont été menés à terme (terminés à décembre 2020) et 65 sont en cours de finalisation.

Objectifs stratégiques du programme

La stratégie numérique départementale « pour une politique publique du numérique en Seine-Saint-Denis », adoptée par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016, constitue le socle stratégique de ce programme.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Soutenir le développement des usages numériques des agents et des usagers en support des compétences, missions et activités du Département,
- Assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de la collectivité et aux évolutions légales et réglementaires et garantir son maintien en condition opérationnelle,
- Rationnaliser les solutions par rapport à leur couverture fonctionnelle,
- Urbaniser le système d'information (SI), pour améliorer l'interopérabilité des solutions,
- Industrialiser les processus SI afin d'améliorer la performance, la maintenabilité et la qualité du SI,
- Définir les architecture SI actuelles et cibles (métiers, fonctionnelles, applicatives et techniques) afin de s'assurer de la bonne compréhension des objectifs pour chacun des 4 niveaux, les partager, prioriser les projets SI pour arriver à les mener à bien, et accompagner le changement vers l'adoption des nouveaux usages.

Indicateurs de résultat

Objectif	Transformation numérique au service de la collectivité				
	2018	2019	2020	2021	
Nombre de projets inscrits au portefeuille projets	Nb de projets inscrits au PPNUM		79	121	130
	Nb de projets réalisés au PPNUM		30	56	

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)			
		2018	2019	2020	2021
Taux de projets réalisés dans l'année qui n'avaient pas été recensés au PPNUM	Cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	Réalisé	2,22	7,04	9,91	
<u>Commentaire</u> : 12 nouveaux projets ont été ajoutés au PPNUM					

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)			
		2018	2019	2020	2021
Taux de projets prévus dans le PPNUM et qui ont été reportés ou suspendus ou abandonnés	Cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	Réalisé	2,22	7,04	10,74	
<u>Commentaire</u> : 2 nouveaux projets ont été reportés (carte-multiservices et évolution fonctionnelle SID) et 11 projets suspendus ou abandonnés (dont extranet des notaires, SIH-palier 2).					

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)			
		2018	2019	2020	2021
Taux des phases projet respectant les délais	Cible	75 %	75 %	70 %	70 %
	Réalisé	85 %	40 %	46 %	
<u>Commentaire</u> : Le nombre de projets réalisés (56) en 2020 est en augmentation par rapport à 2019 (30) : la durée des projets était alors calculée sur 3 ans.					

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications			
		2018	2019	2020	2021
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 2 (bloquante et priorité forte à résoudre dans le délai prévu de 2 jours)	Cible	75 %	80 %	80 %	80 %
	Réalisé	85 %	70 %	74 %	
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 3 (bloquante et priorité moyenne à résoudre dans le délai prévu de 7 jours)	Cible	80 %	90 %	90 %	90 %
	Réalisé	90 %	97 %	87 %	
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 4 (non bloquante et priorité faible à résoudre dans le délai prévu de 21 jours)	Cible	90 %	95 %	95 %	95 %
	Réalisé	100 %	90 %	96 %	
<u>Commentaire</u> : La crise sanitaire a entraîné une diminution de l'activité au niveau de la collectivité, générant une diminution de 30 % du nombre de tickets (1245 en 2020 contre 1694 en 2019) : soit une moyenne de 104 ticket par mois contre 144 en 2019. A contrario, la crise a entraîné une surcharge d'activités pour la DINSI durant cette période, avec une partie des agents absents.					

Action Urbanisation du système d'information

L'action Urbanisation du système d'information (SI) a pour objectifs de :

- Disposer d'une vision claire, globale et exhaustive du SI départemental, des processus informationnels jusqu'à l'infrastructure pour les soutenir ;
- Modéliser les processus métier complets, dans toute leur transversalité ;
- Recenser l'ensemble des fonctions nécessaires à ces processus, rationaliser les applications les fournissant et tendre vers une infrastructure industrialisée pour les porter ;
- Moderniser et industrialiser la gestion des applications et composants techniques pour plus de performance du SI ;
- Fixer un cadre et une trajectoire pour homogénéiser, rationaliser et industrialiser.

L'année 2020 a donné lieu à :

- La poursuite de la cartographie de plusieurs volets du système d'information (4 couches) ;
- Le recensement des applications du SI ;
- La mise en place d'un logiciel de modélisation du SI qui se poursuivra en 2021.

Action Evolution des systèmes d'information métier

L'action Evolution des systèmes d'information métier permet :

- D'assurer les évolutions du système d'information, pour répondre aux évolutions légales et réglementaires, et apporter des outils automatisés facilitant l'exercice des missions de service public, via l'évolution ou l'acquisition de logiciels ;
- De garantir le bon fonctionnement du parc de logiciels en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective réalisés par les équipes en interne ou dans le cadre de contrats de maintenance.

Les principales réalisations 2020 correspondent aux projets validés dans le cadre du Portefeuille de projets numériques (PPNUM), qui a retenu 121 projets.

Beaucoup de projets ont concerné le **Pôle Solidarité**, avec la poursuite de la refonte du SI Solidarité engagée il y a 2 ans :

- La stabilisation des indicateurs de pilotage et la mise en place d'indicateurs réglementaires CNSA et DRESS ;
- La définition d'une feuille de route de mise en place d'un entrepôt de données ;
- La refonte du SI Améthyste et l'évolution de la GED pour la repositionner à l'entrée (DPAPH) ;
- La finalisation du palier 1 du SIH et des évolutions de la GED Multigest (MDPH) ;
- La poursuite des travaux d'évolutions du SI RSA (F RSA et Web RSA) et la réalisation d'une étude pour faire évoluer l'algorithme d'orientation (DEIAT) ;
- La mise en œuvre de recommandations du cabinet PIM avec l'intégration de bout en bout du Fonds d'Aide Généraliste (FAG) dans IODAS, la réflexion autour du besoin d'intégration des fichiers des partenaires (PE, CAF, Préfecture) et celle sur la cohabitation des SI NOVA et IODAS (DPAS) ;
- La poursuite du déploiement de NOVA dans les centres de PMI, ralentie néanmoins par la crise sanitaire qui se poursuit en 2021 pour une fin programmée mi-2022 ;
- La poursuite de la refonte du SI ASE (Editions web, ancienneté des AssFam, apurement des IP) qui va continuer en 2021.

Pour le pôle Direction Générale :

- La mise en place d'un logiciel d'analyse financière rétrospective et prospective (logiciel Regards) ;
- La mise en place d'un logiciel d'observation financière (logiciel Repères) ;
- La poursuite du remplacement du SI marchés publics : livraison des modules Rédaction et Recensement des besoins ;
- L'ajout de contrôles internes supplémentaires des saisies dans Alfresco Service Fait.

Pour le pôle Personnel et ressources humaines :

- La mise en œuvre de la DSN (Déclaration sociale nominative) ;
- La mise en œuvre d'un module de recrutement / mobilité ;

- La mise en œuvre du nouveau dispositif 2020 de participation et de prévoyance ;
- L'acquisition et la mise en œuvre d'un SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) ;
- Le choix de la solution de Gestion des Temps et des Activités (GTA) et l'arbitrage de la stratégie pour la refonte du SIRH.

Pour le Pôle Aménagement et développement durables :

- Dans le cadre de la Stratégie Foncière et Immobilière, l'adaptation des logiciels existants et l'étude pour la définition d'un système d'information patrimonial ;
- Le lancement du projet de référentiel patrimonial avec intégration des plans départementaux ;
- Le lancement du projet de reprise en gestion des infrastructures Gerfaut 2 de la DVD ;
- Le déploiement du système d'information du Patrimoine routier et la mise en service de l'application Patrouillage Routier ;
- La mise en service du Télé-services « une naissance, un arbre » pour la DNPB ;
- Le lancement du projet de reprise des infrastructures de la DEA.

Enfin, la crise sanitaire a nécessité la mise en œuvre de quelques projets conjoncturels.

Action Stratégie innovation et aménagement numériques

L'action Stratégie innovation et aménagement numériques vise à :

- Sensibiliser les Directions départementales à la question des usages numériques,
- Développer des outils numériques pour les usagers en lien avec le PPNUM,
- Positionner la question des usages et des services numériques dans le cadre de la coopération territoriale avec les communes,
- Animer et valoriser l'écosystème numérique,
- Décliner une feuille de route partagée sur les sujets numériques avec les partenaires institutionnels.

En 2020, les principales activités ont concerné :

- La rencontre avec la présidente du Conseil du numérique (CNUM) pour réinitialiser l'instance ;
- La prise de contact avec d'autres départements pour connaître les sujets portés par les autres CNUM.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	1,028	1,111	1,327
	Recette	0,001	-	-
Stratégie innovation et aménagement numériques	Dépense	0,086	0,041	0,023
Total	Dépense	1,114	1,152	1,350
	Recette	0,001		
	Charge nette	1,113	1,152	1,350

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	3,883	4,123	4,212
Stratégie innovation et aménagement numériques	Dépense	0,059	0,186	0,060
Urbanisation du système d'information	Dépense	-	-	0,022
Total	Dépense	3,942	4,309	4,294
	Recette	-	-	-
	Charge nette	3,942	4,309	4,294

PROGRAMME**Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur**

*Ce programme relève de la Mission
Système d'information et
transformation numérique*

Ce programme comporte six actions :

- Sécurisation du système d'information,
- Réseaux et télécommunications,
- Déploiement du très haut débit,
- Maintien en condition opérationnelle des infrastructures,
- Gouvernance de la donnée,
- Environnement de travail et services à l'utilisateur.

Contexte

La modernisation permanente du système d'information est un enjeu crucial pour accompagner la modernisation de l'administration. Le potentiel d'évolutivité des systèmes et des technologies mis en service doit garantir, avec la meilleure sécurité, que les besoins métiers soient satisfaits sur le plan des performances et de la fiabilité.

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire a rendu le système d'information (SI) plus vulnérable aux cyberattaques. Dès lors, il faut s'adapter en permanence aux risques qui se font jour quotidiennement.

Objectifs stratégiques du programme

- Développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie),
- Piloter le déploiement du très haut débit (THD) dans les 40 communes du Département,
- Permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, aux applications métier du Département,
- Maintenir en condition opérationnelle le SI,
- Renouveler les équipements pour éviter leur obsolescence,
- Mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information,
- Définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations,
- Apporter une relation de qualité aux usagers et développer les usages numériques,
- Doter les agents des environnements de travail définis,
- Gérer le parc des environnements de travail (ordinateurs fixes et portables, téléphones fixes et portables, tablettes, copieurs).

Indicateurs de résultat

Objectif		Raccorder les 130 collèges au très haut débit Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges reliés au THD-SSD (cumul)	Cible	106	119	123	123
	Réalisé	106	119	122	
<p><u>Commentaire</u> : Le très haut débit Seine-Saint-Denis (THD-SSD) est le réseau très-haut débit géré par le Département, incluant les raccordements mis en œuvre par le Département et les locations longue durée contractées auprès de Debitex. Le nombre de collèges raccordés dépend du budget annuel alloué : il n'est pas prévu de raccorder des collèges supplémentaires en 2021, des chantiers de sécurisation ayant été prioritaires.</p>					

Objectif		Raccorder les 233 sites distants (hors collèges) au THD-SSD			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites distants reliés au THD-SSD (cumul)	Cible	61	70	86	86
	Réalisé	54	72	81	

Commentaire : La connexion exhaustive au THD de tous les 233 sites distants n'est pas un objectif en soi, notamment pour les sites loués. Raccorder les sites les plus éloignés de l'épine dorsale du THD est très onéreux et ces raccordements se décident en fonction aussi de leur retour sur investissement.

Objectif		Basculer la téléphonie des 130 collèges sur IP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges en ToIP (cumul)	Cible	5	21	46	72
	Réalisé	5	21	42	

Commentaire : Le raccordement des collèges à la téléphonie sur IP (ToIP) est générateur d'économie sur les coûts de fonctionnement. Le rythme de 30 collèges par an doit nous amener à la fin de ce projet à l'horizon 2022/2023.

Objectif		Augmenter la bande passante des 233 sites distants et 130 collèges			
		THD	Abonnement Internet	Débit<4Mb/s	Débit>4Mb/s
Collèges		122	8	0	130
Sites distants		81	152	67	166

Commentaire : Des efforts importants sont consacrés pour que chaque site départemental dispose au minimum d'un débit de 8 à 10 Mb/s avant mi-2022.

Objectif		Déployer le WIFI			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites centraux disposant du wifi		3	9	11	
Nombre de circonscriptions de service social (CSS) disposant du wifi		5	15	19	

Commentaire : Le projet de déploiement du wifi pour toutes les salles de réunion des sites centraux a été achevé en 2020. Il convient de s'interroger sur l'extension de ce périmètre avec le budget nécessaire.

Objectif		Traduire la disponibilité des applications régaliennes			
		2018	2019	2020	2021
Disponibilité de Zimbra	Cible	>=99,50 %	>=99,50 %	>=99,50 %	>=99,50 %
	Réalisé	100 %	99,70 %	99,71 %	

Commentaire : Est indiquée ici la moyenne des taux de disponibilité de la messagerie Zimbra sur l'année considérée.

Objectif		Traduire l'efficacité énergétique d			
		2018	2019	2020	2021
Indicateur d'efficacité énergétique (Power usage effectiveness - PUE)	Cible	<= 2	<= 2	<= 2	<= 2
	Réalisé	2,77	2,88	2,88	2,44
Commentaire : Est indiquée ici la moyenne de l'efficacité énergétique sur l'année considérée.					

Objectif		Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire			
		2018	2019	2020	2021
Part du territoire couvert par le THD FFTH (fibre chez l'habitant)	Cible	60	75	100	100
	Réalisé	54	60	75	
Commentaire : Le déploiement de la fibre pour les habitants se poursuit avec un objectif de couverture totale avant fin 2022.					

Objectif		Maîtrise de la qualité de service			
		2018	2019	2020	2021
Efficacité sur les appels reçus au centre de services	Cible	65 %	65 %	65 %	65 %
	Réalisé	70 %	67 %	-	
Respect des délais sur les interventions sur les équipements d'impression	Cible	90 %	90 %	90 %	90 %
	Réalisé	95 %	95 %	-	
Taux de satisfaction des utilisateurs du système d'information	Cible	90 %	90 %	90 %	90 %
	Réalisé	91 %	91 %	-	
Commentaire : Avec la crise sanitaire, aucune enquête de satisfaction n'a été menée en 2020.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Sécurisation du système d'information

L'action Sécurisation du système d'information a plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité des serveurs ;
- Moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie ;
- Maintenir et exploiter les systèmes ;
- Assurer la supervision des équipements.

En 2020, les principales réalisations ont concerné :

- Le maintien de la cohérence des actions de sécurisation pendant le confinement ;
- Des actions de sensibilisation tout au long de l'année ;
- Le traitement des incidents de sécurité (23 incidents significatifs ont été traités en 2020) et la mise en œuvre d'un nouveau système de protection anti-spam antimalware sur la messagerie (VADESECURE) ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle plateforme d'échangé sécurisé (TRANSFERTPRO) ;
- La réalisation d'un audit de l'ANSSI sur l'annuaire des agents du Départements (Active Directory) ;
- Le démarrage d'une réflexion sur la gestion des identités ;
- Le démarrage d'un projet de contrôle des accès à privilèges (BASTION / WALLIX) ;
- Une étude pour la mise en place d'un EDR (Endpoint detection and response, outil de détection des menaces sur les ordinateurs et non plus sur le réseau SI) ;
- La mise en œuvre d'un processus d'éligibilité au SaaS (Software as a service : connexion à des applications en ligne).

Action Réseaux et télécommunications

L'action Réseaux et télécommunications permet :

- De maintenir en condition opérationnelle le cœur de réseau et les infrastructures de communication ;
- De moderniser les systèmes de téléphonie ;
- De maîtriser les consommations téléphoniques et Internet.

En 2020, ont été traités sur le périmètre Réseau et Télécommunications :

- 1 610 incidents ;
- 927 demandes de service.

Action Déploiement du très haut débit (THD)

L'action Déploiement du très haut débit (THD) vise à raccorder les sites départementaux au THD et à mutualiser les réseaux particuliers et entreprises opérateurs.

Fin décembre 2020, 4 collèges et 2 sites distants ont été raccordés au THD. En parallèle, le projet de migration des liens VPN a permis de faire basculer près de 80 % des sites d'un opérateur à un autre.

Action Maintien en condition opérationnelle des infrastructures

L'action Maintien en condition opérationnelle des infrastructures poursuit les objectifs suivants :

- Faire évoluer les plateformes de virtualisation et d'hébergement ;
- Moderniser le système d'annuaire des agents du Département et des postes de travail (Active Directory) ;
- Faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données ;
- Maintenir le système de messagerie ;
- Moderniser les environnements applicatifs : IODAS (pôle solidarité), GDA (finances) et (Pleiades) SI-RH ;
- Concevoir et mettre en œuvre les processus de sauvegarde des documents et programmes.

Outre les actions récurrentes, l'année 2020 a permis :

- La conception d'une nouvelle stratégie d'équipement hyperconvergée ;
- La mise en œuvre du projet d'ouverture SI permettant d'accéder de façon sécurisée de n'importe où au SI du Département ;
- Le lancement des analyses pour la prise en charge des infrastructures de la DEA et de la DVD ;
- La refonte du système de sauvegarde ;
- Le lancement d'une étude pour la stratégie « Datacenter » (entrepôt de données) ;
- L'installation et la rénovation des infrastructures LAN (intérieur des bâtiments) à l'E2, Picasso, Colombe, Préfecture, DSA, à Verdi, Satie et Cité 2 ;
- Le remplacement des commutateurs de réseau (switchs) obsolètes dans les collèges ;
- La mise en service de NetGéo.

En 2020, ont été traités sur le périmètre de l'infrastructure SI :

- 858 incidents ;
- 1 297 demandes de changement.

Action Gouvernance de la donnée

L'action Gouvernance de la donnée vise à :

- Définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations ;
- Renforcer la sécurisation des données de l'administration et de ses usagers.

En 2020, les principales actions menées ont concerné :

- La rédaction d'une politique de protection de la donnée ;
- La mise en conformité de 19 nouveaux traitements de données à caractère personnel ;
- Le traitement de 3 violations de données ;
- La mise en œuvre de clauses relatives à la cybersécurité et au RGPD dans les marchés publics et les conventions ;
- La sensibilisation des directions au règlement général à la protection des données (RGPD) ;

- La modification des mentions d'informations dans les traitements notamment sur les sites Web ;
- L'assistance à la mise en place de la plateforme solidaire ;
- La réponse au contrôle de la CNIL suite à une plainte sur la mise en œuvre de traitements avec une solution.

Action Environnement de travail et services à l'utilisateur

L'action Environnement de travail et services à l'utilisateur poursuit plusieurs objectifs :

- Entretien et sécuriser les postes de travail informatiques ;
- Développer les impressions éco-responsables pour maîtriser les déchets à la source et les coûts ;
- Améliorer la qualité de service et la continuité d'activité ;
- Développer l'offre de services informatiques et développer la relation avec les directions métiers ;
- Favoriser la télé-intervention et industrialiser la gestion des environnements de travail complets ;
- Monter en compétence sur la mobilité numérique ;
- Favoriser le télétravail ;
- Consolider les bonnes pratiques (démarche ITIL).

En 2020, les actions menées ont concerné :

- **Le télétravail et la mise à disposition d'outils numériques** avec :
 - La dotation d'ordinateurs portables pour le télétravail : 2 050 agents ont ainsi assuré leur mission dans un environnement numérique sécurisé et plus de 1 500 kits télétravailleurs ont été distribués sur une période de 6 mois ;
 - L'équipement des PC portable d'un logiciel de téléphonie (Opentouch), connecté à l'annuaire téléphonique du département permettant de simuler son téléphone fixe de bureau ;
 - La mise à disposition de la Solution IpdeksVphone pour les agents travaillant dans des centres de contact (DBL ou DINSI) permettant de répondre aux appels des usagers en distanciel dans les mêmes conditions qu'en présentiel. L'ensemble des agents ont été formés ;
 - Le déploiement d'une solution de visioconférence, dès le début du confinement, avec 80 salles individuelles et 20 salles mutualisées. Afin de favoriser le présentiel/distanciel, la DINSI a fourni 50 caméras mobiles grand format et 10 pieuvres pour l'audioconférence ;
 - L'utilisation amplifiée de l'outil de collaboration Jamespot avec 1 000 agents connectés et 800 créations de compte. L'accompagnement à l'outil Jamespot s'est fait via des tutoriels et des formations données à des référents Jamespot.
- **Le déploiement d'équipements dans les sites distants** avec :
 - Dans le cadre du projet Axel, le déploiement et fourniture d'écrans tactiles pour les usagers sur 10 crèches pilotes ;
 - Pour les PMI, l'installation de lecteurs de carte vitale sur l'ensemble des centres. Ce travail se poursuivra en 2021 ;
 - L'installation d'imprimantes dans les cabinets médicaux dans le cadre du projet NOVA.
- **L'étude autour de l'environnement de travail numérique** : Cette étude a été réalisée entre avril et septembre 2020, avec des ateliers avec différents profils utilisateurs (encadrement, agents issus des différents pôles) afin de mieux recenser les besoins. Au final, 80 % des besoins exprimés ont convergé vers une solution de communication et de collaboration unifiée, embarquant de la visioconférence, de la téléphonie, de la gestion de projets et d'espaces collaboratifs. La solution sera choisie et déployée en mars 2021.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,003	-	-
	Recette	-	-	0,300
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	0,343	0,319	0,303
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépense	0,204	0,237	0,381
Réseaux et télécommunications	Dépense	1,812	1,835	1,605
	Recette	0,506	0,144	0,076
Total	Dépense	2,361	2,391	2,289
	Recette	0,506	0,144	0,376
	Charge nette	1,855	2,247	1,912

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,908	0,381	0,837
	Recette	0,780	0,454	0,190
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépense	0,864	1,615	2,034
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépense	0,577	1,094	0,736
Réseaux et télécommunications	Dépense	2,688	1,809	2,044
	Recette	0,000	1,437	-
Total	Dépense	5,038	4,899	5,651
	Recette	0,780	1,891	0,190
	Charge nette	4,257	3,008	5,460

Mission

Ressources humaines

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Politique salariale et
carrières**

Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines

Ce programme comporte trois actions :

- Engagement professionnel,
- Pilotage de la masse salariale,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement

Contexte

L'année 2020 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 et notamment l'adoption des lignes directrices de gestion RH de la collectivité ;
- La poursuite des évolutions de carrière dans le cadre des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ;
- La gestion des effets de la crise sanitaire en matière de rémunération et d'organisation des relations avec les agents et les services, participation au plan de continuité de l'activité pendant la période de confinement. La Covid-19 a impliqué une adaptation de l'organisation du travail avec la généralisation du télétravail.

Objectifs stratégiques du programme

- Piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière
- Gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle
- Mettre en œuvre la politique d'avancement rénovée pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents
- Poursuivre la mise en œuvre du Régime indemnitaire du Département en permettant de reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents
- Rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie dans le cadre de la lutte contre les discriminations
- Mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale
- Améliorer la réactivité et la qualité des réponses aux agents sur leur carrière
- Poursuivre les chantiers liés au SIRH (GTA, dématérialisation, CET, évolution)

Indicateurs de résultat

Objectif	Maîtriser la masse salariale				
		2018	2019	2020	2021
Evolution de la masse salariale	Cible		336 715 590	338 420 140	339 114 995
	Réalisé		329 683 780	335 622 392	
<u>Commentaire</u> : le périmètre est celui des dépenses de masse salariale hors assistantes familiales					

Objectif	Piloter les crédits de masse salariale				
		2018	2019	2020	2021
Taux de réalisation des dépenses de masse salariale	Cible		99,5%	99,5%	99,5%
	Réalisé		97,91%	99,17%	
<u>Commentaire</u> : le périmètre est celui des dépenses de masse salariale hors assistantes familiales					

Action Pilotage de la masse salariale

L'action Pilotage de la masse salariale vise à analyser les dépenses et recettes afin de mieux gérer la masse salariale et anticiper son évolution. Il s'agit aussi de mettre à disposition des directions les données nécessaires à la gestion de leur enveloppe RH.

À ce titre, 2020 a été marquée par :

- L'amélioration des tableaux de bord mensuels pour la direction générale (dite « matrice DGS ») et les directions (dites « fiche de masse salariale ») ;
- La mise en place d'analyse mensuelle des évolutions de la masse salariale ;
- La mise en œuvre de la prime exceptionnelle « Covid » ;
- La mobilisation et l'organisation des équipes en charge du recrutement en vue de continuer à répondre aux besoins des directions malgré le contexte sanitaire très contraint.

Les principaux éléments expliquant l'évolution de la masse salariale **du budget principal** en 2020 sont notamment :

- **Les mesures impactant la masse salariale à la hausse :**
 - La prime exceptionnelle Covid ;
 - L'augmentation de la cotisation transport à compter de janvier 2020 (+0,20 point) ;
 - Le GVT 2020 ;
 - L'augmentation de la cotisation accident du travail de à 0,10 point ;
- **Les mesures impactant la masse salariale à la baisse :**
 - L'annulation des cotisations du CNFPT en novembre et décembre 2020 et du CIG en décembre (mesures exceptionnelles) prises par ces organismes au regard de l'impact de la crise sanitaire sur les collectivités affiliées ;
 - Le report en 2021 des primes de cherté de vie versées à l'occasion des congés bonifiés ;
 - Une diminution des validations de services.

Action Engagement professionnel

L'action Engagement professionnel vise à valoriser les agent·e·s dont les missions ont pour conséquence de prendre des responsabilités particulières et de mobiliser des compétences spécifiques.

Cette valorisation de l'engagement professionnel doit se retrouver à la fois dans la politique d'évolution de carrière et dans la politique de rémunération. Elle doit également être identifiée dans les priorisations de formation et l'accompagnement à la mobilité.

En 2020, la procédure d'avancement de grade a permis la promotion de 544 agent.e.s. Sur les 3 dernières années, 2488 agent·e·s ont bénéficié d'un avancement de grade, soit **41% des agent·e·s titulaires** de la collectivité. Parmi les proposé·e·s à l'avancement, 65% sont des agent·e·s de catégorie C soit plus que leur représentation dans les effectifs (56%). Un aménagement des critères pour les travailleurs sociaux a permis d'augmenter de 46% le nombre de promus sur cette catégorie d'agents par rapport aux critères initialement appliqués.

Le Département a saisi l'opportunité de la loi sur la transformation publique de 2019 pour recruter certains agents de catégorie C et B par contrat de 3 ans pour les métiers en tension (auxiliaires de puériculture et techniciens). Cette mesure permet de réduire pour ces agents la précarité dans leur emploi ainsi que l'attractivité de la collectivité

Action Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement

Les réalisations et les résultats s'inscrivent dans les actions 1 et 2 du programme.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses**Budget Principal**

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Pilotage de la masse salariale	Dépense	328,342	328,568	334,508
	Recette	12,935	2,105	3,972
Total	Dépense	328,342	328,568	334,508
	Recette	12,935	2,105	3,972
	Charge nette	315,407	326,463	330,536

B-A d'Assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Ressources humaines de la DEA	Dépense	12,865	12,733	12,598
	Recette		0,000	0,000
Total	Dépense	12,865	12,733	12,598
	Recette		0,000	0,000
	Charge nette	12,865	12,733	12,598

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines

Ce programme comporte trois actions :

- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle,
- Prospective sur les métiers et les effectifs.

Contexte

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, le vieillissement des effectifs départementaux et l'évolution des métiers. Le programme permet la définition et la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des objectifs stratégiques de la collectivité en tenant compte du contexte.

Objectifs stratégiques du programme

- Traduire les orientations stratégiques de la collectivité en actions RH permettant de faire évoluer les compétences et les métiers,
- Répondre au besoin de compétence des directions et proposer des parcours professionnels adaptés aux agents,
- Encourager la mobilité interne à travers, notamment, une meilleure communication sur les métiers du département dans une logique de GPEC,
- Poursuivre le développement de l'École des transitions professionnelles,
- Contribuer à la dynamique de la fonction RH, par la poursuite du développement de l'offre de formation,
- Accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétence des organisations.

Indicateurs de résultat

Objectif	Mise en œuvre de l'École des transitions professionnelles				
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents accompagnés au sein de l'ETP	Cible	-	-	-	
	Réalisé	ETP non créée	ETP non créée	50	
<p><u>Commentaire</u> : Il n'y a pas de cible prévisionnelle du nombre d'agents à intégrer puisqu'il s'agit d'intégrer des agents recevant une décision d'invalidité aux fonctions de leur cadre d'emplois, émise par le Comité médical, donc le chiffre est aléatoire d'une année sur l'année : il s'agit d'intégrer tous les agents concernés par ce type d'invalidité, c'est une obligation réglementaire. En 2020, parmi ces 50 agents, 19 situations sont nouvelles.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Formation des agents

L'action Formation des agents vise à :

- Appuyer les politiques départementales, et pour ce :
 - Développer les compétences des agent·e·s pour améliorer la qualité du service rendu au public ;
 - Accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Conseil départemental ;
 - Permettre l'évolution des métiers de la collectivité ;
- Accompagner les parcours professionnels des agent·e·s, et pour ce :
 - Faciliter la mobilité et l'évolution professionnelle des agents ;
 - Répondre aux obligations de formation légales et réglementaires.

En 2020, les formations collectives ont été mises en place dans une approche multi-

- Avec le **CNFPT** : une convention triennale, signée le 1^{er} semestre 2019, de formations collectives organisées en interne au Département. La réalisation de 1500 jours de formation en intra est prévue en 2021, après une année 2020 marquée par un faible nombre de jours de formation réalisés (297) en raison du contexte sanitaire ;
- Un **accord-cadre 2018-2022** permet de compléter l'offre du CNFPT. A titre d'exemple, 80% des formations réglementaires en santé et sécurité au travail sont assurées par des organismes de l'accord-cadre ;
- Un **réseau de vacataires internes et externes** a également été développé, ainsi qu'un recours aux formateurs internes, notamment sur les outils métiers, bureautiques ou sauveteurs secouristes au travail.

Au-delà les agents de la collectivité ont pu accéder à une **offre de formations individuelles payantes**, ainsi qu'au dispositif des parcours professionnels (prise en charge à 90% par l'employeur des frais de formation diplômante ou qualifiante dans le cadre d'une évolution professionnelle). Enfin, la priorité a également été mise sur les formations à destination des agents en situation de handicap et sur les formations à la mobilité.

A noter également les réalisations suivantes :

- Développement de l'**offre de formation en distanciel** pour répondre aux besoins des agents et des encadrants ;
- Mise en œuvre d'un traitement approfondi et d'un conseil aux agents en matière de **dispense de formation** ;
- Analyse approfondie du dispositif du **compte personnel de formation** (CPF) et sensibilisation des agents dans le cadre de l'EPA 2020 ;
- Appui aux directions renforcé dans le cadre de **points réguliers** notamment dans le cadre de l'élaboration du plan de développement des compétences 2021/2022 ;
- Renforcement du **pilotage budgétaire** du bureau ;
- Maintien d'un **partenariat exigeant avec le CNFPT** dans le cadre de la convention.

Focus sur l'offre de formation pour l'Ecole des transitions professionnelles (ETP)

La mise en œuvre de la nouvelle réglementation concernant l'accompagnement des agents en reclassement professionnel (mise en place d'une période préparatoire au reclassement (PPR) de 12 mois impose plus d'agilité dans l'organisation des formations afin de répondre aux enjeux de personnalisation des parcours professionnels et de montée en compétences ciblées et cadrées dans le temps.

Les actions suivantes ont donc été menées :

- Des ajustements de certains contenus de la **formation requalifiante** ;
- La **complémentarité** d'autres dispositifs de formation pour compléter la formation requalifiante :
 - Sur les socles de connaissances professionnels de base (communiquer en français à l'oral et à l'écrit, règles de calcul de base, techniques de l'information et de la communication numériques) (partenaire : Astrolabe) ;
 - Sur la remise à niveau en orthographe et en français : par l'achat d'un service en ligne « projet Voltaire » permettant aux agents d'avoir un espace personnel de réalisation d'exercices et de montée de niveau à leur rythme sous la supervision de l'équipe de l'ETP.
- La **certification des compétences acquises** : en proposant aux agents peu qualifiés ou n'ayant pas de certification professionnelle, de passer le certificat CLEA, un certificat de connaissances et de compétences professionnelles ;
- La mise en place des **parcours de formation personnalisés** et dédiés à une prise de poste d'agents en reclassement : assistant de gestion carrière et rémunération, assistante de service/assistante de direction par exemple.

Action Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Cette action vise à définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers, et pour ce à :

- Impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels ;
- Préparer l'avenir, gérer les âges et prévenir l'usure professionnelle ;
- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations du Label diversité sur tout le champ du recrutement et du pré-recrutement.

Les principales réalisations de 2020 ont permis de :

- Maintenir un **haut niveau de recrutement** en mobilité interne et externe malgré un contexte de crise sanitaire impactant l'organisation des recrutements et un ralentissement des candidatures ;
- Développer des **opérations de « jobdating »** pour répondre aux besoins des directions (plan Bel été solidaire, recrutement de renforts pour la rentrée scolaire dans les collèges) ;
- Structuration et amélioration de notre **communication employeur** dans l'objectif de développer la marque employeur de la collectivité ;
- Renforcement de la **présence sur les réseaux sociaux** (ex développement de la page LinkedIn + de 9000 abonnés) ;
- Mise en place d'une **assistance maîtrise d'ouvrage** (AMOA) externe sur la fonction recrutement ;
- Démarrage d'une **offre de service de l'Ecole des transitions professionnelles** et des parcours de mobilité pour l'accompagnement à la mobilité des agents : entretiens de mobilité, bilans professionnels, parcours de formation adaptés, etc. afin de proposer une stratégie d'accompagnement en 2021.

Focus sur l'ETP dans l'accompagnement à la gestion des compétences et la mobilité

Outre les impacts sur la formation des agents, la création de l'ETP a permis une nouvelle dynamique d'accompagnement au reclassement professionnel par les missions courtes réalisées par les agents de l'ETP dans les services :

- Ainsi, 34 missions ont été réalisées par des agents de l'ETP pour les services départementaux en 2020 ;
- Dans le cadre de la plate-forme d'appels solidaires mise en place par la DBL durant la crise sanitaire en 2020 à destination de la population séquanico-dyonisienne, l'ETP a mobilisé des agents en reclassement afin de remplir les missions d'appelants auprès des usagers départementaux (pour le renouvellement de leur carte améthyste (13 agents mobilisés), pour la lutte contre l'isolement (9 agents mobilisés)).

Pour l'année 2020 :

- 21 agents ont reçu un avis favorable du comité médical pour un reclassement professionnel ;
- 50 agents ont bénéficié d'un accompagnement par l'ETP ;
- 20 agents ont été recrutés sur poste pérenne à l'issue de leur parcours de reclassement professionnel.

Action Prospective sur les métiers et les effectifs

Enfin, l'action **Prospective sur les métiers et les effectifs** vise à :

- Accompagner les transformations de l'administration ;
- Anticiper les évolutions des métiers de la collectivité ;
- Décliner les orientations stratégiques en actions RH opérationnelles et prospectives.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et le vieillissement des effectifs départementaux, l'action engagée a permis de dégager les résultats suivants :

- Accompagnement et mise en œuvre des **évolutions d'organisation** de la DEF, de la DEJ, etc. (A noter que pour l'évolution d'organisation de la DEF, un important travail de résorption des situations d'agents hors postes, soit du fait d'un reclassement professionnel soit du fait de changement de métier a été mené afin d'accompagner les agents sur les nouveaux besoins de la Direction et en même temps stabiliser leur situation individuelle sur le plan statutaire et sur le plan professionnel, et au besoin par la mise en place de formations adaptées) ;
- Réalisation des premières études prospectives sur **l'évolution des métiers et des effectifs** : DPAS, DEJ ;
- **Anticipation des départs en retraite** par la mise à disposition auprès des directions de données fiables sur les départs en retraite prévisionnels ;
- Développement du **recours à l'apprentissage** dans une logique de pré-recrutement : 120 apprentis dans les effectifs de la collectivité (doublement depuis 2019) ;
- Maintien d'un **haut niveau d'accueil de stagiaires** malgré le contexte de crise.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

recettes directes **SLOW**

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Formation des agents	Dépense	0,690	0,673	0,533
	Recette		0,000	0,000
Gestion des compétences et de la mobilité	Dépense	0,234	0,578	0,959
	Recette		0,002	
Total	Dépense	0,925	1,251	1,492
	Recette		0,002	0,000
	Charge nette	0,925	1,249	1,491

PROGRAMME

Qualité de vie au travail

*Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines*

Ce programme comporte huit actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail
- Organisation du travail
- Dialogue social
- Action sociale du personnel
- Conditions de travail de la DEA
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap
- Communication interne
- Déplacement des agent·e·s

Contexte

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et :

- La mise en application des dispositions réglementaires en matière de prévention et de protection de la santé des agents ;
- L'adaptation des protocoles aux métiers ;
- L'accompagnement des services dans leur mise en œuvre ;
- L'accompagnement et le soutien aux agents.

Objectifs stratégiques du programme

- Protéger les agent·e·s et leur santé,
- Améliorer le dialogue et le climat social notamment à travers les différentes instances et la communication interne,
- Accompagner les agent·e·s dans leur vie quotidienne à travers l'action sociale, l'organisation du travail et les déplacements.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Action sociale du personnel

Cette action vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents en prenant en compte leurs conditions de travail et leurs besoins sociaux. Il s'agit de :

- Promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance avec une participation employeur incitative et un contrat collectif en prévoyance avantageux ;
- Prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières, un accompagnement éducatif et préventif ;
- Promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitable et valorisant le territoire en subventionnant le CDOS ;
- Promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique sport santé, en subventionnant l'APSAD93, et de promotion des JOP 2024 ;
- Contribuer aux politiques familiales et notamment celles liées aux loisirs des enfants ;
- Valoriser les agent·e·s qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

L'année a ainsi été marquée par les faits suivants :

- Déploiement du **nouveau contrat collectif en prévoyance** et **refonte de la participation employeur** tant en santé qu'en prévoyance, dans une optique plus incitative, équitable et favorable aux plus bas salaires ;
- Poursuite de la construction d'**actions collectives pédagogiques** sur le thème de la gestion budgétaire, a fortiori dans le cadre de la crise sanitaire et économique ;
- Poursuite du **partenariat actif avec la MNT** pour la mise en place d'action préventive en matière de bien-être au travail et de qualité de vie au travail ;
- Consolidation du **partenariat avec l'APSAD93** pour la construction d'actions « Sport Bien-être » ;
- Recrutement d'un sportif de haut niveau, « **Ambassadeur Sport Bien-être** » et création d'outils/supports sur le bien-être au travail (Vidéos « Suivez Bopha ») ;

- Construction du **réseau des médiateur·e·s internes** et des outils de communication ;
- Amélioration la qualité de vie au travail des agent·e·s en améliorant les **conditions de travail** et leurs besoins sociaux ;
- **Promotion de la couverture complémentaire** santé et prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, avec une participation employeur incitative et un contrat collectif en prévoyance avantageux ;
- **Prévention des exclusions sociales ou professionnelles** par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières, un accompagnement éducatif et préventif sur le plan budgétaire ;
- Contribution aux **politiques familiales** et notamment celle liées à la situation de handicap ou aux loisirs des enfants ;
- Promotion d'une **offre de loisirs et culturelle** équitable et valorisant le territoire en subventionnant le CDOS ;
- Promotion d'une **offre de pratiques sportives** diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique « Sport Bien-être », et de promotion des JOP2024, en subventionnant l'APSAD93 ;
- Amélioration du bien-être, prévenir l'usure professionnelle, réduire l'absentéisme et développer la cohésion professionnelle par des **actions « Sport bien-être »** proposées notamment aux équipes de terrain ;
- Valorisation les agent·e·s qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis.

Le Département souhaite **maintenir un partenariat de qualité, au travers d'un dialogue de gestion renforcé, avec les 2 associations du personnel, le CDOS et l'APSAD93**, car elles participent activement aux orientations en matière de promotion des activités de vacances, loisirs, culturelles et sportives, à destination de tous les agent·e·s, et ce dans le cadre de valeurs d'équité et de solidarité.

Action Dialogue social

L'action Dialogue social a été marquée en 2020 par :

- **Comité technique** : 6 séances, 16 dossiers présentés pour avis ;
- **CHSCT** : 8 séances plénières, 7 dossiers présentés pour avis de l'instance ;
- **3 séances conjointes au CT et CHSCT** : 3 avis recueillis (1 recueil CHSCT + 1 CT + 1 commun) ;
- **Commission des locaux** : 3 réunions en présence de représentants du personnel au CHSCT, des Directions support et des Directions opérationnelles concernées par l'ordre du jour ;
- **Visites sur site à l'initiative de l'employeur** : 5 visites proposées aux représentants du personnel qui ont finalement participé à 3 visites.

Les instances locales vont au-delà du cadre règlementaire tant sur le nombre de séances que sur les déclinaisons (Agenda social, Secrétariat permanent, Commission des locaux, réunions de concertation, réunions d'information). Les moyens consentis aux organisations sont supérieurs à ceux prévus par le législateur (temps, locaux, moyens matériels). Le taux de de traitement des saisines syndicales en 2020 de 89% (88,6 % en 2019).

Le règlement relatif à l'organisation du dialogue social et à l'exercice du droit syndical a été adopté en juin 2020. Le Conseil départemental a choisi d'engager et de maintenir un dialogue social de qualité avec des moyens lisibles, équilibrés, supérieurs à ceux que le législateur impose réglementairement.

La négociation relative au protocole des assistantes familiales (ASSFAM) a conduit à la signature du document et à la poursuite en parallèle d'un travail visant l'évolution de la rémunération des ASSFAM qui se poursuit en 2021.

La négociation sur les conditions de travail des travailleurs sociaux, aboutissant notamment aux ajustements des critères d'avancement de grade pour cette catégorie d'agents.

L'organisation des élections du CDOS au dernier trimestre 2020 dans le respect des règles sanitaires.

Outres les sujets ci-dessus, les dossiers qui ont marqué l'année 2020 sont :

- L'adoption d'un premier intérieur pour la collectivité ;
- Les lignes directrices de gestion de la collectivité (CT) ;
- L'évolution de la gestion des procédures disciplinaires (RI) ;
- Les modalités d'organisation du dialogue social en période de crise sanitaire (visio-conférence, animation des instances...).

Action Organisation du travail

L'action Organisation du travail a été marquée en 2020 par le bilan de la **seconde expérimentation du télétravail** et la généralisation du télétravail **rendue d'autant plus nécessaire compte tenu du contexte sanitaire actuel**. Une délibération adoptant le règlement cadre relatif aux modalités d'organisation du télétravail a ainsi été adoptée.

Les principales réalisations cette année ont été :

- Le **questionnaire** aux agents relatif aux conditions de travail à distance ;
- Le **retour d'expérience** de la période de confinement et du télétravail avec les directions et un groupe d'agents volontaires ;
- L'élaboration du **cadre** de la généralisation et des **outils** permettant l'opérationnalité du dispositif ;
- L'**accompagnement** des directions opérationnelles dans la compréhension du dispositif et de l'intégration d'une nouvelle modalité d'organisation du travail et ses impacts.

Action Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

La politique en matière de santé et de sécurité au travail relève de la responsabilité du Département en sa qualité d'employeur. Dans ce cadre, l'action vise à :

- Préserver la santé physique et psychique des agents dans une politique cohérente, visant à promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Cet objectif rejoint celui d'améliorer la qualité du service public et la performance de l'organisation par la réduction de l'absentéisme lié aux risques professionnels et aux conditions de travail, et le renforcement de l'engagement professionnel des agents.

L'année 2020 a ainsi été marquée par les activités suivantes :

- **La gestion de la crise sanitaire :**
Le service prévention santé action sociale a accompagné l'ensemble des directions dans la mise en œuvre de protocoles nationaux et du département dans le cadre des activités notamment d'accueil du public. 14 fiches « métier » ont été rédigées et présentées en CHSCT, permettant d'adapter les consignes sanitaires aux différents métiers exercés par les agents. Des consignes spécifiques ont été rédigées afin de prévenir les risques en lien avec l'utilisation des matériels et équipements (protocole d'entretien des véhicules, du matériel informatique, ...). Des visites sur sites ont été réalisées afin d'accompagner les directions sur la mise en œuvre de ces protocoles. Les préventeurs et ergonomes ont accompagné le département sur l'installation de protections collectives sur les postes d'accueil du public (sites centraux et déconcentrés). Enfin, des conseils ont été réalisés en matière de choix d'acquisition et de port des EPI (masques, gants, visières, ...).
- **La réalisation d'évaluations des risques** et de présentation de plans d'actions sur des métiers/secteurs spécifiques s'est poursuivie :
En 2020, ce sont les activités de la Direction des Finances, du Service courrier et de la Direction des services d'archives qui ont été concernées. Un recrutement a été opéré au sein du service prévention afin de monter en puissance sur cette mission dès début 2021.
- **L'animation des réseaux de prévention** (assistants de prévention, formateurs SST) :
Plusieurs réunions de coordination et de présentations thématiques ont été réalisées sur l'année afin de faire vivre ces partenariats de travail.
- **L'expérimentation de matériels dits « innovants » :**
De nombreux matériels visant à l'amélioration des conditions de travail ont été et sont en cours de test dans les services (campagne de test des protections auditives individuelles en test dans 5 crèches, matériel de manutention, kits ergonomiques pour l'amélioration des postures face aux écrans sur site et en télétravail, masques de protection respiratoires pour les travaux exposant à l'amiante, sièges « ergonomiques », etc.). Les questionnaires de satisfactions sont en cours d'analyse pour d'éventuels déploiements à plus grande échelle.
- **Des évaluations des risques psychosociaux (EVRPS) dans les crèches et à l'ASE** ont pu démarrer en 2020 :
Le plan d'action pour l'ASE sera présenté au CHSCT de mars 2021, celui des crèches au 2^e semestre 2021.
- **La poursuite de plan d'actions relatif à la prévention du risque amiante :**
Suite à la validation des modes opératoires en 2019, des actions en matière d'acquisition d'équipements de protections individuelles, de communications et de sensibilisations à destinations des directions ont été réalisées. En outre, fin 2020, a démarré la mission d'établissement des fiches individuelles

d'exposition à l'amiante à destination des agents ayant été exposés durant leur carrière. Les fiches devraient être transmises dès février 2021.

Action Communication interne

La DRH contribue directement et activement à la stratégie de communication interne de la collectivité et propose la conception et la mise en œuvre d'actions d'information et de communication dans le domaine des ressources humaines en direction des agents et/ou de publics ciblés.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses conséquences ont amené la DRH à occuper une place déterminante dans la diffusion d'informations à destination des agents et de l'encadrement. La DRH a accompagné les différents plans mis en œuvre par la Direction générale (PCA, PRA), elle a piloté et veillé à une large diffusion des consignes de prévention, des mesures d'organisation du travail dans les services en tenant compte des différentes directives sanitaires (attestations de déplacement...), des nombreux accompagnements et contacts proposés par la DRH.

Tous les canaux de communication ont été mobilisés (Acteur.rice.s ; e-acteur.rice.s ; espace RH ; espace encadrant.e ; messages en diffusion générale ; messages en diffusion ciblée ;), en partenariat avec la Direction de la communication et la DINSI.

Dans ce contexte particulier, des actions de communication ont permis d'accompagner et de valoriser, au-delà des activités RH récurrentes :

- **Les chantiers prioritaires de la DRH :**

La refonte du dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux.elles agents.e.s et la mise en place de nouveaux outils ; la diffusion et la mise à jour des contenus diffusés sur l'espace RH ; le règlement intérieur, le déploiement du télétravail et les mesures de travail à distance, les lignes directrices de gestion, les élections du CDOS, la diffusion mensuelle de l'organigramme général de la collectivité, de l'organigramme de la DRH, la conception et diffusion du trombinoscope de la DRH, la nouvelle complémentaire prévoyance, les règlements des aides financières et des prêts sociaux, le Compte personnel de formation, les accidents du travail.

- **Les actions de communication qui ont participé à la réussite d'événements internes** (la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2020, le DUODAY 2020), **et externes** (le JOB DATING Bel été solidaire, le JOB DATING Collèges, la campagne de recrutement « Bus-métiers de la petite enfance »).

Action Maintien dans l'emploi et politique du handicap

L'action Maintien dans l'emploi et politique du handicap vise à :

- Mieux accéder à l'emploi ;
- S'y maintenir durablement en compensant les conséquences du handicap ;
- Progresser par le biais de parcours professionnels adaptés.

Le Département s'est engagé, pour la période 2019-2021, dans un quatrième partenariat avec le Fonds pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le **premier axe** de cette politique vise à **favoriser l'accès à l'emploi**. Dans ce sens, 9 travailleurs en situation de handicap ont rejoint le Département. Le but est de renforcer l'intégration d'apprentis en situation de handicap, en recrutant 6 personnes par an : en partenariat avec CAP Emploi et le Cerfal, parmi les 67 contrats signés cette année, 4 concernaient des apprentis en situation de handicap, soit 5,97% de cette population.

Le **deuxième axe** vise à **maintenir le plus longtemps possible les agents sur leur poste de travail** :

- Compenser un environnement inadapté via des **études ergonomiques**, des solutions techniques et matérielles ainsi que des travaux d'accessibilité. En 2020, 191 agents ont bénéficié d'un aménagement de leur poste de travail, préconisé par la médecine préventive et professionnelle. 67% de ces préconisations ont été prises en charge financièrement par le Département pour un coût moyen estimé à 450 euros par agent. Elles concernaient des agents non bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Les 33% restant concernaient les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (RQTH et reclassement) soit 34 personnes dont 3 agents recrutés au cours de l'année qui ont bénéficié des aides du FIPHFP au titre de la compensation de leur handicap. 18 études ergonomiques ont été conduites au cours de l'année dont 8 études subventionnées par le FIPHFP.

- Améliorer la qualité de vie au travail grâce à la **prise en charge des transports domicile/travail adaptés**. 7 agents ont bénéficié du financement des prothèses auditives, 9 d'une prise en charge de leur transport domicile/travail.

Le **troisième axe** vise à **accompagner la reconversion professionnelle** :

- **Améliorer la prise en charge des agents en reclassement** : 2 actions ont été prévues dans ce cadre : des bilans d'évaluation professionnelle et des formations dans le cadre du reclassement. Aucun bilan d'évaluation professionnel n'a été réalisé au cours de l'année 2020. Toutefois, 17 agents en reclassement professionnel ont bénéficié d'une validation de leurs compétences par le biais d'un Certificat de Connaissance et de Compétences Professionnelles (CLEA).
- **Soutenir les parcours professionnels par des formations adaptées** : En raison de la crise sanitaire, le nombre d'agents relevant de l'obligation d'emploi parti en formation accuse une baisse pour la première fois depuis 2016. Il représente 5,61% des agents formés avec une moyenne de 6,68 jours par personne contre 5,95 jours pour le reste de la population. Pour autant, 3 agents ont bénéficié de formations adaptées dans le cadre de leur reconversion professionnelle.
- **Intégrer une activité sportive dans le parcours de reclassement professionnel** afin d'une part, d'encourager la pratique sportive comme vecteur de santé et d'autre part, de faciliter la prise de conscience des qualités et compétences détenues par chacun à travers les valeurs du sport. En raison des grèves du début de l'année et de la crise sanitaire, les séances de sport n'ont pu se tenir, tout comme la poursuite de la formation éducateur sport/santé du coach bénévole de l'Association pour la Pratique du Sport pour les Agents du Département 93 (APSAD93).

Enfin, le **quatrième axe** vise à **prévenir les discriminations et promouvoir la diversité** :

- Développer pour certains agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel, une **nouvelle prise en charge médico-psychologique**, de proximité, individualisée et mobilisable à tout moment si le besoin s'en fait sentir pour la personne et/ou son collectif. Cette réponse s'appuie sur **3 dispositifs**, différenciés, complémentaires, et conduits par une psychologue du travail :
 - L'évaluation des capacités et des compétences professionnelles : 9 agents ont ainsi bénéficié d'une évaluation des capacités et compétences détenues par le biais de tests ;
 - L'accompagnement médico psychologique offre un espace pour travailler sur les retentissements fonctionnels dans la sphère professionnelle et construire des solutions adaptées : 15 agents ont été pris en charge dans ce cadre tout au long de l'année. Le partenariat qui a été mis en place avec l'Œuvre Falret a permis de prendre en charge 2 agents en emploi accompagné ;
 - Les séances de remédiation cognitive afin d'être plus efficient sur le poste de travail ne se sont pas tenues entre mars et septembre et se sont interrompues à partir de novembre.
- **Faire évoluer les représentations liées au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap**. Le programme de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées a été adapté aux mesures sanitaires de novembre. 3 manifestations se sont tenues :
 - Un portrait filmé du triple champion du monde de para taekwondo nouvellement recruté au Bureau de l'action sociale en tant qu'Ambassadeur sport-santé, suivi de 4 vidéos (une par jour) d'initiation à de l'éveil musculaire, animée par cet agent ;
 - Une série de 5 motions design (une par jour) pour interpeller nos préjugés vis-à-vis du handicap ;
 - Une participation au Duo day : 7 duos se sont formés, en présentiel (aucun n'a débouché sur un CDD ou stage).
- **Les parcours professionnels** : Dans le cadre de la politique départementale de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, trois indicateurs de suivi de non-discrimination dans le déroulement de carrière des personnes en situation de handicap ont été mis en place : promotion, mobilité et mise en retraite pour invalidité.
- **La promotion** : Pour la première fois depuis 2016 aucun bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) n'a bénéficié d'une promotion en 2020. Ce résultat amène à engager une réflexion sur les parcours des personnes en situation de handicap.
- **La mobilité** : La part de mobilité des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi continue de progresser avec une hausse 133% en 2020. Cette hausse, qui s'explique par une meilleure visibilité et gestion des offres d'emplois ainsi que la mise en place du nouvel logiciel de recrutement Gestmax, a permis la régularisation des situations hors poste majoritairement représentées dans la population BOE.
- **Les départs en retraite pour invalidité** : Le départ des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi a légèrement baissé en 2020 (1 agent contre 3 en 2019) alors que celui des autres agents a augmenté de 5%.

L'ensemble de ces actions a permis de maintenir un taux d'emploi des personnes en situation de handicap au-dessus des 6%. Il enregistre une légère baisse par rapport à 2019. Au 1^{er} janvier 2020, 702 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) étaient recensés au Département, soit un taux de 9,09% des effectifs, en raison d'un nombre important de départs en retraite et au non renouvellement des reconnaissances en qualité de travailleur handicapés (RQTH.)

Aux termes de l'année 2020, la collectivité a dépensé 357 743,71 € pour les actions d'inclusion et de maintien dans l'emploi planifiées dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP, soit 93,95% du budget prévu. La part des subventions allouées par le FIPHFP représente 93,21% du budget avec 259 097,21 euros de dépenses.

La mise en œuvre du plan d'actions 2020 a reposé sur un travail transversal et pluridisciplinaire avec les partenaires internes et externes (Cap emploi, les Centres de rééducation professionnelle, le CERFAL, les ESAT de la Seine-Saint-Denis, le CIG, le CNFPT et les centres de bilans professionnels). La Mission handicap a coordonné l'ensemble de actions.

Action Déplacement des agents

Pour une transition écologique et dans la continuité du plan de mobilité des agent.e.s, le Département s'engage dans le cadre de cette action vers un changement de modèle et à être une collectivité exemplaire en matière d'écologie urbaine, d'aménagement durable, et de diminution de son empreinte écologique. La collectivité est pleinement engagée dans une démarche écoresponsable pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle que ce soit pour les déplacements professionnels ou domicile travail. Le contexte de la crise sanitaire a fortement marqué l'année 2020 et a nécessité une adaptation organisationnelle et une résilience renforcée des services. Les départs en congés bonifiés ont particulièrement été impactés. Le dispositif du « vélotaf » a été créé pour répondre à l'évolution des demandes et des besoins de mobilité et celui-ci s'adaptera dans les mois à venir.

Concernant **les congés bonifiés**, cette année 386 billets ont été commandés pour un coût total de 519 792,00€, soit un prix moyen de 1 346,11€. Cependant la crise sanitaire et les problématiques spécifiques aux outre-mer ont donné lieu à de nombreuses annulations de vols par les compagnies aériennes et à des demandes de report par les bénéficiaires. Ce qui représente un total d'environ 200 billets. Au vu de la situation sanitaire le Département a décidé de permettre aux agent.e.s qui le souhaitent de reporter leurs congés bonifiés sans frais.

Concernant **les déplacements des agents en mission**, les départs en formation et en mission ont fortement diminué en 2020. De l'arrêt soudain lors du premier confinement à l'impact et aux changements importants qui se poursuivent sur l'année 2021, avec comme conséquence une sous consommation du budget 2020.

Concernant **les déplacements domicile/travail**, le Département facilite les mobilités alternatives à la voiture individuelle et étoffe les dispositifs proposés pour s'adapter à la situation sanitaire :

- 103 agent.e.s bénéficient d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) ;
- 4 agent.e.s bénéficient d'une aide à l'abonnement à un parc relais à proximité des stations de transports ;
- 3108 agent.e.s bénéficient d'un remboursement de transports.

Les accès aux parkings du site central de Bobigny pour les véhicules personnels ont été adaptés et des accès provisoires accordés pour des raisons de santé et pour faciliter la continuité de service dans le cadre du Plan de reprise des activités (PRA).

Le dispositif vélotaf est expérimenté depuis l'été 2020 et se poursuit avec la mise à disposition de 150 vélos à assistance électrique pour les déplacements domicile-travail, professionnels et personnels des agent.e.s départementaux. La participation est calculée en fonction de l'indice majoré.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses**Budget Principal**

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Action sociale du personnel	Dépense	1,942	2,358	2,422
	Recette	0,002	0,525	0,365
Communication interne	Dépense	0,038	0,072	0,024
Déplacement des agent.e.s	Dépense	0,606	0,667	0,765
Dialogue social	Dépense	0,025	0,009	0,007
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,121	0,088	0,105
	Recette	0,352	0,561	0,246
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,324	0,513	0,513
	Recette		0,040	0,000
Total	Dépense	3,056	3,708	3,835
	Recette	0,354	1,127	0,611
	Charge nette	2,702	2,580	3,224

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Action sociale du personnel	Dépense	0,035	0,044	0,044
	Recette	0,087	0,097	0,043
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,064	0,067	0,072
Santé, condition de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,041	0,016	0,072
Total	Dépense	0,140	0,127	0,188
	Recette	0,087	0,097	0,043
	Charge nette	0,053	0,030	0,144

B-A d'Assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Conditions de travail de la DEA	Dépense	0,050	0,050	0,043
	Recette		0,010	0,008
Total	Dépense	0,050	0,050	0,043
	Recette		0,010	0,008
	Charge nette	0,050	0,040	0,035

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Investissement (en M€)	Nature	2019
Action sociale du personnel	Recette	-0,000
Total	Dépense	
	Recette	-0,000
	Charge nette	0,000

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission

Egalité, diversité

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève
de la Mission Égalité et diversité*

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme.

Contexte

Le Département porte depuis plusieurs années une politique volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien en son sein, pour les agentes et les agents, que sur son territoire, pour les habitantes et les habitants.

Avec la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2016, le Département s'est engagé à construire un plan d'actions concernant l'ensemble de ses politiques publiques. En 2019, le Conseil départemental a ainsi adopté un plan d'actions ambitieux en matière d'égalité femmes-hommes. Parallèlement à cette démarche, des engagements pour l'égalité professionnelle ont été publiés en mars 2020. Ce document s'inscrit dans le prolongement du protocole départemental d'accord pour l'égalité professionnelle signé en 2016, et dont les actions pour promouvoir l'égalité en interne ont été en grande partie réalisées.

Détenteur du label « Diversité » AFNOR depuis 2016, le Département a candidaté en 2019 au label « Égalité professionnelle » afin de valoriser son action en la matière. En 2020, le Département est devenu le premier à obtenir cette double labellisation.

Objectifs stratégiques du programme

L'objectif de ce programme est de déployer les plans d'actions adoptés par le Département pour ses politiques publiques et pour l'égalité professionnelle.

Le Département a pour ambition d'étudier l'ensemble de ses projets et actions sous le prisme du genre afin de faire progresser l'égalité entre les habitants sur le territoire et entre les agents au sein de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif	Formation au sujet du Harcèlement Sexuel				
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'encadrant.e.s formé.e.s au sujet du harcèlement sexuel	Cible				
	Réalisé	58	58	25	X

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action 1 : Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis

Le plan d'actions adopté en mars 2020 est constitué de 58 actions et construit autour de quatre axes :

- Une collectivité exemplaire intégrant l'égalité femme-homme dans la communication et la représentation du Département et faisant des femmes un sujet d'étude et de visibilité ;
- La promotion des droits fondamentaux des femmes en luttant contre les violences faites aux femmes et en garantissant l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps ;
- La promotion d'une culture de l'égalité en Seine-Saint-Denis en sensibilisant les partenaires du Département à ce sujet ainsi que les Séquano-Dionysien.ne.s ;
- Un territoire pour tous et toutes en assurant un accès égal à la culture, au sport et aux loisirs et en garantissant un accès des femmes à l'espace public.

L'avancement du plan d'actions est significatif : 26 actions sont réalisées, 25 sont en cours et seulement 5 n'ont pas encore débuté.

Parmi les actions menées en 2020, nous pouvons citer :

- L'organisation en décembre 2020 d'un colloque sur les femmes et l'espace public sur le thème de la pratique du vélo ;
- La mise en place dans 3 collèges de distributeurs de protection périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle ;
- La poursuite de la réalisation d'un budget sensible au genre en partenariat avec la DCPSL, avec notamment la réalisation d'une étude de la collection départementale.

Action 2 : Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme

Adoption d'un nouveau plan d'actions pour l'égalité professionnelle

Le document encadrant la politique d'égalité professionnelle au Département datait de 2016, et les actions inscrites ont été largement réalisées. De plus, au cours de ces quatre dernières années, de nouveaux projets et questionnements ont émergé. C'est pourquoi le Département a fait le choix de renouveler son engagement en adoptant un nouveau plan d'actions. Il s'est pour cela appuyé sur l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, adopté en 2018 par l'État. Les mesures inscrites au niveau national ont été adaptées au niveau départemental, et des actions qui ne figuraient pas dans le protocole de l'État ont également été ajoutées.

Le document adopté en mars 2020 est composé des cinq axes suivants :

- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- Supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Adoption d'un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel

Le Département a été précurseur dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en créant en 2005 l'Observatoire des violences faites aux femmes. Son expertise est aujourd'hui nationalement reconnue, et il a permis de créer des dispositifs innovants au bénéfice des femmes du territoire. Parce qu'il veut tendre vers l'exemplarité dans ce domaine, le Département a fait le choix de renforcer son intervention dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes en son sein.

Le protocole comprend : la mise en place d'une cellule d'écouté dédiée, l'obligation de formation pour les encadrant•e•s à la lutte contre le harcèlement sexuel, une campagne de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des agent•e•s.

Des actions de sensibilisations des agent•e•s pour la journée internationale des droits des femmes

Chaque année, autour du 8 mars – journée internationale pour les droits des femmes – des événements de sensibilisation pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à destination des agentes et des agents du Département sont organisés. L'enjeu est de renouveler les actions proposées afin d'attirer plus d'agent•e•s à participer, ainsi que de fidéliser celles et ceux qui ont assisté aux précédentes éditions.

Dans cette perspective, cinq événements très différents ont été proposés la semaine du 9 au 12 mars ; au total, ces événements ont réuni 100 agent•e•s.

En parallèle de cette programmation, la MEDI a reconduit la collecte de produits périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle. Des boîtes de recueil ont été installées dans les halls des bâtiments départementaux afin que les agent•e•s puissent y déposer leurs dons. L'opération a également été proposée aux partenaires du In Seine-Saint-Denis ; ainsi, Showroom privé, La Réserve des Arts, ou encore BETC/Magasins Généraux ont participé à cette collecte en sollicitant leurs collaborateur•trice•s. Le produit de la collecte a été distribué au LAO, lieu d'accueil inauguré en 2019 à Bagnolet, qui accueille des jeunes filles, entre 12 et 25 ans, victimes de violences.

L'obtention du label égalité professionnelle

L'audit de l'AFNOR d'octobre 2019 a permis le renouvellement du Label diversité et l'obtention du Label égalité professionnelle. Ainsi, en 2020, la Seine-Saint-Denis est devenue le premier département doublement labellisé.

Réalisation d'une étude sur les conséquences de la crise sanitaire et le confinement sur l'égalité femmes-hommes au Département

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, le confinement et le développement d'une modification brutale des usages a eu des conséquences en matière d'égalité professionnelle. Une analyse de ces conséquences en matière d'égalité femme-homme a été réalisée, sur la base des tableaux des effectifs transmis par les directions à la Direction des Ressources humaines d'une part, et les réponses au questionnaire sur les conditions de travail des agent•e•s pendant le confinement d'autre part.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2019	2020
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense	0,014	0,026
Total	Dépense	0,014	0,026
	Recette		
	Charge nette	0,014	0,026

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations**

*Ce programme relève
de la Mission Égalité et diversité*

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour la diversité.

Contexte

Le département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations : c'est pour cette raison qu'il a été le premier département de France à obtenir en février 2016 le « Label Diversité », puis en 2020 le premier département doublement labellisé « Diversité » et « Egalité professionnelle ».

Parallèlement, la lutte contre les discriminations au sein de nos politiques publiques doit être renforcée et valorisée. Le Département a l'ambition de devenir une référence en matière de la lutte contre les discriminations, connu et perçu comme tel par les habitant.e.s et les acteur.rice.s du territoire, et plus largement reconnu au plan national.

Objectifs stratégiques du programme

Il s'agit de poursuivre et développer les actions liées aux exigences des Labels Diversité, en démontrant l'engagement de la collectivité à tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Le label nous permet, en particulier, de revoir nos processus internes afin de nous assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place (ex. Alerte Discrimination). Il a également permis de se saisir de problématiques répondant aux attentes des agent.e.s et de construire des plans d'actions aussi efficaces que possible. Globalement, il s'agit de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de nos pratiques.

Dans la poursuite de la démarche impulsée en interne par le Label Diversité, le Département fait le choix de confirmer sa politique en faveur de la lutte contre les discriminations, en renforçant ses actions à destination de la population séquan-dyonisienne et des différents acteur.rice.s du territoire. L'objectif est de faire du Département un acteur central de ces thématiques, de connaître et de reconnaître les discriminations auxquelles les habitant.e.s sont confrontées, et de développer de nouvelles actions de lutte contre ces discriminations.

Indicateurs de résultat

Objectif		Dispositif alerte discrimination			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de saisines de la cellule Alerte Discrimination	Cible				
	Réalisé	31	37	35	X

Objectif		Sensibilisation/ Formation des agent.e.s à la lutte contre les discriminations			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'agent.e.s touché.e.s par les sensibilisations/formations liées à la diversité	Cible				
	Réalisé	937	4000		X

Commentaire : Le bilan 2020 n'a pas encore été effectué.

Les principales réalisations de l'année se sont articulées autour de deux principaux champs d'actions :

- Le renouvellement du Label Diversité pour 4 années, suite à l'audit très positif pour la démarche diversité de la collectivité réalisé par l'AFNOR ;
- La poursuite du développement d'actions consacrées au volet externe de la politique de lutte contre les discriminations et le renforcement de partenariats externes.

Il faut relever qu'un bilan d'activité et une évaluation annuelle de la politique de lutte contre les discriminations sont réalisés via le « bilan de la politique de lutte contre les discriminations », document obligatoire dans le cadre de la labellisation diversité.

Action 1 : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage depuis de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations. Son expertise, ses partenariats et ses actions en la matière continuent à se développer chaque année :

Intégration des subventions « lutte contre les discriminations » à l'Appel à agir in Seine-Saint-Denis

Les subventions accordées par la MEDI aux associations agissant dans la lutte contre les discriminations ont rejoint l'édition 2020 de l'Appel à Projet « Appel à Agir In Seine-Saint-Denis ». Cela a permis une meilleure objectivation des choix de partenaires associatifs, ainsi qu'une réelle définition des besoins en amont de l'octroi des subventions (13 projets ont été financés dans le cadre de ce dispositif, dont 8 nouveaux partenaires, pour un montant de 86500€).

Publication du baromètre des discriminations auprès des habitant.e.s du Département

Pour la première fois, le Département a interrogé les Séquano-Dionysien.ne.s sur leur ressenti par rapport aux discriminations. Avec le concours du prestataire Harris Interactive, plusieurs données émergent de cette enquête inédite : 56% des habitant.e.s déclarent avoir été victimes de discriminations au cours des 5 dernières années, 33% disent avoir le sentiment d'être discriminé.e.s spécifiquement parce qu'ils.elles habitent en Seine-Saint-Denis, 42% considèrent que les discriminations ont augmenté ces 5 dernières années. Par ailleurs, les répondant.e.s font ressortir l'origine/la couleur de peau, la religion et le quartier d'habitation comme critères principaux de discriminations (ils sont cités à plus de 80%). Les domaines les plus cités comme foyers de discriminations sont la police/justice, le monde du travail et la recherche d'un logement. Le ressenti discriminatoire est notablement plus fort chez les 18-24 ans. Cette enquête permet une meilleure vision de la réalité territoriale, ainsi que d'orienter plus efficacement les politiques publiques de la collectivité. Cette enquête a été publiée en juin 2020.

Rencontre départementale de la lutte contre les discriminations – 13 octobre 2020

Comme chaque année, le Département a réuni divers.e.s acteur.rice.s du territoire autour de la thématique de la lutte contre les discriminations. La journée s'est articulée autour de trois tables rondes abordant le baromètre des discriminations réalisé par Harris Interactive, le racisme et les discriminations au travail, ou encore les pratiques pour endiguer les discriminations dans les services publics. Quelques cartes blanches, à la Fondation Abbé Pierre, à Remem'beur et au Collectif Piment sont venues enrichir les débats.

Création d'un guide contre les discriminations

En raison du confinement et des contraintes sanitaires, le projet de la caravane contre les discriminations n'a pas pu être mené. Malgré cela et afin d'agir contre les discriminations à destination du grand public, le Département a créé le guide « Ensemble pour l'égalité des droits » à destinations des habitant.e.s, des associations, des entreprises et des acteurs et actrices de terrain. Ce guide est un outil d'information et de sensibilisation pour que chacune et chacun puisse agir pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Ce guide est constitué d'une définition du phénomène des discriminations, d'une présentation du baromètre sur les discriminations en Seine-Saint-Denis, de fiches pratiques pour combattre les discriminations et d'un annuaire avec les acteurs et actrices clés du territoire.

Action 2 : Mobilisation de la Collectivité pour la diversité

Le déploiement de la labellisation Diversité est l'objectif premier de la mobilisation de la collectivité pour la diversité. Les actions pilotées par la MEDI en interne sont donc structurées autour des exigences du cahier des charges du Label Diversité et des pistes d'amélioration formulées à l'occasion des différents audits AFNOR. L'année 2020 a particulièrement été marquée par le renouvellement du Label Diversité pour 4 années, suite à l'audit réalisé en 2019. Notons que la situation sanitaire et les deux confinements ont fortement impacté les activités de lutte contre les discriminations.

Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

Le renouvellement du Label Diversité

Suite à l'audit de renouvellement du Label Diversité réalisé en octobre 2019 et ayant fortement mobilisé la collectivité, les auditeurs ont rendu un avis très positif sur la démarche diversité du Département. Ce rapport d'audit a fondé, après un changement de calendrier dû au premier confinement, la décision de la Commission nationale diversité de renouveler pour 4 ans la labellisation du Département.

Cette décision est une reconnaissance majeure de l'engagement de la collectivité dans une politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, depuis plusieurs années désormais. La prochaine étape est l'audit de surveillance de l'AFNOR qui, en raison du report de la Commission nationale diversité, aura lieu en 2022 (et non en 2021).

L'approfondissement de l'analyse des discriminations au Département : un projet d'étude sur le recrutement

Dans le cadre de sa politique Diversité et du renouvellement du Label Diversité obtenu en 2020, le Département a souhaité adopter une posture volontariste concernant le recrutement. C'est pourquoi un engagement ambitieux a été pris à propos de l'évaluation du risque discriminatoire sur ce sujet : il s'agit de compléter le contrôle de conformité des recrutements (qui contrôle avant tout la procédure) par une analyse qualitative se centrant sur les « résultats » produits par le processus de recrutement. Dans cette optique, les bases du lancement d'une étude ont été posées en 2020. Cette analyse aura pour ambition de repérer les biais pouvant exister au cours des recrutements, qui ne relèveraient pas du non-respect de la procédure, et qui conduiraient à traiter défavorablement certaines franges des candidat.e.s.

L'analyse sera réalisée en 2021 et fournira à la collectivité de précieuses données, permettant d'observer si un hiatus existe entre les candidatures reçues et les agent.e.s recruté.e.s au regard de critères potentiellement discriminants. Ainsi, nous approfondirons notre diagnostic et pourrons mener une politique de lutte contre les discriminations plus efficace encore.

La rédaction d'un plan d'actions contre la grossophobie

Suite à l'ajout des discriminations grossophobes (via le critère de l'apparence physique), en même temps que l'orientation sexuelle et l'origine, à la liste des critères prioritairement traités au Département, il était nécessaire de traiter le sujet en profondeur. C'est ainsi qu'un plan d'action de lutte contre la grossophobie a été réalisé par la MEDI, contenant une série de mesures à mettre en place afin de rendre les équipements départementaux plus inclusifs, de sensibiliser les agent.e.s et de former les publics les plus exposés.

Parmi les actions proposées, nous trouvons par exemple l'ajout d'un focus grossophobie dans certaines formations (« Pratiques managériales non-discriminantes »...) et dans la campagne de sensibilisation ayant lieu en 2021, faire l'inventaire des tenues de travail fournies par le Département afin de s'assurer qu'elles conviennent à toutes les morphologies ou encore explorer les possibilités d'encourager les CV sans photo afin d'éviter les discriminations lors de la pré-qualification.

Le volet RH et l'accompagnement des agent.e.s

Les actions RH se sont poursuivies sur deux dispositifs principaux :

- La cellule d'écoute Alerte Discrimination : la cellule d'écoute a poursuivi son travail en 2020, elle a été saisie par 35 agent.e.s et 2 situations sont arrivées en Commission de traitement et ont donné lieu à une décision employeur. Le dispositif est pérennisé, avec des pistes de progrès identifiées en particulier sur le suivi post-Commission de traitement.
- Le contrôle de la procédure de recrutement s'est poursuivi cette année, suite à une refonte de la méthode en 2019 sur préconisation de l'AFNOR. Notons que pour la première fois, le contrôle a été en partie réalisé directement via le nouveau logiciel de recrutement. Si quelques ajustements ont eu lieu au cours de l'année, l'existence de ce logiciel facilite grandement la réalisation du contrôle, pour la MEDI comme pour les équipes RH.

La poursuite des sensibilisations et formations

La sensibilisation des agent.e.s à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes est une obligation du label Diversité. Entre 2015 et 2019, plus de 80% des agent.e.s avaient été sensibilisé.e.s.

En l'absence d'audit sur l'année et au vu de la récente dernière campagne d'ampleur de 2019, il n'y a pas eu de campagne massive de sensibilisation des agent.e.s en 2020. La MEDI a néanmoins poursuivi une partie de ses

sensibilisations thématiques sur les sujets de la lutte contre les discriminations, personnes handicapées (pilotée par la mission handicap), certaines, comme le 17 mai – journées internationales de la lutte contre l'homophobie et la transphobie –, ayant dû être annulées en raison de la situation sanitaire et des confinements.

Les actions de formation se sont également poursuivies, en dépit de l'impact de la situation sanitaire, notamment avec les dispositifs « Pratiques managériales non discriminantes », « Accueillir sans discriminer » ou encore les « Conférences laïcité » à destination des encadrant.e.s et des agent.e.s d'accueil.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépense	0,134	0,151	0,125
Total	Dépense	0,134	0,151	0,125
	Recette			
	Charge nette	0,134	0,151	0,125

Mission Modernisation de l'administration

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Gestion des connaissances**

Ce programme relève
de la Mission **Modernisation de
l'administration**

Ce programme comporte trois actions :

- Conseil et accompagnement dans les projets et activités,
- Veille, recherche, et capitalisation des informations,
- Gouvernance d'espaces de travail collaboratifs physiques et virtuels

Objectifs stratégiques du programme

La veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des savoirs. La Mission Gestion des connaissances vient en support aux Directions pour accompagner leurs projets et activités. Ses finalités sont de mettre à disposition des connaissances, de contribuer à développer le niveau d'expertise des agents et de la collectivité et d'aider la décision.

La mission développe 6 missions stratégiques :

- 3 missions orientées sur l'environnement et les connaissances internes :
 - o Capitaliser en base de connaissances, les documents internes des services (ou émanant d'autres institutions aux compétences similaires) à des fins de valorisation et de réutilisation ;
 - o Dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour apporter du contenu informationnel à l'appui des projets (veille, recherche, collecte) mais aussi mieux organiser, partager et ré-exploiter les connaissances qui y sont produites ;
 - o Assumer l'administration fonctionnelle des sites collaboratifs Alfresco et de la plateforme Jamespot, et coordonner le comité GED en tant que (A)MOA.
- 3 missions socles et fondamentales orientées sur l'environnement et les connaissances externes :
 - o Veiller sur tous les domaines de compétences départementales pour ainsi contribuer à développer le niveau d'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision ;
 - o Centraliser et mutualiser les achats de documentation pour toute la collectivité : revues, quotidiens de presse, ouvrages, vidéos, bases de données ;
 - o Offrir un accès et conseil en bibliothèque à tous les agents.

Indicateurs de résultat

Objectif		Accompagner les chefs de projet, chargés de mission, cadres dans leurs chantiers, en termes d'une part, de recherche d'informations nécessaires à la consolidation du projet et d'aide à la décision, et d'autre part, de structuration des informations collectées pour mieux les partager et les capitaliser			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets	cible			32	
	réalisé	56	40	19	
Commentaire : Il s'agit de commandes de benchmarks, de recherches documentaires liés à un projet, de dossiers de presse, de synthèses et dispositifs de veille, d'organisation d'arborescences et de nommage de fichiers mis en œuvre à la demande des services. Les commandes sont en réduction en raison de la situation sanitaire.					

Objectif		Diffuser quotidiennement l'actualité du territoire au croisement des compétences départementales à destination de tous les agents			
		2018	2019	2020	2021
Evolution des abonnés au panorama de presse Seine-Saint-Denis	cible			499	
	réalisé	374	444	466	
Commentaire : CORPUS s'acquitte du paiement des droits d'auteur du panorama de presse. Le nombre d'abonnés est intimement dépendant d'un équilibre entre promotion du produit, droits d'auteur et budget contenu. La cible doit être attentivement surveillée.					

Objectif		Veiller et diffuser quotidiennement une actualité thématique territoriale dans le champ des compétences départementales			
		2018	2019	2020	2021
Evolution des abonnés et inscriptions aux alertes thématiques du Portail documentaire	cible			Abonnés : 1380 Inscriptions : 9 600	
	réalisé	Abonnés : 895 Inscriptions : 6 367	Abonnés : 1180 Inscriptions : 8 259	Abonnés : 1134 Inscriptions : 9 049	
<p>Commentaire : Les abonnés correspondent au nombre d'agents abonnés à au moins une alerte thématique alors que les inscriptions correspondent au nombre de thématiques auxquelles chaque agent est abonné. Les agents sont inscrits, en moyenne, à 8 thématiques. Le nombre des abonnés baisse un peu, cela est dû au nouveau système de rafraîchissement du fichier des lecteurs, mais le nombre des abonnements est en hausse.</p>					

Objectif		Capitaliser en base de connaissances, la littérature grise produite par les services à des fins de valorisation des actions et de réutilisation de l'intelligence collective.			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre de documents téléchargés dans Eurêka (Bibliothèque numérique de référence)	cible			3 500	
	réalisé	2 078	3 485	900	
<p>Commentaire : A ce jour, Eurêka référence 1 290 documents. La baisse des documents téléchargés s'explique par l'arrêt de la saisie de nouveaux documents en mars 2020, suite à l'export des données dans le futur logiciel documentaire PMB et par un dysfonctionnement dû à l'intranet qui a bloqué le moteur de recherche pendant 4 mois.</p>					

Objectif		Accompagner et développer le travail collaboratif dans la collectivité			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre de sites collaboratifs Alfresco (depuis 2015) & Jamespot (depuis 2019)	cible			-	
	réalisé	Alfresco : 75	Alfresco : 85 Jamespot : 65	Alfresco : 130 Jamespot : 85	
<p>Commentaire : Sur Alfresco, 13 sites métier ou projet ont été créés et un site par direction et mission au début du confinement pour permettre le télétravail. En 2020, le nombre de demandes d'assistance, de formation et de création de comptes partenaires, pour des sites déjà existants, a augmenté. Lancée en avril 2019, la plateforme Jamespot est utilisée par 85 groupes, tous les pôles confondus.</p>					

Objectif		Favoriser les échanges de pratiques, l'esprit réseau, s'informer et se former			
		2018	2019	2020	2021
Plateforme Idéal Co : • Nombre de formations et web conférences suivies en ligne • Nombre de contributions des agents (Q/R/REX)	cible			Webconf : 200 Contrib : 3 000	
	réalisé	Webconf : 276	Webconf : 134 Contrib : 2 900	Webconf : 367 Contrib : 6 110	
<p>Commentaire : Un regain d'intérêt net pour les webconférences et les échanges sur la plateforme qui peut s'expliquer par l'accès offert par IdéalCo aux webconférences de toutes les communautés pendant le 1^{er} confinement et la communication faite par la Mission sur l'ensemble de l'offre numérique durant cette période.</p>					

Objectif		Mettre à disposition un socle de culture générale professionnelle et spécialisée contribuant à élever le niveau de connaissance, d'expertise et de compétences de la collectivité : presse généraliste, préparation concours, ouvrages spécialisés et fond vidéo			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre de prêts en bibliothèque(s)	cible			-	
	Réalisé	4 721	2 593	891	
<p>Commentaire : Les bibliothèques Picasso et DNPB ont été fermées une grande partie de l'année. Un service de prêt « click and collect » a été mis en place. Pour rappel, il n'y a plus de centre de documentation au sein de la DEA. La librairie en ligne, Cyberlibris, expérimentée depuis l'automne 2019 à la DEA, a été élargie à tous les agents pendant le confinement : 70 comptes ont été créés et 1062 livres consultés. Cette nouvelle offre fera l'objet d'un nouvel indicateur à suivre à partir de 2020.</p>					

Objectif		Disposer d'un bouquet de revues en ligne sur le travail social essentiel dans les circonscriptions (près de 50% des effectifs du Département)			
		2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre d'articles consultés sur la plateforme de revues électroniques Cairn.info	cible			6 400	
	Réalisé	6 183	6 311	6 520	
<p><u>Commentaire</u> : La consultation des revues du bouquet Cairn continue de progresser. Suite au confinement, la plateforme a modifié son modèle pour permettre la consultation et le téléchargement des articles depuis le domicile par création d'un compte avec une adresse professionnelle.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

L'année 2020 a été marquée par des projets transverses : la préparation de la mise en production du nouveau Portail fédéré du réseau documentaire, le lancement du projet d'Espace de travail partagé, la généralisation de l'outil collaboratif Jamespot pour les groupes projets, le renouvellement du marché de base de données juridiques et la préparation du renouvellement du marché des ouvrages et documents audiovisuels ; et également marquée par des actions, événements internes : la préparation d'une formation collective « Réaliser un benchmark », l'organisation d'un « Synthèses Day » pendant le confinement et l'usage quotidien de Jamespot qui a contribué à maintenir la vie et la dynamique du service palliant, en partie, les effets du confinement et du télétravail généralisé.

Action Conseil et accompagnement dans les projets et activités

Cette action consiste à positionner les chargées de veille et de gestion des connaissances au cœur des projets pour accompagner les chefs de projet, chargés de mission, cadres dans leurs chantiers en termes, d'une part, de recherche des informations nécessaires à la consolidation du projet et d'aide à la décision, et d'autre part, de structuration des informations collectées pour mieux les partager et les capitaliser dans le temps.

En 2020, les chargées de veille et de gestion des connaissances ont été sollicitées pour 19 projets. Même si le nombre de sollicitations s'est réduit en raison de la crise sanitaire, la variété des projets s'est maintenue (dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux agents, mise en œuvre de la médiation professionnelle interne, paiement d'aides financières sociales sous une autre forme que numéraire et paiement dématérialisé des aides sociales facultatives, modalités de retour au travail après le confinement...).

Pour améliorer la démarche d'accompagnement de projets, une formation collective « Réaliser un benchmark » a été programmée et a donné lieu à la rédaction d'un cahier des charges. La formation est prévue pour 2021.

Action Veille, recherche et capitalisation des informations

Dans le cadre du projet du nouveau Portail fédéré du réseau documentaire, plusieurs opérations ont eu lieu en 2020 : la migration des données (CORPUS, Eurêka, Via Le Monde, la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques [MMPCR] et Bureau du patrimoine archéologique), la création des plans de classement et l'installation du thésaurus maison, le paramétrage de la bibliothéconomie (gestion des périodiques, prêts et lecteurs) et des fonctionnalités (saisie et affichage du portail)...

Il est à noter que les mises en production du 15 juin et du 15 septembre 2020 n'ont pas fonctionné.

Les partenaires du réseau ont été associés et informés des étapes du projet et du retard pris. Ce dernier résulte de difficultés techniques, de changements d'interlocuteurs (prestataire et Département) et du confinement. Toutefois, le Portail du réseau documentaire sera ouvert aux agents au printemps 2021.

En ce qui concerne le renouvellement du marché base(s) de données juridiques, l'analyse des offres de 2020 a permis la sélection de deux prestataires (Dalloz et Lexis-Nexis) selon les besoins exprimés par la Direction des Affaires Domaniales et Juridiques (DADJ). Des tests ont été réalisés avant l'installation des deux bases de données, puis une communication a été faite aux directions. Enfin, la Mission a organisé des formations, au format webinaire, pour parfaire l'appropriation des juristes de la DADJ et de la Direction de la Commande et de l'Achat Publics (DCAP).

Une réunion de lancement pour le renouvellement du marché ouvrages et documents audiovisuels s'est déroulée en février 2020 avec les directions consommatrices de ce marché (Direction des Services d'Archives, Direction Europe International, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (DCPSL) et MMPCR). Cette réunion a permis de redéfinir les besoins, d'entamer la rédaction du cahier des charges, d'aboutir à une analyse des offres et de sélectionner un prestataire (la société La Générale Librest) pour une attribution du marché en février 2021.

En ce qui concerne la veille d'actualité, la production éditoriale et la nouvelle de réalisations se sont portées sur divers éléments.

Des synthèses documentaires, s'appuyant sur une méthodologie partagée et impulsées durant le confinement, ont été rédigées. Les chargées de veille et de gestion des connaissances les ont produites en lien avec la crise sanitaire, le télétravail et elles ont été diffusées sur e-acteurs (l'impact du confinement sur nos vies : les conséquences psychologiques vues selon la théorie de la pyramide de Maslow, le télétravail : une révolution en marche ?, la culture & l'économie sociale et solidaire au regard de la crise sanitaire du Covid-19...).

La diffusion quotidienne du panorama de presse Seine-Saint-Denis et des articles d'actualité a été poursuivie grâce au panel d'abonnements numériques.

Une communication sur l'offre numérique a été effectuée pour les agents, en particulier pour la Librairie en ligne de Cyberbris, dédiée aux collectivités locales, afin de compenser la fermeture des bibliothèques. Le prêt des documents a repris en sortie de confinement, puis a été maintenu par la présence de l'équipe sur site, quelques journées, dans le respect des consignes.

Action Gouvernance d'espaces de travail collaboratifs

Concernant l'administration fonctionnelle et l'animation de l'usage des sites collaboratifs Alfresco, le confinement a suscité une demande urgente de création de sites pour chaque direction en mars 2020. Cette demande s'est maintenue tout au long de l'année : aujourd'hui 130 sites en activité sont dénombrés. Dans le cadre du télétravail, les sites Alfresco ont démontré leur utilité, notamment pour pallier le nonaccès aux réseaux bureautiques. Pour 2020, a été recensé entre 1 600 et 2 100 connexions par mois avec des pics en mars et novembre.

Concernant la coordination AMOA de la Gestion électronique des documents (GED) Alfresco (dématérialisation, sites collaboratifs, bibliothèques, records management...), six comités de projet se sont tenus au 1^{er} semestre, puis ont été suspendus. Plusieurs recrutements permettront de relancer les réunions de ce comité de projet, lieu d'échanges et de partage sur les projets avec les métiers. Au 2^{ème} semestre, 2 comités techniques se sont tenus entre la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) et le prestataire.

L'expérimentation Jamespot93 a été prolongée pour un an en janvier 2020 et la Mission Gestion des Connaissances a repris le pilotage du déploiement au départ du chef de projet. 4 personnes réceptionnent les demandes (monsupport-jamespt93@seinesaintdenis.fr), créent des comptes, forment, assistent, apportent conseil et bonnes pratiques... Fin 2020, 75 groupes et 900 comptes utilisateurs étaient recensés. Une enquête de satisfaction et un bilan de l'expérimentation ont été réalisés. L'outil a été conforté afin d'habituer les agents aux aspects "réseau social" et "collaboratifs", l'objectif étant de favoriser un management différent et une gestion de projets plus agile.

Le projet d'espace de travail partagé vise à transformer l'espace de bibliothèque de Picasso en un tiers-lieu multi-fonctionnel, accueillant plusieurs nouveaux usages en plus de l'accès aux ressources documentaires. Depuis novembre 2019, la Mission pilote une équipe projet avec la Direction des Ressources humaines, la Mission innovation territoriale, la DINSI et la Direction des bâtiments et de la Logistique (DBL). En 2020, des ateliers se sont tenus avec un groupe d'utilisateurs et les agents de la Mission pour exprimer les besoins, les attentes et les rêves. De plus, des visites de lieux inspirants ont été organisées ainsi que des entretiens. Un cahier des charges a été rédigé pour une prestation d'architecture d'intérieur. Le Studio Mater, retenu fin décembre, accompagnera le projet jusqu'à fin mars 2021, date à laquelle il livrera ses plans, ses préconisations et le chiffrage budgétaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Gestion des connaissances	Dépense	0,315	0,334	0,347
	Recette	0,003		
Total	Dépense	0,315	0,334	0,347
	Recette	0,003		
	Charge nette	0,312	0,334	0,347
Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Total Gestion des connaissances	Dépense	0,010	0,008	0,007
	Dépense	0,010	0,008	0,007
	Charge nette	0,010	0,008	0,007

PROGRAMME**Transformation de l'administration**

*Ce programme relève
de la Mission **Modernisation de
l'administration***

Ce programme ne comporte pas d'actions.

Contexte

Le périmètre de la Mission Transformation de l'Administration » (MTA) s'organise autour de quatre axes :

- Le pilotage et l'animation de la transformation de l'administration au travers de la démarche usagers et des grands chantiers transversaux priorités par la Direction Générale ;
- Le développement et l'appui de la fonction managériale en déclinaison des orientations managériales de la Direction Générale et du comité de direction ;
- L'accompagnement des changements d'organisation, de pratiques professionnelles et de culture managériale à la demande des pôles et des directions opérationnelles ;
- L'organisation du fonctionnement courant de la mission transformation de l'administration.

La MTA intervient en mode projet avec le souci de favoriser les transversalités, de développer les compétences managériales et de renouveler les modes de fonctionnement internes pour qu'ils intègrent mieux les besoins, les attentes et la satisfaction des usagers.

Elle promeut un mode de management fondé sur le collaboratif, l'innovation, l'éthique et la responsabilité ainsi qu'une approche de l'accompagnement au changement maîtrisée. Pour ce faire, elle prend le parti de faire avec et/ou d'outiller les porteurs de projet pour les mettre en autonomie sur l'animation de leur projet de transformation.

Objectifs stratégiques du programme

- Animer et piloter la démarche usager : la démarche usager du département place les habitants du territoire au cœur des politiques publiques. Il s'agit d'une démarche ambitieuse d'amélioration continue de la qualité du service public et de modernisation de l'administration qui est au cœur de la stratégie de transformation du département,
- Conduire le projet de corpus managérial. Il regroupe les actions priorités par le Département pour aligner les pratiques managériales et soutenir au quotidien les encadrants,
- Accompagner les Directions dans les projets de transformation nécessitant une adaptation de l'organisation, des modes de management et/ou de la relation à l'utilisateur priorités,
- Structurer les activités de veille, innovation, communication et professionnalisation des acteurs dans le champ de la transformation.

Indicateurs de résultat

Objectif	Animer et piloter la démarche usager				
		2018	2019	2020	2021
Affichage des chartes Tableau de bord DU par direction Indicateurs de satisfaction usager par direction	Cible				
	Réalisé				- 80% des directions en relation avec les usagers externe et/ou les partenaires ont une charte - 18 directions sur 33 ont un tableau de bord DU - indicateurs de satisfaction usagers mis en place en

Commentaire : Création de la MTA en septembre 2020, reprise du pilotage réalisé par la DSOE.

Objectif		Conduire le projet de corpus managérial			
		2018	2019	2020	2021
Etude encadrants Charte managériale Offre encadrants Nombre d'encadrants soutenus	Cible				
	Réalisé				Sans objet

Commentaire : Création de la MTA en septembre 2020 et structuration de son offre de services et modes de fonctionnement cibles, les travaux débiteront en 2021, les indicateurs seront suivis à partir de 2021.

Objectif		Accompagner les Directions dans les projets de transformation nécessitant une adaptation de l'organisation, des modes de management et/ou de la relation à l'utilisateur priorités			
		2018	2019	2020	2021
Nombre : - Directions accompagnées - Porteurs de projets - Agents bénéficiaires	Cible				
	Réalisé				Sans objet

Commentaire : Création de la MTA en septembre 2020 et structuration de son offre de services et modes de fonctionnement cibles, les accompagnements débiteront début 2021, les indicateurs seront suivis à partir de 2021.

Objectif		Structurer les activités de veille, innovation, communication et professionnalisation des acteurs dans le champ de la transformation			
		2018	2019	2020	2021
Plan d'actions	Cible				
	Réalisé				Sans objet

Commentaire : Actions en soutien aux projets pilotés , périmètre à préciser fin 2021.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

2020 est l'année de lancement de la mission. La directrice, arrivée en septembre 2020, s'est investie dans la sécurisation du fonctionnement courant et le recrutement de l'équipe.

En lien avec la mission 3, en 2020-2021, la MTA construit une offre de services et stabilise des modes de fonctionnement visant à mettre en place un programme d'intervention annuel validé par la direction générale et ajusté semestriellement pour accompagner les projets priorités. L'offre de services a commencé à se déployer en 2021.

Le programme d'intervention de la MTA sera validé par la direction générale au regard des projets d'amélioration de la relation aux usagers priorités et des moyens mobilisables par la MTA. Son périmètre d'intervention sera formalisé et contractualisé dans une lettre de cadrage co-écrite avec le porteur de projet et validé par le DGA. La MTA internalisera l'intervention ou s'appuiera sur un prestataire extérieur selon le niveau de technicité du projet et les moyens à mobiliser en interne. Lorsque le recours à une expertise externe est validée, la MTA recrute et pilote le prestataire dans le cadre du marché et la direction finance la mission par un virement de crédits.

En lien avec la mission 4, la MTA sera amenée à proposer un plan d'actions pour former et outiller les agents à porter en autonomie l'animation managériale et la démarche usager dans leurs directions. Elle produira pour cela des ressources méthodologiques sur les défis internes de la transformation et favorisera les mises en lien entre porteurs de projets au travers de témoignages inspirants, retours d'expérience, etc.

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
	Dépense	0,034	0,006	0,053
Total	Dépense	0,034	0,006	0,053
	Recette			
	Charge nette	0,034	0,006	0,053

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Innovation territoriale

*Ce programme relève
de la Mission **Modernisation de
l'administration***

Ce programme ne comporte pas d'actions.

Contexte

La Direction de la Mission Innovation territoriale a été créée suite à la séance du Comité technique du 29 novembre 2019, pour une constitution au 1^{er} janvier 2020 au sein du Pôle Ressources Humaines et Modernisation (PRHM).

Au sein de cette mission a été constitué un « Laboratoire de l'innovation territoriale », lieu ouvert aux usagers, partenaires et directions pour faire émerger des idées et propositions nouvelles ou disruptives au service du territoire et développer des outils et méthodes répliquables dont les bénéficiaires seront le territoire et ses habitants.

En tant que fonction ressource des directions et des habitants-usagers des services publics, la Mission répond à un besoin de visibilité et d'agilité au service des acteurs du territoire et de l'administration départementale. Pour ce faire, la mission :

- S'appuie sur l'expérimentation, le test et le retour d'expériences ;
- Incube avec les services départementaux et les usagers du territoire de nouveaux projets et de nouveaux modes d'intervention de services publics, invente de nouvelles manières de concevoir, délivre de nouveaux services publics départementaux (ou les revisite avec les usagers) ;
- Travaille à fédérer l'ensemble des parties prenantes et veille à s'ouvrir à une pluralité d'acteurs pour fabriquer les services de demain (rencontre au sein du Laboratoire, coopérations...).

Enfin, la Mission Innovation Territoriale a pour enjeux de :

- Développer de nouveaux modes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des dispositifs et politiques publiques avec les usagers et acteurs du territoire ;
- Concevoir les services de demain en faisant entrer les usagers et les partenaires dans la fabrique des services publics ;
- Fédérer les acteurs et les stratégies en cours (grands projets, plans...) et de favoriser les coopérations à toutes les échelles du territoire.

Objectifs stratégiques du programme

- Imaginer de nouvelles formes d'intervention de l'action publique, en y associant les habitants et usagers dans la fabrique des services publics,
- Rénover ou initier de nouveaux services publics et dispositifs,
- Développer la culture de l'innovation au sein de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser une cartographie des projets d'innovation des directions			
		2018	2019	2020	2021
Taux de réponses obtenues (Entretiens avec les directions/réponses obtenues)	Cible	RAS	RAS	Entretiens exploratoires avec les directions et délégations	Toutes les directions et délégations
	Réalisé			1 ^{ère} cartographie des enjeux par pôles	
Commentaire : Les entretiens avec les directions permettent de connaître leurs intentions en matière d'innovation. Cette cartographie des enjeux et projets permet de visualiser ceux qui seront potentiellement accompagnés par la Mission dans le cadre d'un contrat de réciprocité.					

Objectif		Créer un portefeuille d'activité (contrats de réciprocité et accompagnement ponctuels)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de contrats de réciprocité signés	Cible	RAS	RAS	1	5
	Réalisé			4	
<u>Commentaire</u> : Le portefeuille d'activité est constitué notamment des contrats de réciprocité validés avec les directions/DG.					

Objectif		Proposer une offre de service aux directions			
		2018	2019	2020	2021
Support réalisé Nombre de présentations réalisées	Cible	RAS	RAS	1 support	1 support actualisé/ 20 présentations aux directions et services
	Réalisé			1 support diffusé, 15 présentations réalisées en CODIR	
<u>Commentaire</u> : L'offre de service est un support numérique adressé aux directions et leurs agents et rédigé dans le respect de la démarche usagers de la collectivité. Elle est actualisable et ajustable selon les besoins ou attentes ressenties en cours d'année. Présentations en CODIR, SAG, accueil nouveaux encadrants, sites déconcentrés etc.					

Objectif		Initier la création d'un réseau territorial de l'innovation en interne et avec les partenaires et institutions			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de participation aux manifestations et événements du réseau national	cible	RAS	RAS	RAS	1 10
	Réalisé			1 Groupe collaboratif jamespot « après covid, quelle résilience ?	
<u>Commentaire</u> : Animation de l'innovation (interne et externe à la collectivité) En 2020 : conception et animation du groupe Jamespot durant le 1 ^{er} confinement : 1 livrable. Participation à la création et animation de Riposte créative du LAB CNFPT. Participation à la réalisation du projet REFLEXES PUBLICS de la 27 ^{ème} Région.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

L'année 2020 est l'année de construction de la mission, marquée par le recrutement d'agents, par la constitution et la diffusion de l'offre de service basée sur les besoins des Directions ainsi que par la présentation de la Mission.

Plus spécifiquement, **au cours du premier semestre de l'année**, la mission a :

- Réalisé la cartographie des enjeux et projets d'innovation avec les Directions ;
- Constitué et animé le groupe Jamespot « Après covid19, quelle résilience de l'administration ? » avec la réalisation des plusieurs livrables, l'un sur les initiatives innovantes en période de pandémie et le second sur une stratégie de résilience prospective et d'innovation ;
- Soutenu et proposé des supports en direction de l'encadrement sur le travail à distance ;
- Créé des outils de pilotage et de suivi de l'activité (revues de projets DGA, tableau de bord des activités, contrats de réciprocité, élaboration du budget, réorganisation des locaux).

Sur le second semestre, le portefeuille d'activités a été ouvert et 4 contrats de réciprocité ont été signés :

- En termes de design d'usages et espaces avec la Mission Gestion des Connaissances (accompagner l'évolution de l'espace documentation vers un espace partagé) et la Direction Europe International (accompagner la direction dans le redéploiement du Centre Europe International en l'ouvrant à d'autres usages, notamment aux partenaires et acteurs associatifs).

- En termes de design de services avec la Direction de l'Enfance et de la Famille (améliorer l'amélioration du parcours d'agrément des assistantes maternelles) et la Direction de l'action sociale (accompagner le service social à la création de comités usagers au sein des circonscriptions de service social/expérimentation sur 2 circonscriptions Romainville/Noisy-le-Sec et Pierrefitte).

Par ailleurs, des entretiens avec les Directions ont permis de collecter leurs enjeux et projets d'innovation.

En ce qui concerne le réseau territorial de l'innovation tant en interne qu'avec les partenaires et institutions, le mois de novembre 2020 a vu la création du Laboratoire de l'innovation territoriale et l'organisation du mois de l'innovation. De plus, une programmation ouverte aux agents (animation d'ateliers d'initiation au design réalisés en distanciel, réalisation d'une exposition sur l'innovation transformée en film) a été diffusé et un premier atelier collaboratif pour élaborer une charte d'utilisation du laboratoire a été réalisé.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Innovation territoriale	Dépense	-	-	-
Total	Dépense	-	-	-
	Recette	-	-	-
	Charge nette	-	-	-

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Mission

Conduite de l'action

départementale

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de l'action
départementale***

Ce programme comporte cinq actions :

- Analyse macro-budgétaire et contextuelle,
- Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé,
- Pilotage des recettes générales et sectorielles,
- Financement des dépenses d'investissement,
- Gestion active des financements.

Contexte

La Direction des finances aide à la décision et au pilotage financier de la collectivité, en veillant à la qualité de l'information budgétaire et comptable, pour permettre la mise en œuvre des orientations de l'exécutif.

Le programme stratégie budgétaire et financière a été fortement marqué en 2020 par la crise sanitaire. Les dépenses et recettes du Département s'en sont trouvées fortement impactées, et la Direction a eu pour travail tout au long de l'année de suivre les évolutions législatives et les mesures exceptionnelles (lois de finances rectificatives 1, 2, 3, 4) ayant un impact sur le budget. L'ensemble des actions du programme se sont adaptées à cette situation particulière.

Objectifs stratégiques du programme

- Garantir la solvabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte de faible évolution des recettes et de nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, contrainte accrue par la crise sanitaire,
- Alimenter la Direction générale concernant les évolutions institutionnelles et socio-économiques impactant la collectivité, et de toutes études complémentaires sur des sujets d'actualité (recentralisation du RSA notamment),
- Animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures et d'allocation des ressources,
- Œuvrer pour la fiabilisation et l'amélioration de l'information financière de la collectivité.

Indicateurs de résultat

Objectif	Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement				
		2018	2019	2020	BP 2021
Montant des dépenses de fonctionnement	Plafond	1 832	1 854	1 876	1 898
	Réalisé hors retraitement MNA	1 810	1 838	1 876	1 875

Commentaire : Dépenses de fonctionnement calculées sur la base du périmètre de la contractualisation

On constate en 2020 un niveau de dépenses de fonctionnement quasi-équivalent au plafond donné dans le cadre de la contractualisation (celles-ci étant inférieures d'à peine plus de 200 000 euros). Il est toutefois à noter que si les dépenses de fonctionnement, retraitées des AIS devaient dépasser le plafond, le Département aurait encore la possibilité de retraiter ses dépenses MNA, lui laissant ainsi une certaine marge. Le niveau des dépenses reste toutefois à surveiller.

Objectif	Améliorer la capacité de désendettement				
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'années	Cible				26,5
	Réalisé	13,2	11,4	14,3	

Commentaire : Sur la base de l'épargne brute hors résultat reporté. Il est à noter qu'avec un excédent de 116 millions d'euros reporté sur l'exercice 2021, la capacité de désendettement réelle est bien inférieure à 26,5 années.

Objectif		Renforcer le niveau de l'épargne brute			
		2018	2019	2020	2021
Epargne brute par habitant	Cible				37 euros
	Réalisé	75 euros	89 euros	70 euros	
<p><u>Commentaire</u> : Hors résultat report. Il est à noter qu'avec un excédent de 116 millions d'euros reporté sur l'exercice 2021, l'épargne brute par habitant sera consolidée.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Analyse macro-budgétaire et contextuelle

La Direction des Finances assure une veille active afin d'anticiper et d'évaluer au mieux les dispositions législatives et réglementaires. En 2020, cette veille a porté sur l'ensemble des lois de finances rectificatives pour 2020 (au nombre de 4) et la loi de finances initiale pour 2021, afin de prendre en compte les mesures de soutien de l'Etat envers le Département pour faire face à la crise.

Tout au long de l'année, la Direction a mené des analyses quant aux impacts de la crise sanitaire sur le budget départemental. La simulation de ces impacts et leurs conséquences sur l'équilibre budgétaire ont été au cœur de cette action.

Parallèlement, des analyses sur des thématiques particulières ont été menées. Elles ont permis d'alimenter les échanges avec nos différents interlocuteurs, et d'appuyer les demandes du Département faites à l'Etat face à ses engagements insuffisants (absence de dotation de soutien, non éligibilité aux mesures proposées, ...) pour les Départements dans la crise.

La recentralisation du RSA, revenue au cœur des débats du fait du poids exercé sur le budget départemental, d'autant plus alourdi par la crise sanitaire, a été au cœur des travaux des services du budget et du financement. La préparation de l'argumentaire en faveur de la recentralisation a consisté en la reconstitution d'un coût global de l'allocation, la simulation de plusieurs scénarios de transfert de recettes, les impacts à long terme pour le budget départemental et la continuité de la politique d'insertion.

Par ailleurs, sur la base de l'estimation des recettes générales du Département et des orientations politiques retenues, la Direction des Finances réalise chaque année deux prospectives, sur des périodes de 3 ans : la première à la fin du premier semestre, dans l'optique du cadrage budgétaire, et la seconde en septembre/octobre dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires. Le compte administratif 2020 traduit une situation plus positive qu'escomptée, grâce à des recettes plus importantes que celles estimées – situation dans laquelle se trouve l'ensemble des collectivités – et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela tout en menant une politique volontariste envers les séquano-dionysiens pour les soutenir dans cette période de crise. Le Département dégage ainsi une épargne brute de 113 millions d'euros, tout de même en baisse de 21% par rapport à 2019.

Action Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé

Le contexte de l'année 2020 a rendu plus difficile le suivi du dialogue de gestion avec les directions. Dans un premier temps, l'urgence pour faire face aux impacts de la crise sanitaire, économique et sociale a largement mobilisé les directions.

Un dialogue s'est peu à peu réinstauré, avec l'adaptation aux nouvelles modalités de travail (travail en distanciel induisant des réunions en visio) La fin de l'année 2020 marque la reprise d'un dialogue budgétaire plus poussé et adapté aux nouvelles modalités de travail.

Action Pilotage des recettes générales sectorielles

Dans le cadre du projet de direction de la direction des finances et face à la contrainte budgétaire, un bureau dédié au pilotage et à l'optimisation des recettes a été créé au 1^{er} janvier 2020 au sein du service du financement.

La stratégie du bureau s'articule autour de trois objectifs :

- Sécuriser les financements,
- Optimiser les recettes sectorielles,
- Favoriser une culture de la recette.

En 2020, le bureau a piloté 2,01 milliards de recettes réelles (1,94 milliards de d'investissement) et plus de 32,15 millions de dépenses réelles (liées à la fiscalité

Parmi ses missions, le bureau a été fortement sollicité en 2020 dans l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire et économique sur les ressources départementales. Par ailleurs, le bureau a appuyé la direction générale dans la demande de soutien financier de l'Etat. Le bureau a permis de débloquer le remboursement à hauteur de 50% d'une partie des masques achetés pour le territoire séquano-dyonisien en début d'année, soit une recette de 0,95 millions d'euros.

D'autre part, l'année 2020 a été la première année de mise en œuvre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNDMTO), dont la création a été soutenue par le Département. Cette recette a permis notamment de dégager une augmentation exceptionnelle du bénéfice net de la collectivité de près de 46,3 millions d'euros en 2020.

En investissement, le bureau a participé à la bonne mise en œuvre du FS2I avec 36,6 millions de recettes nettes à destination des projets Séquano-dyonisiens. Il a permis d'émarger le projet de rénovation du collège Lenain de Tillemont à Montreuil à la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour un montant de 3,3 millions d'euros.

Des mesures d'accompagnements des directions ont été amorcées dès la deuxième moitié de l'année afin de suivre et soutenir les directions dans la réalisation des recettes prévues au budget mais également dans le montage de dossiers de demande de financement (rédactions de courriers pour la Direction Europe et international et la Direction de la voirie et des déplacements notamment).

Action Financement des dépenses d'investissement

La crise sanitaire a été l'occasion d'éprouver la solidité de la politique mise en œuvre par le Département pour financer ses projets d'investissement aux meilleurs coûts et assurer la soutenabilité de sa dette. Dans ce contexte sanitaire et économique, la stratégie de consolidation des liens entre le conseil départemental et ses partenaires financiers habituels ainsi que l'élargissement de son panel de prêteurs lui a permis de se financer sans difficulté.

Le Département a emprunté auprès de ses prêteurs publics (la Banque Européenne d'Investissement et l'Agence France Locale) 60 millions d'euros. Ces financements représentent 71,7 % de l'emprunt d'équilibre.

S'agissant des banques commerciales, une consultation bancaire a été effectuée auprès de 7 des partenaires actuels de la collectivité et un courtier spécialisé en financement désintermédié. Cette consultation a permis d'emprunter auprès de la Banque Postale 23,7 millions d'euros soit 29,3 % de l'emprunt d'équilibre.

Les conditions financières offertes par chacun de ces financeurs étaient très avantageuses. Le taux annuel moyen de ces prêts est de 0,46%.

L'exercice 2020 a permis de procéder à quelques ajustements quant à la stratégie financière départementale :

- Le calendrier de la campagne de levée de fonds a été modifié (2 campagnes de levée de fonds par an) ;
- La démarche d'optimisation de la gestion opérationnelle des prêts a évolué (volet de la démarche qui consiste à privilégier les offres incluant un amortissement en capital trimestriel ou semestriel : seules les offres dont les conditions financières s'avéreront concurrentielles seront retenues).

Parallèlement, le volet de la démarche d'optimisation dont l'objectif est de mieux répartir les dépenses liées à l'exécution budgétaire des nouveaux contrats de prêts est en partie assuré par le nouveau calendrier de campagne de levée de fond. Celui-ci avance d'au moins un semestre la date de versement des prêts.

La soutenabilité de la dette a été au cœur de la stratégie financière en 2020. En témoigne le léger désendettement (-0,47%) constaté par rapport à l'exercice précédent. Ce désendettement a été rendu possible grâce notamment à la souscription d'un prêt de 20 millions d'euros à phases de mobilisation. Contracté suivant la stratégie définie en 2019, ce prêt, non consommé et résilié sans frais à éviter à la collectivité de sur emprunter en lui donnant la latitude d'ajuster jusqu'au dernier moment le montant de son emprunt d'équilibre.

Action Gestion active des financements

Anticipant une accélération de ses dépenses au sortir du confinement, le Département a sollicité dès mi-mars ses partenaires bancaires afin de souscrire une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal de 50 millions d'euros. La Caisse d'Epargne et l'Agence France Locale, lauréates de la consultation 2019 ont été particulièrement réactives. Elles ont toutes deux été retenues pour une ligne de trésorerie d'un an et un montant global de 45 millions d'euros. La collectivité a également eu recours à son prêt revolving de 4,4 millions d'euros signé avec la Société générale. Ces lignes de trésorerie ont été majoritairement sollicitées entre juin et septembre. Un pic de tirage à 40 millions d'euros a été relevé au mois d'août.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses)**Budget Principal**

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	25,001	30,005	31,005
	Recette	36,700	40,000	15,000
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	43,421	42,573	34,896
	Recette	7,551	7,504	
Gestion active des financements	Dépense	0,000	0,021	6,138
	Recette	0,859	1,108	7,327
pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense	27,986	35,134	19,870
	Recette	1803,670	1884,102	1934,228
Total	Dépense	96,408	107,732	91,909
	Recette	1848,780	1932,714	1956,555
	Charge nette	1752,372	1824,982	1864,647

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	0,000	0,000	0,000
	Recette	57,233	46,276	63,911
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	69,372	73,970	83,328
	Recette	149,958	83,930	83,700
Gestion active des financements	Dépense	0,570	0,411	0,320
pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense		13,461	13,091
	Recette	27,637	73,484	78,931
Total	Dépense	69,941	87,843	96,739
	Recette	234,828	203,690	226,542
	Charge nette	164,887	115,848	129,803

Budget Annexe d'Assainissement

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	0,732	0,989	1,257
	Recette	1,074	5,342	1,072
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	0,125	0,118	0,117
pilotage des recettes générales sectorielles	Dépense	0,457	0,530	0,470
	Recette	47,781	43,585	48,887
Total	Dépense	1,314	1,637	1,844
	Recette	48,855	48,927	49,959
	Charge nette	47,541	47,290	48,115

Investissement (en M€)	Nature	2018		
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépense	0,000	0,000	0,000
	Recette	13,353	13,965	13,047
Financement des dépenses d'investissement	Dépense	2,645	2,754	2,641
	Recette	1,959	2,804	10,545
Total	Dépense	2,645	2,754	2,641
	Recette	15,312	16,769	23,593
	Charge nette	12,667	14,015	20,952

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Contrôle de gestion et expertise financière***Ce programme relève**de la Mission Conduite de l'action départementale*

Ce programme comporte trois actions :

- Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts,
- Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers,
- Financement SCPP et BSPP.

Contexte

Le programme « Contrôle de gestion et expertise financière » participe à l'optimisation financière des actions menées par la collectivité et à l'accompagnement des directions opérationnelles dans ce processus.

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la réorganisation de la Direction des finances. La création du service de l'analyse et du contrôle de gestion a permis d'intégrer la démarche de gestion (analyse de gestion et système d'information décisionnel) dans le programme « Contrôle de gestion et expertise financière ».

Objectifs stratégiques du programme

- Contribuer à l'efficacité des politiques publiques, dans un objectif d'optimisation financière
- Accompagner les directions dans le pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers
- Diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité

Indicateurs de résultat

Objectif	Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus				
		2018	2019	2020	2021
Taux de couverture du contrôle de gestion dans les directions du département	Cible	100 %	100 %	80 %	80%
	Réalisé	20 %	20 %	25 %	
Nombre d'études d'optimisation	Cible	20	5	7	3
	Réalisé	4	4	4	
Nombre de procédures et modes opératoires	Cible	Non définie	Non définie	Non définie	25
	Réalisé	25	25	10	
Avancement des préconisations des études antérieures	Cible	100 %	100 %	100 %	100%
	Réalisé	51 %	50%	30 %	80%

Commentaire : Parmi les 4 indicateurs présentés pour cet objectif, le taux de couverture d'intervention dans les directions évalue la capacité du contrôle de gestion à étendre son activité en dehors du pôle Solidarité, dont les besoins en études d'optimisation ont été les plus importants en 2018 et 2019. L'une des priorités de 2020 a été de redévelopper la fonction de contrôle de gestion dans un périmètre plus diversifié de dispositifs départementaux. En plus des trois directions sociales (DPAPH, DEF, DPAS), plusieurs autres directions, de pôles distincts, ont été couvertes par les études du contrôle de gestion avec par exemple l'étude sur l'optimisation de l'usage des locaux (DBL, DADJ, DINSI, DRH et DVD) et le lancement de l'étude normalisation des écritures comptable pour améliorer le pilotage budgétaire (DEJ, DBL DADJ, DINSI).

De nouveaux sujets sont apparus du fait de la crise sanitaire comme le fonds d'aide d'urgence aux partenaires avec la DVAEP et permettant ainsi au contrôle de gestion interne d'élargir son taux de couverture à d'autres directions du Département.

Objectif		Former et animer un réseau interne de contrôleurs de gestion				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants formés	Cible	4	4	4	4	4
	Réalisé	6	12	12	20	20
<p>Commentaire : La raison d'être du contrôle de gestion réside dans la diffusion d'une culture de gestion. Les ateliers de partage de pratiques permettent ainsi de construire et nourrir un réseau interne de contrôleurs de gestion, à l'image de celui des chargés de gestion de la collectivité. En 2020, le contrôle de gestion interne a encore mis en place des ateliers de fin d'année sur les rattachements afin d'accompagner le service du budget et des ateliers sur la comptabilité analytique pour faire monter en compétence les agents comptables du CSP.</p>						

Objectif		Renforcer les expertises financières des partenaires subventionnés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture de la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés	Cible	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée
	Réalisé	34%	21%	21%	23%	30%
<p>Commentaire : En 2020 le contrôle de gestion externe a effectué l'analyse des comptes 2019 de nombreuses associations de la DCPSL, de la DEIAT et du PRHD mais seules les cartographies des sports et de la culture ont pu être établies suite au retard pris par la réalisation des audits sur les ESMS, de la réorganisation de la Direction et de la crise sanitaire. Un accompagnement à l'amélioration de la gestion financière par la création de tableaux de suivi d'activité pour des associations comme l'APSAD et le CDOS a également été effectué. Une analyse financière de la DSP DEBITEX a aussi eu lieu. En début d'année 2020, le contrôle de gestion externe a beaucoup travaillé sur l'appel à projet stade Raoul Montbrand à Pantin mais le premier confinement a stoppé les travaux à ce sujet. Le contrôle de gestion externe a également été mobilisé sur le renouvellement du Système d'Information des subventions notamment par le renouvellement du marché du logiciel d'analyse financière utilisé pour l'analyse des comptes des associations subventionnées, la mise en place d'une Gestion Electronique des Documents pour l'ensemble des partenaires subventionnés de la collectivité (associations, SMS, bailleurs sociaux etc) et le renouvellement des outils de traitement des demandes de subventions de la collectivité.</p>						

Objectif		Développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du département			
		2018	2019	2020	2021
1) Taux de réalisation d'analyse de gestionnaires d'ESMS / nombre total de gestionnaires d'ESMS habilités à l'aide sociale dans le département	Cible	Non suivie	Non suivie	29 %	Aucune
	Réalisé	7 %	1,5 %	2%	2%
2) Indice global de la santé financière des bailleurs sociaux bénéficiant d'une garantie d'emprunt départementale	Cible	Non suivie	Non suivie	Aucune	Finalisation
	Réalisé	Non suivi	Non suivi	Démarrage	
<p>Commentaire : En 2020, un dialogue de gestion a démarré avec la DPAH pour l'association Isatis (PA) et une analyse financière complète a été réalisée pour l'association Arpavie (PA). Un dialogue de gestion devait débuter avec l'ASE pour les associations AVVEJ et ESSOR suite aux audits du contrôle de gestion interne et externe fin 2019 mais n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Un cahier des charges pour un audit externe du CDEF de Seine-Saint-Denis a été rédigé mais n'a jamais abouti.</p> <p>Le bureau du contrôle de gestion externe a récupéré en 2020 l'analyse financière des bailleurs sociaux et a travaillé par conséquent sur la mise en concurrence de cabinets d'expertise comptable spécialisés dans le logement social pour une formation à l'analyse des comptes des bailleurs sociaux et un accompagnement à la mise en place d'une fiche synthétique d'analyse financière et de scoring dans le cadre de l'octroi des garanties d'emprunt.</p>					

Action Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts a pour dessein :

- D'analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- D'apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire,
- D'accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En dehors du contexte spécifique à l'année 2020 détaillé ci-après, cette action a donné lieu à plusieurs réalisations en majorité prévues dans le PABP 2020 :

- Une étude sur l'optimisation des coûts des bâtiments de la collectivité d'abord des bâtiments centraux puis des PMI ;
- Le lancement de l'étude « normalisation des écritures comptables » pour améliorer le pilotage budgétaire afin d'optimiser la reconstitution des coûts complets des sites de la collectivité pour les dépenses de fonctionnement sur factures, la récupération des recettes de crèches et l'analyse des dépenses de subventions de fonctionnement ;
- Le contrôle des versements mensuels globalisés des prix de journées fixés aux structures habilitées ASE ;
- Le suivi de la mise en œuvre du PES facture à l'ASE et son déploiement à PAPH ;
- Le suivi de l'activité relative à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Les reportings et alertes sur l'exécution budgétaire de prestations spécifiques (dépenses d'hébergement d'urgence) et le renouvellement du marché d'hébergement d'urgence (DPAS ASE, DCAP) ;
- La mise en place d'un contrôle d'effectivité des prestations sociales PA et PH (APA à domicile et PCH) ;
- Une étude sur l'optimisation des recettes de crèches départementales 2020-2024 ;
- La réalisation d'études comparatives et benchmark sur les aides sociales ;
- Le redémarrage de l'étude sur le Zéro cash ;
- Le pilotage et le contrôle interne de la Direction des finances ;
- La mise en place de tableaux de bord automatisés de suivi budgétaire pour les directions opérationnelles.

En outre, l'année 2020 a été marquée par deux événements qui ont conduit à une évolution de « l'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts ».

D'une part, la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a mobilisé les agents du bureau du contrôle de gestion sur des sujets non identifiés dans le PABP mais d'intérêt majeur pour le Département comme le plan de rebond 2020, la mise en demeure de la ville de Paris pour l'ASE ou l'enclenchement d'un travail sur l'accès au droit des données essentielles des subventions et un travail de réorganisation de la production des annexes budgétaires relatives aux partenaires subventionnés.

D'autre part, la réorganisation de la Direction des finances à adjoint au bureau du contrôle de gestion, un bureau de l'analyse de gestion et du système d'information décisionnel qui participe à l'optimisation des procédures et des coûts par :

- La rédaction des documents de performance qui mettent en avant les efforts à mener et les progrès réalisés en matière d'optimisation ;
- Les reportings des directions auprès de la direction générale et la définition d'indicateurs de suivi de l'activité qui soient pertinents et fiables ;
- La mise en lumière des dépenses réalisées au titre des politiques transversales (jaunes budgétaires) ;
- Le suivi et l'actualisation des indicateurs financiers qui renseignent les directions sur la réalisation de leurs activités.

Action Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le département ;
- Contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH...) ;
- Accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques ;
- Apporter à la direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

En 2020, plusieurs outils ont été développés dans le cadre de cette action :

- L'actualisation de la cartographie des risques des partenaires subventionnés, des comptes et états financiers des structures subventionnées, la réalisation de tableaux de bord annuels adressés aux directions départementales versant des subventions de fonctionnement supérieures à 75 000 euros, des diagnostics financiers et l'accompagnement des directions dans leur dialogue de gestion partenarial ;
- La mise en place effective du scoring des bailleurs sociaux ;
- La construction d'outils de pilotage et de sécurisation des partenariats dont un référentiel financier des ESMS et une cartographie des satellites ;
- L'accompagnement des directions dans la formulation de leur besoin en expertise financière de leurs partenaires (assistance à maîtrise d'ouvrage sur les audits financiers).

A la suite de la crise sanitaire, le bureau du contrôle de gestion a également assuré le suivi des financements versés dans le cadre du plan de rebond.

Action Financement Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et Services Communs de la Préfecture de Police (SCPP)

La préfecture de police de Paris dispose notamment, pour l'exercice de ses missions, de services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle, mais qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Ces services sont :

- La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'arme du Génie, unité interdépartementale,
- Les services communs de la préfecture de police (SCPP) :
 - Le laboratoire central de la préfecture de police (dont seules les activités de déminage et d'explosifs sont à la charge de l'Etat),
 - L'institut médico-légal,
 - Le service des objets trouvés,
 - Le laboratoire central des services vétérinaires.

Redevenu un participant actif dans les instances consultatives de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le Département a pu y faire valoir ses intérêts. Les représentants de la collectivité ont fait part de leur inquiétude quant à la hausse continue de ses contributions depuis 2016.

En moyenne de 4,31 % par an en fonctionnement depuis 2018, ces hausses qui ne font l'objet d'aucun retraitement dans le cadre du dispositif de contractualisation sont en contradiction avec l'injonction faite aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Et en investissement, la participation départementale croit en moyenne de 27,75 % depuis 2 ans.

Les remarques du Département ont été partagées par d'autres collectivités et entendues par la Commission consultative de gestion des Sapeurs-Pompiers de Paris, sans, pour l'instant, d'effets notables sur les contributions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts	Dépense	0,001	0,001	0,001
Financement SCPP & BSPP	Dépense	38,949	40,364	42,027
	Recette			0,052
Total	Dépense	38,950	40,365	42,028
	Recette			0,052
	Charge nette	38,950	40,365	41,976

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

2020

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Investissement (en M€)	Nature	2018		
Financement SCPP & BSPP	Dépense	1,758	2,077	2,364
Total	Dépense	1,758	2,077	2,364
	Recette			
	Charge nette	1,758	2,077	2,364

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Qualité comptable

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de l'action**
départementale*

Ce programme comporte cinq actions :

- Exécution des dépenses et des recettes
- Opérations patrimoniales
- Relations avec la Paierie et les tiers
- Système d'information financier
- Pilotage des activités comptables

Contexte

Le programme s'inscrit dans la poursuite du projet de modernisation de la fonction comptable. La vague 0 à titre d'expérimentation, composée des directions du pôle RMS, a été menée en 2019. Son bilan intermédiaire a permis d'arrêter l'organisation de la fonction comptable au sein de la collectivité et de réviser son système d'information. Une étude a été menée par un cabinet de consultant pour la mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation généralisée des actes comptables au sein des CSP.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme consistent à :

- Apporter aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité ;
- Favoriser le dialogue de gestion en matière de comptabilité, harmoniser et diffuser les bonnes pratiques.

Indicateurs de résultat

Objectif	Maintenir le niveau de l'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL)				
		2018	2019	2020	2021
Valeur de l'IQCL du département	Cible	17	17	17	17
	Réalisé	16,5	17,6	-	-
<p><i>Commentaire</i> : L'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL) est un indicateur synthétique fourni par le comptable public à chaque collectivité territoriale. Il permet de juger de la qualité comptable avec une méthode standardisée. Avec une note, de 17,6/ 20, la note du Département révèle un bon niveau de maîtrise des opérations soumises à contrôle dans le cadre automatisé de l'IQCL. L'indicateur 2020 n'est pas encore connu.</p>					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Exécution des dépenses et des recettes

L'action « Exécution des dépenses et des recettes » vise à :

- Piloter et coordonner l'activité liée à l'exécution de la dépense et de la recette au sein du service du pilotage de la qualité comptable et dans les directions de la collectivité ;
- Normaliser les procédures départementales en matière de gestion des dépenses et des recettes ;
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne sur les dépenses et les recettes de la collectivité.

L'année a été marquée par la mutualisation des actes d'ordonnateur du Pôle ressources et moyens des services à la Direction des finances.

Le retour d'expérience de cette première étape a été présenté aux représentants du personnel en novembre 2019. Il a amené à restructurer la fonction comptable de la collectivité en deux niveaux de responsabilité : un niveau 2 de pilotage et d'animation des processus comptables et un niveau 1 de production de données comptables. La centralisation selon ce modèle doit se poursuivre sur les autres pôles.

L'action relève de la démarche de mutualisation des actes comptables au sein de centres de services partagés (CSP) et de normalisation des procédures afin de parfaire la fiabilisation des écritures comptables de la collectivité.

L'action « Exécution des dépenses et des recettes » vise à :

- Piloter et coordonner l'activité liée à l'exécution de la dépense et de la recette ;
- Normaliser les procédures départementales en matière de gestion des dépenses et des recettes ;
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne sur les dépenses et les recettes de la collectivité.

L'année a été marquée par la création d'un bureau de l'animation et de la normalisation de la dépense et de la recette, la construction de procédures organisationnelles dans le cadre du contrat de service avec le CSP et les directions opérationnelles, la construction de procédures de contrôle interne et fiche contrôles associées et la construction d'un plan de formation à destination des agents intervenants dans la chaîne comptable.

Action Opérations patrimoniales

Cette action vise à :

- Avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable ;
- Prévoir budgétairement les opérations d'ordre patrimonial : amortissements, neutralisation, intégration des immobilisations en cours, frais d'études, avances de travaux ;
- Fiabiliser l'exécution des écritures comptables d'ordre patrimonial (réel et ordre) ;
- Apporter aux directions des conseils en matière de suivi du patrimoine.

L'année a été marquée par la participation aux réflexions de conception de l'outil métier Odo-PILOT dans le cadre du projet de modernisation du SIF qui sera étendu aux nouvelles directions et en conséquence la refonte du processus organisationnel de dialogue entre l'outil métier mutualisé et l'outil financier IGDA. Une première réflexion a été amorcée dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57 (rapprochement entre l'inventaire physique et comptable, registre des opérations d'inventaire, modélisation d'une cible pour un SI patrimonial).

Action Relations avec la paierie et les tiers

Cette action vise à :

- Coordonner les activités spécifiques liées aux relations avec la paierie, les tiers ;
- Piloter le suivi des demandes de mandatement d'office entre la collectivité et les directions opérationnelles envoyées par les services de la préfecture ;
- Suivre en collaboration avec la DINSI le suivi des flux informatiques du logiciel comptable du Département (Flux entre IGDA et la Paierie départementale) ;
- Etre le lien entre les directions opérationnelles et le portail national Chorus dans le cadre du dépôt des ASAP (Avis Des Sommes A Payer) par le Département ;
- Suivre en collaboration avec la paierie départementale les comptes d'attente en dépenses et en recettes (P503) ;
- Le suivi des demandes des fournisseurs sur le périmètre centralisation comptable (dans le cadre de l'organisation de la Dirfi, cette mission de premier niveau a été transférée au sein du CSP).

L'année a été marquée par la construction des procédures organisationnelles (créations et modifications de la base tiers dans l'outil comptable du Département), la construction des procédures de contrôle interne et fiches contrôles associées, la fiabilisation de la base tiers publics (mise à jour des informations Chorus), le contrôle et fiabilisation des tiers étrangers, la construction des indicateurs de suivi des flux informatiques existants entre la plateforme Chorus et L'outil financier (concernant le mandatement/titrage des liquidations du département). Un poste, créé lors du CT de novembre 2019, a été pourvu. Il vise à suivre ces opérations dans Chorus et de impulser un dialogue de gestion avec les directions métiers sur ces sujets, assurer le suivi des régularisations des comptes d'imputations provisoires en dépense (en particulier les chaînes des dépenses sociales), ainsi que le suivi des régularisations des comptes d'imputations provisoires en recette, avec la mise en place d'une procédure dématérialisée afin de diminuer le temps de transmission des informations liées au P503 et un accompagnement des directions métiers dans la gestion du stock.

Action Système d'information financier

Cette action vise à :

- Adapter le système d'information financier (SIF) aux pratiques comptables prévues par les textes réglementaires et décidées dans le cadre de l'écriture des procédures internes ;
- Piloter la transformation du SIF à travers l'évolution des outils et des interfaces ;
- Assurer l'administration fonctionnelle du SIF.

L'année a été marquée par l'étude pour la transformation du SI financier qui s'est concrétisée par la décision de faire évoluer en 2021 l'outil de de gestion des factures reçues par la collectivité, notamment la refonte du "service fait".

En outre, des montées de version des différentes applications ont été menées à leur terme :

- Grand Angle :
 - Améliorations dans la gestion des avis de sommes à payer auprès des tiers publics,
 - Paramétrage permettant la remontée du statut mandatée de la facture dans Chorus portail pro,
- GED "Service Fait" :
 - Évolutions des formulaires pour optimiser le contrôle des factures,
 - Remontée d'information du statut de rejet de facture refusée dans Chorus portail pro,
- Pentaho :
 - Mise à disposition de nouvelles extractions (habilitations GED SF, référentiel GED SF et ajout de données dans l'export des factures en cours),
 - Administration des droits d'accès.

Action Pilotage des activités comptables

Cette action vise à accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation de la comptabilité afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015.

L'année a été marquée par une structuration en deux niveaux de responsabilité : un niveau 2 de pilotage et d'animation des processus comptables (service du pilotage de la qualité comptable) et un niveau 1 de production de données comptables (centre de services partagés généraliste), le pilotage de l'écriture par processus des procédures organisationnelles pour le cadre du contrat du service avec le CSP et les directions opérationnelles du Pôle RMS, le pilotage de l'écriture par processus des procédures de contrôle interne et fiches contrôles associées, la construction des extractions en données d'activités comptables pour l'étude menée par le cabinet de consultant dans le cadre de la mutualisation généralisée des actes comptables au sein des CSP et la participation au projet de revue des indicateurs et outils de pilotage financiers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Opérations patrimoniales	Dépense	56,922	66,054	76,628
	Recette	13,640	19,687	31,861
Relations avec la paierie et les tiers	Dépense	0,621	2,140	1,692
	Recette	9,958	13,227	7,924
Total	Dépense	57,543	68,194	78,32
	Recette	23,598	32,914	39,785
	Charge nette	33,945	35,28	38,535

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Opérations patrimoniales	Dépense	34,993	42,771	38,187
	Recette	78,274	89,138	82,955
Total	Dépense	34,993	42,771	38,187
	Recette	78,274	89,138	82,955
	Charge nette	-43,281	-46,367	-44,768

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Commande et achats publics

Ce programme relève

*de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte quatre actions :

- Sécurisation juridique des marchés publics
- Développement d'une commande publique durable
- Dématérialisation de la commande publique
- Performance de l'achat public

Contexte

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 imposent le « tout démat' » aux acheteurs, de la publication à la notification des documents de la consultation, obligation entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018.

Au sein du Département, la Direction de la Commande et de l'Achat Publics (DCAP) est garante du respect des règles juridiques en matière de commande publique ; elle est chargée de veiller à l'application stricte des principes de liberté d'accès à l'achat public, d'égalité de traitement entre les candidats et de transparence des procédures. En outre, elle est force de proposition pour favoriser les autres politiques départementales.

La DCAP est certifiée ISO 9001-2015 pour ses 5 processus : gérer le système de management de la qualité, assurer la passation des contrats publics, assurer une prestation de conseil, gérer les ressources humaines et améliorer la performance des achats.

Objectifs stratégiques du programme

- Assurer la sécurité juridique de la commande publique, en étant garant du respect des règles,
- Favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique, en optimisant les leviers d'économie par une politique achat, en mutualisant et en professionnalisant les acheteurs, en améliorant la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux et en s'appuyant sur le Schéma des achats publics responsables du Département,
- Améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat, en assistant, conseillant et contrôlant les services internes du Département sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation et en mettant à profit la dématérialisation et les politiques nationales de simplification pour en améliorer l'accessibilité,
- Assurer la fiabilité de tous ces processus via la certification ISO 9001.

La Direction de la commande et de l'achat public (DCAP) intègre désormais une fonction achat : une des priorités est en effet de renforcer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Indicateurs de résultat

Objectif	Accroître le nombre de procédures concernées par une clause sociale					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de procédures concernées par une clause sociale (en part du montant total)	Cible			8 %	10 %	12 %
	réalisé	Non disponible	Non disponible	8 %	6 %	
Commentaire :						
On entend par clause sociale toute disposition contractuelle relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la commande publique, mais aussi à l'insertion des publics impliqués dans l'exécution, qu'il s'agisse de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux établissements des secteurs adapté et protégé (ESAT/EA).						
La méthode de calcul est la suivante :						
<ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'un marché est entièrement concerné par la clause (ex : marchés réservés), c'est le montant total qui est pris en compte, - pour les clauses ne s'appliquant qu'à une partie du marché (ex : imposition d'une part d'heures effectuées en IAE), c'est le montant affecté qui est comptabilisé. 						

Pour 2016 et 2017, la donnée n'est pas renseignée en raison d'une méthode de calcul différente. Pour rappel, l'introduction de clauses sociales est conditionnée à la capacité de contrôle dans l'ensemble du volume horaire. En matière d'insertion par l'activité économique, ce contrôle est réalisé par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT) (cf Schéma des achats publics responsables, action 2 « Développement d'une commande publique durable »).

Objectif		Accroître le recours aux clauses environnementales dans la commande publique départementale				
		2016	2017	2018	2019	2020
Proportion de marchés notifiés comportant une clause environnementale	cible			50 %	50 %	60 %
	réalisé	41 %	41 %	42 %	44%	
Commentaire : Cet objectif sera réalisé en lien avec le Schéma des achats responsables, qui prévoit notamment la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.						

Objectif		Renforcer l'efficacité de la commande publique et les économies budgétaires au moyen de la négociation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Gain issu de la négociation (en € HT)	Cible				1 500 000	2 000 000
	Réalisé	157 380	1 260 414	3 800 000	1 400 000	
Commentaire : Cet indicateur est calculé à partir de la différence entre l'offre initiale de l'attributaire et son offre négociée.						

Objectif		Optimiser le temps moyen de passation d'un marché, depuis la réception d'une fiche de définition de besoin jusqu'à la notification				
		2016	2017	2018	2019	2020
Durée moyenne de passation d'un marché (en mois)	Cible			7	7	6
	Réalisé			7	7	
Commentaire : En fonction des capacités de suivi offertes dans le cadre du paramétrage du système d'information (SI) Achat, il sera possible d'affiner cette donnée, a minima par procédure voire par phase. Au sein des contrats de services, ces objectifs pourront également être déclinés par direction, en fonction des contraintes propres à chaque entité.						

Objectif		Améliorer la concurrence sur les marchés du Département				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre moyen de dépôts par lot (hors marchés négociés sans mise en concurrence)	Cible			3	3	6
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	2,5	2,5	
Commentaire : Cet indicateur doit pouvoir être mesuré par le nouvel SI Achat, en phase IV de son développement (mi 2020).						

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

En 2020, la DCAP a publié **117 consultations** et notifié **205 marchés** pour un montant total de près de **380 millions d'euros**. Sur ces 205 marchés notifiés, 104 étaient des appels d'offres, 19 des procédures concurrentielles avec négociations et 1 un dialogue compétitif.

Malgré le confinement, la DCAP a pu continuer à travailler efficacement à distance grâce aux applications métiers en ligne (GED, SIS, AWS, S2LOW...), aux postes informatiques portables dont les agents ont été dotés et aux outils de visioconférence.

La DCAP a pu accompagner juridiquement les directions par rapport aux obligations imposées par la crise sanitaire, que ce soit sur les conséquences de la Covid sur les procédures (travaux, suspension etc.) ou les contrôles des documents transmis aux entreprises par rapport à la Covid.

Action Sécurisation juridique des marchés

Concernant la sécurisation juridique des marchés, l'action du service a permis en 2020 de :

- Maintenir la certification ISO 9001 version 2015 ;
- Établir des modèles de documents sécurisés juridiquement ;
- Animer 10 matinales de la commande publique ;
- Poursuivre la diffusion de veille juridique avec « la lettre des acteurs de la commande publique ».

Les conséquences de ce travail sont un **nombre limité de recours** et de demandes du contrôle de légalité et surtout une **absence d'annulation de marché** par le juge administratif.

Action Développement d'une commande publique durable

En matière de développement d'une commande publique durable, les orientations du Département sont formalisées dans le **Schéma des achats publics responsables**, voté par l'assemblée départementale le 15 février 2018. Ce Schéma comporte 13 objectifs, 35 actions et 76 engagements et propose d'inscrire la commande publique dans les enjeux de développement durable tant en termes écologiques que sociaux (développement des clauses sociales et environnementales, recours accru aux prestataires d'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, marchés réservés au secteur adapté, renforcement du partenariat avec les facilitateurs territoriaux...).

L'année 2020 aura permis de :

- Notifier 7 marchés réservés aux secteurs de l'insertion ou du handicap (un marché de restauration-traiteur, 2 marchés de confection de masques et 4 marchés de peinture dans les collèges) ;
- Réaliser 80 000 heures d'insertion ;
- Participer au Plan rebond afin de favoriser le lancement de davantage de marchés réservés en 2020.

Action Dématérialisation de la commande publique

Le troisième domaine d'intervention concerne la dématérialisation de la commande publique (obligation légale de dématérialisation totale à compter du 1^{er} octobre 2018). Les actions en ce domaine en 2020 ont concerné :

- Le déploiement de la fiche de définition des besoins et du recensement des besoins dans le logiciel SIS marchés ;
- L'accompagnement quotidien et la formation de 180 utilisateurs de SIS ;
- Le paramétrage d'interfaces d'une part entre SIS et la gestion électronique de documents ALFRESCO et d'autre part, entre SIS et GDA (logiciel financier).

Action Performance de l'achat public

Enfin, concernant la performance de l'achat public, l'année 2020 a permis de :

- Diffuser la culture de la performance des achats dans la commande publique départementale ;
- Encadrer les procédures de sourcing (recherche de fournisseurs) via la mise en place d'un guide du sourcing pour améliorer la concurrence sur nos marchés ;
- Mettre en place une cartographie des achats et d'une grille de criticité achat ;
- Participer aux comités de rédaction hebdomadaires du contrat de service pour le pôle Ressources et moyens des services départementaux sous le pilotage de la Direction des Finances.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Annonces légales	Dépense	-	-	0,179
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépense	0,020	0,004	0,002
Total	Dépense	0,020	0,004	0,181
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,020	0,004	0,181

PROGRAMME**Information et Communication**

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale,
- Communication sectorielle,
- Communication interne.

Objectifs stratégiques du programme

- Répondre aux besoins de communication des directions départementales en poursuivant la mise en place d'outils de communication innovants et performants,
- Mettre en valeur des initiatives des politiques publiques du Conseil départemental et rendre visible le Département auprès de sa population.

Indicateurs de résultat

Objectif		Augmenter le nombre d'abonnés à la newsletter du Mag			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	Cible	60 000	65 000	60 000	
	Réalisé	51 007	49 266	44 850	
<u>Commentaire</u> : Le nombre d'abonnés a baissé en raison du nettoyage de la base.					

Objectif		Augmenter le taux d'ouverture moyen de la newsletter du Mag			
		2018	2019	2020	2021
Taux d'ouverture moyen de la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	Cible	25 %	30 %	35 %	
	Réalisé	14,70 %	13,12 %	22 %	
<u>Commentaire</u> : Ce taux d'ouverture est correct à la vue de la largeur de la cible. Il s'est même amélioré du fait du changement de la newsletter sur le fond et sur la forme.					

Objectif		Augmenter le nombre d'abonnés et le taux d'ouverture à la newsletter Ikaria			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements newsletter Ikaria et taux d'ouverture	Nombre d'abonnés	NA	2 873	12 291	
	Taux d'ouverture	NA	51,24 %	61,60 %	
<u>Commentaire</u> : La newsletter IKARIA a été créée en fin d'année 2019. La cible fin 2020 est réévaluée et fixée à 10 000. Le nombre d'abonnés est en constante progression. L'objectif de la DPAPH, en début d'année, était d'atteindre 20 000 bénéficiaires en fin d'année, mais avec la Covid-19, les inscriptions ont fortement ralenti.					

Action Information générale

Cette action vise à faire connaître le Département et promouvoir le territoire, à permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre, à faire participer les citoyens et à valoriser les initiatives.

Le Magazine « Seine-Saint-Denis » relate l'actualité du Conseil départemental et de ses politiques publiques, tout en mettant en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. En 2020, le magazine a rendu compte de la crise sanitaire ayant touché le territoire en faisant ressortir les actions du Département et les nombreux acteurs du territoire mobilisés sur le plan sanitaire, solidaire, économiques... En outre, ont été présentés les différents dispositifs départementaux à destination des habitants (Plan de rebond, Bel été solidaire, sensibilisation au Covid, vaccination...). Au mois de juin 2020, une édition spéciale du magazine relative au bilan de mandat a été réalisée. Une édition spécifique par canton (au nombre de 40) a été conçue, avec une distribution sur mesure.

Le travail éditorial en ligne en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels, et la présence du Département sur Facebook, Instagram et Twitter ont été poursuivis :

- Avec le confinement, le digital a pris une place prépondérante dans la communication du Département, étant l'unique moyen de **s'adresser au public**. De fait, l'activité sur les réseaux sociaux et l'emag a été croissante et reste soutenue ;
- En juillet 2020, la **nouvelle formule de la newsletter généraliste** a été lancée, composée d'un sujet central et trois articles connexes, une mise en page mail, une rédaction nudgée (qui se comprend comme une incitation douce donnée à un usager pour modifier son comportement) et avec un rythme de 2 newsletters par semaine. Cette nouvelle version apporte un taux d'ouverture supérieur au taux d'ouverture de l'ancienne formule, soit un taux de 22 % ;
- Au cours de l'année 2020, le **nouveau site internet « seinesaintdenis.fr »** a été lancé. Ce dernier s'inscrit dans la démarche usagers, dont il est l'un des piliers. Il a été conçu avec les Directions et s'intéresse aux usagers et ses parcours. De plus, ce nouveau site permet de valoriser les actions du Département en y incluant de façon organique le magazine en ligne et le centre de ressources partenaires.

Malgré une année 2020 marquée par les restrictions et le confinement, **la vie démocratique** a été maintenue via l'instauration de système de visio-conférences. Aussi, le Département a acquis des outils participatifs afin de réaliser des séminaires avec chat permettant de poser des questions et de réaliser des sondages, et la Direction a accompagné la Direction générale et les Directions dans l'usage de ces rencontres en distanciel.

Le Département de la Seine Saint Denis avec le In Seine-Saint-Denis (marque du territoire) a participé pour la première fois au **Salon de l'agriculture** de Paris. Le confinement a, par la suite, entraîné une refonte de l'organisation de ces interventions avec l'instauration de jauge de personnes, de distanciation physique, des gestes barrières... Aussi **plusieurs événements se sont tenus en distanciel** au moyen de la visio-conférence et d'enregistrements d'événements diffusés sur le site internet. Durant les deux mois d'été, le Département a organisé le **Bel été solidaire**, premier événement de grande ampleur structuré dans le contexte sanitaire post-confinement et dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. La Direction de la communication a été fortement mobilisée pour accompagner les manifestations conduites par les Directions et le Comité Départemental du Tourisme (CDT 93) et pour diffuser des informations via les supports traditionnels et un dispositif large de signalétique.

Le **ciblage via la communication digitale** consiste à adresser des informations individualisées à des publics définis via des supports ciblés (newsletters, gestion de contenus dynamiques ou événementiels géolocalisés). Pour que celui-ci soit optimal, il convient d'effectuer un travail de mise à jour de la base de données « Arc », alimentée notamment par les directions. Par ailleurs, la direction souhaite mieux connaître les impacts de ses campagnes de communication digitale, mesurer leur degré de visibilité, de compréhension et d'utilité pour les destinataires. Pour ce faire, des agents de communication se forment et se familiarisent à **Matomo**, outil produisant des statistiques détaillées. Il a pour objet est de comprendre le comportement de l'internaute, et de l'interpréter afin d'optimiser la politique de communication. De plus, il permet d'analyser le flux de comportement et le temps réel des internautes.

Action Communication sectorielle

Il s'agit de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.

Concernant la **construction des plans de communication**, il s'agit, dans un premier temps, de définir et planifier les besoins de communication avec les directions. Plus précisément dans le champ des solidarités, l'année 2020 a été marquée par la poursuite du travail de référencement des nouveaux besoins en matière de communication, avec notamment la mise en avant de nouveaux supports de communication. Il s'agit, dans un deuxième temps, de choisir les outils mobilisables afin d'établir le plan de communication, avec un enjeu de mise en place d'un fichier cible.

La **communication de réseau** est un enjeu important pour le Département dans l'exercice de ses missions. Afin d'harmoniser cette communication, le Centre de Ressources des Partenaires (CRP) a été déployé en 2016. Cette plateforme permet de relier le Département à l'ensemble de ses partenaires (associations, entreprises, porteurs de projets, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale...). Au cours de l'année 2018, une version 2 a été lancée, aujourd'hui l'enjeu est de suivre son déploiement et d'évaluer ses impacts. Le CRP sera indexé sur le site principal du Département, ainsi les portes d'entrées pour trouver les informations essentielles seront multiples.

Les Newsletters peuvent **dispenser des informations à une cible prédéfinie et géolocalisée** (parents d'enfants en crèche, parents de collégiens...) ou bien être thématiques (JOP, éducation, actualités des Parcs...). Le déploiement de la deuxième version du CRP répond également à ces préoccupations de ciblage (partenaires privés, publics et associatifs du Département) dont les enjeux sont :

- La pertinence dans le choix des destinataires des newsletters en déterminant ceux habituellement intéressés ou susceptibles d'être intéressés par un type d'évènement. Dès 2019, un travail très affiné de ciblage a été mené. Aussi, la nouvelle newsletter à destination des seniors bénéficiaires de la carte Ikaria a très vite connu un renforcement de sa diffusion.
- La réflexion au développement d'une communication ciblée, personnalisée et individualisée auprès des allocataires (hors allocataires de l'APA). Le développement des pratiques d'informations par SMS permettant l'émission d'une information instantanée et personnalisée aux allocataires – via la solution « Arc », déployée dans toutes les directions – pourrait être une piste.

Action Communication interne

Il est attendu une communication de proximité et utile à l'agent.

Le Magazine « Acteurs-rices » met l'agent au cœur de ses articles et recherche toujours une proximité avec le lecteur. L'enjeu est de mettre à la disposition des agents des informations les concernant, relatives aux méthodes de travail, projets des collègues et aux grandes évolutions internes, ainsi que des informations présentant les politiques internes menées. En 2020, le magazine a particulièrement mis l'accent sur les agents mobilisés durant le premier confinement, sur les missions de volontariat et sur les missions de santé public (participation à la vaccination Covid).

L'intranet est un espace de travail privilégié pour de nombreux agents car ils y trouvent leur messagerie professionnelle, les applications métiers ainsi que diverses données collectées. En 2020, en raison des confinements et de la généralisation du télétravail, la Direction a accompagné la Direction générale et la Direction des Ressources humaines dans la diffusion d'information sur la crise sanitaire, l'organisation du travail, la vie du site, la mise en place de nouveaux outils de travail (visio)... L'intranet est devenu plus que jamais le lieu d'information des agents. Quant à l'aspect éditorial, l'intranet a valorisé les actions menées par les Directions pendant la crise, tant sur des volets internes qu'externe.


Concernant la **communication sectorielle interne**, la Direction communique sur les politiques internes des directions et les réajustements organisationnels. Une large partie concerne le Pôle Pilotage et Ressources humaines. Pour autant, les besoins en accompagnement de communication sectorielle sont de plus en plus forts dans les autres directions. L'enjeu est d'organiser et d'harmoniser cette communication. En 2020, la direction a accompagné les directions proposant aux agents des dispositifs innovants (agents solidaires, appels aux volontaires, missions de renfort...). Cet accompagnement s'est effectué autant sur la mise en production (formulaire d'inscription) que sur la valorisation des dispositifs, via divers supports.

Pour ce qui concerne le **Label Diversité**, l'audit de renouvellement datant de 2019 a abouti à une double labellisation : la reconduction du label Diversité et l'obtention du label égalité professionnelle. Dans ce cadre, la

direction a procuré de nombreux supports pour permettre une plus grande sensibilité à cette double labellisation AFNOR, en interne et en externe.

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le  Affichage des agents, et à

ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Communication sectorielle	Dépense	0,182	0,176	0,368
Information générale	Dépense	2,276	2,441	2,271
	Recette	0,000	0,015	
Total	Dépense	2,458	2,617	2,639
	Recette	0,000	0,015	
	Charge nette	2,458	2,602	2,639

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Information générale	Dépense	0,025	0,032	0,043
Total	Dépense	0,025	0,032	0,043
	Recette			
	Charge nette	0,025	0,032	0,043

PROGRAMME

Inspection générale

*Ce programme relève de la Mission
Conduite de l'action départementale*

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Contrôle interne,
- Capitalisation et suivi,
- Evaluation des politiques publiques.

Contexte

Anciennement Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), l'Inspection Générale (IG) a vu ses missions évoluer depuis janvier 2020 avec comme objectif de sécuriser l'institution, les agents, les élus et les services rendus aux usagers. La démarche de maîtrise des risques, animée par l'Inspection Générale, est associée à la mise en œuvre des projets et des politiques portés par la collectivité et se traduit par la réalisation d'audits, de contrôles de conformité, d'inspections et d'évaluations de politiques publiques.

Les enjeux pour 2020 étaient les suivants :

- Améliorer l'articulation de la maîtrise des risques opérationnels et celle des risques stratégiques, afin de contribuer plus efficacement à maîtriser le risque de ne pas répondre aux attentes du territoire et de la population ;
- Renforcer la capacité d'accompagnement des Directions au sein du Département pour les aider à ajuster la maîtrise des activités et projets dont elles ont la responsabilité en tenant compte, notamment, des conclusions des audits réalisés et des priorités retenues dans le cadre de l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. Cela s'inscrit également dans le cadre d'exigences renforcées dans la prise en charge de nouveaux risques éthiques et financiers du fait de l'évolution de la réglementation mais aussi en raison des priorités que s'est fixée la collectivité. Celles-ci se sont notamment traduites par une adhésion au forum des collectivités mis en place par Transparency International France et par un travail conjoint mené avec le département conseil de l'Agence française anticorruption ;
- Élargir le périmètre couvert par l'Inspection quant aux risques de sécurité au sein des établissements placés sous la responsabilité du Département. L'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) a étendu au cours des deux dernières années le périmètre couvert aux collèges. Certains établissements sont exclus, comme les établissements d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance qui font l'objet depuis le second semestre 2020 de missions d'inspections spécifiques auxquelles l'ACFI est associé.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- La sensibilisation et l'accompagnement des directions afin qu'elles s'approprient une démarche de contrôle interne,
- L'analyse des risques opérationnels (audit interne, contrôles de conformité), stratégiques (évaluation de politiques publiques) ou éthiques (prévention des risques de corruption et d'atteinte à la déontologie),
- La mise en œuvre des recommandations de maîtrise des risques,
- Le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques et le traitement des incidents par la conduite de missions d'inspections.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les directions, dans le cours de leur activité quotidienne.

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser les audits et missions d'inspection prévues				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'audits et de missions d'inspections	Cible	15	15	13	13	15
	Réalisé	10	9	7	10	
<p><u>Commentaire :</u> L'équipe d'auditeurs est au complet depuis le 15 avril 2020. En raison des récentes arrivées et de la période de confinement, les délais de certaines missions ont été rallongés et ont mobilisé chacune trois auditeurs. En 2021, on fixe une cible de trois audits par auditeur sachant que chaque audit mobilise deux auditeurs.</p>						

Objectif		Réaliser les contrôles de conformité				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles de conformité	Cible	-	30	20	20	20
	Réalisé	30	19	19	18	
<p><u>Commentaire :</u> Le nombre de contrôles a été minoré en quantité à partir de 2019. L'évolution des contrôles se traduit par des contrôles habituels sur pièces et sur place complétés par des contrôles des procédures et de l'organisation. Ils dureront ainsi 2 semaines au lieu d'une semaine. En 2020, des contrôles sur de nouvelles prestations ont démarré, remplaçant des contrôles qui n'étaient plus d'actualité. Le retard lié au confinement a été résorbé par des doubles contrôles sur la fin d'année.</p>						

Objectif		Réaliser les inspections de santé et sécurité au travail				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inspections de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)	Cible	10	12	8	16	18
	Réalisé	10	9	0	13	
Nombre de visites de suivi des inspections	Réalisé	0	0	4	4	
<p><u>Commentaire :</u> Le poste d'ACFI a été vacant de mars 2019 à septembre 2020 et n'a pas permis de réaliser les inspections prévues en 2019. Le nouvel ACFI arrivé en septembre 2019 et formé en 2020 n'a pas pu réaliser la totalité du programme en raison du contexte sanitaire.</p>						

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

Cette action vise à réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités définies par le Comité d'audit. Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne. Une recherche de responsabilités est également conduite dans le cadre des missions d'inspection le cas échéant.

Au total en 2020, 10 audits ont été menés et finalisés, dont trois figurant dans le plan d'audit 2020, (signé en mai 2020 pour prendre en compte l'évolution du contexte suite à la pandémie), cinq dans le plan 2019 et deux hors plan :

- Audit de suivi de l'exécution des marchés de travaux à bons de commande auprès de la DEJ, la DVD et la DNPB ;

- Audit sur le contrôle de l'utilisation des subventions ;
- Audit du centre de service de la DINSI ;
- Audit sur les outils de pilotage et de suivi budgétaire des opérations d'investissement de la voirie (DVD) ;
- Audit des processus de maintien en production des applications et logiciels métier ;
- Audit de la valorisation du foncier ;
- Audit-conseil auprès de l'ASE ;
- Audit-conseil au dispositif de contrôle interne de la DPAPH.

Deux audits-conseil ont été menés et des accompagnements ont été engagés auprès des directions pour consolider leurs dispositifs de contrôle interne existants et lancer une dynamique d'accompagnement managérial.

Pour l'année 2020, le programme d'inspection de l'ACFI validé par le directeur général des services en début d'année n'a pas été réalisé compte tenu du contexte sanitaire. De janvier à mars, l'ACFI a poursuivi le suivi, commencé en 2019, des recommandations des inspections faites en 2018 par le précédent titulaire du poste. Cela concerne les entités suivantes : la DSA ; la crèche de l'Union à Noisy-Le-Sec, la PMI Ampère à Tremblay-en-France et la circonscription ASE de Pantin. Ce n'est qu'à partir du mois d'août que les inspections ont débuté qui ont concerné : le CDPS à Montreuil, le bâtiment K à Bobigny, la remise 7 d'Aubervilliers et le CTR de Dugny de la DEA, les Circonscriptions de service social (CSS) de Bondy et Pierrefitte, le service foncier de la DVD, les crèches Marnaudes de Rosny-sous-bois et A. Briand de Stains, les circonscriptions ASE d'Aulnay-sous-bois et Saint-Denis et l'équipe mobile des Espaces Verts de la DNPB. Par ailleurs, une enquête a été réalisée au cours du 3^{ème} trimestre sur les conditions d'applications des règles d'hygiène et de sécurité dans les bâtiments départementaux (hors collèges).

Suite au recrutement en septembre d'un agent en charge des inspections des établissements de l'ASE, trois missions d'inspection ont pu être menées en 2020. Ces inspections se doivent d'être indépendantes des services en charge du placement et de tarification et sont prises en charge par l'inspection générale. Un référentiel d'inspection a été formalisé et répond aux décisions de l'Etat de renforcer le suivi de ces structures.

Le plan d'audit 2020, ainsi que les missions d'inspection et les audits sollicités par le Directeur général, ont partiellement pu être réalisés au cours de l'exercice. Cet écart est dû à la période de confinement et une équipe en effectif réduit au cours des quatre premiers mois de 2020 (*cf* indicateurs *supra*).

Depuis janvier 2020, l'inspection générale a la responsabilité de mener des investigations ponctuelles sur certaines zones de risque potentielles ou avérées. Deux enquêtes administratives ainsi ont été menées concernant des faits présumés d'agression à caractère sexuel ou sexiste, dont une avec le recours à un prestataire (cabinet d'avocat). Une investigation a également été menée dans le cadre d'un traitement d'une alerte éthique.

Action Contrôle et suivi des recommandations

Cette action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting structuré vers la direction générale et le comité de supervision.

L'année 2020 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- La relance du suivi de tous les plans d'action pour les audits non clos ;
- Le renforcement du suivi des recommandations au sein des directions par la tenue de formations auprès des référents de chaque direction à l'outil intégré de gestion des risques TIGRe. Ainsi, 860 recommandations provenant de 66 audits ont été suivis par la direction.

Action Contrôle interne

Concernant l'action Contrôle interne, l'année 2020 a donné lieu à plusieurs réalisations :

- Les contrôles de conformité sur l'octroi et la mise en paiement des prestations sociales ont été poursuivis (aides aux personnes âgées et handicapées, versements au titre de l'aide sociale à l'enfance, fonds de solidarité logement et fonds d'aide généraliste). Un appui aux directions est assuré pour qu'elles puissent mettre en place ou consolider leurs propres dispositifs ;
- Le pôle amélioration de la maîtrise des risques a également accompagné les directions dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs dispositifs de contrôle interne. Le pôle a participé également à plusieurs groupes projets afin d'assister à la déclinaison du contrôle interne. De plus, le pôle a produit un guide du contrôle interne afin d'assister les directions ainsi qu'un questionnaire d'évaluation du niveau de contrôle ;

- Par ailleurs, en application de la loi anticorruption « Sapin II », l'Inspection générale coordonne les moyens de prévention des risques éthiques et financiers dans les relations avec les organismes associés. Cela s'inscrit dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Agence française anticorruption et le forum des collectivités de Transparency International, auquel le Département adhère depuis septembre 2019. Cela s'est notamment traduit par un code de conduite pour les agents et les élus (projet), une évaluation des risques des tiers marchés pour deux directions pilotes et la mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte.

Action Capitalisation et suivi

L'action Capitalisation et suivi a pour objectif l'amélioration des pratiques de l'Inspection générale et des directions départementales. Les principales réalisations de l'année 2020 ont concerné :

- La journée d'étude de la CIAT (Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux), organisée à Lyon en 2020 sur le thème « les Collectivité face aux crises : affirmation du rôle et de la valeur ajoutée de l'audit interne », qui a permis l'échange avec d'autres collectivités. Trois agents de la direction ont animé des ateliers ;
- L'audit de renouvellement de la certification, dont les conclusions du rapport saluent le progrès accompli suite au dernier audit. Les axes d'amélioration à poursuivre sur l'année 2021 portent sur le suivi des recommandations et l'évaluation globale du processus du système de contrôle interne ;
- Les échanges avec les collectivités territoriales, dont un avec le Conseil départemental de Savoie, sur la cartographie des risques, et un autre dans le cadre d'un groupe de travail sur le projet de certification des comptes ;
- La participation à une mission d'expertise auprès des autorités libanaises pour le renforcement de la fonction d'audit interne de l'inspection centrale.

Action Evaluation des politiques publiques

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'Inspection générale a en charge une nouvelle action : l'Evaluation des politiques publiques, jusque là pilotée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE), dissoute en 2019. Les objectifs opérationnels et les priorités pour l'année 2020 ont été revus et actualisés en lien avec les travaux menés dans le cadre de la restructuration de la Direction. Les principaux objectifs de cette action sont :

- D'animer la démarche d'évaluation du Département en lien avec le référentiel d'évaluation ;
- De mettre en œuvre le programme annuel d'évaluation validé par la Direction générale ;
- De suivre les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation.

Plusieurs évaluations ont été finalisées, restituées et mises à profit en 2020. Elles ont porté sur les domaines suivants :

- L'ASLL (Accompagnement social lié au logement) en résidence sociale, mené en collaboration avec la Direction de la prévention et de l'action sociale ;
- Les activités et publics des principaux partenaires culturels, et la cohérence de leur action vis-à-vis des orientations départementales, en lien avec la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ;
- Les opérations de sécurité routière, en collaboration avec la Direction de la voirie et des déplacements.

D'autres évaluations ont été engagées et amorcées (évaluation des dispositifs IFE et Entrepreneuriat, évaluation de la Démarche Usagers) en 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Evaluations politiques publiques	Dépense	0,007	0,001	0,018
Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection	Dépense	0,018	0,025	0,031
Total	Dépense	0,026	0,026	0,049
	Recette	-	-	-
	Charge nette	0,026	0,026	0,049

PROGRAMME

Marketing territorial et mécénat

Ce programme relève
 de la Mission **Conduite de l'action**
 départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial,
- Mécénat

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts et la collectivité veut les valoriser à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Le marketing territorial peut être défini comme une volonté collective de valorisation et de développement d'un territoire. Cette problématique rejoint celle de la connaissance et du développement des différentes formes de partenariats notamment le mécénat. Le Département comme d'autres acteurs territoriaux souhaite développer ce mode de financement pour soutenir des projets créatifs et solidaires.

La création d'une Délégation au Marketing Territorial et Mécénat (DMTM) permet de gagner en visibilité et en coordination des stratégies et actions notamment le déploiement de la marque de territoire *In Seine-Saint-Denis* et la création de nouvelles formes de partenariats financiers. Fort de ses trois années d'expérience, la Délégation positionne la marque *In Seine-Saint-Denis* comme un catalyseur territorial et sensibilise à l'approche de marketing territorial comme du mécénat pour le développement départemental au service des habitants, du tissu associatif ou de l'économie engagée.

Objectifs stratégiques du programme

- Promouvoir et animer la marque de territoire *In Seine-Saint-Denis*,
- Assurer une veille territoriale sur la connaissance des nouveaux acteurs territoriaux ou de l'émergence de projets,
- Mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- Développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Indicateurs de résultat

Objectif	Promouvoir la marque de territoire/animer un réseau qualifié				
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'ambassadeurs	Cible	740	900	970	1 000
	Réalisé	760	870	950	

Commentaire : Un choix stratégique a été opéré en qualifiant davantage le profil les ambassadeurs. Le nombre annuel est revu à la baisse et la différence se reporte sur d'autres indicateurs, même si peu d'incidence du contexte sanitaire (+ 80 ambassadeurs).

Objectif	Promouvoir la marque de territoire/développer la notoriété de la marque				
		2018	2019	2020	2021
Communauté virale	Cible	7 000	9 000	15 000	24 000
	Réalisé	8 500	13 000	21 000	

Commentaire : Jusqu'en fin 2019, la communauté concernait uniquement Instagram et Facebook. Aujourd'hui, elle porte également sur LinkedIn et Twitter (+ 5 000). Sans ces réseaux, le prévisionnel était, cependant, dépassé.

Objectif	Promouvoir la marque de territoire/développer des fichiers cible			
		2018	2019	2020
Nombre de structures référencées au titre des bases qualifiées made.in SSD et Tiers lieux In SSD	Cible		300 + 100	400 + 120
	Réalisé		360 + 110	
Commentaires : D'autres bases qualifiées sont constituées pour mieux appréhender la diversité des porteurs de projets. Le contexte sanitaire a freiné la dynamique sur l'ouverture de nouveaux tiers-lieux ou accéléré leur fermeture. Mais les chiffres restent tout de même en progression pour le Made In.				

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Malgré le contexte spécifique, la communauté liée à la marque de territoire a continué de se développer. Plus de 80 nouveaux ambassadeurs et plus de 8 000 membres de la communauté ont été comptabilisés. De plus, la notoriété de la marque a été renforcée par la réalisation d'actions ciblées auprès et avec des ambassadeurs.

Action Marketing territorial

L'année 2020 a été consacrée à la consolidation de l'identité du territoire autour de valeurs clefs telles que la solidarité, l'innovation et l'engagement, particulièrement prégnantes durant la crise. De plus, le positionnement du territoire s'est porté sur l'écoresponsabilité, source d'innovation et d'inclusion, et s'est basé sur une nouvelle plateforme digitale co.inseinesaintdenis, regroupant des initiatives écoresponsables, un annuaire, des annonces ainsi que le partage de bonnes pratiques.

L'année 2020 a également été marquée par le développement d'actions et de médias spécifiques à la marque *In Seine-Saint-Denis* (3^e édition concours Go In SSD, concours photographiques Territoire(s), podcasts, déambulations vidéos...).

Dans le cadre de la deuxième édition de l'Appel à Agir *In Seine-Saint-Denis*, 450 projets ont été déposés par les acteurs du territoire et 180 lauréats seront financés et valorisés. Cette édition a confirmé la pertinence d'une animation commune aux appels à projets départementaux et la création d'une communauté de lauréats.

Enfin, dans le cadre du premier plan de rebond, la délégation s'est associée à sa mise en œuvre en structurant et animant l'axe de soutien aux projets d'avenir portant sur des enjeux de solidarité, de transition écologique, d'innovation sociale et d'inclusion du fonds pour l'adaptation et la transformation du territoire. L'impulsion d'une dynamique de réseau est attendue.

Action Mécénat

Plusieurs appels à projets ont eu lieu en 2020 à travers différentes fondations (BEL, Yves Rocher, SNCF...). Le contexte sanitaire a entraîné la réorientation des fonds des fondations vers des projets de soutien autour de la Covid-19.

Les projets impulsés en 2019 se sont poursuivis, à savoir le projet Eco Collèges, porté par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse (DEJ), et le concours Go In SSD, ainsi que l'opération de crowdfunding à destination du parc départemental de la Poudrerie (28 000 € collectés).

Outre les fonds, les actions de mécénat se sont portées vers le renforcement de partenariats avec certaines fondations. Les relations avec la Fondation Carrefour ont abouti à la mise en place d'une action co-portée par la Maison de la Culture 93 en faveur des étudiants en difficultés (15 000 € pour des paniers repas). Du côté de la SNCF, 50 ordinateurs ont été attribués au Département dans le cadre d'une action qui verra le jour en 2021. Des fondations et partenaires ont également été sollicités dans le cadre de la fabrication de visières et de matériel pour les personnels soignants. Enfin, le partenariat avec Showroomprivé s'est intensifié notamment sur la collecte de protections hygiéniques pour les femmes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-saint-denis	Dépense	0,114	0,129	0,463
Stratégie et développement du mécénat	Dépense	0,005	0,002	0,003
	Recette	0,008	0,000	0,074
Total	Dépense	0,119	0,131	0,465
	Recette	0,008	0,000	0,074
	Charge nette	0,111	0,131	0,391

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Promotion et valorisation territoriale - IN Seine-saint-denis	Dépense	0,093	0,100	0,830
Total	Dépense	0,093	0,100	0,830
	Recette			
	Charge nette	0,093	0,100	0,830

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte 3 actions :

- Plan de mobilisation,
- "La Fabrique" des JOP,
- Coordination des opérations d'investissement

Contexte

L'activité de la Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques (DEJOP) a été largement ralentie entre mars et juin 2020, impliquant un redéploiement des membres de l'équipe sur des missions de solidarité (plateforme d'appels téléphoniques notamment) et sur des missions de long terme (réactualisation du plan).

De plus, et en lien avec la crise sanitaire, le projet olympique au plan national a subi une révision, qui s'est traduite pour la Seine-Saint-Denis par une nouvelle géographie des sites de compétition.

Objectifs stratégiques du programme

- Assurer la livraison des équipements et aménagements olympiques du projet de Paris 2024 sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- Représenter la collectivité, le territoire et les habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés,
- Construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique,
- Mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Plan de mobilisation

La mise en œuvre du plan de mobilisation, délibéré en septembre 2018, s'est poursuivie et un travail d'actualisation de celui-ci a été engagé avec les directions départementales afin de l'enrichir et/ou de le mettre à jour. Le projet olympique et paralympique entre dans une phase de plus en plus opérationnelle et de nouveaux besoins ou opportunités de développement, notamment en matière de financement, peuvent apparaître.

Cette actualisation porte sur quatre axes :

- Axe 1. Participation et implication de toutes et tous dans les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) que la Seine-Saint-Denis accueille (Fabrique, communication et événementiel, bénévolat) ;
- Axe 2. JOP et capacité du sport à agir sur la vie des habitants (24 sites, sport-santé, paralympique, savoir nager) ;
- Axe 3. Saisir toutes les opportunités des Jeux pour la réussite des habitants (insertion, formation, éducation) ;
- Axe 4. Les Jeux levier d'attractivité, de transformation et de préfiguration de la Seine-Saint-Denis de demain (durabilité, équipements, parcours sportifs).

L'axe 1, et plus spécifiquement la dimension « célébration », a été perturbé en 2020. En effet, plusieurs événements en lien avec les JOP (jeux des collèges, journée olympique du 23 juin...) ont été annulés. Cependant, il est à noter que, durant la période estivale, la DEJOP a proposé des événements pour le Bel été solidaire : le Weekend « nouveaux sports » du 12 au 16 août au Parc du Sausset (4 après-midi d'initiations aux nouveaux sports olympiques – 800 à 1 000 personnes par jour), la mise en place de la phase de préfiguration du projet « 24 sites pour 2024 » avec le Comité Départemental des Œuvres Sociales 93 (CDOS 93) et le déploiement d'un stand JOP sur plusieurs activités estivales dans les parcs de la Poudrerie et Georges-Valbon (du 15 juillet au 15 août sur 20 après-midi).

Aussi, le Département a lancé une nouvelle campagne de communication et d'image autour des Jeux de Paris 2024 « les Jeux, accélérateurs d'histoire(s) ». Cette campagne a été déployée sur les réseaux MUPI du Département, sur

les futurs sites olympiques dont le Département a la maîtrise d'ouvrage, sur des bâtiments départementaux SLOW des collèges labellisés Génération 2024. Elle continuera à être déployé en 2021.

Au niveau de **l'axe 2**, l'action « 24 sites pour 2024 », cofinancée avec Paris 2024, porté par le CDOS93 et proposant des activités physiques dans l'espace public, a été testée. Au cours de l'été, une préfiguration de l'action dans 6 villes sur une période de 15 jours avec 2 à 3 séances par ville a été engagée. Les séances, animées par des clubs et associations sportives locales, ont accueilli une centaine de participants (public jeune) par séance. Cependant, la dégradation du contexte sanitaire à partir de septembre 2020 n'a pas permis de lancer officiellement le projet et de tenir la programmation prévue sur le dernier trimestre.

Un travail de préparation, de structuration et de coordination avec la Ville de Paris et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) de Seine-Saint-Denis a été conduit au sujet de l'olympiade culturelle et a abouti à la formalisation de 5 programmes. La DEJOP a participé aux groupes de travail et à l'élaboration de la stratégie de Paris 2024, et a financé avec la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs (DCPSL) 180 000 € de projets artistiques et culturels.

Au niveau de **l'axe 3**, le Département s'est fortement mobilisé, dans le cadre du SPI construction, pour accompagner la mise en œuvre des outils et cadres de travail nécessaires au sourcing des publics éloignés de l'emploi. Dans ce cadre, 130 400 € ont été dépensés par la DEJOP, en 2020, en matière de formation, de mobilisation du tissu économique, en lien avec l'Etat et les EPT, et de capacité des structures de l'Economie Sociale et Solidaire et Très Petites Entreprises-Petites et Moyennes Entreprises (TPE-PME) à saisir les opportunités de marchés. Sur les collèges, ce sont 283 00 € qui ont été réalisés dans le cadre de soutien à des projets éducatifs liés aux JOP (sport santé, Semaine olympique et paralympique à l'école...).

Action « La Fabrique » des JOP

En 2020, la Fabrique a organisé 4 ateliers en visio-conférence. Certains ateliers prévus ont dû être reportés et modifiés dans leurs objectifs et contenus pour faire face au nouveau contexte, à l'image de l'atelier sport et femmes. Cet atelier, lancé le 12 mars 2020, nécessite aujourd'hui un nouveau cadrage des objectifs et ambitions, face aux mesures de distanciation sociale.

En outre, l'année 2020 a permis de faire émerger un travail de fond sur les nouvelles orientations Fabrique et de préparer le nouveau site internet participatif et collaboratif qui sortira en avril 2021.

L'atelier « le club sportif de 2024 », dont les objectifs étaient l'avenir du mouvement sportif jusqu'à 2024 et son adaptation face à la crise sanitaire, a été décalé d'avril à novembre. Une trentaine de clubs sportifs et comités du territoire ont été invités à partager les thématiques sur lesquelles un travail commun pourrait être engagé.

L'atelier « opportunités économiques des Jeux » a été un véritable temps fort de la Fabrique. Organisé sur 3 jours avec plusieurs temps de travail et de rencontre, il a mobilisé plus de 450 participants et a vu se construire une force de travail territoriale et partenariale sur la question des retombées économiques des Jeux qui perdurent encore aujourd'hui avec les Canaux, Paris 2024, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), InserEco, Entreprises 2024 et les EPT.

Enfin, le projet des « Jeux de la participation », copiloté avec la Direction de l'Enfance et de la Famille, et en lien avec l'association Démocratie Ouverte, s'est poursuivi avec l'organisation d'un atelier d'intelligence collective le 12 décembre avec les associations de protection de l'enfance. Cette expérimentation sera testée en juin 2021.

Action Coordination des opérations d'investissement

L'année 2020 a été marquée par un travail de révision du concept engagé par Paris 2024 avec l'ensemble des parties prenantes. Ce travail a mobilisé les élus et l'administration pour défendre et faire valoir les intérêts du territoire. La programmation des aménagements et équipements olympiques et paralympiques a connu une révision significative validée par le Conseil d'Administration du mois d'octobre 2020. Cette révision a porté sur :

- Un étalement de la réalisation du Cluster des médias en deux phases ;
- L'ajustement d'enveloppes financières d'opérations, notamment départementale, parachevant une négociation entamée à l'été avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) et les autres parties prenantes.

Concernant les grands projets urbains du village des athlètes, de la ZAC Plaine Saulnier et du Cluster des médias, ainsi que 6 projets en maîtrise d'ouvrage départementale sous supervision SOLIDEO, les phases de conception et

d'étude ont été finalisées. Aussi, les marchés ont été lancés voir le début des travaux de projets.

Pour les projets en maîtrise d'ouvrage départementale, des jalons importants ont été franchis en 2020:

- L'attribution du MGP de la piscine de Marville,
- L'engagement de l'appel d'offre du MGP du PRISME,
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du réaménagement des Essences en décembre,
- L'engagement de la consultation travaux pour le FRISD,
- La poursuite des études de conception pour les différents aménagements routiers.

En 2020, la DJOP a réalisé le versement de la dotation annuelle à SOLIDEO prévue dans la convention financière, d'un montant de 8,424 M€.

Sur le plan de l'héritage matériel, en décembre 2020, la DEJOP a accompagné le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réutilisation des bassins provisoires du Centre Aquatique Olympique (CAO) : 7 candidats ont déposé un projet.

Enfin, la DEJOP a fait évoluer son rôle de coordination et d'accompagnement des directions maîtres d'ouvrage et ressources des projets en équipements et aménagement sous supervision SOLIDEO. Dans le cadre de l'audit du terrain des Essences et du FRISD, un dispositif de management des risques sur les opérations a été formalisé.

La DEJOP a continué de piloter une réunion inter-directions et Direction générale adjointe (DGA) de coordination hebdomadaire, de participer aux comités de sites, COPIL ou groupes de liaison pré-CA de la SOLIDEO afin de pouvoir faire remonter rapidement à la Direction générale et aux élus les points d'arbitrage ou d'alerte, notamment en amont des Conseils d'Administration et rencontres bilatérales entre le Président du Conseil départemental et le Directeur général de la SOLIDEO.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Plan de mobilisation	Dépense	0,489	0,651	0,666
Total	Dépense	0,489	0,651	0,666
	Recette			
	Charge nette	0,489	0,651	0,666

Investissement (en M€)	Nature	2019	2020
Plan de mobilisation	Dépense	6,740	8,424
Total	Dépense	6,740	8,424
	Recette		
	Charge nette	6,740	8,424

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME

Transition écologique

Ce programme relève
 de la Mission **Conduite de l'action
 départementale**

Ce programme comporte 3 actions :

- Innovation écologique,
- Soutien aux projets associatifs/aux acteurs locaux,
- Animation/sensibilisation.

Contexte

Le programme Transition Ecologique a pour but de faire émerger et de développer des projets de transition écologique au sein de tous les services du Département. Il s'inscrit dans les *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, document-cadre, voté en février 2019 à l'unanimité de la commission permanente, et qui se compose de 4 axes :

- Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysiens des nuisances et des pollutions ;
- Adapter le territoire aux crises écologiques ;
- Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique ;
- Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale.

Objectifs stratégiques du programme

L'activité de la Délégation à la Transition Ecologique (DTE) consiste principalement à accompagner les directions chargées de déployer les actions des *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, en favorisant les innovations, en élaborant des partenariats permettant aux directions de mettre en œuvre leurs objectifs opérationnels, en coordonnant les réponses aux appels à projets pour obtenir des financements.

Le rôle de la DTE consiste également à soutenir les projets portés par les acteurs locaux qui répondent à la politique écologique départementale, notamment lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux lieux écologiques (biodiversité en ville, adaptation au changement climatique ou accompagnement des nouvelles pratiques écologiques).

Enfin, la DTE doit permettre de donner de la visibilité aux enjeux écologiques et à la politique environnementale du Département. L'organisation d'animations en direction des agents et des usagers des services publics départementaux, en particulier lors des temps forts (Semaine du développement durable), doit permettre de développer la prise de conscience citoyenne de l'urgence climatique et de favoriser l'engagement dans des pratiques plus solidaires et écologiques.

Indicateurs de résultat

Objectif		Amplifier la visibilité des événements Transition Écologique <u>internes</u> (Semaine du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets)			
		2018	2019	2020	2021
Nb de personnes sensibilisées lors des semaines DD	Cible	550	400	600	400
	Réalisé	700	580	200	
<u>Commentaire</u> : 200 personnes en interne pour la semaine de la mobilité					

Objectif		Amplifier la visibilité des évènements Transition Écologique <u>externes</u> (Semaine du développement durable, green village)			
		2018	2019	2020	2021
Nb de personnes sensibilisées lors des semaines DD, part des déchets valorisés, mobilité et lors du Green Village (nouveau 2020)	Cible		400	1 500	400
	Réalisé		330	500	
<u>Commentaire</u> : 300 personnes au salon de l'agriculture, 200 personnes en externe pour la semaine de la mobilité					

Objectif		Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire innovants			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'événements organisés dans l'année	Cible	3	3	3	1
	Réalisé	1	4	1	
Nombre de projets menés en commun avec au moins un partenaire	Cible	1	3	3	3
	Réalisé		3	3	
<u>Commentaire</u> : Rencontre de l'Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique pour le lancement de l'opération EcEAUnome en février 2020. En 2020 : étude APUR, PV Electrons solaires, ferme du Sausset					

Objectif		Favoriser l'innovation écologique dans les directions			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus par l'incubateur démarrés dans l'année	Cible		5	10	7
	Réalisé		8	7	
Nombre de réponses à des appels à projets pour financer des projets innovants	Cible		3	5	6
	Réalisé		2	6	
<u>Commentaire</u> : AAP : Life, Démoclès, Alvéole, AMI régional PV, ADEME Ferme du Sausset, Partenariat : SIPPAREC					

Objectif		Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets écologiques sur le territoire à travers l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de projets accompagnés	Cible	20	30	45	45
	Réalisé	21	47		
Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département	Cible		30 %	50 %	50 %
	Réalisé		60 %		
<u>Commentaire</u> : Malgré des critères de sélection plus qualitatifs, autant de projets que l'année précédente ont été accompagnés, cependant plusieurs acteurs ont été aidés pour la deuxième année consécutive.					

Principales réalisations et principaux résultats de 2020

Action Innovation écologique

La DTE a mis en place un **incubateur de la transition écologique** en 2019. Ce budget d'investissement a pour objectif d'aider à l'émergence de projets innovants en matière de transition écologique dans les directions. En 2020, 7 projets, portant sur l'agriculture et la végétalisation urbaines, les économies d'eau et d'énergie et la mobilité douce, ont été accompagnée pour un montant de 377 809 €.

Le Département s'est doté d'une **stratégie carbone** ambitieuse, votée en novembre 2020, dont l'objectif est la neutralité carbone dès 2030. Un plan d'action détaillé prévoit de travailler sur la réduction de tous les postes des émissions de gaz à effet de serre du Département, ainsi que sur le projet de compensation carbone.

La crise sanitaire a mis en évidence la fragilité de la Seine-Saint-Denis en matière d'alimentation et plus particulièrement la difficulté des plus précaires à satisfaire leurs besoins essentiels en nourriture. Aussi, la DTE a élaboré une **stratégie de transition alimentaire**, préfigurant un projet alimentaire territorial départemental. Le lancement de cette démarche a été voté le 10 décembre 2020 lors de la séance du Conseil Départemental.

Deux partenariats ont été conclus en 2020 : une convention avec le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (**SIPPEREC**) pour adhérer au dispositif de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et un accord-cadre avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (**CSTB**) afin de réduire l'impact environnemental des bâtiments départementaux et des constructions neuves. La DTE a également mené un travail de **veille sur les dispositifs de soutien à la transition écologique** et a accompagné les directions et partenaires (programme LIFE). Ainsi, la DTE a contribué à remporter plusieurs appels à projets (programme Alvéole, AMI régional PV, ADEME via Ferme du Sausset, Démoclès).

La **convention avec le pôle de compétitivité Cap Digital** a engagé un accompagnement de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB) par la DTE pour l'organisation du Challenge PoC&GO, et a abouti à la sélection de la société TerraNIS pour développer un prototype d'outil d'aide à la décision pour la stratégie de végétalisation du Département.

En interne, la DTE pilote une démarche autour de l'**économie circulaire** et travaille aux côtés de la Direction des Territoires, de la Coopération et des Mobilités à l'identification de foncier propice à l'installation de ces plateformes, notamment dans le cadre d'un groupe de travail territorial sur l'opportunité de mettre en place des plateformes inter-chantiers de stockage et de traitement des déchets du bâtiment et travaux publics.

La DTE a opéré un **groupe travail d'accompagnement aux achats**, qui a notamment abouti à l'insertion de l'obligation du label Bâtiment Durable Francilien niveau argent pour le futur bâtiment PRISME.

En mai 2020, le Département a mis à disposition des agents un système de **location de vélos longue durée (Vélotaf)**. Le déploiement s'est déroulé en 2 phases (location puis acquisition) pour un total de 150 vélos à terme.

Action Soutien aux projets associatifs/aux acteurs locaux

L'axe Transition écologique de l'Appel à agir In Seine-Saint-Denis, appel à projet transversal visant à appuyer financièrement les acteurs du territoire dans les champs de l'innovation sociale, de la transition écologique et de l'engagement citoyen, du renouvellement de l'urbanité et des cultures urbaines, a été développé. 45 dossiers ont été soutenus, sur les 75 reçus. Ces projets se sont tenus sur 26 communes et selon 5 thématiques : agriculture durable et made In SSD, mobilité durable, nature en ville et biodiversité, réemploi et économie circulaire, et transition énergétique.

Dans le cadre du Plan de rebond écologique et solidaire, le Département a lancé le 8 juillet 2020 des **fonds de soutien à destination des structures associatives et de l'économie sociale et solidaire**. De son côté, la DTE a créé un **bonus écologique** pour que les structures intégrant cette dimension dans leurs modalités de fonctionnement bénéficient d'une aide supplémentaire. 149 900 € ont été attribués au titre du bonus écologique à 52 structures.

En soutien à la DNPB, la DTE a accompagné **l'association de la Ferme du Sausset**, rassemblant les porteurs du projet lauréat de l'AMI lancé par le Département en 2019. Ce soutien s'est notamment manifesté par la constitution d'un dossier de demande de financement à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), dans le cadre de son appel à projets Économie circulaire. L'accompagnement de la DTE a permis à la Ferme du Sausset de bénéficier d'un financement de 35 000 €.

Le Département s'est engagé à **équiper 10 000 m² de toitures de centrales photovoltaïques** via le soutien de coopératives locales. En 2020, la DTE a mis en place un premier projet au collège Jean Zay de Bondy, avec la coopérative Electrons Solaires. En juillet 2020, une convention de mise à disposition a été signée et en décembre 2020, les travaux ont pu commencer. Avec une surface totale de 600 m² pour une production annuelle attendue de 97,8 MWh, la centrale entrera en service à la mi-2021 et permettra de produire une électricité renouvelable et citoyenne, tout en offrant un support pour les activités d'éducation au développement durable de l'établissement.

Action Animation/sensibilisation

L'organisation de la **semaine de la mobilité**, avec la ville de Bobigny et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), a permis de sensibiliser en interne et en externe, grâce à la création d'un village de la mobilité. Une quinzaine de stand se sont tenus sur les enjeux de mobilité active et de transition écologique (ateliers de réparation, gravure vélo, braderie de vélos, animations, présentation de vélos électriques...).

La DTE a participé au **Salon de l'agriculture**, en lien avec la Délégation au Marketing Territorial et Mécénat (DMTM), en préparant, organisant et animant une journée, mettant en valeur l'action du Département en matière d'agriculture urbaine et de promotion des circuits courts.

La **communauté vélo**, issue d'une réflexion pour développer la pratique du vélo au quotidien, compte 86 agents volontaires pour défendre la cause du vélo. En 2020, les principales actions ont porté sur :

- La réalisation d'une enquête sur les besoins des Directions ;
- L'organisation d'un défilé des tenues et équipements nécessaires à la bonne pratique du vélo au quotidien ;
- L'organisation d'une balade sur le thème de la biodiversité en ville ;
- La participation au concours photo de la semaine de la mobilité.

La démarche pour un **événementiel éco-responsable** se poursuit. Aussi, le Département a engagé un travail collectif regroupant les ambassadeurs de la marque de territoire In Seine-Saint-Denis, organisateurs et porteurs de solutions et un programme d'action a été élaboré collectivement. En 2020, la plateforme web nommée CO, dédiée à la mutualisation des bonnes pratiques et disposant d'un annuaire de porteurs de solutions et d'une bourse d'échange de matériaux à réutiliser, a été mise en ligne.

Pour le **Bel été solidaire**, la DTE a fait appel aux associations partenaires sur la thématique de la transition écologique afin de proposer des ateliers de jardinage ou de cuisine anti-gaspi, des créations à partir de matériel de récupération, ainsi que des transhumances de brebis dans les parcs départementaux.

Les **animations** prévues pour la semaine du développement durable (mai 2020) et la semaine de la réduction des déchets (novembre 2020), ainsi que l'Incroyable Fête (juin 2020) ont été annulées. En remplacement, l'événement de remise des prix aux lauréats de l'appel à agir a été conçu comme un événement à zéro impact.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Innovation écologique	Dépense	0,180	0,230	0,390
	Recette	0,000	0,028	
Total	Dépense	0,180	0,230	0,390
	Recette	0,000	0,028	
	Charge nette	0,180	0,202	0,390

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Innovation écologique	Dépense	0,088	0,422	0,979
	Recette	0,056	0,084	
Total	Dépense	0,088	0,422	0,979
	Recette	0,056	0,084	
	Charge nette	0,032	0,338	0,979

Mission Orientation des politiques départementales

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Assemblée départementale***Ce programme relève**de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale

Objectifs stratégiques du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- Secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- Etablissement des ordres du jour et réalisation des procès-verbaux,
- Secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- Gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- Réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- Dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- Publication des actes (Recueil des actes administratifs départementaux - RAAD) et archivage,
- Gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépendances et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Assemblée départementale	Dépense	2,474	2,475	2,322
	Recette	0,002	0,000	
Fonctionnement des assemblées	Dépense	0,014	0,011	0,006
Total	Dépense	2,488	2,486	2,328
	Recette	0,002	0,000	
	Charge nette	2,486	2,486	2,328

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE

PROGRAMME**Moyens des groupes politiques***Ce programme relève**de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Groupes d'élus	Dépense	0,397	0,414	0,404
Total	Dépense	0,397	0,414	0,404
	Recette			
	Charge nette	0,397	0,414	0,404

Investissement (en M€)	Nature	2018	2019	2020
Groupes d'élus	Dépense	0,005	-	-
Total	Dépense	0,005	-	-
	Recette		-	-
	Charge nette	0,005	-	-

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210719-2021_07_038-DE